

5. La vulnérabilité énergétique du territoire

La vulnérabilité énergétique d'un territoire peut s'apprécier au regard de deux critères :

- L'âge du parc, qui induit certains besoins énergétiques (chauffage notamment). Les résidences principales sont relativement ancienne par rapport aux résidences secondaires.
- Les potentialités de transport collectif.

La dépendance vis-à-vis de la voiture reste très importante sur ce territoire de montagne, bien que plusieurs services de déplacements alternatifs aient été mis en place pour les habitants comme pour les touristes :

- Réseau de bus à 1 euros.
- Le Train Jaune.
- Le rézo Pouce (en cours de création).
- Le développement des vélos électriques.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes s'est engagé dans la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'échelle du territoire du parc.

La construction du PCET a été réalisée dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Un processus de concertation important a été mis en place dans ce cadre, associant l'ensemble des partenaires publics et privés du Syndicat mixte, afin de définir le projet de territoire pour la période 2014-2026. Ce projet de territoire a été construit de façon à répondre aux 5 finalités d'un agenda 21 dont un des objectifs porte sur la lutte contre le changement climatique. Une attention particulière a été portée aux volets de l'atténuation et de l'adaptation de ce territoire afin de s'assurer que ce projet réponde pleinement à ces objectifs.

Le profil Carbone du Parc met en évidence des émissions de CO2 générées principalement par les déplacements, et, dans une moindre mesure, par le résidentiel (chauffage, production d'eau chaude, appareils électriques...), ainsi que, l'alimentation et les consommations (loisirs, culture, meubles, hôtels, café restaurant, habillement, santé...). L'empreinte carbone des touristes apparaît également bien supérieure à celle des résidents (près des ¾ de l'empreinte totale).

Les préconisations d'ores et déjà émises concernent les déplacements et les acteurs du tourisme.



B | L'assainissement : des enjeux de qualité

La compétence en assainissement collectif pour les communes du territoire est assurée soit par un syndicat (c'est le cas de Mont-Louis par exemple), soit par les communes elles-mêmes en régie (c'est le cas de Caudies-de-Conflent, Sansa, la Llagonne, Planès ou Les Angles).

Les secteurs desservis par l'assainissement collectif sont munis pour la majorité d'un réseau collectif, pseudo séparatif (eaux usées séparées en partie des eaux pluviales).

Les communes disposent d'un schéma directeur de l'assainissement réalisé ou en cours d'élaboration.

Pour les secteurs assainis de manière autonome, on distingue, après un prétraitement en fosse septique, des rejets individuels et des rejets via des réseaux.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC66) existe dans la Communautés de Communes des Pyrénées Catalanes.

14 stations d'épuration (STEP) permettent de gérer les eaux usées des 19 communes du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes. La capacité totale d'épuration du territoire correspond ainsi à près de 80 550 équivalents habitants (EH).

Les stations de petites tailles sont équipées de filières rustiques (dispositifs de type « décanteur-digesteur » ou de type « filtre planté de roseaux ») bien adaptées à ces quantités d'effluents.

Les grosses stations de capacité supérieure à 10 000 EH sont munies pour la plupart de traitement biologique (biofiltration, boues activées et autres,...).

La plupart des STEP du territoire présentent une capacité résiduelle leur permettant de traiter de nouveaux effluents.



STEP	Exploitant	Communes	Type de collecte	Capacité nominale / débit de référence	Milieu de rejet	Filière de traitement	Date de mise en service
AYGUATEBIA-TALAU	AYGUATEBIA-TALAU	Ayguatébia-Talau	Séparatif	267 EH 45 m³/jour	Rivière de Poujols BV de la Têt	Décantation physique	01/01/2006
AYGUATEBIA-TALAU	AYGUATEBIA-TALAU		Unitaire		BV de la Têt Rejet diffus		
AYGUATEBIA-TALAU	AYGUATEBIA-TALAU		Unitaire		BV de la Têt Rejet diffus		
BOLQUERE	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Eyne Bolquère	Séparatif	12 500 EH 2 550 m³/jour	L'Angust BV de la Têt	Biofiltre	31/12/2007
CAUDIES DE CONFLENT	CAUDIES DE CONFLENT	Caudiès-de-Conflent	Mixte		Rivière de Caudiès BV de la Têt		01/01/1977
FONT ROMEU ODEILLO VIA	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Font-Romeu-Odeillo-Via	Séparatif	15 000 EH 2 500 m³/jour	L'Angust BV du Sègre	Boue activée	01/01/1976
FONTRABIOUSE	FONTRABIOUSE	Fontrabieuse	Séparatif	253 EH 60 m³/jour	El Torrent BV de l'Aude	Filtres à Sables	01/07/2002
FONTRABIOUSE	FONTRABIOUSE	Fontrabieuse	Mixte	Decanteur digesteur	El Galba BV de l'Aude		
SIVU FORMIGUERES - LES ANGLÉS	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Formiguères Les Angles	Séparatif	15 417 EH 2850 m³/jour	La Lladura BV de l'Aude	Biofiltre	01/05/2004
SIAEPA DU CAMBRE D' AZE	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Mont-Louis, La Cabanasse, Saint-Pierredels-Forcats	Mixte	6 000 EH 1 250 m³/jour	Le Jardo BV de la Têt	Boue activée aération prolongée	31/07/2006
LA LLAGONNE	LA LLAGONNE	La Llagonne	Séparatif	1 000 EH	El Rialet BV de la Têt	Boue activée aération prolongée	01/01/1980
LA LLAGONNE	LA LLAGONNE	La Llagonne	Séparatif		El Rialet BV de la Têt		
LES ANGLÉS	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	Les Angles	Séparatif		La Têt BV de la Têt		
SIVM CAPCIR HAUT CONFLENT	MATEMALE	Matemale	Séparatif	4000 EH 600 m³/jour	L'Aude BV de l'Aude	Boue activée moyenne charge	01/01/1975
PLANES	PLANES	Planès	Séparatif	450 EH / 75 m³/jour	Riu de Planès BV de la Têt		01/01/2006
PUYVALADOR	PUYVALADOR	Puyvalador	Séparatif	4167 EH 750 m³/jour	L'Aude BV de l'Aude	Physico-Chimique	01/01/2006
RAILLEU	RIERA Jean Claude	Railieu	Séparatif	200 EH	Ruisseau de Railieu BV de la Têt		01/01/1997
REAL	REAL	Réal	Séparatif		Fleuve l'Aude	Décanteur Digesteur	
REAL-Odeillo	REAL	Réal	Mixte		Fleuve l'Aude BV de l'Aude	Décanteur Digesteur	
SANSA	SANSA	Sansa	Séparatif		Rivière de Cabrils BV de la Têt		
SAUTO	SAUTO	Sauto	Séparatif	120 EH 18 m³/jour	Fleuve la Têt BV de la Têt	Lit bactérien	01/01/1976
SAUTO	SAUTO	Sauto	Séparatif	200 EH 30 m³/jour	Fleuve la Têt BV de la Têt	Lit bactérien	
FORMIGUERES	FORMIGUERES	Formiguères	Mixte	0	Fleuve l'Aude BV de la Têt		



CAPACITÉS DES STEP



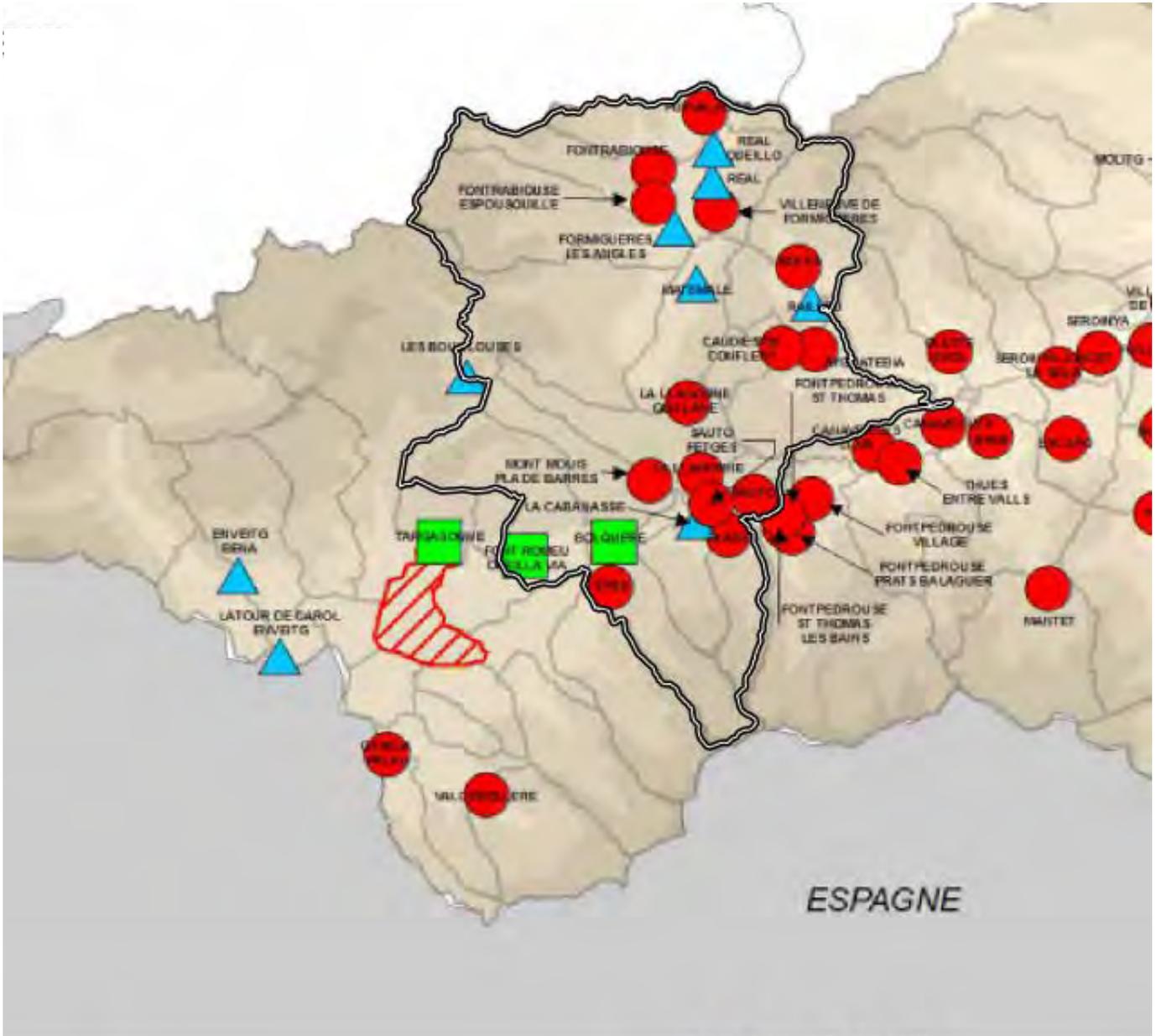
Capacités des STEP en Equivalents Habitants (EH)



Capacité des STEP du Territoire en Equivalent Habitant (EH) (source CG66, 2017)



GESTION DES STEP



Mode de gestion des STEP

 Regie + prestation

 Regie

 Affermage

 Perimètre SCOT



Gestion des STEP du Territoire en Equivalent Habitant (EH) (source CG66, 2017)

C | Une gestion des déchets efficace à pérenniser

Le **Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020** qui suit ces réglementations fixe l'objectif de réduire de 7% la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 et de stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques (DAE) et du BTP produites à l'horizon 2020.

À l'échelle régionale, le **Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)** de la Région Languedoc-Roussillon, approuvé en décembre 2009, fixe des objectifs en matière :

- D'optimisation du transport des déchets dangereux.
- D'optimisation de la collecte et la prise en charge des flux de déchets dangereux diffus.
- D'optimisation des filières de traitement pour favoriser la valorisation.
- De réduction de la production et la nocivité des déchets dangereux.

La loi NOTRe ayant transféré la compétence planification à la Région. Cette dernière élabore un Plan Régional d'Élimination des Déchets.

Le **Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)** du département des Pyrénées Orientales, validé en janvier 2014 a été annulé par le Tribunal Administratif. Celui-ci n'est donc pas applicable.

Le département a réalisé en 2015 un état des lieux et un diagnostic des quantités de déchets produites par les chantiers de bâtiment et de travaux publics, des quantités de déchets acceptées dans les installations, des quantités de matériaux inertes recyclés, et de l'adéquation entre le gisement de déchets et le parc d'installations.

Le SYDE TOM66¹, auquel adhère l'ensemble des communes du SCoT, s'est engagé en 2010 dans un **Programme local de prévention des déchets (PLPD)**, avec pour objectif, une réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 7% par habitant à fin 2015. Aujourd'hui, l'objectif est atteint avec une réduction de 25 kg depuis 2009, soit une diminution des OMA de 8,03 %. Le PLPD est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé par conventionnement avec l'ADEME.

La Communauté de Communes dispose d'un **règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés**.





Stockage des déchets à Caudies-de-Conflent



Point d'Apport Volontaire à Réal

1. La gestion des déchets : une compétence intercommunale

Comme indiqué dans ses statuts, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.¹

La Communauté de Communes gère les déchetteries de Bolquère et de Matemale et l'installation des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire. Elle assure la collecte et le transport des ordures ménagères jusqu'au quai de transfert de Bolquère pour l'ensemble de ses communes à l'exception de Font-Romeu-Odeillo-Via où le ramassage des ordures ménagères est assuré par le SIROM².

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes adhère au SYDETOM66³, qui a la charge d'acheminer les ordures ménagères vers leur lieu de traitement (site de Calce à proximité de Perpignan). Le SYDETOM66 assure également la collecte des emballages recyclables et du verre sur l'ensemble des communes.

2. Une collecte majoritairement réalisée en Points d'Apport Volontaire

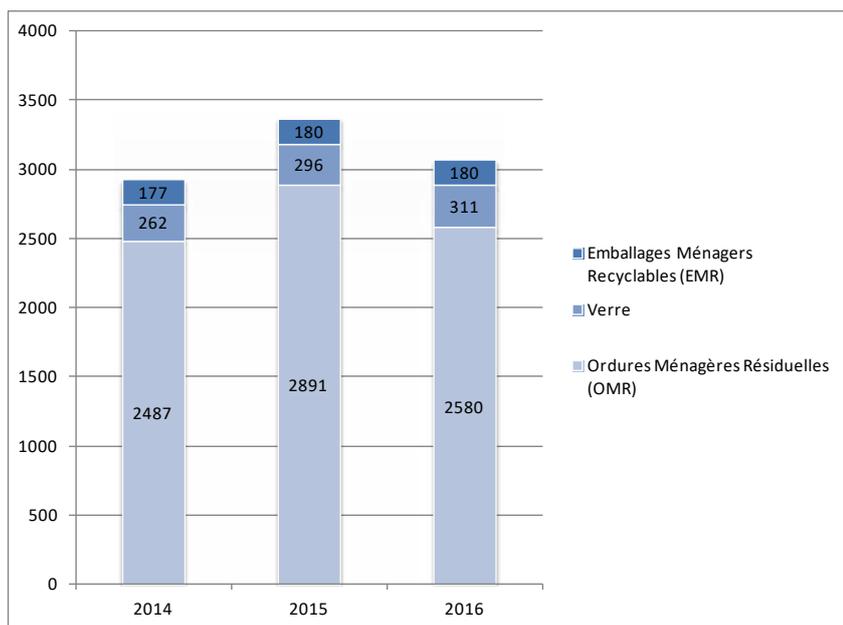
Depuis le 1er décembre 2016, des Points d'Apport Volontaire (PAV) ont été mis en place sur le territoire pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et du verre. 130 PAV (350 containers) ont d'ores et déjà été installés. Le déploiement de ces installations doit se poursuivre. Les communes de Sansa, Railleu, Ayguatebia-Talau, Caudies-de-Conflent et Sauto ne sont pas concernées par l'installation des PAV. Les routes d'accès ne permettant pas l'accès aux nouveaux véhicules de ramassage.

La collecte assurée par la Communauté de Communes est établit selon différentes tournées (Les Angles, Le Capcir, Le Conflent, les bacs, les cartons). L'impact des populations touristiques sur la production de déchets est importante. Aussi la fréquence de la collecte est variable selon les saisons et les secteurs. Pour les Angles, elle a par exemple lieu 6 jours/7 en très haute saison d'hiver (vacances scolaires) et seulement 2 jours /7 en basse saison.

La collecte des cartons constitue un enjeu dans les communes comportant de nombreux commerces (principalement les stations de ski). Jusqu'en 2016, la collecte des cartons était prise en charge par les communes. Depuis la mise en place des PAV, les communes n'assurent plus cette collecte. Les volumes concernés sont reportés vers les conteneurs semi-enterrés. La Communauté de communes travaille sur la prise en charge de ce 4^{ème} flux.

En 2016, environ 2 580 tonnes Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)¹, 179 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et 311 tonnes de verre ont été collectés sur le territoire².

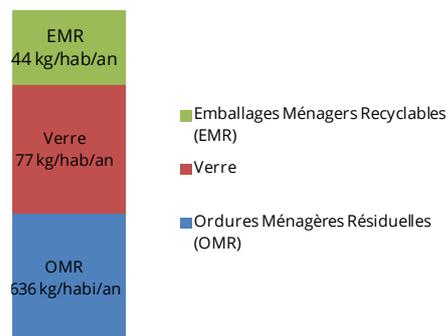
Entre 2015 et 2016, on note une tendance à la baisse des quantités d'OMR collectées (311 tonnes en moins (-10,7%)), explicable en partie par des reports en direction du tri sélectif (qui augmente depuis 2014), mais aussi par une variation du nombre de touristes d'une année sur l'autre.



Quantités de déchets collectés
(source : Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, 2017)

A noter, la part de la collecte sélective (Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et verre) reste faible dans la part des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) collectés (16% en 2016 par exemple). En 2014, le ration d'EMR collecté sur le territoire était de 49 kg/hab (pop sédentaire) contre 60 kg/hab à l'échelle du département³. Le Plan départemental fixe à l'horizon 2022 un objectif de recyclage de 45% des Déchets Ménagers et Assimilés. On se situe donc bien en deça de ces objectifs.

En 2016, la production de déchets (OMR, verre et EMR) avoisine les 757 kg/ hab/an⁴ ce qui est supérieur à la moyenne du département des Pyrénées-Orientales (456 kg/hab/an (population sédentaire)). Cette différence est à lier aux déchets générés par la population non permanente (ne figurant pas dans la population légale de l'INSEE).



Ratio de déchets collectés par habitant sur une année (source : Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, 2017)

¹Part des déchets ménagers hors collecte sélective

² Hors collecte Font-Romeu-Odeillo-Via assurée par le SIROM

³ Observatoire des Pyrénées-Orientales de la Gestion des Déchets Non Dangereux bilan annuel.

⁴ Pour une population INSEE 2014 de 4 057 habitants, hors population de Font-Romeu-Odeillo-Via

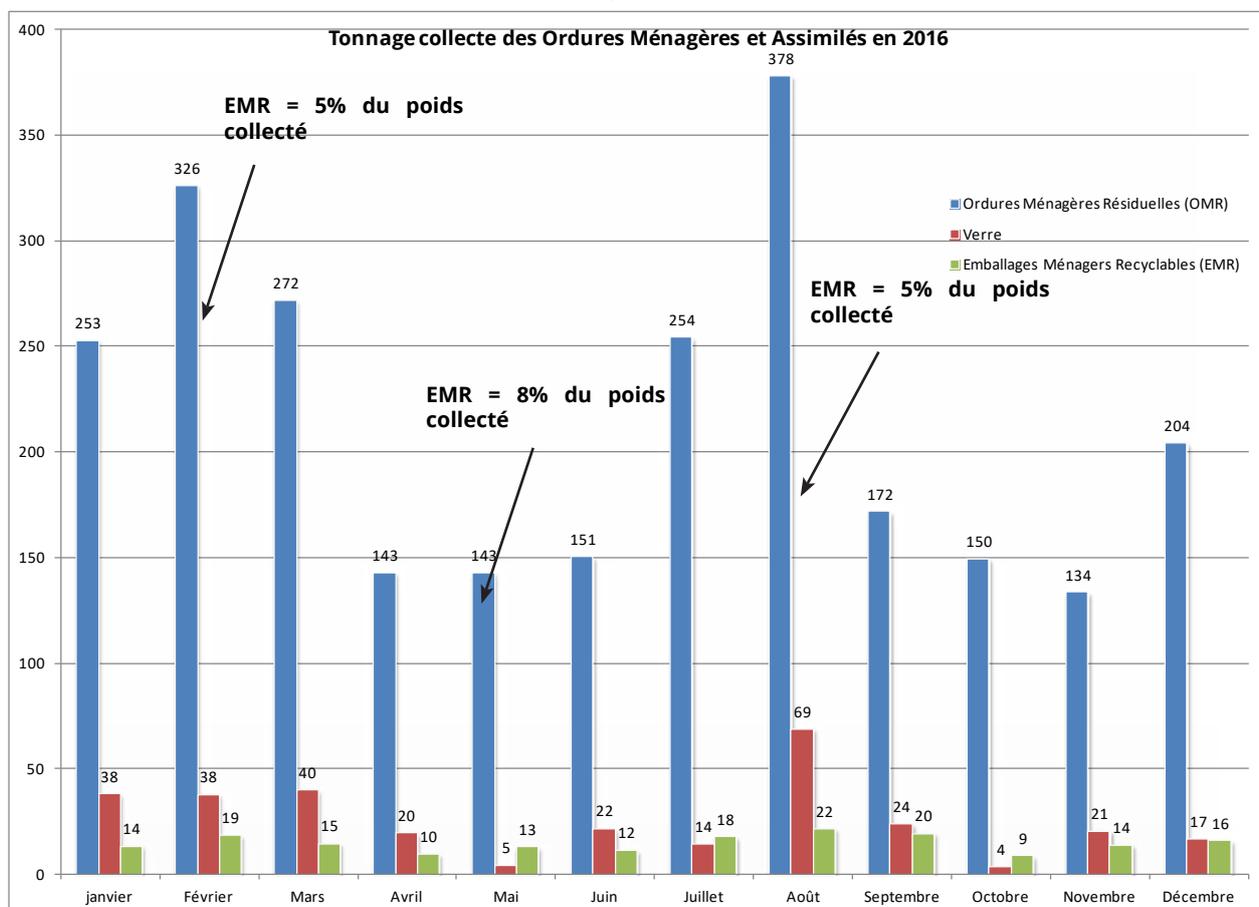


Au 1er janvier 2014, Font-Romeu-Odeillo-Via comptait 1916 habitants⁵. Sur base des ratios ci-contre, la quantité déchets produits sur la commune peut-être estimée à environ 1219 tonnes d'OMR, 148 tonnes de verre et 84 tonnes d'EMR. La quantité de déchets collectée est variable selon les saisons en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

En 2016, comme le montre le graphique ci-dessous, la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles collectée a été plus importante au mois d'août (378 tonnes) et au mois de février (326 tonnes). Toutefois, on note que le tonnage d'EMR collecté varie peu au cours de l'année, y compris en période d'affluence touristique. Cela traduit une sensibilité moins importante des populations touristiques aux respect des consignes de tri. La saison hivernale (décembre à mars) représente environ 41 % des tonnages annuels (Ordures Ménagères Résiduelles). La saison estivale (juillet-août) représente 24,5% des tonnages annuels.

Les points de collecte sont suffisamment dimensionnés pour absorber les variations de collecte liées à l'affluence touristique.

5 Données INSEE, 2014



Variation saisonnière du tonnage collecté sur le territoire (source : Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, 2017)

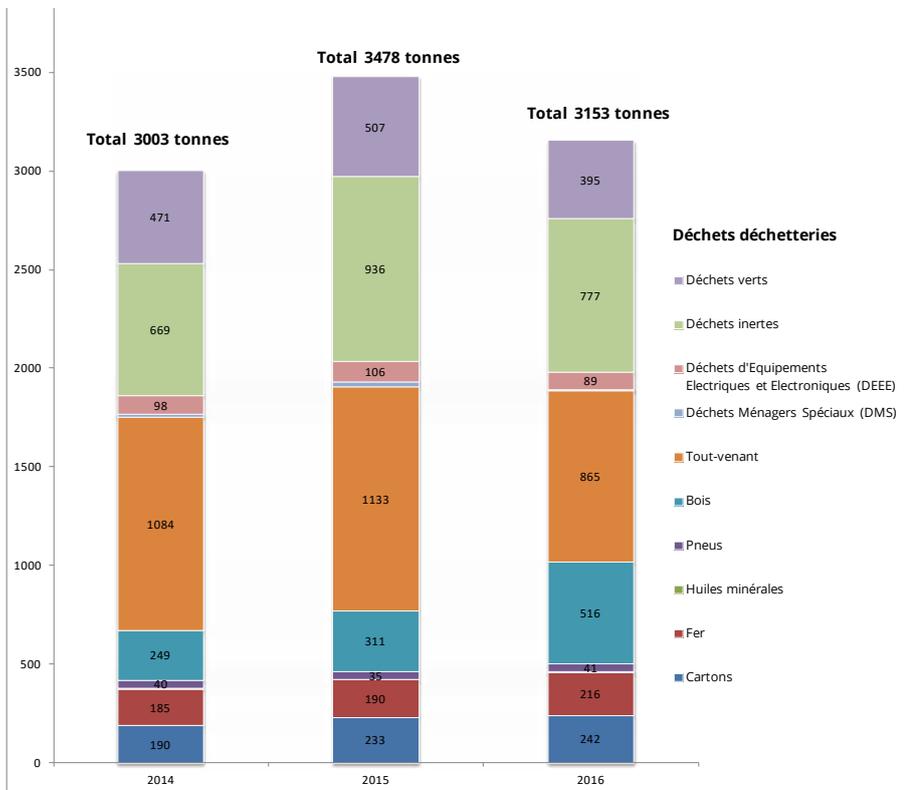


Deux déchetteries sont présentes sur le territoire (Bolquère et Matemale). Elles sont ouvertes aux professionnels et aux particuliers et reçoivent notamment les déchets verts, les encombrants, les cartons, les déchets inertes. Leur accès est contrôlé via une carte magnétique. Des travaux de rénovation et de mises aux normes ont eu lieu en 2016.

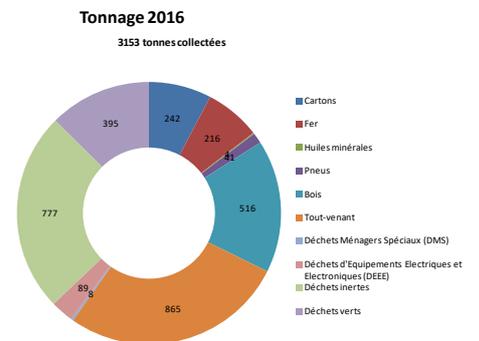
L'acquisition de composteurs par les particuliers est possible (5 euros/pièce). En 2015, 23 composteurs ont été distribués par les agents des déchetteries. Ce chiffre est en légère augmentation en 2016, 26 composteurs ont été vendus.

La Communauté de Communes dispose d'un ambassadeur du tri ayant pour mission :

- D'informer et de sensibiliser le grand public sur les gestes de tri (ou de prévention) et le traitement des déchets.
- D'évaluer et d'améliorer la quantité et la qualité de la collecte sélective sur le territoire.
- De faire appliquer par des actions de prévention, communication, voir coercition (application du pouvoir de police) la réglementation concernant le tri.



Évolution des quantités de déchets collectés dans les déchetteries depuis 2014 (source : Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, 2017)



Quantités de déchets collectés dans les 2 déchetteries en 2016 (source : Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, 2017)



Déchetterie de Bolquère



3. Des installations de traitement situées en dehors du territoire du SCoT

Le traitement des déchets collectés¹ sur le territoire du SCoT est assuré par le SYDETOM66. Les installations se situent à Calce (à proximité de Perpignan) à environ 60 km.

Les Ordures Ménagères Résiduelles collectées transitent au quai de transfert de Bolquère. Le SYDETOM66 assure leur acheminement vers l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) via la RN116, par camions de 30 m³ à 90 m³.

Les déchets issus de la collecte sélective sont transférés vers le centre de tri de Calce qui constitue avec l'UTVE le site "ARC IRIS".

- **L'Unité de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce**

L'UTVE, mise en service en 2003, comprend 3 fours et a une capacité de traitement de 240 000 tonnes de déchets par an. La quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire du SCoT représente 1,5 % de cette capacité. Un process de mise en balles permet d'écarter la pointe estivale. Le stockage de 13 500 tonnes peut s'effectuer sur place, il est incinéré l'hiver, lorsque la production se ralentit.

Les Ordures Ménagères résiduelles sont incinérées. La chaleur issue de la combustion des déchets est valorisée sous forme d'électricité utilisée pour l'autoconsommation de l'usine (20% de la production électrique) et la revente à EDF. Les déchets produits par 10 familles permettent d'éclairer 1 famille.

L'UTVE valorise également la matière, avec la récupération de l'acier et de l'aluminium au niveau des mâchefers.

- **Le centre de tri de Calce**

Le centre de tri a ouvert ses portes en novembre 2002 et a fait l'objet de travaux de modernisation en 2012/2013.

La capacité du centre de tri est de 10 000 à 15 000 tonnes annuelles par poste, sachant qu'il peut y avoir 2 ou 3 postes (rendement de 10 tonnes/heure). En 2016, 723 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été produits au niveau du territoire du SCoT.

¹ Ordures Ménagères Résiduelles et collecte sélective



- **Les autres installations du SYDETOM66**

Le SYDETOM66 dispose également de :

- 9 aires de stockage et de broyage des déchets verts réparties sur le département. Le broyat de déchets verts obtenu sur ces aires est acheminé sur les différentes plates formes de compostage ou de co-compostage en vue d'une valorisation en compost vert et compost de boues. Ces aires de stockage et de broyage sont aussi à l'origine du BVC (Broyat Vert Criblé), une filière expérimentale de gestion des Déchets Verts (amendement organique gratuit, normé et certifié, à destination des agriculteurs locaux).
- 4 Plate-formes de compostage de déchets verts.
- 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) accueillant des déchets non recyclables, non incinérables et non fermentescibles, pour un tonnage annuel limité à 130 000 tonnes, pendant 24 ans.

Ces installations se trouvent en dehors du territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.

Le SYDETOM66 s'est engagé dans une étude de faisabilité relative à la création d'une ou plusieurs structures de réemploi sur son territoire, dont un projet de création de plate-forme de traitement des déchets verts à Bolquère.

- **Les décharges et dépôts de déchets et matériaux**

Le territoire reste préservé des phénomènes de décharges ou dépôts de matériaux sauvages.

Des installations spécialisées dans la gestion des déchets de chantiers du BTP sont présentes sur le territoire du SCoT.

Maître d'ouvrage	Activité principale	Localisation
ARENY TP	Plate-forme de recyclage	Font-Romeu-Odeillo-Via
ARENY TP	Réaménagement de carrière	Les Angles
Communauté de Communes	Stockage d'inertes	Matemale
ARENY TP	Réaménagement de carrière	Puyvalador

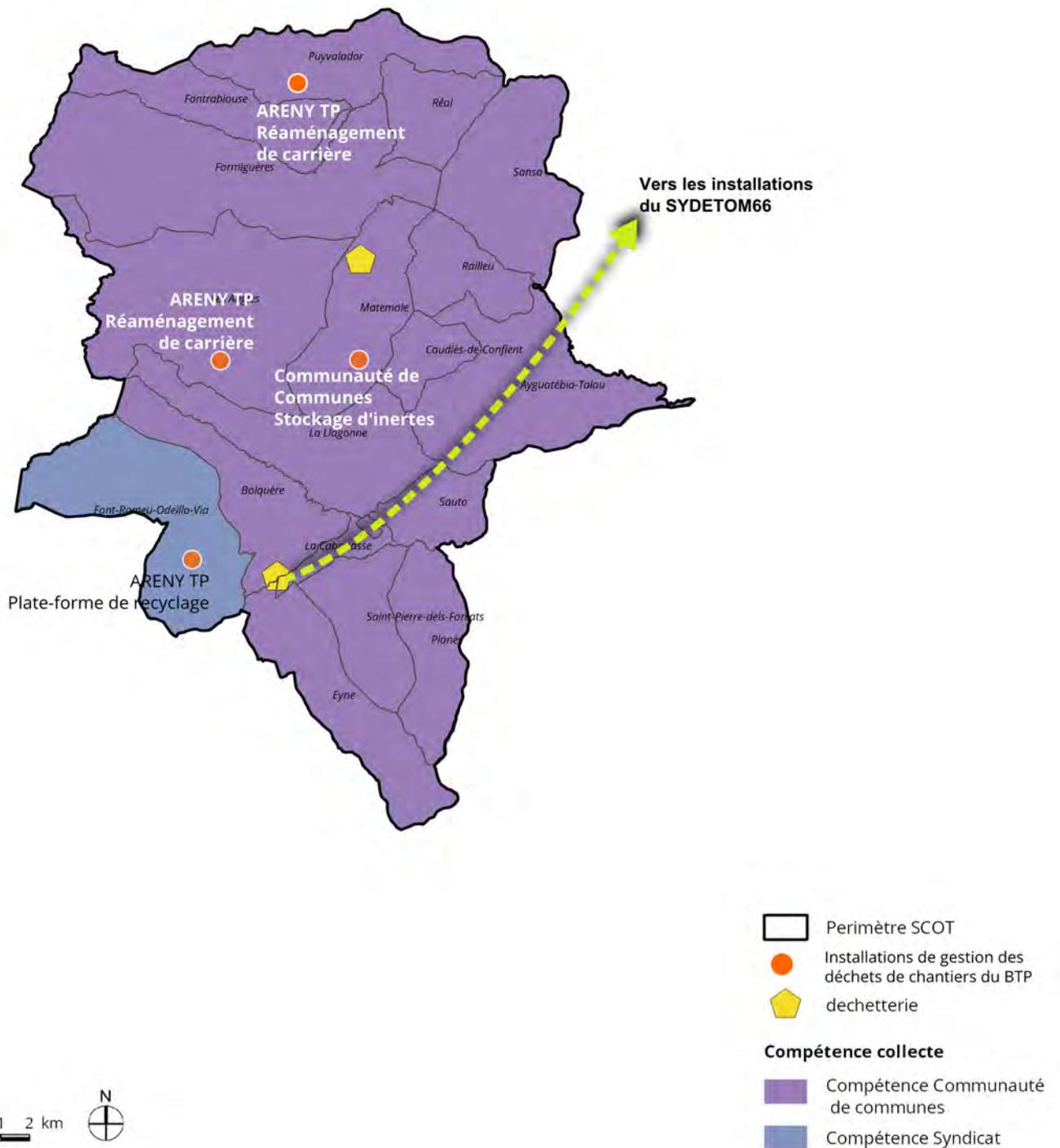
Source : Plan Départemental de Prévention et de Déchets de Chantiers du BTP, 2015

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) présente sur la commune de Matemale a traité 385 tonnes de déchets en 2015.²

² IREP, 2017



GESTION DES DÉCHETS



Gestion des déchets à l'échelle du territoire du SCOT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes



Synthèse des enjeux

3.4 | La gestion des ressources (production, distribution, utilisation)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• des sources d'énergies renouvelables mobilisées : en particulier l'hydroélectricité (barrage de Matemale, Puyvalador, Bouillouses) et le bois-énergie (25 chaufferies bois)• la présence d'une expertise technique et scientifique autour du solaire et du climatisme (Four solaire d'Odeillo et de Mont-Louis, Centre National d'Entraînement en Altitude)• une filière de stockage et de ramassage des déchets bien structurée : Points d'Apports Volontaires, dimensionnement suffisant pour absorber les variations liées à l'affluence touristique, déchetteries de Matemale et de Bolquère, ambassadeur du tri• une absence d'installation de traitement des déchets sur le territoire (absence de pollution)• des Stations d'épuration présentant une capacité résiduelle leur permettant de traiter de nouveaux effluents	<ul style="list-style-type: none">• une énergie solaire encore peu mobilisée au regard des disponibilités de la ressource• une vulnérabilité énergétique du territoire au regard de l'âge du parc induisant certains besoins énergétiques (chauffage notamment) et de la forte dépendance à la voiture individuelle• une quantité de déchets collectée variable selon les saisons en lien avec la fréquentation touristique du territoire (pic en août et février).• des installations de traitement des déchets situées en dehors du territoire du SCoT : des contraintes d'acheminements et de stockage lorsque la route est coupée• des pollutions liées aux installations de traitement des eaux usées (pollution du lac de Puyvalador, surdimensionnement de la STEP de Formiguères, rejet au milieu naturel)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• des réglementations ou cadres volontaires favorisant la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables (Réglementation thermique, labellisation de bâtiment exemplaire (label Energie+ Carbone - par exemple), décret facilitant l'autoconsommation...)• des actions d'ores et déjà engagées, à développer (valorisation du train jaune, développement des connexions intermodales, co-voiturage, parc électrique (vélo et voiture...), bus à 1 euro, rézo Pouce, réhabilitation du parc bâti existant).• un potentiel de développement pour l'énergie solaire (notamment en autoconsommation) et le bois-énergie• un potentiel de réduction des déchets, d'optimisation du tri et de valorisation encadré par des plans et politiques publiques (Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020, Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)...).• un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC66)	<ul style="list-style-type: none">• une empreinte carbone "touriste" supérieure à celle des résidents• une vétusté des réseaux sur certains secteurs qui peut poser des problèmes d'alimentation• une consommation d'eau potable et des rejets d'eaux usées fortement influencée par le tourisme : le surdimensionnement des installations peut poser problème en basse saison

Paroles d'acteurs

"Pour l'énergie solaire, au bout de 7-8 ans, un particulier a des retours sur investissements. Au bout de 20 ans de l'énergie gratuite, avec en parallèle une hausse des prix de l'électricité. Il y a une information à diffuser."



"Il faut avoir une ambition de développement d'énergies renouvelables dans le SCoT. Le SCoT doit fixer des objectifs. Il ne faut pas oublier que l'objectif de la nouvelle région est que le territoire devienne le 1er territoire à énergie positive d'Europe "



Enjeux

Un territoire à énergie positive : de la consommation à la production quelle stratégie pour un territoire TEPOS ?

- **Viser la sobriété** : améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des constructions (bâtiments touristiques, locaux d'entreprises, matériels agricoles, transport de marchandise, équipements liés aux stations de ski, etc.).
- **Placer la rénovation du parc bâti au coeur de la stratégie énergie** : définir des objectifs de réhabilitation. Difficulté sur le parc privé ? Quels leviers ?
- **Se montrer exemplaire sur le parc public** (à l'image du futur groupe scolaire intercommunal Bepos, photovoltaïque en autoconsommation).
- **Fixer des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables sur la base des ressources locales** (solaire, géothermie, bois-énergie, hydro-électricité) et encadrer les modalités de leur développement (préservation du paysage, des continuités écologiques). Soutenir le développement des énergies renouvelables pour les sites isolés (refuge, etc.).
- **Expérimenter et soutenir les projets innovants de développement des énergies renouvelables** : micro-hydroélectricité, géothermie, solaire.
- **Mutualiser les productions et consommer au plus près** : Une réglementation récente incitant à l'autoconsommation. Une approche urbaine et plus seulement à l'échelle de la construction.

Des réseaux à renforcer : mutualiser les usages ?

- Des investissements nécessaires à poursuivre pour pérenniser la desserte du territoire.
- Développer le territoire au plus proche des réseaux existants.
- Mutualiser les usages (exemple des réseaux des enneigeurs utiliser pour la protection feu de fort à Font-Romeu) : récupération de chaleur sur eaux usées, projet de micro-hydroélectricité sur les réseaux d'eau potable.

Une gestion des déchets efficace à pérenniser : des pistes de valorisation locale ?

- La gestion des déchets sur le territoire est aujourd'hui bien structurée. Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des touristes (mission de l'ambassadeur du tri).
- Développer des filières de valorisation locale. Ressourcerie ? Ressourcerie pour le matériel de ski ancien ? matériel de remontées mécanique ? Compostage ?



3.5 | Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé

A | Des risques technologiques modérés

1. Des risques technologiques répertoriés dans les documents cadres

Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine qui se développe sur le territoire.

La réglementation en matière de risques technologiques prévoit la prévention, le développement de la concertation, la maîtrise de l'urbanisation et l'organisation des secours afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, exposés tout en apprenant à vivre avec le risque. La réglementation relative aux risques technologiques se décline de l'échelle européenne à l'échelle locale.

A l'échelle européenne :

- La directive européenne du 24 juin 1982 impose à chaque État membre une législation stricte sur le contrôle des installations à risques technologiques majeurs.
- La directive européenne Seveso 2 du 9 décembre 1996 complète la première.

A l'échelle nationale :

- La loi du 19 juillet 1976 modifiée sur les installations classées et la loi du 22 juillet 1987 relative à la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs transposent en droit français la directive Seveso.
- La loi du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation.
- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages renforce les dispositions de concertation et d'information du public, de maîtrise de l'urbanisation, de prévention des risques à la source et d'indemnisation des victimes. Elle prévoit notamment l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT), dont l'objectif est de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme souvent héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future.

A l'échelle locale :

- Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- L'État est directement impliqué dans la réalisation des Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Pyrénées-Orientales a été approuvé en 2012.

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes a obligation de réaliser un Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).



Seules les communes de Bolquère, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formiguères, Eyne, Saint-Pierre-dels-Forcats, Mont-Louis et Planes ont réalisé leur DICRIM. Dans le cadre de l'information préventive les autres communes ont obligation de s'acquitter de cette obligation dans les meilleurs délais.

Le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes n'est pas concerné par l'application ou la prescription d'un Plan de Prévention des Risques technologiques.

Les risques technologiques identifiés pour le territoire du SCoT concernent :

- Les risques industriels liés aux ICPE.
- Les risques de rupture de barrages.
- Les risques liés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) par canalisation et route.

2. Un risque lié aux ouvrages hydrauliques à prendre en compte

3 barrages sont présents sur le territoire du SCoT (le barrage des Bouillouses, le barrage de Matemale et le barrage de Puyvalador). Leur présence est un vecteur de risque pour le territoire. La rupture de l'ouvrage de retenue est susceptible d'entraîner la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau et l'inondation de la vallée en aval.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des ouvrages (vannes, déversoirs, chenal) permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations.
- Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage).
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Il s'agit d'un événement exceptionnel. Aucune rupture de barrage n'a été recensée dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les barrages de plus de 20 m ayant une capacité égale ou supérieure à 15 000 000 m³ doivent disposer d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.). Établi sous l'autorité du préfet, le PPI définit les mesures à prendre dans l'hypothèse où des événements affectant l'intégrité du barrage seraient susceptibles d'avoir des conséquences sur les populations et l'environnement.

Le PPI identifie trois zones en aval d'un barrage suivant l'intensité de l'aléa :

- La zone de proximité immédiate peut être submergée dans un délai ne permettant qu'une alerte directe des populations par l'exploitant; la population doit l'évacuer dès l'alerte donnée.
- Dans la zone d'inondation spécifique, la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue.
- Dans la troisième zone (zone d'inondation), la submersion est généralement moins importante.



Nom	Cours d'eau	1ere mise en eau	Type	Hauteur en m	Capacité	
Barrage de Matemale (classe A)	L'Aude	1959	Poids en terre homogène sans noyau étanche	33,5 m	20,5 Mm ³	Plan d'alerte mis à jour le 14/05/2001 P.P.I en cours d'élaboration
Barrage des Bouillouses (Classe B)	La Têt	1910	Type poids en maçonnerie ordinaire	17,5 m	17,3 Mm ³	Plan d'alerte mis à jour le 24/10/2001 P.P.I en cours d'élaboration
Barrage de Puyvalador (classe A)	L'Aude	1932	Type poids en béton	39 m	10 Mm ³	Non soumis à P.P.I car capacité du réservoir < 15 Mm ³

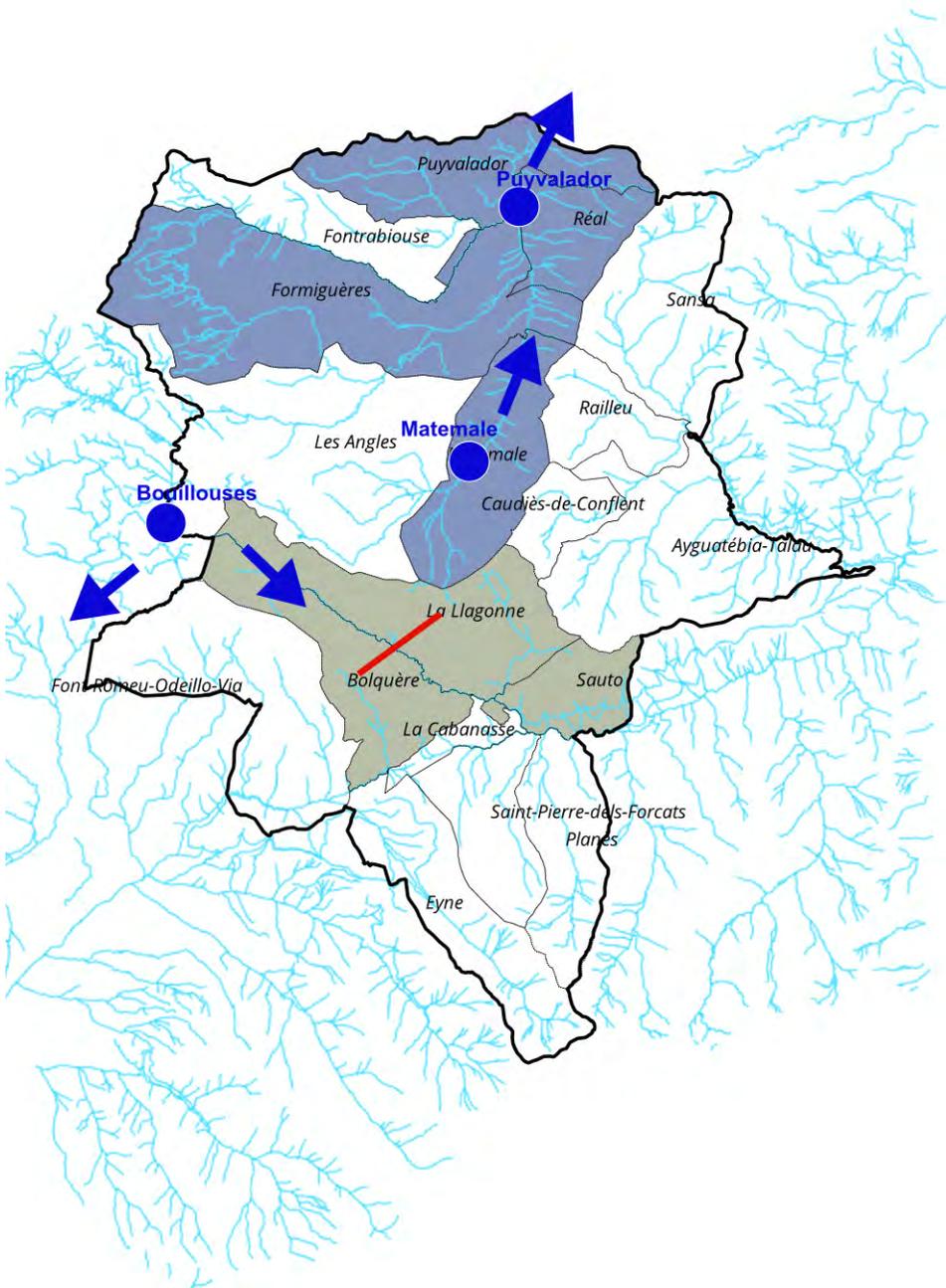
Les barrages de Matemale et des Bouillouses sont soumis à PPI en cours d'élaboration. Le barrage de Puyvalador n'est pas soumis à un PPI compte tenu de sa capacité de retenue inférieure à 15 Mm3.

Les communes de Puyvalador, Réal, Formiguères, Matemale, La Llagonne, Sauto, Bolquère et Mont-Louis se situent dans le périmètre d'application d'un PPI et sont donc susceptibles d'être concernées par les ondes de submersion en cas de rupture de barrage.

Le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques fixe les prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques. Il précise également et complète les obligations des propriétaires d'ouvrage, concernant l'inspection, la surveillance des barrages et l'organisation du contrôle des digues intéressant la sécurité publique. Ce décret contient en outre des adaptations et des simplifications de certaines règles de sûreté des ouvrages hydrauliques issues du décret n°2007-1735 du 11/12/2007, notamment pour les plus petits barrages avec la suppression de la classe D. Il comporte également une mesure de sûreté nouvelle concernant les conduites forcées, installations de nature industrielle qui peuvent présenter des risques importants.



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



-  Périmètre SCOT
- Communes dans le périmètre d'application des Plans Particuliers d'Intervention (PPI)**
-  Sans enjeu
-  Avec enjeu
-  Onde de submersion de proximité immédiate
-  Emplacement barrage



3. Une absence d'installation industrielle à risque majeur identifiée sur le territoire

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes et /ou l'environnement.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Parmi ces installations sont identifiées les installations dites SEVESO, installations industrielles dangereuses répertoriées selon le degré des risques qu'elles peuvent entraîner.

36 Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes.¹ Aucun de ces établissements n'est classé SEVESO.

Dans le cadre du projet de développement de territoire, afin d'éviter les conflits d'usage, il conviendra de ne pas positionner les zones d'urbanisation en mitoyenneté immédiate des zones d'activités dans lesquelles sont susceptible d'être implantées des installations classées.

La carte suivante localise les ICPE soumises à autorisation et à enregistrement. La liste des 36 ICPE présentes sur le territoire est donnée page suivante.

4. Un risque Transport de Matière Dangereuse lié à la RN116

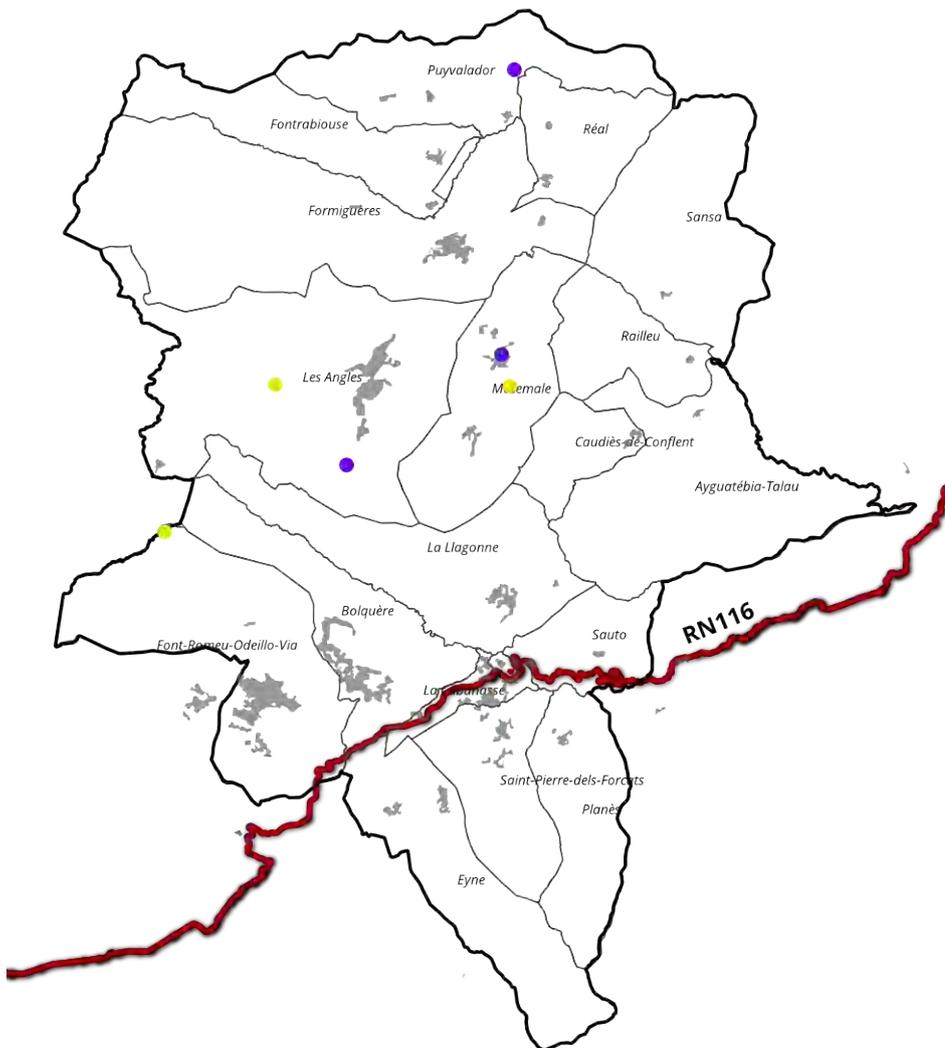
Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou par canalisation. Les principaux dangers liés aux accidents lors de transport de matières dangereuses sont l'incendie, l'explosion, le nuage toxique, la pollution de l'air, du sol, de l'eau.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. **Le risque de transport de matières dangereuses sur le territoire du SCoT concerne la RN116.**

¹ Porter à connaissance de l'état, 2017



RISQUE INDUSTRIEL ET TMD



□ Périmètre SCOT

Transport de Matières Dangereuses (TMD)

— Axe routier (RN116) concerné par le risque TMD

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Régime d'autorisation
- Régime d'enregistrement

Occupation des sols

■ Zones bâties



Commune	Raison sociale	Adresse	Régime*
Bolquère	Agence Peyrot	Résidence les verts sapins	D
	Distribution Casino France SAS	Lieu dit Lo Pla de la Creu RD 618	DC
	Mairie de Bolquère	Déchetterie Lieu dit Pla de Barres	DC
	Sydétom 66	RD 618 Route de la forêt	DC
	Ville de Bolquère	Parcelle OC n°87	D
Font-Romeu-Odeillo-Via	Areny SAS	Rue des noisettes Els Artelles	DC
	Association les Ecureuils	Font-Romeu	D
	Castel Fioul SARL	Lieu dit Casteilla RD 29 Odeillo	DC
	Lycée Pierre de Coubertin	5 rue Pierre de Coubertin	DC
	Altiservice SA	Altiservice Pradeilla La Calma	A
	Station service SHELL	Avenue Joffre	D
	Ville de Font Romeu Odeillo Via	Parc Public de Stationnement	D
Formiguères	Bataille Paul	Route de Mont Louis	D
	Christofeul SARL Station Service	34 route de Mont Louis	DC
	Garage Vigo Marc		D
La Cabanasse	Gaz de Pétrole Primagaz CIE SA	Lotissement Las Artigues CD 118	DC
	Orriols Paul SARL	Las Escarnal RD 118	DC
	Station service de Cerdagne	Carrefour Brousse Mont Louis	D
La Llagonne	CC Pyrénées-Catalanes Aérodrome		DC
Les Angles	Association Aveyronnaise	Chalet Ma Neou	DC
	Carrière Areny	Lieu dit Pla de Saillens	E
	Casse Hôtel Restaurant		D
	Cerdagne Capcir Syndic SARL	Le solarium chemin du Soula	DC
	Garage Pallares Michel	D32 Garage Citroën	D
	Régie autonome des Angles	Parcelle 1028	DC
	Régie autonome des Angles	Usine de Bigorre Parcelle 1117	NC
	Régie autonome Sport Loisir RASL	Pla del Mir	E
	Syndic de copropriétés	Résidence le chamois d'Or	D
	UDSIS		D
Matemale	CC Pyrénées-Catalanes déchèterie	Lieu dit Coume Canal	DC
	CC Pyrénées-Catalanes – EPCI	ZAE Lieu dit Coume Canal	A
	CC Pyrénées-Catalanes – ISDI	ISDI Lieu dit Coume Canal	E
Puyvalador	Carrière Areny SAS Puyvalador	Lieu dit Bas de la Devesa Camaratx	A
	Le Foll Travaux Publics	Lieu dit Bas de la Devesa Camaratx	D
St Pierre dels Forcats	SIEDT Cambre d'Aze	Dépôt d'explosifs	DC

Liste des installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire (source Porter à Connaissance de l'Etat, 2017)

* D : Déclaration A : Autorisation E: Enregistrement NC : Non Communiqué DC : Déclaration et Contrôle



B I Un territoire relativement préservé des différentes formes de nuisances et pollutions

1. Un territoire non concerné par les nuisances aériennes

Les infrastructures de transport aériennes majeures présentes à proximité du territoire du SCoT sont :

- L'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, situé à environ 83 km (1h30).
- L'aéroport d'Andorra la Seu d'Urgell, situé à environ 77 Km (en Espagne) (1h20).

L'aérodrome de Sainte-Léocardie se situe à environ 16 km (27 minutes).

L'aérodrome de Mont-Louis-la Quillane se situe dans le territoire du SCoT au nord de la commune de La Llagonne. Il est utilisé pour la pratique d'activité de loisirs et de tourisme (planeurs).

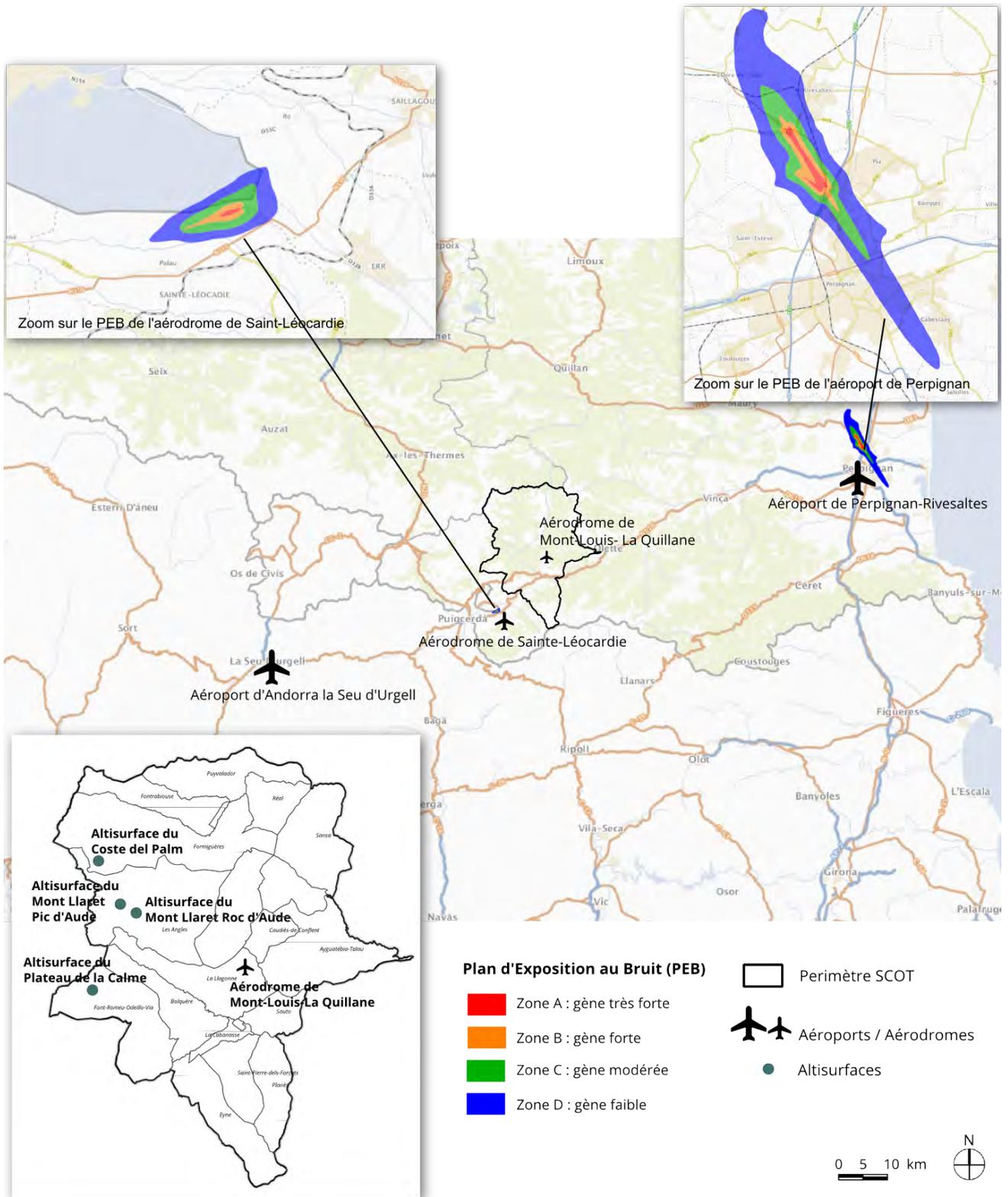
Le territoire du SCoT compte également 4 altisurfaces (pistes d'atterrissage en montagne) :

- L'altisurface du Mont Llaret Roc d'Aude sur la commune des Angles.
- L'altisurface du Mont Llaret Pic d'Aude sur la commune des Angles.
- L'altisurface du plateau de la Calme sur la commune de Font-Romeu-Odeillo-Via.
- L'altisurface du Coste del Palm sur la commune de Formiguères.

Les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) sont des documents cadres fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Ils visent à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

Parmi les infrastructures citées précédemment, l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes et l'aérodrome de Saint-Léocardie font l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Le territoire du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes n'est pas concerné.





Infrastructures de transports aériennes et Plan d'Exposition au Bruit (source Géoportail, 2017)



2. Des nuisances sonores localisées aux abords de la RN116

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat¹ dans le département des Pyrénées-Orientales a été approuvé en décembre 2012.

Le territoire du SCoT ne comprend pas d'infrastructures concernées par le PPBE.

L'article 13 de la loi bruit, précisé par le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996, a posé les principes de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures. Ces principes sont basés sur deux étapes, l'une concernant l'urbanisme et l'autre la construction :

- Les infrastructures sont classées en fonction de leur niveau d'émission sonore (classement reporté dans les documents d'urbanisme).
- Les nouvelles constructions situées dans les secteurs de nuisance doivent respecter des dispositions techniques de protection contre le bruit. Sont concernés les habitations, les établissements d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale, les bâtiments d'hébergement à caractère touristique. Ces dispositions sont à prendre dans un secteur dit « affecté par le bruit », qui correspond à une bande de part et d'autre de la voie, plus ou moins large selon sa catégorie.

La RN116 est classée suivant les vitesses pratiquées (en ou hors agglomération) en catégorie 3 ou 4. Le secteur affecté par le bruit représente respectivement une bande de 100 ou 30 m de large de part et d'autre à partir du bord extérieur de la chaussée. La RD118 qui part de La Cabanasse (rond point Brousse) en direction de Carcassonne, est classée en catégorie 4 sur la commune de la Cabanasse.

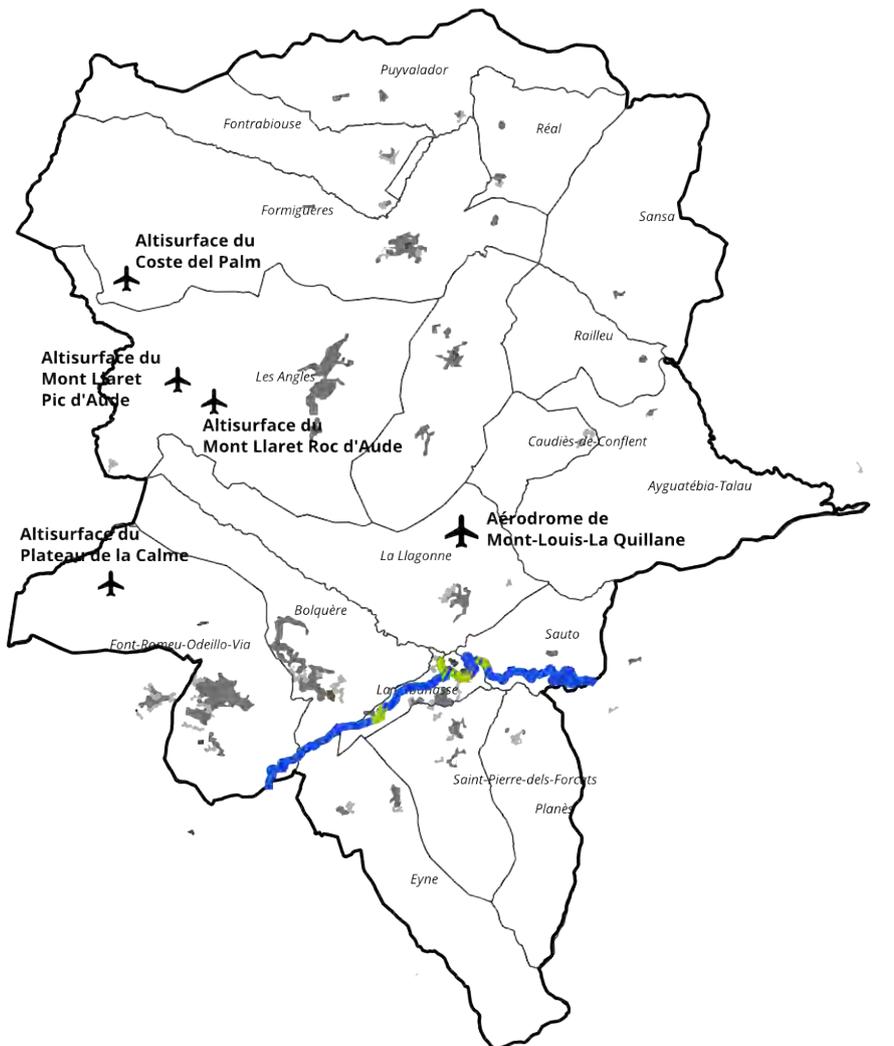
Les communes concernées sont Font-Romeu-Odeillo-Via, Bolquère, La Cabanasse, Sauto et Mont-Louis.

A noter le secteur affecté par le bruit sur les communes de Bolquère et de Font-Romeu-Odeillo-Via ne concerne aucune construction.

¹ Infrastructures routières de l'Etat écoulant plus de 16 400 véhicules / jour



NUISANCES SONORES



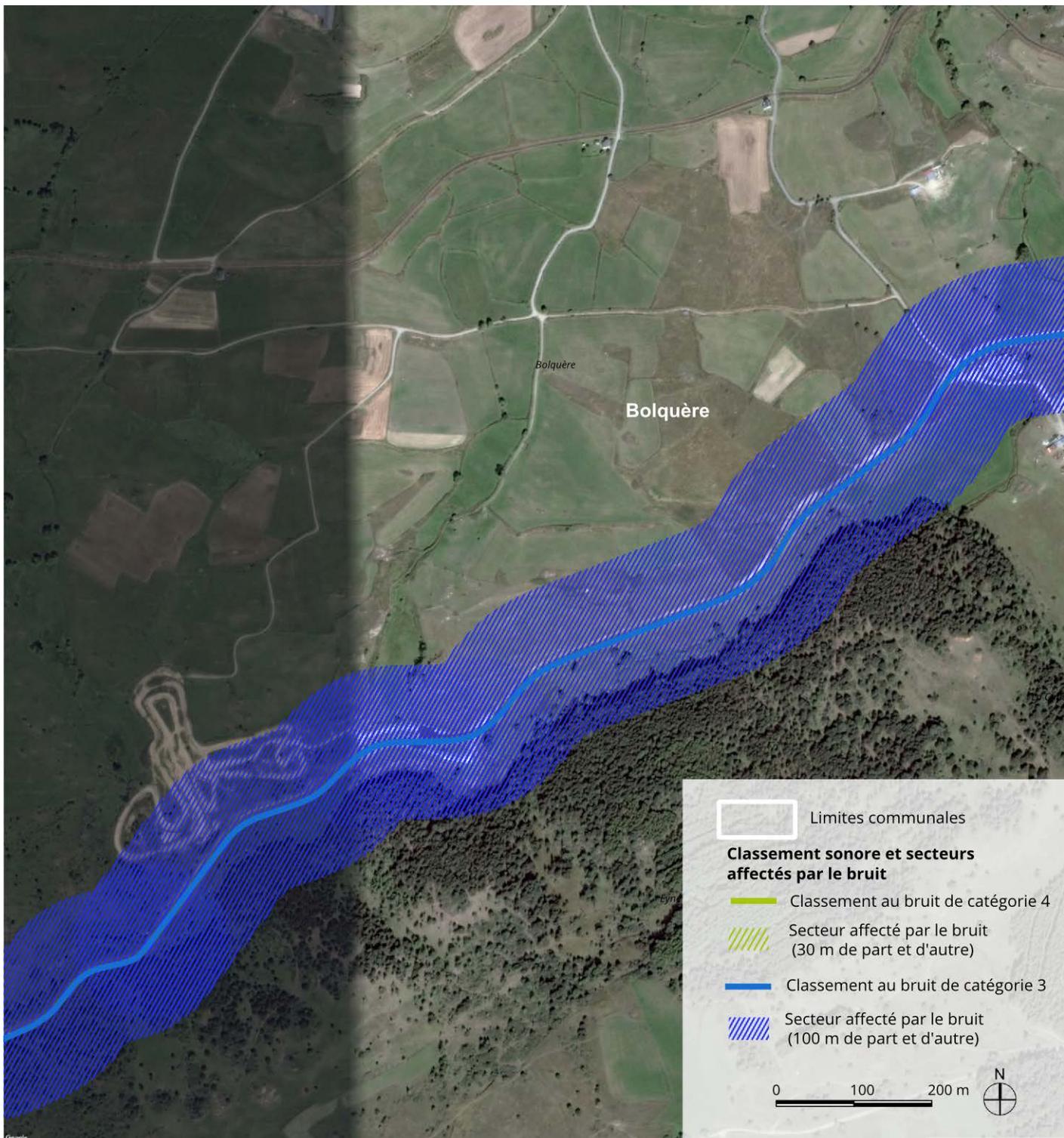
-  Périmètre SCOT
-  Aérodrôme / Altisurfaces
- Classement sonore et secteurs affectés par le bruit**
-  Classement au bruit de catégorie 4
-  Secteur affecté par le bruit (30 m de part et d'autre)
-  Classement au bruit de catégorie 3
-  Secteur affecté par le bruit (100 m de part et d'autre)
- Occupation des sols**
-  Zones bâties



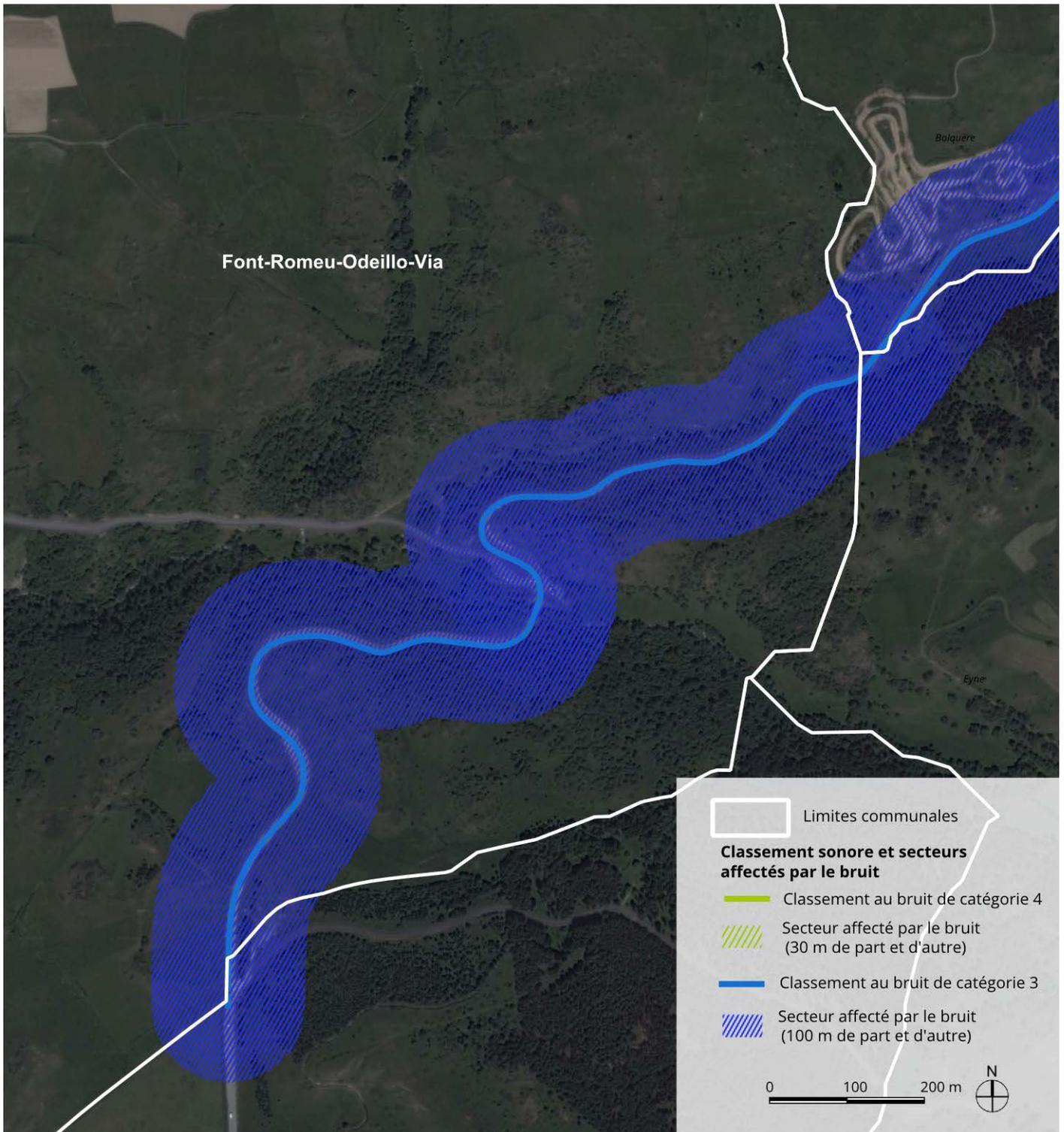
Classement acoustique des infrastructures routières et localisation des aérodrômes et altisurfaces



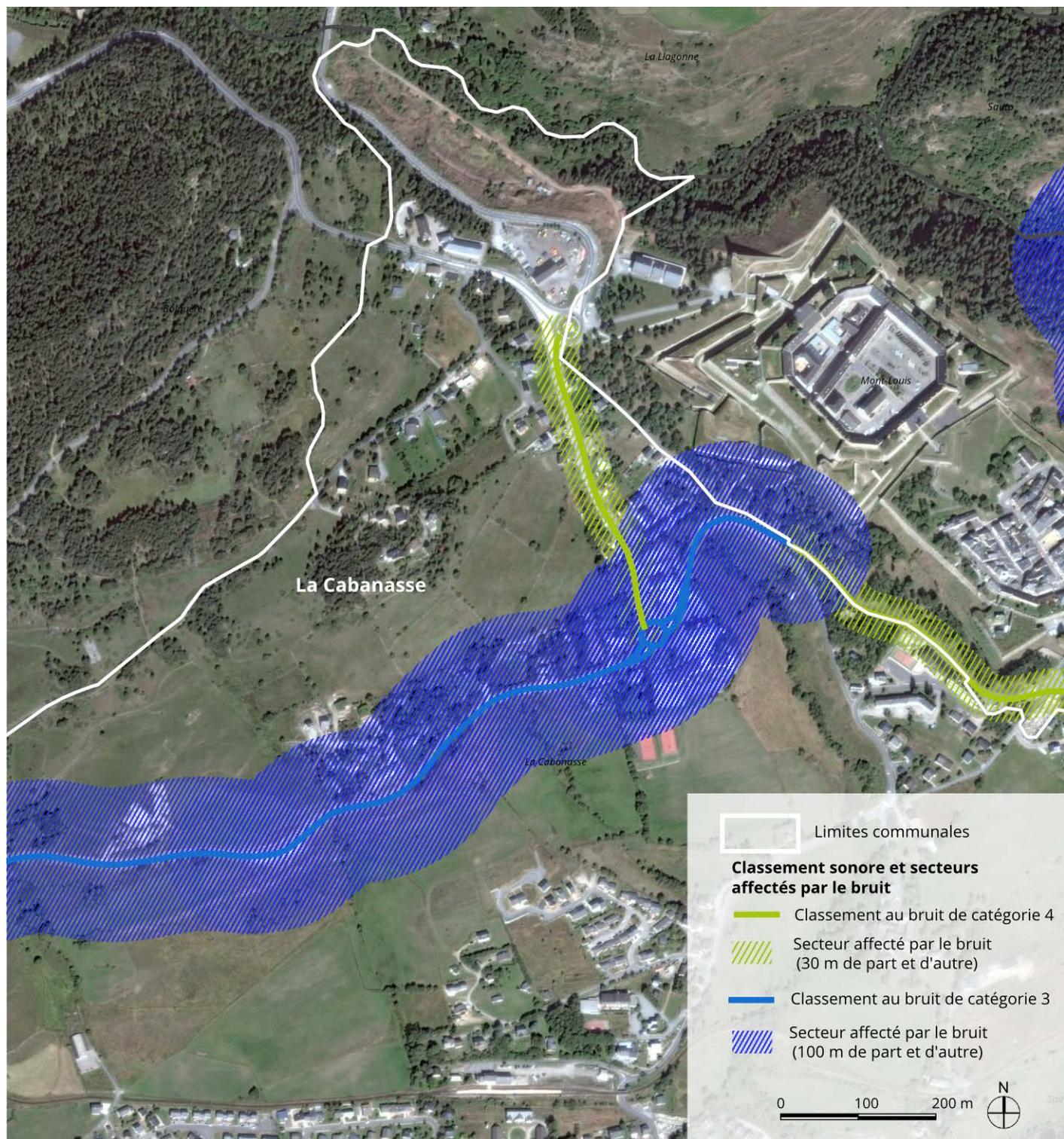
ZOOM SUR LA COMMUNE DE BOLQUÈRE



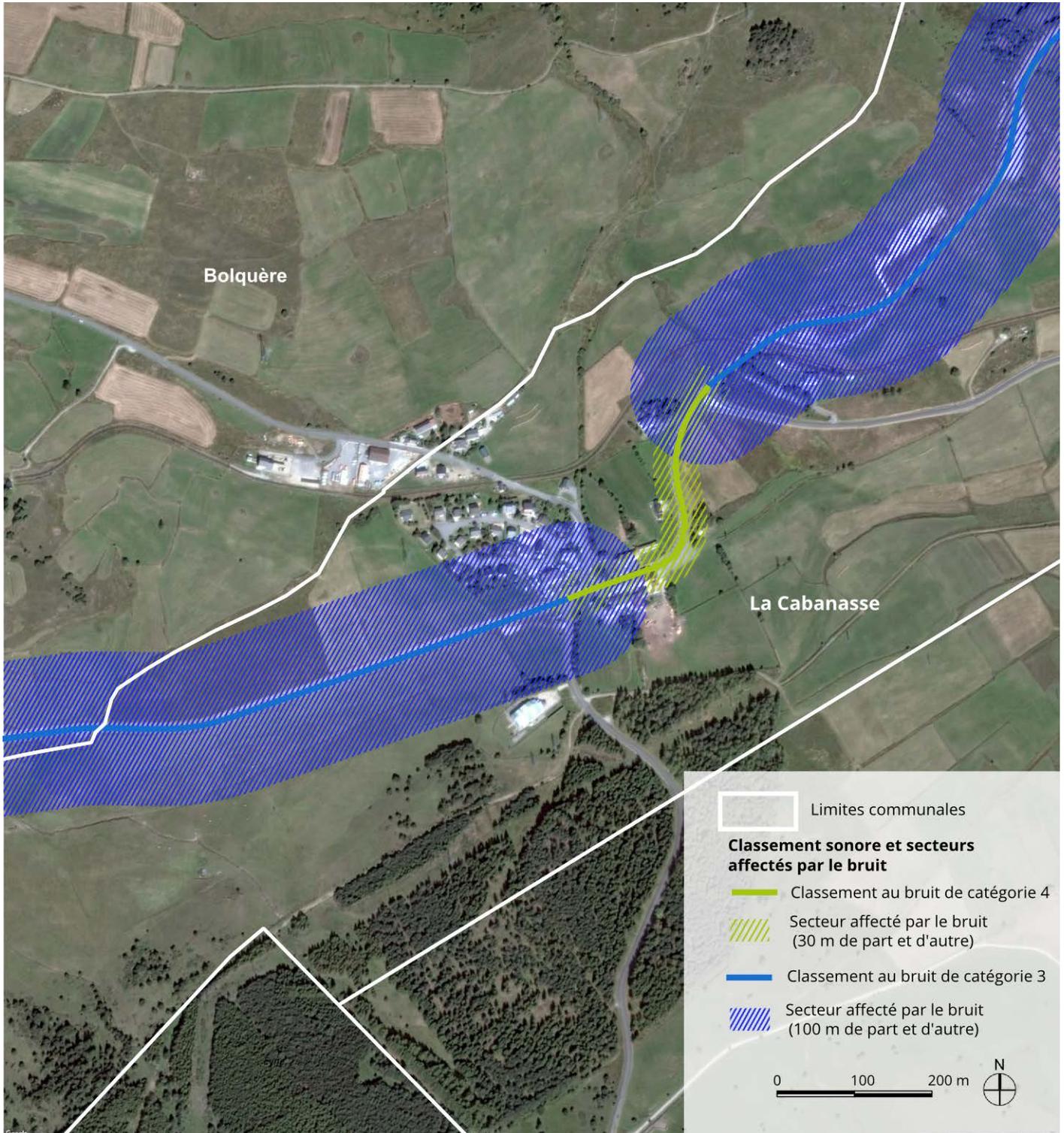
ZOOM SUR LA COMMUNE DE FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA



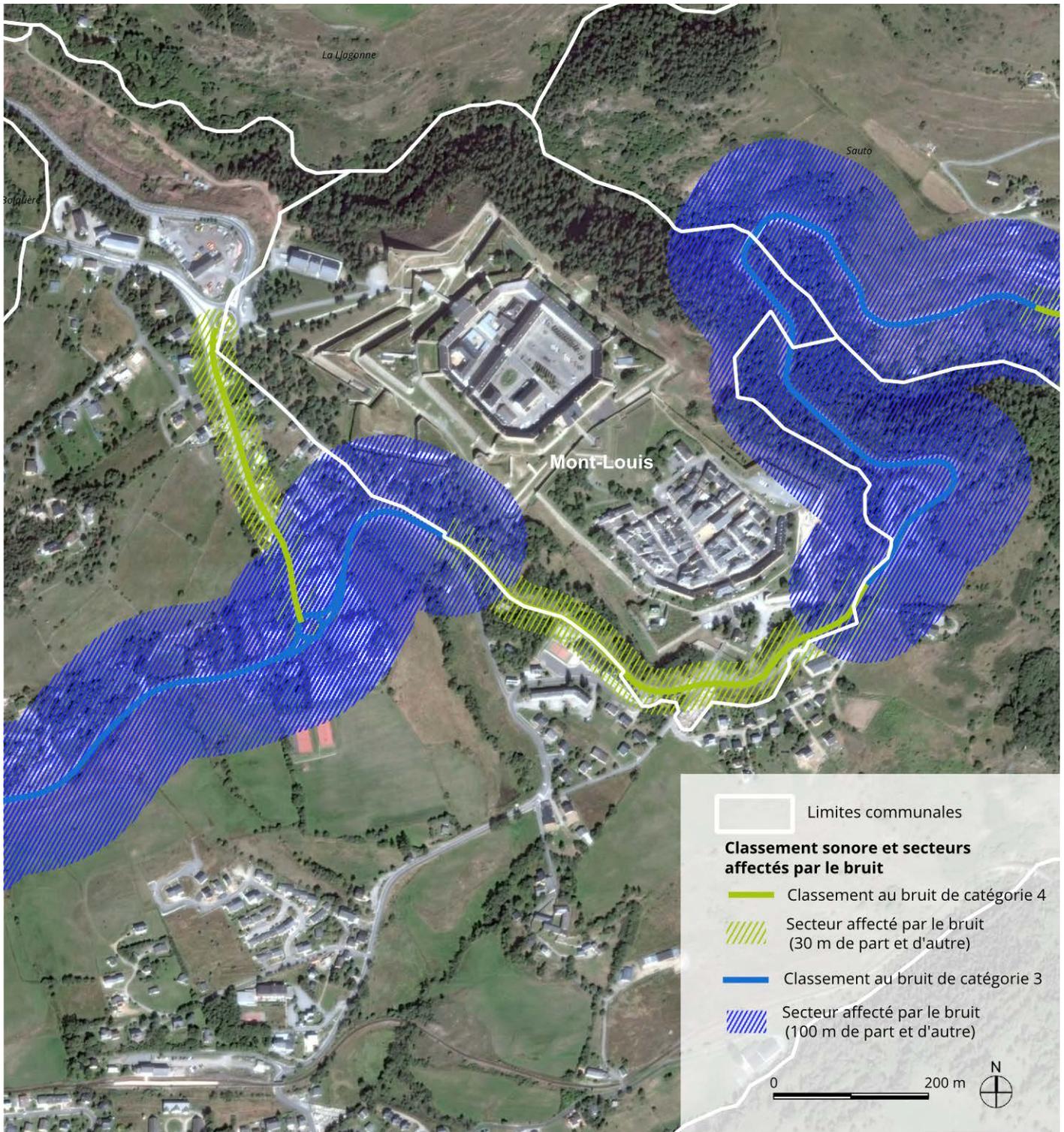
ZOOM SUR LA COMMUNE DE LA CABANASSE



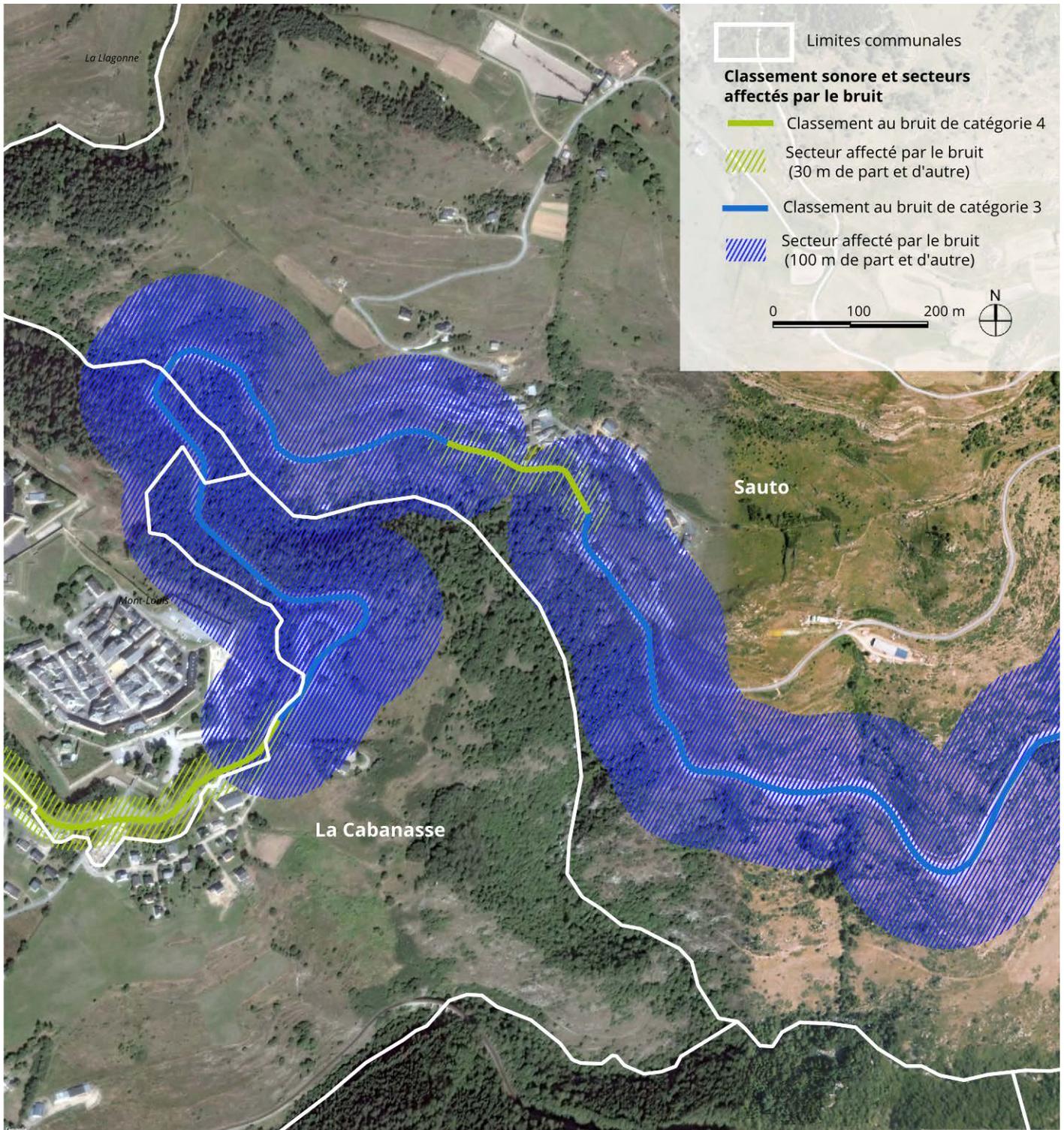
ZOOM SUR LA COMMUNE DE LA CABANASSE



ZOOM SUR LA COMMUNE DE MONT-LOUIS



ZOOM SUR LA COMMUNE DE SAUTO



3. Un risque de pollution des sols et des sous-sols limité

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou par l'infiltration de substances polluantes, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Des inventaires nationaux recensent les sites pollués ou susceptibles de générer des pollutions de par leur activité :

- **La base de données Basol recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif¹.**
- **La base de données Basias recense les Anciens Sites Industriels et Activités de Services².**

La base de données BASOL n'identifie aucun site dans le territoire du SCoT des Pyrénées Catalanes.

La base de données nationale Basias recense sur le territoire du SCoT, 34 sites dont :

- **17 sites dont l'activité est terminée.**
- **17 sites encore en activité.**

Les sites sont localisés sur la cartographie ci-contre.

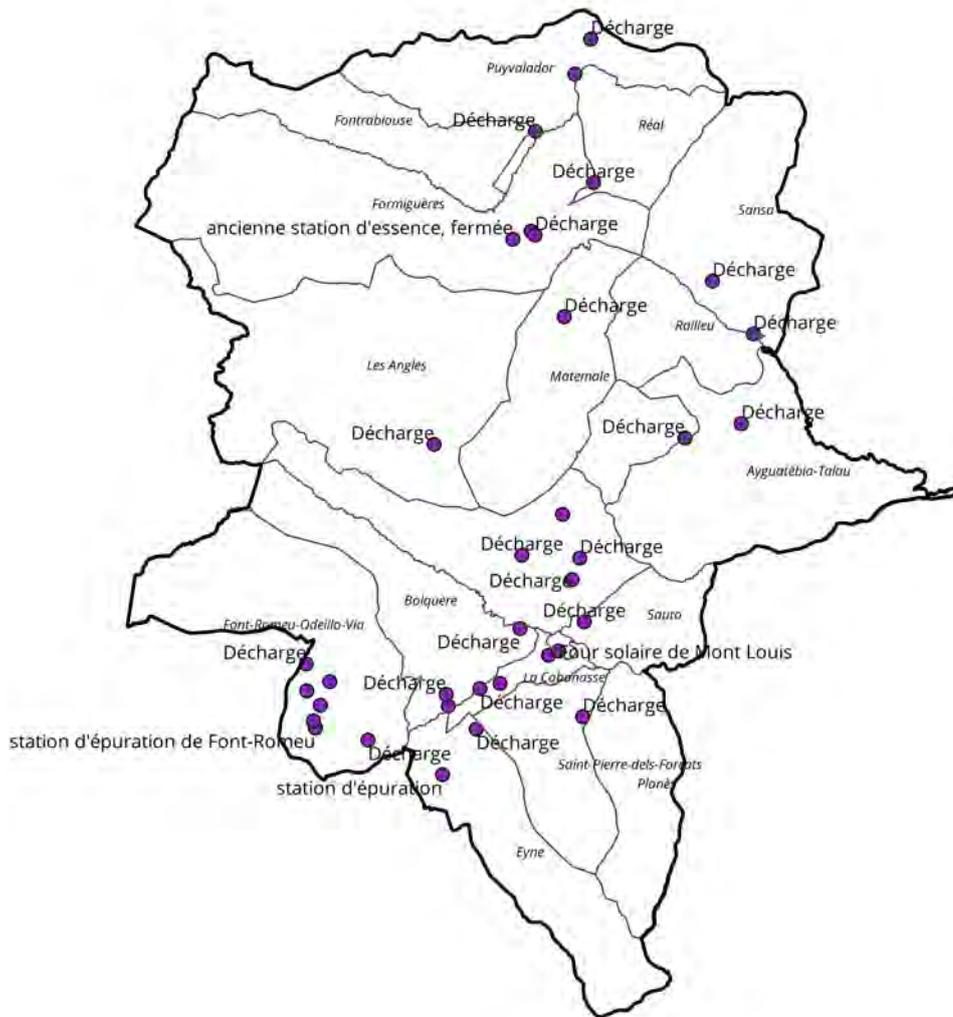
Les différents produits résultant de l'activité de ces entreprises sont potentiellement générateurs de pollution, des sols comme des eaux souterraines, suivant leur mode d'évacuation. C'est le cas par exemple des hydrocarbures qui, par les eaux de ruissellement, peuvent rejoindre la nappe phréatique et la polluer.

Néanmoins, l'inscription d'un site sur cette base ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

La maîtrise de l'urbanisation peut donc s'avérer nécessaire sur certains sites pollués, notamment lorsque la pollution sort du périmètre des terrains de l'installation classée. Les dispositions d'urbanisme concourant à cette maîtrise peuvent prendre la forme de Projets d'Intérêt Général (PIG), de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) ou de restrictions d'usage (qu'elles soient au profit de l'État ou bien qu'elles soient instituées entre deux parties).



SITES POTENTIELLEMENT POLLUÉS



La liste des 34 sites est donnée ci-dessous.

Etat du site	Raison sociale	Commune	Nom usuel	Début d'activité	FIN_ACT
En activité		AYGUATEBIA-TALAU	Décharge		
Activité terminée		CAUDIES-DE-CONFLENT	Décharge	19800101	19950101
Activité terminée	Christofeni Claude Entreprise	FORMIGUERES	Ancienne station d'essence, ferme	19300101	19940101
Activité terminée	Forge catalane; scierie	PUYVALADOR-RIEUTORT		18230101	
Activité terminée		FORMIGUERES	Station d'épuration		
En activité		MATEMALE	Décharge		
En activité		RAILLEU	Décharge		
En activité		SANSA	Décharge	19720101	
Activité terminée		PUYVALADOR	Décharge		19910101
Activité terminée		REAL-ODEILLO	Décharge		
Activité terminée		FONTRABIOUSE-ESPOUSOUILLE	Décharge		
Activité terminée		FORMIGUERES	Décharge		19930715
En activité		EYNE	Station d'épuration	19750101	
En activité		BOLQUERE	Station d'épuration	19870101	
En activité	Société Lyonnaise des eaux Dumez	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Station d'épuration de Font-Romeu	11110101	
En activité	Imprimerie de Cerdagne Capcir	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA		11110101	
En activité	Giraud Entreprise ; Castet Firmin Entreprise	LA CABANASSE	Garage Castet	19480828	
En activité		MONT-LOUIS	Four solaire de Mont Louis		
En activité	Association Aéronautique La Llagonne	LA LLAGONNE	Aérodrome de Mont-Louis la Quillane		
Activité terminée		LA LLAGONNE	Décharge		
Activité terminée		LA LLAGONNE	Décharge		
En activité		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Décharge	19850101	
Activité terminée		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Décharge		19900101
Activité terminée		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Décharge		
En activité		SAUTO	Décharge	19920101	
Activité terminée		FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA	Décharge		19500101
Activité terminée		BOLQUERE	Décharge	19710101	19980101
En activité		LA LLAGONNE	Décharge		
Activité terminée		EYNE	Décharge		
En activité	Garage et station service RIBEILL	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA		11110101	
En activité	Castel Fuel	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA		11110101	
Activité terminée		LES ANGLÉS	Décharge		
Activité terminée		BOLQUERE	Décharge		
En activité		BOLQUERE	Décharge	19880101	
Activité terminée		LA CABANASSE	Décharge		

Anciens Sites Industriels et Activités de Services recensés sur le territoire (source BRGM, 2017)



4. Des sources de pollutions électromagnétiques

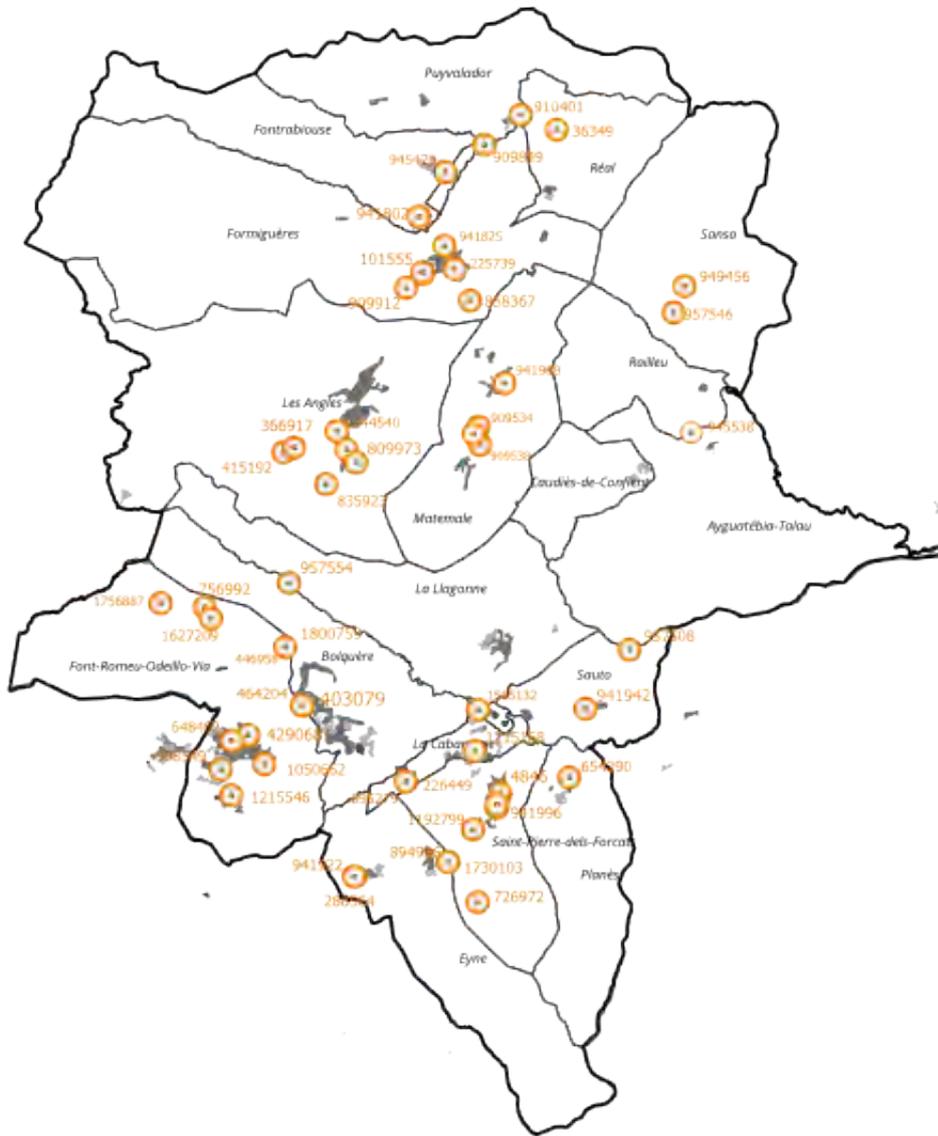
Les antennes relais sont des sources d'émission d'ondes électro-magnétiques. « L'Agence Nationale des Fréquences » veille au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Son action porte à la fois sur les émetteurs utilisés dans les réseaux (ex : antennes relais) et sur les équipements radioélectriques et terminaux (ex. téléphone mobile). Plusieurs stations de radiotéléphonie sont situées dans le territoire du SCoT.

Des mesures de champs sont disponibles pour certaines stations et données ci-après..

Numéro de mesure	Adresse	Commune	Date de mesure	Mesure réalisée	Conformité de la mesure	Niveau global	Type d'environnement
3163	Résidence " Les Grands Horizons "	BOLQUERE	29/10/2003	En intérieur	Oui	0.00	Lieu d'habitation
3164	Résidence " Les Grands Horizons "	BOLQUERE	29/10/2003	En intérieur	Oui	0.00	Lieu d'habitation
14498	Carrer d'Amont	FORMIGUERES	01/10/2008	En intérieur	Oui	0.00	Lieu d'habitation
126117	La Prairie	PLANES	23/02/2016	En intérieur	Oui	0.08	Lieu d'habitation
927	Télesiège du Belvédère - Pyrénées 2000	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	09/12/2002	En extérieur	Oui	1.90	Divers
6902	Avenue des Lilas	BOLQUERE	05/09/2005	En extérieur	Oui	1.03	Rue / Route / Parking
14497	Carrer del Soula	FORMIGUERES	01/10/2008	En extérieur	Oui	0.29	Rue / Route / Parking
14499	Carrer del Corra de la Guilla	FORMIGUERES	01/10/2008	En extérieur	Oui	0.00	Divers
24024	2 Route de la Forêt	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	20/09/2011	En extérieur	Oui	1.09	Divers
24795	11 Route de la Forêt	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	08/12/2011	En extérieur	Oui	0.79	Rue / Route / Parking
25258	2 Allée des Ambres	LES ANGLES	08/03/2012	En extérieur	Oui	0.24	Rue / Route / Parking
25741	Allée du Couchant	LES ANGLES	07/06/2012	En extérieur	Oui	1.84	Rue / Route / Parking



POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE



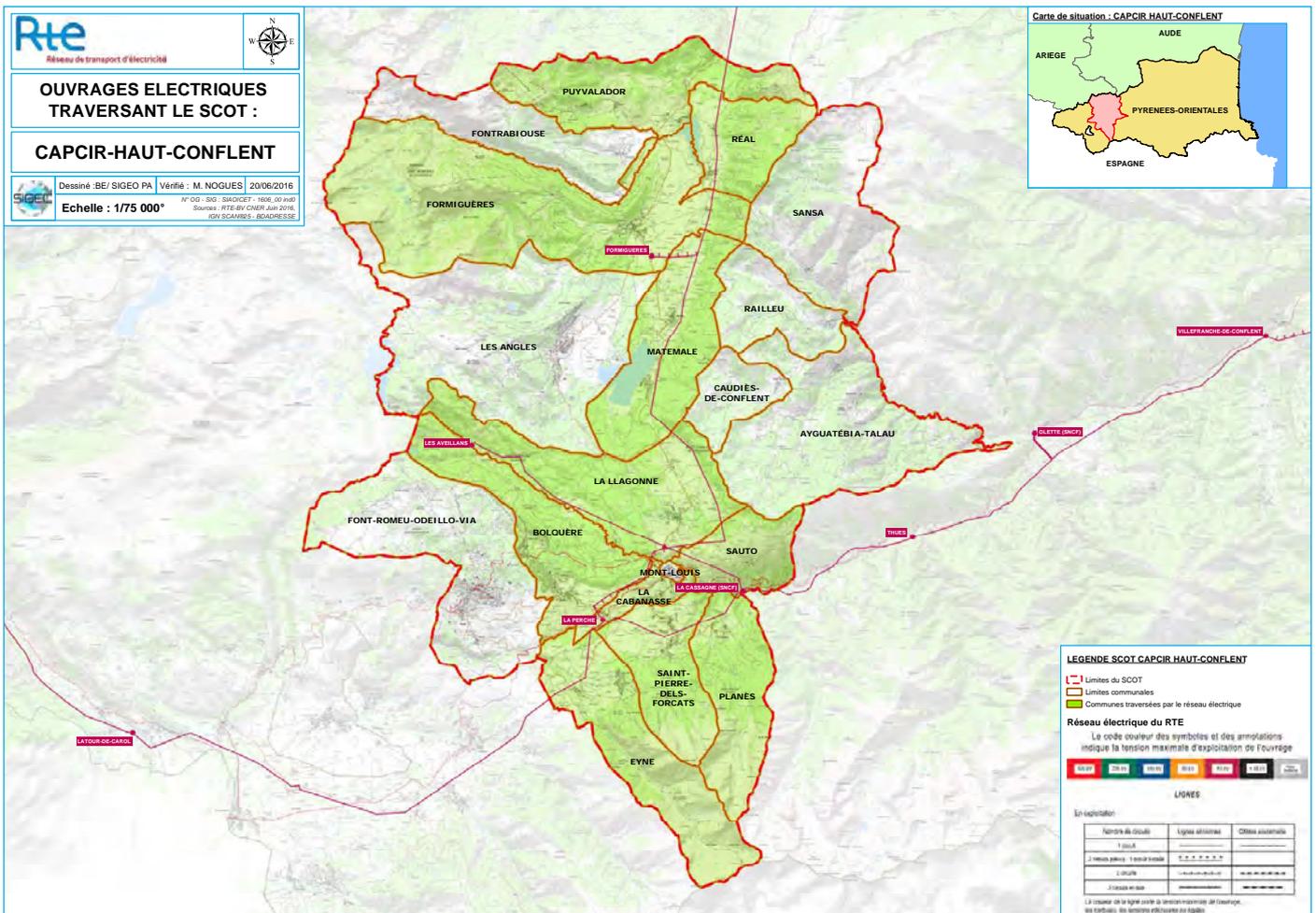
-  Périmètre SCOT
- Ondes électromagnétiques**
-  Antennes radios
- Occupation des sols**
-  Zones bâties



Numéro du support	Adresse	Commune	Nature du support	Hauteur en m	Propriétaire
14846		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Bâtiment	20.0	ORANGE Services Fixes
14852	RUE DU DR LOUIS BRUN AUTOCOMMUTATEUR	SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	Pylône autostable	18.0	ORANGE Services Fixes
36349	RÉSERVOIR DE ODEILLO DE REAL CHEM RURAL DE LA MOUILLÈRE.	REAL-ODEILLO	Pylône autostable	20.0	SFR
101555	RÉSERVOIR LA DEVEZE	FORMIGUERES	Pylône autostable	24.0	ORANGE
225739	RTE DE MONT LOUIS BASE DE DENEIGEMENT	FORMIGUERES	Bâtiment	10.0	DDE
226449	RÉSERVOIR MUNICIPAL	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Mât métallique	20.0	TDF
288564	CHEM RURAL LA CARRERADA	EYNE	Pylône autostable	5.0	Titulaire programme Radio/TV
366917	PEU DEL BOSQ D 32	LES ANGLÉS	Bâtiment	12.0	Association
403079	PYRENEES 2000	BOLQUERE	Bâtiment	12.0	
415192	PLATEAU DE BIGORRE ARRIVEE TELESKI DU REFUGE	LES ANGLÉS	Bâtiment	5.0	
429068	AV EMMANUEL BROUSSE PARKING MUNICIPAL	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Bâtiment	12.0	
446958	PYRÉNÉES 2000	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	14.0	FPS TOWERS
464204	2 AV DES LILAS GARAGE COMMUNAL	BOLQUERE	Pylône tubulaire	27.0	ORANGE
502952	PYLÔNE TDF DE LES ANGLÉS	LES ANGLÉS	Pylône autostable	30.0	TDF
648402	2 AV EMMANUEL BROUSSE CENTRAL FT	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Bâtiment	25.0	ORANGE Services Fixes
654290	CHEM DE LA SERRE	PLANES	Pylône autostable	24.0	ORANGE
726972	TÉLÉSKI DE FONTRÈDE T60	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône haubané	12.0	Société Privée SA
756992	LA GALLINERA TS COL ROUGE	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	10.0	SDIS, secours, incendie
809973	CHEM DE PLANÈS	LES ANGLÉS	Bâtiment	15.0	Société Privée SA
835923	LE PLA DEL MIR	LES ANGLÉS	Mât	6.0	Société Privée SA
858367	D 118 POSTE ÉLECTRIQUE	FORMIGUERES	Bâtiment	4.0	EDF GDF
894956	EYNES 2600	EYNE	Pylône autostable	15.0	EDF GDF
895279		LA CABANASSE	Bâtiment	3.0	EDF GDF
908549	R DE L'ABBÉ PONS	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Bâtiment	3.0	EDF GDF
909534		MATEMALE	Pylône tubulaire	2.0	EDF GDF
909538		MATEMALE	Bâtiment	3.0	EDF GDF
909849		FORMIGUERES	Pylône tubulaire	2.0	EDF GDF
909912		FORMIGUERES	Bâtiment	2.0	EDF GDF
910401	BARRAGE DE PUYVALADOR	PUYVALADOR-RIEUTORT	Mât	2.0	EDF GDF
941802		FONTRABIOUSE-ESPOUSOUILLE	Pylône autostable	11.0	Commune, communauté de commune
941825		FORMIGUERES	Pylône autostable	20.0	Commune, communauté de commune
941843		LES ANGLÉS	Immeuble	13.0	Société Privée SA
941908		MATEMALE	Pylône autostable	4.0	Société Privée SA
941922		EYNE	Pylône autostable	10.0	Commune, communauté de commune
941942		SAUTO	Pylône autostable	5.0	Commune, communauté de commune
941996		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône autostable	12.0	Commune, communauté de commune
945470		FONTRABIOUSE	Pylône autostable	8.0	Commune, communauté de commune
945538		AYGUATEBIA-TALAU	Pylône autostable	27.0	TDF
949456		SANSA	Pylône autostable	11.0	TDF
957508	D 10	SAUTO	Pylône autostable	15.0	Conseil Régional
957546	CHEMIN DE PLANOL STATION HYDROLOGIQUE TET D 4E	SANSA	Mât métallique	8.0	Conseil Régional
957554	D 60 STATION HYDROLOGIQUE	LA LLAGONNE	Mât métallique	8.0	Conseil Régional
971853	TOUR DU BARRAGE DE MATEMALE	MATEMALE	Bâtiment	5.0	EDF GDF
1050662		FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Bâtiment	12.0	DDE
1192799		SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône autostable	27.0	TDF
1215168	1, AVENUE MOFFRE	LA CABANASSE	Mât métallique	11.1	SNCF Réseau
1215546	1, RUE DE LA GARE	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Mât métallique	11.1	SNCF Réseau
1444540	GARE DES TELECABINES	LES ANGLÉS	Bâtiment	10.0	Conseil Régional
1565132	ROUTE DE MONT LLOUIS D118	LA CABANASSE	Pylône tubulaire	10.0	Etat, Ministère
1627209	USINE À NEIGE	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	10.0	SDIS, secours, incendie
1650894		FORMIGUERES	Pylône autostable	32.5	FPS TOWERS
1671847	TELESIEGE DU ROC	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Pylône autostable	12.0	BOUYGUES
1730103	PARKING DES PISTES RUE DE LA SAPINIÈRE	EYNE	Pylône autostable	22.0	ORANGE
1756887		FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Mât	4.0	ORANGE
1783095	RÉSERVOIR MUNICIPAL	SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	Pylône autostable	18.0	Commune, communauté de commune
1800759	PISTE DU BELVEDERE PYRENEES 200	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	Pylône tubulaire	31.0	IFW-FREE



A noter par ailleurs la présence de lignes électriques à moyenne et haute tension sur le territoire. Ses lignes sont susceptibles de générer un champ magnétique. Les recommandations en terme d'urbanisation sont les suivantes pour 50 000Volt, s'écarter jusqu'à 50 m. Les lignes présentes sur le territoire sont des lignes de 63 kv.

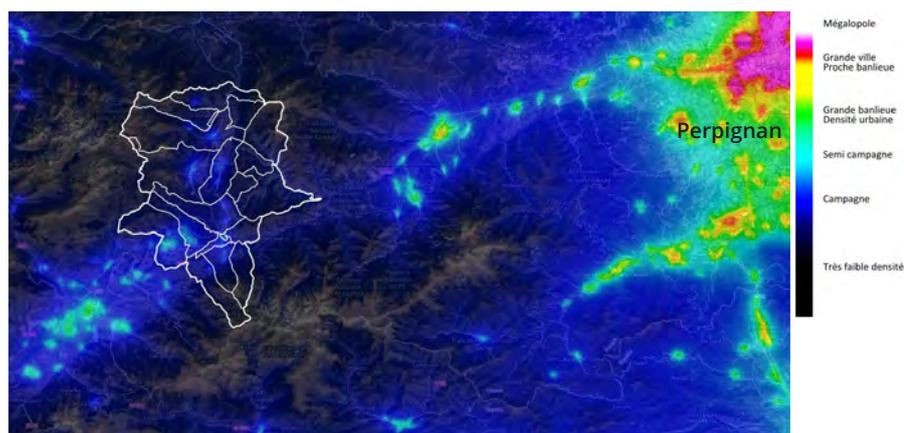


Lignes électriques traversant le territoire (source Porter à Connaissance de l'Etat, 2017)



5. Pollution lumineuse : un enjeu de "trame noire" à préserver

Éloignée des aires urbaines telles que Perpignan, la pollution lumineuse sur le territoire du SCoT reste limitée et concentrée aux zones urbanisées.



Pollution lumineuse (source AVEX, 2017)

La configuration des lieux offrent des vues d'un village à l'autre, y compris dans le paysage nocturne.



Réal depuis la route venant de Formiguères (source TRANS-FAIRE, 2017)



La question de l'éclairage urbain recoupe divers enjeux de développement durable :

- La sécurité des personnes et des biens.
- La maîtrise de la consommation d'énergie.
- La diminution des pollutions lumineuses.
- La gestion des déchets de l'éclairage public (collecte, recyclabilité...) et la maintenance des installations.



Même si cela ne traduit pas une fragmentation physique, la lumière peut être un élément perturbateur notamment pour les oiseaux et les insectes. **Le principal problème est la forte diffusion de la lumière vers le haut, avec comme conséquences la déviation des migrateurs de leur route et/ou des risques de collisions avec mortalité.**

Chez les humains, la pollution lumineuse peut altérer les rythmes biologiques, en troublant le sommeil.



Les systèmes d'éclairage présents sur le territoire sont variés, privilégiant une orientation de la lumière de haut en bas, favorable à la biodiversité.

Des projets de modernisation des réseaux d'éclairage public de 4 communes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sont inscrites dans le plan d'actions du TEPCV.

La commune de Railleu dispose de lampadaires solaires.



A noter, l'arrêté du 25 janvier 2013 fixe une règle générale d'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels, déclinée selon le type d'éclairage et de bâtiment, mais il exclut de son champ d'application les réverbères d'éclairage public. Toutefois, et c'est déjà sur ce fondement (L 583-1 du Code de l'Environnement) que des arrêtés de police municipale ayant pour objet l'extinction nocturne de ces installations ont été édictés par un certains nombres de communes. Article L 583-1 du Code de l'Environnement : « pour prévenir ou limiter les dangers ou troubles excessifs sur les personnes et l'environnement causés par les émissions de lumière artificielle et limiter les consommations d'énergie ». Plusieurs communes ont ainsi décidé de procéder à l'extinction des feux à partir d'une certaine heure ou de diminuer l'intensité lumineuse pour n'allumer qu'un dispositif d'éclairage sur deux ou sur trois pour là encore limiter la consommation d'électricité.

Cette expérimentation n'est pas mise en place sur le territoire du SCoT.



6. Le risque Radon

Le radon est un gaz radioactif, d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur. Il provient de la désintégration de l'uranium présent naturellement dans la croûte terrestre. Selon la nature géologique du sous-sol certains secteurs géographiques sont plus touchés que d'autres. En région Occitanie, de nombreuses communes sont concernées.

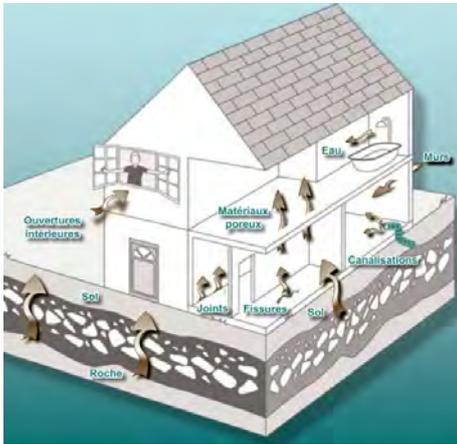
Ce gaz est classé comme cancérigène certain pour le poumon : le radon serait la seconde cause de cancer du poumon après le tabac. Il peut être dangereux essentiellement lorsqu'il s'accumule dans les locaux. Des méthodes simples de prévention permettent, soit de limiter son entrée dans les locaux, soit de l'évacuer pour limiter sa concentration dans l'air (ventilation). Cette dernière solution permet d'assainir de manière globale la qualité de l'air intérieur des locaux.

Un classement des communes en fonction du potentiel radon a été établi par l'IRSN en 2014. **L'ensemble des communes du SCoT de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes sont concernées par un potentiel radon de catégorie 3. C'est-à-dire que sur au moins une partie de leur superficie, elle présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.** Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400 Bq.m⁻³.

En France, la réglementation relative à la gestion du risque lié au radon, mise en place à partir de 2002, s'est progressivement étendue à de nouveaux champs d'intervention.

- **Pour les établissements ouverts au public** : l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif à la gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public, fixe les modalités de gestion dans les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat, les établissements sanitaires et sociaux, les établissements thermaux et les établissements pénitentiaires. Les propriétaires de ces établissements sont tenus, lorsqu'ils sont situés dans l'un des 31 départements prioritaires, d'effectuer les mesures de l'activité volumique du radon et, si besoin, de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour diminuer l'exposition. Le département des Pyrénées-Orientales n'est pas un département prioritaire.
- **Pour les lieux de travail** : La réglementation relative à la protection des travailleurs vis-à-vis de l'exposition au radon (article R. 4451-136 du code du travail) exige que, dans les lieux de travail (lieux souterrains où est exercée une activité définie par l'arrêté du 7 août 2008) qui sont situés dans les zones prioritaires, l'employeur procède à des mesures de l'activité volumique du radon, en sollicitant l'expertise d'un organisme



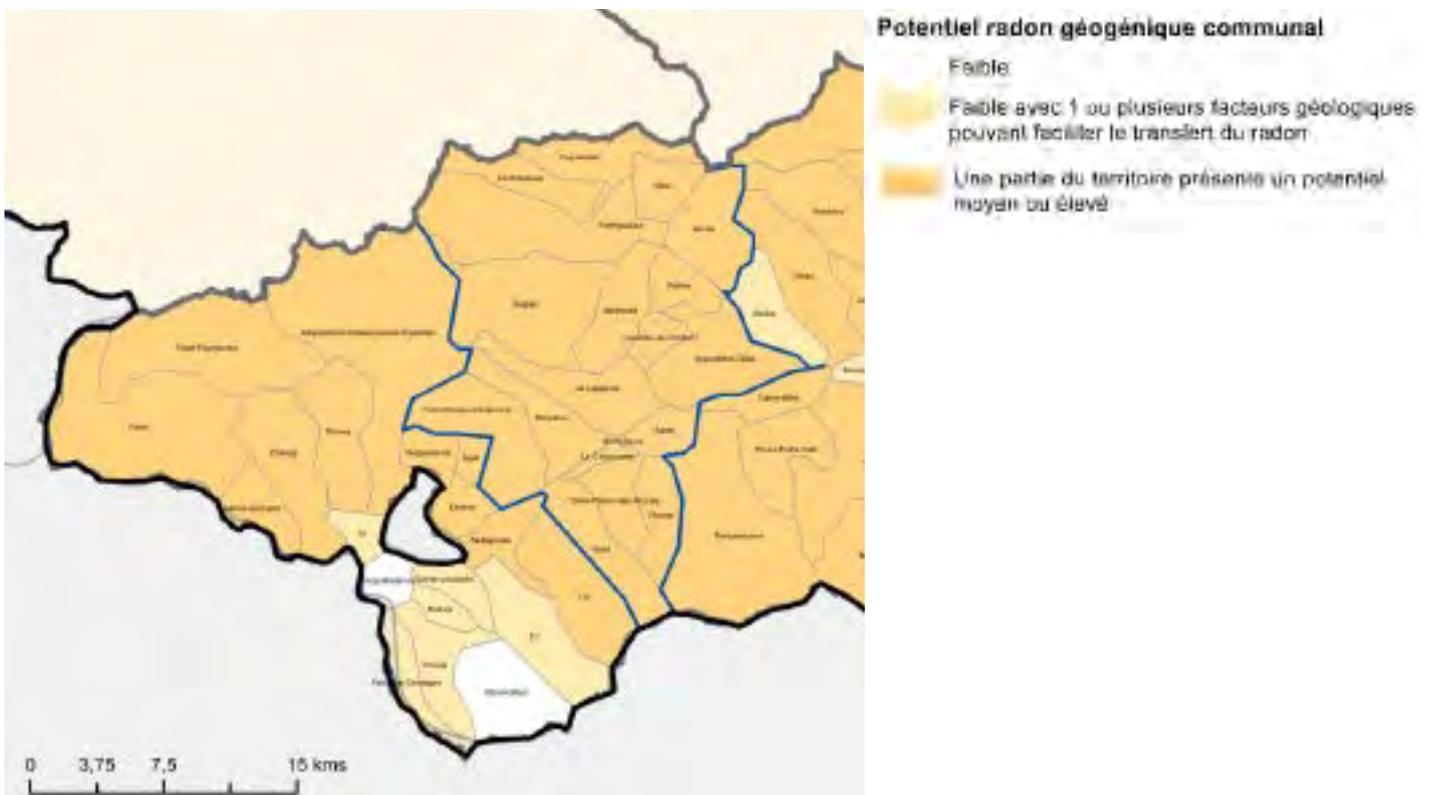


Source de propagation du radon dans les habitations (source ARSN, 2017)

agréé par l'ASN et mentionné à l'article R.1333-15 du code de la santé publique ou par l'IRSN.

- **Pour les bâtiments à usage d'habitation** : La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a complété les dispositions législatives du code de la santé publique concernant la gestion du risque lié au radon, en étendant l'obligation de mesure de l'activité volumique du radon et de ses descendants à certaines catégories de bâtiments définies par décret, afin de permettre une extension du dispositif réglementaire notamment aux bâtiments d'habitation. Le décret d'application de la loi, en cours de préparation, devra notamment préciser le niveau maximal de l'activité volumique du radon au-dessus duquel il est nécessaire de réduire les expositions au radon, et les catégories d'immeubles concernées par ces nouvelles dispositions.

La Directive 2013/59/Euratom du 5 décembre 2013 devrait rendre obligatoire, dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, une surveillance du radon dans certains ERP, et une information des locataires et acquéreurs de logement.



Répartition communale du potentiel radon géogénique dans les Pyrénées-Orientales
Source : IRSN (déc 2014), Basemap, GeoFla (2012), Insee (2017) Réalisation : ARS Occitanie, juillet 2017

6. Une qualité de l'air à préserver

- **Des objectifs régionaux fixés par le SRCAE et une surveillance par le réseau AIR LR**

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Languedoc-Roussillon a été arrêté en avril 2013. Le Schéma fixe des orientations et des objectifs régionaux aux horizons 2020 – 2050 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE identifie les zones sensibles pour la qualité de l'air où se superposent des niveaux de pollutions importants en dioxyde d'azote (NO₂) notamment à proximité des axes routiers et des enjeux humains et écologiques vulnérables à la dégradation de la qualité de l'air. **Aucune des communes du SCoT n'est concernée.**

Créé en 1973, AIR Languedoc-Roussillon (AIR LR) est l'organisme agréé par l'État pour la mise en oeuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur les cinq départements de la région Languedoc-Roussillon. A noter AIR LR et son homologue ORAMIP ont fusionné en 2017 pour devenir Atmo Occitanie.

La surveillance de la qualité de l'air sur la région s'appuie sur 23 stations de mesures fixes et 3 remorques laboratoires mobiles réparties sur le territoire par zones géographiques. La zone géographique "Ouest Pyrénées-Orientales" comprend 39 communes dont les 19 communes du SCoT de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes.

La réglementation française en matière de qualité de l'air s'appuie sur les valeurs limites de plusieurs directives, notamment, en référence à 2005, 2010 et à horizon 2015 en fonction de leurs impacts sur la santé (prise en compte des recommandations de l'organisation mondiale de la santé - OMS -) pour une vingtaine de polluants. Ces directives font intervenir les notions :

- **D'objectifs de qualité** : niveau de concentration de polluants (fixé à partir des connaissances scientifiques) pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé et sur l'environnement ;
- **De valeur cible** : niveau de pollution fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée ;
- **De valeurs limites** : niveau maximal de concentration de polluants (fixé à partir des connaissances scientifiques) pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé et sur l'environnement ;
- **De seuil d'information** : niveau de pollution atmosphérique qui a des effets limités et transitoires sur la santé en cas d'exposition de courte durée et à partir duquel une information de la population est susceptible d'être diffusée ;



- **De seuils d'alerte** : niveau maximal de concentration de polluants (fixé à partir des connaissances scientifiques) au-delà duquel une exposition présente un risque pour la santé humaine ou pour la dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

- **Une sensibilité à l'ozone en période estivale**

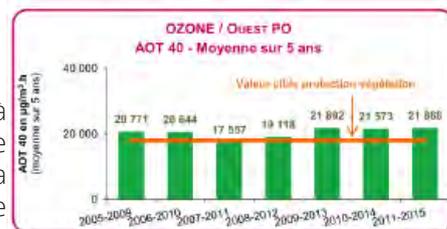
La surveillance de l'ozone sur la zone ouest des Pyrénées Orientales s'effectue à partir d'une station fixe rurale de fond située à Bellver de Cerdanya au nord de l'Espagne et gérée par le service environnement de la Generalitat de Catalunya qui transmet les résultats à AIR LR. Les mesures réalisées montrent une forte sensibilité du secteur "Ouest PO" aux pollutions de l'ozone (O₃).¹

L'ozone (O₃) est un polluant secondaire formé par réaction chimique à partir de polluants primaires (notamment les oxydes d'azote (NO X), les Composés Organiques Volatils (COV) et le monoxyde de carbone (CO)), sous l'effet du rayonnement solaire. Les niveaux sont ainsi plus élevés en été.

Les concentrations élevées qui peuvent apparaître au sud du territoire du SCOT (Font-Romeu, Bolquère) sont à mettre en relation avec l'arrivée de masses d'air provenant de l'Espagne (vent du Sud), et probablement de la métropole barcelonaise, lieu de fortes émissions de précurseurs d'ozone.

Les données disponibles² à la station de Bellver indiquent que la moyenne estivale d'Ozone en 2015 est en augmentation par rapport à 2014, mais reste inférieure à la moyenne des étés précédents (2005-2014).

Comme le montre le tableau de synthèse ci-contre, les valeurs cibles et les objectifs de qualité au regard de l'ozone n'ont pas été respectés en 2015.



Valeur cible pour la protection de la santé végétation (source AIR LR, 2015)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine (source AIR LR, 2015)



Ozone - Ouest PO - Moyenne estivale entre 2006 et 2015 (source AIR LR, 2015)



	Rappel des objectifs de qualité et des valeurs cibles concernant l'ozone	Situation vis-à-vis des seuils réglementaires	OZONE - Eté 2015	Tendance
Pollution de fond*	Objectif de qualité pour la protection de la végétation (AOT 40* < 6000 µg/m³.h)	Non respecté	AOT = 25 076	La valeur 2015 de l'AOT 40, en augmentation par rapport à 2014, reste proche des valeurs enregistrées en 2012 et 2013.
	Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures)	Non respecté	Nombre de jours de non-respect : 27 Pourcentage de jours de non-respect : 15%	Le nombre de jours de non-respect de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine, en légère augmentation par rapport à 2014, reste inférieur aux valeurs observées en 2012 et 2013.
	Valeur cible pour la protection de végétation (AOT 40 < 18 000 µg/m³.h en moyenne sur 5 ans)	Non respecté		
	Valeur cible pour la protection de la santé humaine (seuil de 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures ne doit pas être dépassé plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans)	Non respecté		
Pollution de pointe*	Seuil d'information (180 µg/m³ en moyenne horaire)	3 heures de dépassement	Lors de l'été 2015, le seuil d'information a été dépassé le 1er juillet pendant 3 heures. Il l'avait été 1 heure en 2014 et 2 heures en 2013. Ces épisodes de pollution à l'ozone sont à mettre en relation avec l'arrivée de masses d'air provenant de l'Espagne (vent du Sud), et probablement de la métropole barcelonaise, lieu de fortes émissions de précurseurs d'ozone.	
	Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population (240 µg/m³ en moyenne horaire)	Pas de dépassement		
	Seuils d'alerte pour la mise en œuvre progressive des mesures d'urgence 1er seuil : seuil horaire de 240 µg/m³ dépassé pendant 3 heures consécutives 2e seuil : seuil horaire de 300 µg/m³ dépassé pendant 3 heures consécutives 3e seuil : 360 µg/m³ en moyenne horaire	Pas de dépassement	Depuis le début des mesures sur cette zone, les différents seuils d'alerte n'ont jamais été dépassés.	

* La pollution de fond correspond à des niveaux de polluants dans l'air sur des périodes relativement longues. La pollution de pointe reflète les variations de concentrations de polluants sur des périodes de courte durée.

*AOT 40 : Accumulated Exposure Over Threshold 40 (somme de la différence entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ et 80 µg/m³ sur les valeurs horaires mesurées quotidiennement entre 8h et 20h (heures locales) pour la période allant du 1er mai au 31 juillet.



- **Les pollutions liées au trafic**

Les polluants générés par le trafic routier sont :

- Le dioxyde d'azote (NO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) en lien avec la combustion des carburants.
- Les particules en suspension, issues des imbrûlés à l'échappement et de l'usure des pneumatiques et des pièces métalliques.
- Les composés organiques volatils (COV)
- Les benzopyrènes provenant des carburants des automobiles.

Ces émissions se concentrent sur les axes routiers principaux à savoir sur la RN 116 et sur la RD118 principalement.

Les variations sont importantes selon les périodes de l'année, avec une circulation beaucoup plus élevée en saison (en hiver afin d'accéder aux stations de sports d'hiver, mais aussi, dans une moindre mesure en été) qu'au printemps ou à l'automne.

Une étude a été menée pendant l'hiver 2002-2003 à Font-Romeu afin de réaliser un état des lieux de la pollution dans une station de ski.¹

Cette étude a concernée essentiellement les polluants primaires (oxydes d'azote, dioxyde de soufre, particules en suspension, monoxyde de carbone) directement issus de la circulation automobile.

Les mesures ont été réalisées à proximité de la rue principale de la commune au coeur des espaces fréquentés par les piétons (en face des départs de remontées mécaniques).

Les mesures réalisées indiquent pour les différents polluants observés des concentrations faibles indiquant une faible influence du trafic automobile proche bien que les mesures est été réalisées en période de forte affluence (hiver).

- **Les pollutions liées aux activités industrielles**

L'IREP, registre français des émissions polluantes, recense les émissions de polluants des principales installations industrielles. Bien que ce registre ne soit pas exhaustif, il ne recensait, en 2015, aucun établissement sur le territoire émetteurs de polluants atmosphériques.

¹ AIR LR, 2002

Type de réglementation	Polluants	Valeurs réglementaires (µg/m ³)	Durée d'exposition
Seuil d'information et de recommandation	Particules (PM ₁₀)	50	Jour
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	200	Heure
	Ozone (O ₃)	180	Heure
Seuil d'alerte	Dioxyde de soufre (SO ₂)	300	Heure
	Particules (PM ₁₀)	80	Jour
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	400	Heure
Valeurs limites	Ozone (O ₃)	240	Heure
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	500	Heure (maximum 3 h) Jour (maximum 35 j/an)
	Particules (PM ₁₀)	50	Année
	Particules (PM _{2.5})	40	Année
	Particules (PM _{2.5})	25	Année
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	200	Heure (maximum 18 h/an)
	Dioxyde d'azote (NO ₂)	40	Année
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	250	Heure (maximum 24 h/an)
	Benzène (C ₆ H ₆)	1,20	Jour (maximum 5 j/an)
	Benzène (C ₆ H ₆)	5	Année
Valeurs cibles	Plomb (Pb)	0,5	Année
	Monoxyde de carbone (CO)	10 000	3 heures
	Particules (PM _{2.5})	20	Année
	Ozone (O ₃)	120	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (maximum 25 j/an)
	Benzopyrène (BaP)	0,001	Année
	Arsenic (As)	0,005	Année
	Cadmium (Cd)	0,005	Année
	Nickel (Ni)	0,02	Année
	Particules (PM ₁₀)	30	Année
	Particules (PM _{2.5})	10	Année
Objectif de qualité	Ozone (O ₃)	120	3 heures
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	50	Année
	Benzène (C ₆ H ₆)	2	Année
	Plomb (Pb)	0,25	Année

Les seuils réglementaires de la qualité de l'air (source AIR LR, 2017)



Synthèse des enjeux

3.5 | Risques technologiques et nuisances : un territoire préservé

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> des nuisances sonores localisées aux abords de la RN116 et sur une partie de la RD118, laissant des zones de calme sur la majeure partie du territoire une absence de construction dans le couloir de bruit de la RN116 dans les communes de Bolquère et de Font-Romeu-Odeillo-Via un risque de Transport de Matière Dangereuse concernant une partie restreinte du territoire (RN116) une absence d'installation à risque majeur un risque de pollution des sols et des sous-sols limité : une absence de site inventorié dans la base de donnée BASOL (sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif) une pollution lumineuse concentrée au niveau des zones urbanisées une bonne qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> des nuisances acoustiques pouvant être sources de gêne dans les couloirs de bruit de la RN116 et de la RD118 dans les communes de Font-Romeu-Odeillo-Via, Bolquère, La Cabanasse, Sauto et Mont-Louis un risque Transport de Matière Dangereuse aux abords de la RN116 la présence des barrages des Bouillouses, de Matemale et de Puyvalador, vecteur de risque pour le territoire : les communes de Puyvalador, Réal, Formiguères, Matemale, La Llagone, Sauto, Bolquère et Mont-Louis sont susceptibles d'être concernées par les ondes de submersion en cas de rupture de barrage des sources de pollutions électromagnétiques : antennes de radiotéléphonie, lignes électriques à moyenne et haute tension une sensibilité aux pollutions à l'ozone (O3) en période estivale : des concentrations élevées pouvant apparaître au sud du territoire du SCOT (Font-Romeu, Bolquère) à mettre en relation avec l'arrivée de masses d'air provenant de la métropole barcelonaise
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> des risques répertoriés dans les documents cadres (DDRM, DICRIM), une information permettant de réduire la vulnérabilité du territoire des Plans Particuliers d'Intervention (P.P.I.) en cours d'élaboration pour les barrages de Matemale et des Bouillouses définissant les mesures à prendre dans l'hypothèse où des événements affectant l'intégrité du barrage seraient susceptibles d'avoir des conséquences sur les populations et l'environnement un classement sonore des voies imposant aux constructeurs le respect d'une certaine isolation acoustique lors de la construction de bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale et d'hébergement à caractère touristique (Arrêté du 30 mai 1996) éco-mobilité : des actions d'ores et déjà engagées à poursuivre 	<ul style="list-style-type: none"> une accentuation des risques liée au développement du territoire (circulation et nuisances associées, exposition de nouvelles populations aux risques...) 34 sites recensés dans la base de données Basias (Anciens Sites Industriels et Activités de Services) : des produits résultant de l'activité de ces entreprises potentiellement générateurs de pollution des sols et des eaux souterraines nécessitant une maîtrise de l'urbanisation sur ces secteurs une pollution lumineuse localisée mais présente : un enjeu de "trame noire" à préserver



Paroles d'acteurs

"Le cadre de vie est exceptionnel. Il faut valoriser cet environnement précieux car c'est un véritable outil de travail pour le territoire."



"Il faut créer des choses qui maintiennent la vie tout au long de l'année [...] on peut attirer des activités industrielles avec le climat très pur (qualité d'air pour montage de composants informatiques, sécheries, ...)."



Enjeux

- **Un territoire relativement préservé des différentes formes de pollutions** liées à la présence humaine. Seuls quelques secteurs urbanisés à proximité de la RN116 présentent une sensibilité (qualité de l'air, nuisances sonores). Éviter l'aggravation des nuisances dans ces secteurs (développement des transports alternatifs, aménagements...).
- **S'interroger sur le positionnement de zones de développement en lien avec les sensibilités identifiées.**
- **Autoriser des projets qui limitent les nouvelles sources de nuisances pour le territoire et sa population** (circulations, pollution lumineuse, électromagnétique, pollution des sols, atmosphérique, acoustique, visuelle).



3.6 | Le territoire à l'heure du numérique

Dans la concurrence que se livrent les régions, **les territoires gagnants sont les territoires en mouvement**. Pour gagner en attractivité et en compétitivité, les réseaux de communications électroniques performants constituent aujourd'hui un appui de premier plan.

En quelques années, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. **Le haut débit (ADSL par câble, 3G)** est aujourd'hui un service essentiel pour le cadre de vie et l'économie d'un territoire. **Le Très Haut Débit (fibre optique, 4G)**, dont le déploiement s'amplifie en France, constitue pour les territoires **un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement pour les entreprises et d'attractivité pour les services offerts à la population**.

En effet, les technologies de l'information et de la communication (les TIC), à travers l'aménagement numérique, sont **facteurs de cohésion sociale et de désenclavement**, à travers l'accès aux services et au commerce en ligne, la possibilité du télétravail, la recherche d'emploi, l'administration en ligne (e-administration) ou encore la télé formation, par exemple.

En 2010, La loi Grenelle 2 consolide le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur l'aménagement numérique des territoires. Désormais, pour l'ensemble des collectivités locales, l'élaboration du SCoT crée l'opportunité de prendre en compte la question des infrastructures et réseaux numériques dans une réflexion globale et transversale.

A | La révolution du Très Haut Débit

Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné consiste à déployer de la fibre optique sur l'ensemble du réseau d'accès à Internet, jusqu'aux logements, entreprises et services publics. Il permet donc de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit et stabilité du signal) pour tous les usagers concernés. Au contraire du réseau haut débit par câble, la fibre optique présente l'avantage d'un débit qui ne diminue pas en fonction de la distance à l'abonné. La fibre optique permet donc de « briser la distance » entre territoires urbains et territoires ruraux par un débit identique.

A l'inverse, **le Haut Débit par câble en cuivre** est déployée à partir de points de raccordement (point nodal) : plus on s'éloigne de ce point de raccordement, moins le débit est bon, ce qui pose une question de pertinence de ce type de réseau pour l'habitat isolé et les territoires de montagne à la géographie accidentée.

Il se pose ainsi la question des territoires où de tels déploiements seraient particulièrement onéreux ou techniquement difficiles à réaliser (territoire peu dense, habitats isolés notamment) : des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (**satellite, 4G**) peuvent être mises en œuvre.

Le passage à la 4G peut être une alternative très intéressante pour les foyers et les entreprises ne disposant pas d'une bonne connexion internet.



COMPRENDRE LES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

LES RÉSEAUX HISTORIQUES



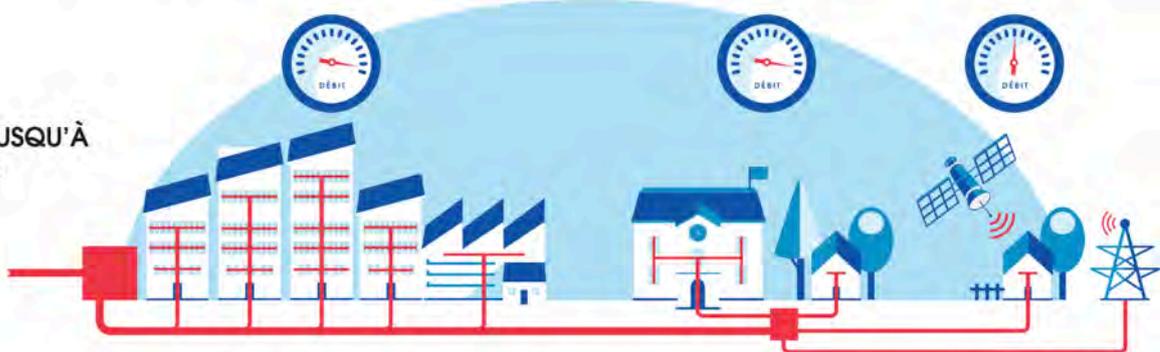
Le réseau en cuivre permet d'apporter un accès haut débit correct aux usagers proches des centraux téléphoniques, voire du très haut débit pour les habitations très proches (avec la technologie VDSL2), mais est insuffisant pour généraliser le très haut débit à l'ensemble des habitations et entreprises.

LA MONTÉE EN DÉBIT



La montée en débit consiste à remplacer partiellement les réseaux historiques (cuivre ou câble coaxial) par des réseaux de fibre optique, afin d'améliorer les débits offerts et d'apporter le très haut débit¹ à une partie des usagers. Plus rapides et moins coûteuses à déployer, de telles opérations peuvent constituer des solutions transitoires avant le déploiement à terme de la fibre jusqu'à l'abonné.

LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ



Les réseaux de fibre jusqu'à l'abonné (FTTH pour Fibre to the Home) permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés. Là où de tels déploiements seraient trop onéreux ou trop difficiles (habitats très isolés notamment), des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (satellite, mobile) pourront également être mises en œuvre.

* A noter que la technologie VDSL2 peut être considérée comme du Très Haut Débit dès lors où le débit peut être de 30Mbits/seconde pour une habitation située à environ 1km du Nœud de raccordement (NRA)



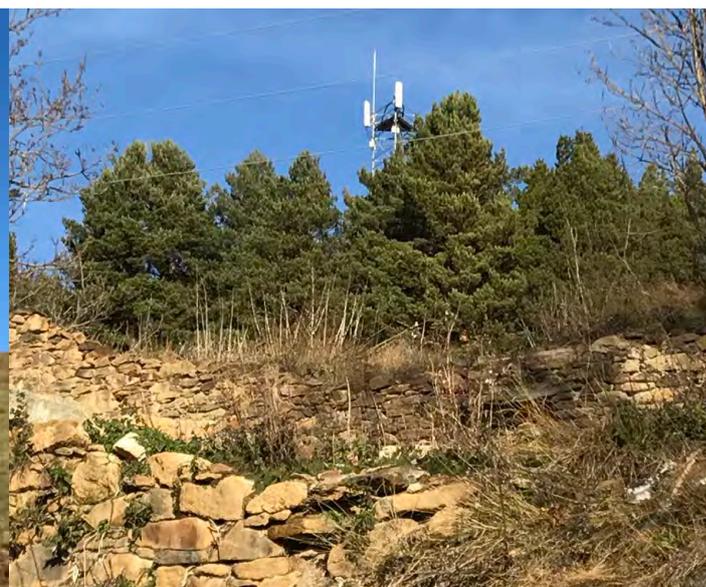
Cette solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile sur le territoire. Si la solution de connexion 3G/4G existait déjà avec des solutions de clés attachées à une carte SIM (abonnement mobile), la nouveauté provient désormais de la fourniture d'une box dédiée à la réception du réseau 4G (sans obligation de souscrire un abonnement mobile) et permettant la consultation d'internet chez soi, via un réseau WiFi généré par la box.

Type de réseau	Définition
La fibre optique	...jusqu'à l'abonné, appelée FTTH pour « <i>Fiber to the Home</i> » (fibre à la maison)
Le réseau câblé modernisé	Le réseau câblé était initialement utilisé pour la télévision. Il est modernisé en mobilisant de la fibre optique jusqu'au pied du logement ou à l'entrée de la rue
Le réseau téléphonique en fil de cuivre	...à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL » et qui sert désormais de support aux technologies de type VDSL2 (de 30Mbit à 100 Mbit/s (équivalent à la fibre optique).
Les technologies radio « LTE » (<i>Long Term Evolution</i>)	...comme la 4G pour un accès à Internet fixe ou mobile, le Wi-MAX ou le satellite.

CARACTERISTIQUES DES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉSEAUX NUMÉRIQUES EXISTANTS



Pylône hertzien et émetteur 2G/3G sur les hauteurs du village de Planès



Emetteur 2G/3G/4G au dessus du hameau d'Odeillo de Réal



B I Les initiatives à l'oeuvre sur le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

Conscients que la seule initiative privée ne suffit pas à apporter les services nécessaires partout sur leur territoire, la Région et le Département ont la possibilité d'intervenir de façon opérationnelle dans le domaine du numérique pour favoriser un développement cohérent et équilibré des territoires à travers plusieurs outils de planification.

Car **ces enjeux de couverture, de concurrence et d'innovation s'inscrivent avant tout dans une problématique d'aménagement du territoire**. En effet, dans une naturelle logique de rentabilité, les opérateurs privés subordonnent le déploiement de leurs infrastructures à un retour sur investissement de courte durée, de 12 à 18 mois le plus souvent. Dans les zones peu denses et rurales, comme le territoire de la Communauté de communes Pyrénées catalanes, l'intervention des acteurs publics (région, département) est donc nécessaire pour attirer des opérateurs et lutter contre une fracture numérique d'ores et déjà effective pour certains bassins de vie (à l'exemple des Garrotxes qui ne bénéficient pas d'une offre internet suffisante et que le déploiement du Très Haut Débit à 5 ans sur une partie du territoire de la Communauté de commune risque d'aggraver).

Ainsi, les usages numériques représentent-ils un enjeu économique et sociétal important se traduisant par des opportunités pour la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes :

- Maintien et création d'entreprises
- Création de richesse et d'emplois,
- Attraction de nouveaux habitants et développement du télétravail
- Accès faciliter des services publics et des équipements aux usagers

LES PRINCIPAUX OUTILS DE PLANIFICATION POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

OUTILS	DEFINITION
La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCoRAN)	Elle fixe les grandes orientations souhaitées par la Région, afin de garantir que chaque territoire soit couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)	Instauré pour lutter contre la fracture numérique, il définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle du département. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés. Le SCORAN et le SDTAN ont été élaborés par la Région, l'Etat et les départements du Languedoc-Roussillon.
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)	Il décline au plan local les orientations du SDTAN, la loi Grenelle 2 ayant élargi le champ du SCoT à la couverture numérique.

1. Le plan national « France Très Haut Débit »

Le plan national « France Très Haut Débit » est une stratégie adoptée en 2013 qui vise à déployer des réseaux Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022. La Région n'intervient pas de manière opérationnelle pour l'aménagement numérique dans le cadre du plan France très Haut Débit.

Porté par l'Etat, ce plan de déploiement de nouvelles infrastructures numériques s'appuie principalement sur des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Il a été conçu en retenant que la fibre optique jusqu'à l'abonné représentera 80% des réseaux déployés en 2022.

Il vise en priorité **la résorption des zones blanches des centres bourgs avec l'enjeu d'apporter une couverture en Internet mobiles 3G dans chaque centre-bourg situé en zone blanche 2G**. Ce programme repose sur un partage de responsabilité entre les collectivités territoriales et l'État qui assurent le financement et la construction des infrastructures publiques (point haut/pylônes), et un engagement des opérateurs à installer leurs équipements et proposer des offres permettant la couverture mobile des centres-bourgs des communes concernées.

Les 4 communes des Garrotxes sont recensées dans ce dispositif d'amélioration de l'internet mobile pour les centres-bourgs de Sansa, Railleu, Ayguatèbia et Caudiès-de-Conflent.

2. Les avancées de la loi "montagne" dans l'aménagement numérique

Il est significatif que le volet de la « loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne », sur l'emploi et l'économie en montagne, commence par le chapitre « favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile ». Elle oblige à élaborer une stratégie sur les usages et services liés à l'internet lorsque le SDTAN couvre une zone de montagne.

3. Le schéma directeur territorial (SDTAN) de la Région

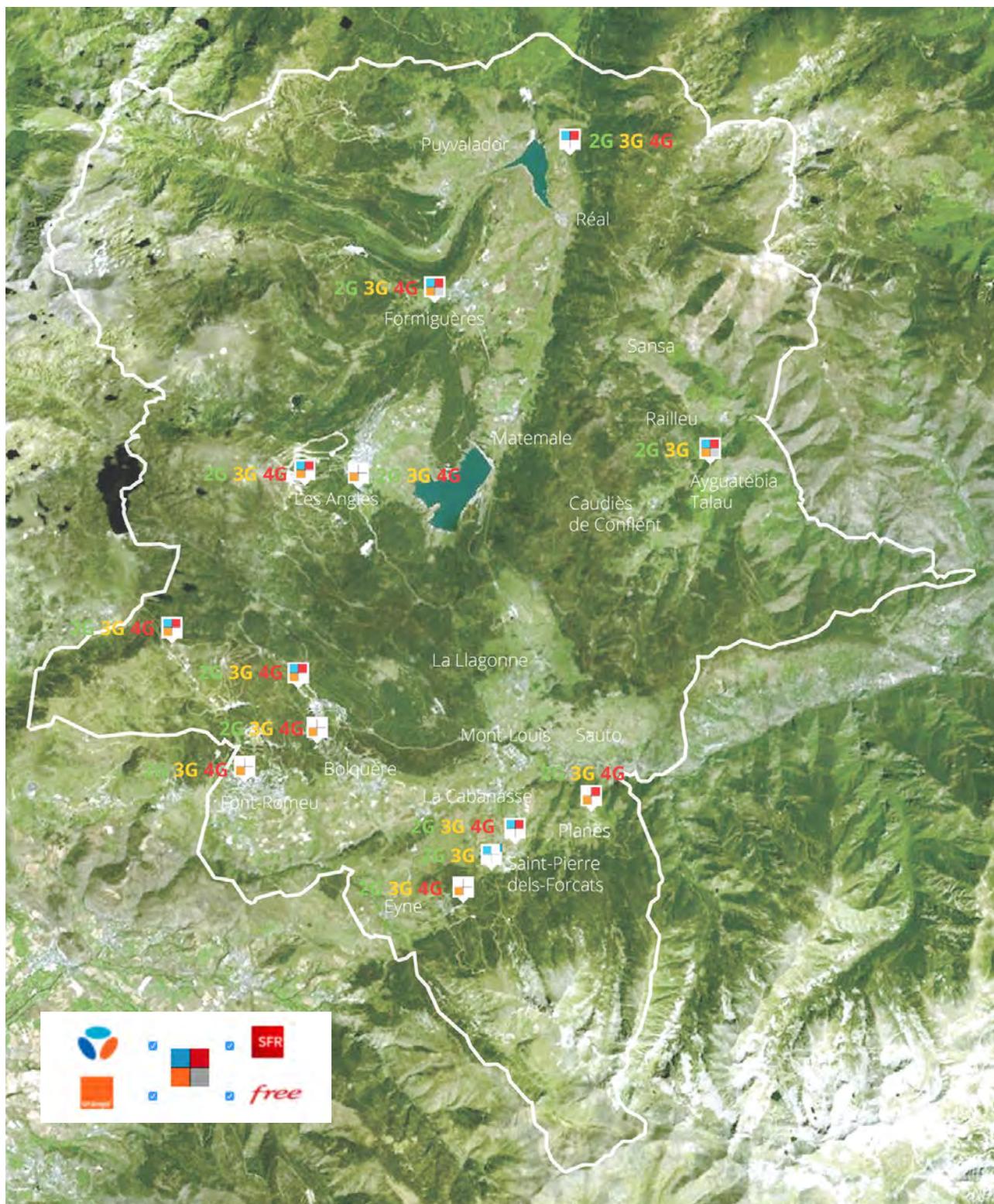
La Région est autorisée à investir dans les réseaux numériques en déployant ou en faisant déployer pour son compte des infrastructures actives neutres et mutualisées. En cas d'insuffisance constatée de l'initiative privée, elle peut également assurer des fonctions d'opérateur de services dans les zones concernées.

C'est dans ce cadre que la Région intervient dans le champ de l'aménagement numérique à travers le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) avec pour principaux objectifs :

- le Haut-Débit pour tous, avec la suppression des zones blanches (zones sans couverture ADSL),
- l'extension du dégroupage avec l'arrivée de nouveaux acteurs, favorisant ainsi la concurrence,
- le développement des pôles d'activité économique,
- l'amélioration de la performance et de l'accessibilité des services publics,
- la mise en place, à moyen et long terme, d'une offre de Très Haut Débit fixe et mobile grâce à la fibre optique notamment.



LOCALISATION ACTUELLE DES ANTENNES-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE POUR L'INTERNET MOBILE 2G, 3G et 4G (PAR OPÉRATEUR)



source : observatoire 2G, 3G & 4G de l'ANFR - Agence Nationale des Fréquences - www.cartoradio.fr



4. La mise en œuvre du SDTAN par le Département pour la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes

En application du SDTAN régional, le Département des Pyrénées Orientales a souhaité, en 2016, renforcer et structurer l'aménagement numérique des Pyrénées orientales en définissant un projet de réseau d'initiative publique pour le déploiement du Très Haut Débit destiné à raccorder en 5 ans l'ensemble de la population, des entreprises et des sites publics sur la totalité du département en fibre optique avec **un scénario cible de couverture numérique à 90% en Très Haut Débit (> 30 Mbit/s)**.

Dans ce nouveau contexte, **l'enjeu pour les stations de montagne est d'intégrer au mieux et rapidement les évolutions décrites précédemment et de saisir l'opportunité du déploiement du réseau de fibre optique pour faire de leurs stations des « stations connectées ».**

La Communauté de communes a une couverture assez nettement inférieure à la moyenne départementale : seules 63% des lignes sont éligibles à un débit de 10 Mbit/s et plus. 37% des lignes sont restreintes à des débits faibles (moins de 10 Mbit/s) dont 23% des lignes à moins de 4 Mbit/s).

La technologie retenue est le fibrage optique pour le territoire de la communauté de communes avec un déploiement à 5 ans (2018-2022). Ce déploiement repose sur le positionnement de 3 nœuds de raccordement optique (NRO) localisé sur 3 communes : Les Angles, Mont-Louis et Font-Romeu. Ces points de raccordement sont reliés au réseau de câbles de fibre optique installés par l'opérateur Orange. Les communes desservies par ce futur réseau sont prioritairement les communes-stations de montagne.

A noter que les communes des Garrotxes sont absentes du plan Très Haut Débit du département. Elles s'inscrivent toutefois, en parallèle, avec le plan national de résorption des zones blanches en centres bourgs par l'internet mobile.

Actuellement pour les Garrotxes, le Département a construit en 2006 au col de Jouel (commune d'Ayguatébria) un pylône permettant le déploiement de la 2G et de la 3G mobile dans le cadre de l'opération de résorption des centre-bourgs en zone blanche : à cet effet, les 4 communes des Garrotxes ne sont plus en zone blanche pour ce qui concerne la réception de la téléphonie mobile bien que Sansa continue de ne recevoir qu'une couverture limitée (signal faible) quelque soit l'opérateur choisi.

Pour l'internet mobile en 3G, le déploiement est actuellement effectif sur les 4 communes par l'ensemble des opérateurs mais la qualité des réceptions diffère de manière très importante selon l'opérateur choisi.

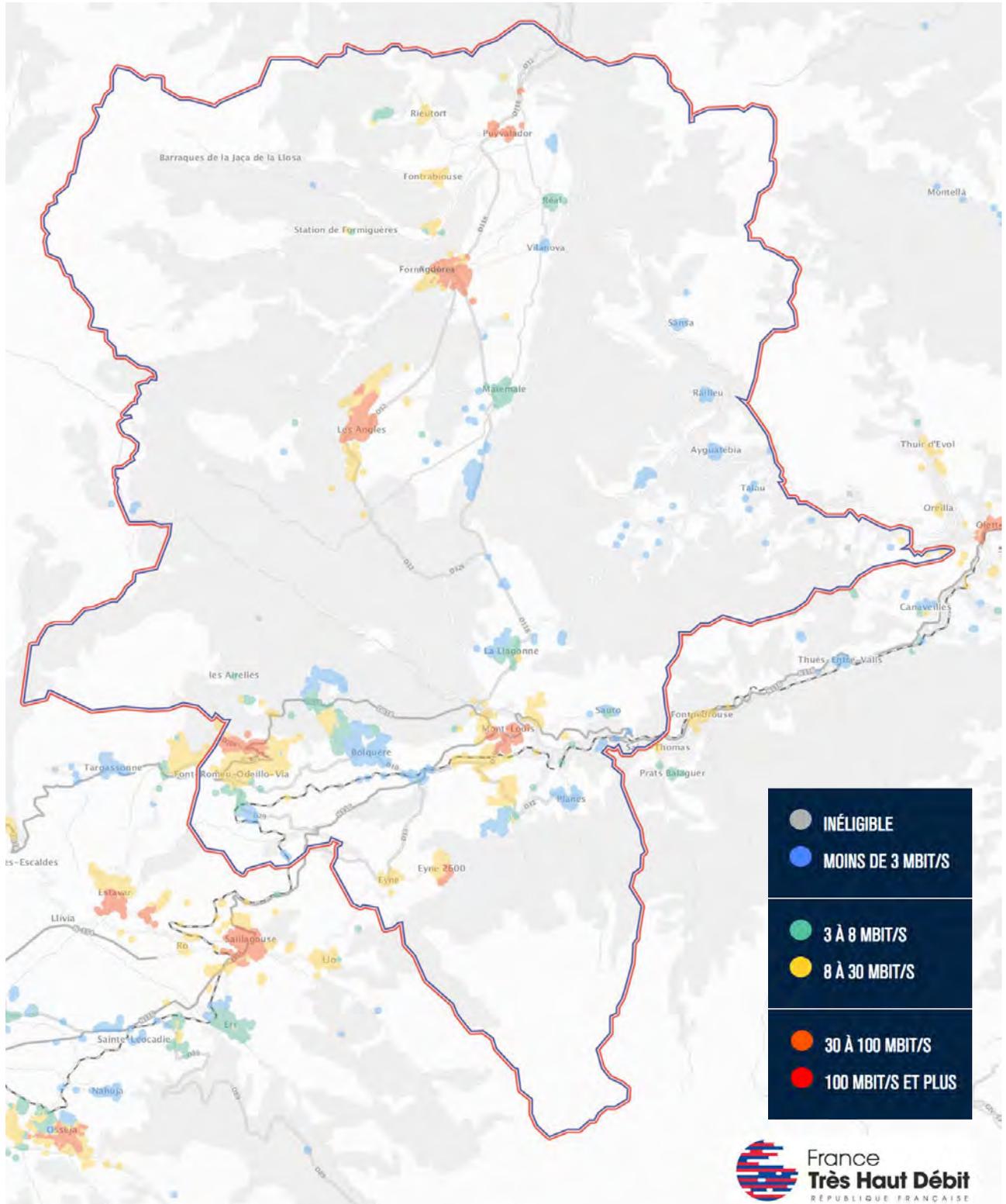
La couverture en 4G mobile reste, quant à elle, absente du territoire des Garrotxes.

Ces communes très rurales demeurent donc aujourd'hui encore dépourvues de couverture efficace en internet mobile ce qui bloque, malgré les efforts d'embellissement, la prospérité de certains villages comme Caudiès de Conflent, par l'absence d'un réseau numérique stable et efficace (hertzien, internet, télévision).

Ce dernier point est crucial pour maintenir les communes des Garrotxes à un certain niveau d'attractivité afin d'attirer (à travers le développement de gîtes, d'événements, d'activités de découverte, etc.) ou plus simplement pour pérenniser l'installation de nouveaux habitants.



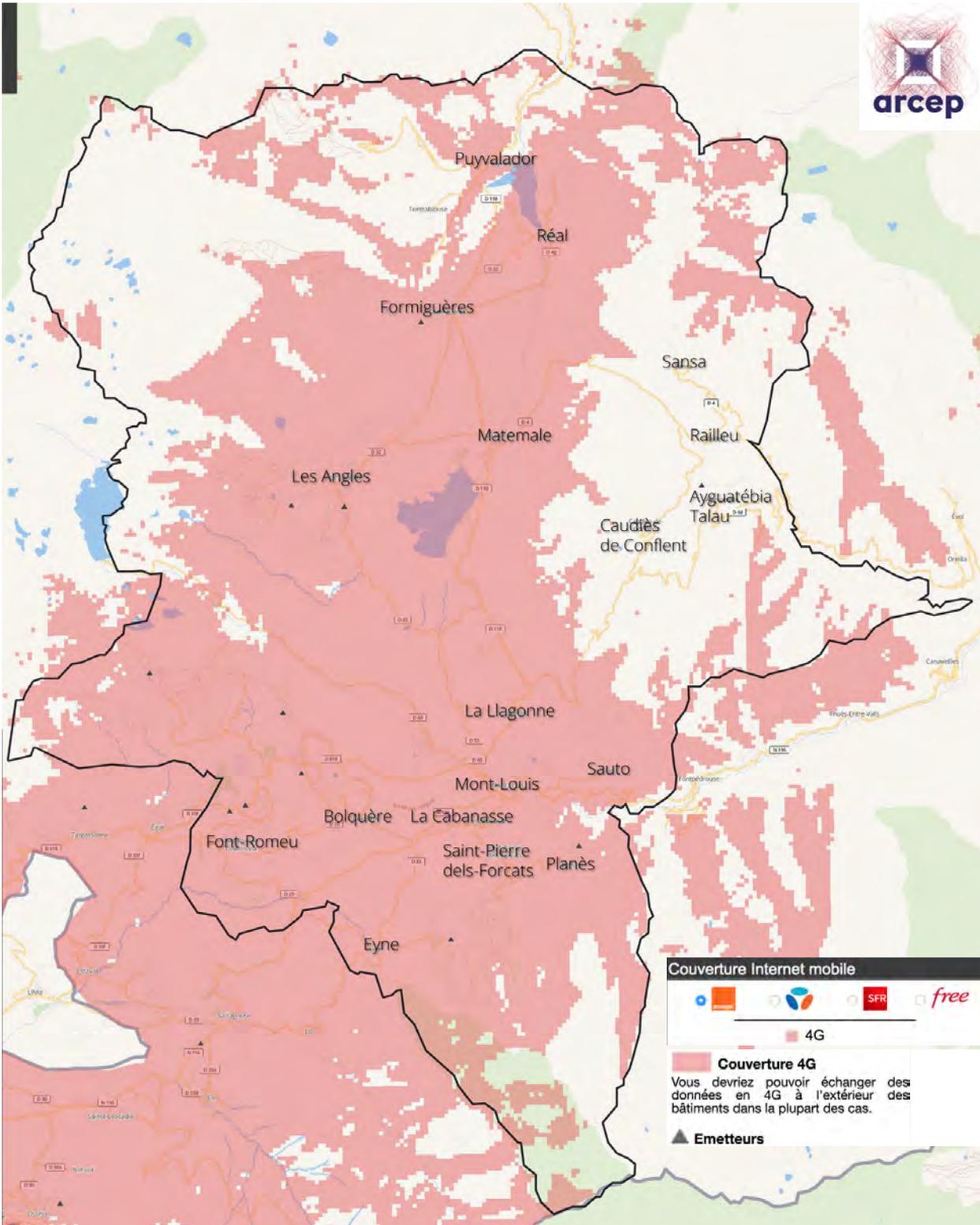
ÉTAT DES DÉBITS CONSTATÉS SUR LE RÉSEAU DSL À L'ÉTÉ 2017 POUR L'ÉLIGIBILITÉ À L'ACCÈS À L'INTERNET HAUT-DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT (> 30 MBITS/S)



source : observatoire France Très Haut Debit - <https://observatoire.francethd.fr>



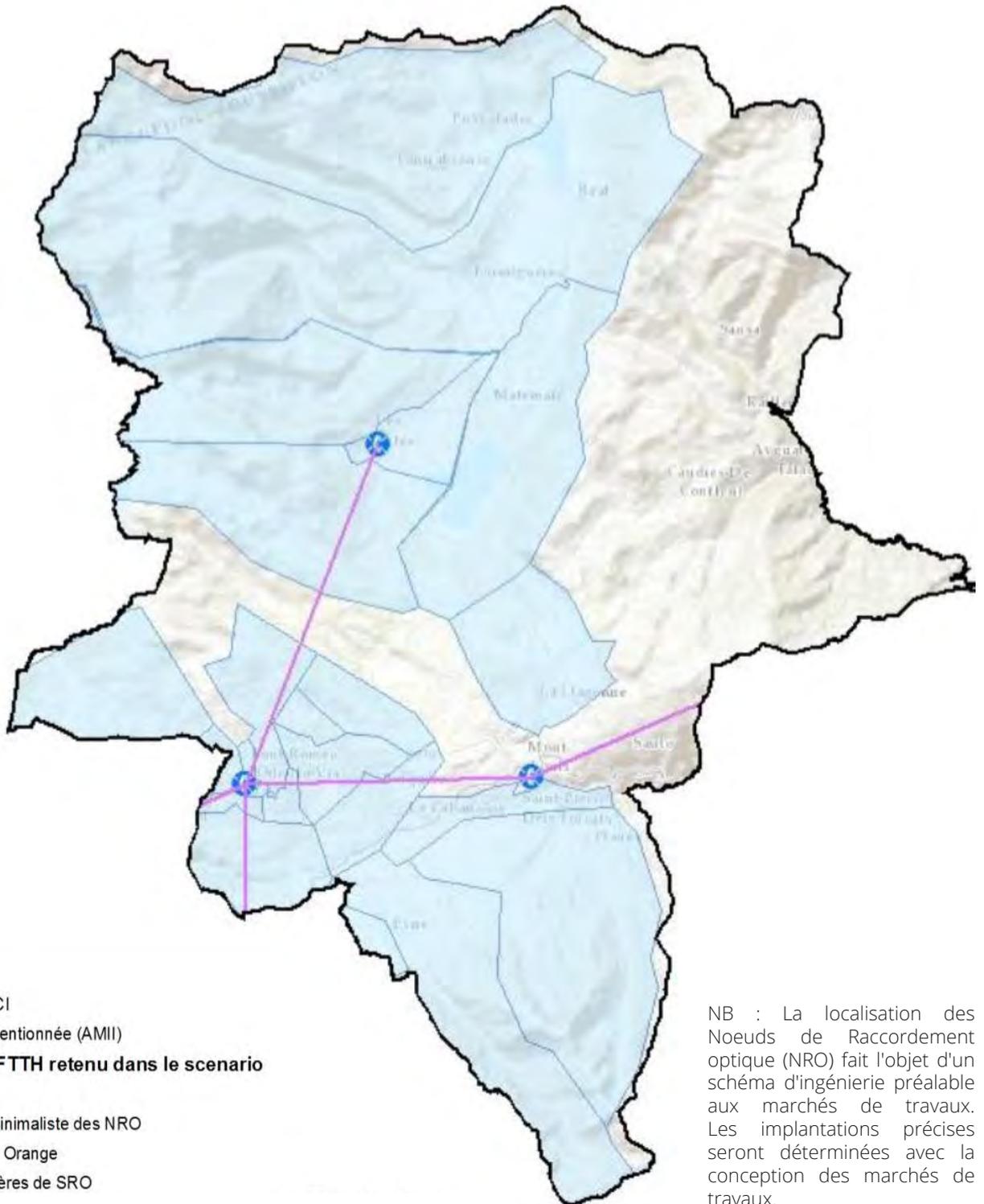
COUVERTURE EN INTERNET MOBILE 4G PAR AU MOINS UN OPÉRATEUR (RELEVÉ DE MESURES)



source : ARCEP - Autorité de régulations des communications électroniques et des postes - www.monreseaumobile.fr



SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTAL (SDTAN) POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES



Légende

-  Limite EPCI
-  Zone conventionnée (AMII)
- Déploiement FTTH retenu dans le scénario**
-  NRO
-  Collecte minimaliste des NRO
-  Liens LFO Orange
-  Zones arrières de SRO

NB : La localisation des Noeuds de Raccordement optique (NRO) fait l'objet d'un schéma d'ingénierie préalable aux marchés de travaux. Les implantations précises seront déterminées avec la conception des marchés de travaux.

source : SDTAN - Conseil Départementale des Pyrénées Orientales



C I Associer l'aménagement numérique au projet de territoire des Pyrénées catalanes et aux besoins des stations de montagne

Comme le reste du territoire de la Communauté de communes, les stations de montagne sont confrontées à l'évolution des comportements des utilisateurs, évolution induite par leurs équipements numériques (smartphone, tablettes, objets personnels connectés) et les applications qu'ils utilisent au quotidien (web, réseaux sociaux, caméras, géolocalisation). Le skieur est en effet connecté en permanence : il communique, il filme, il se filme, il partage. Les applications dédiées se multiplient et la réalité augmentée fait même son apparition. En forte mutation pour répondre à ces nouvelles exigences, dans un contexte de concurrence nationale et européenne, les stations des Pyrénées catalanes doivent donc entrer dans une démarche de professionnalisation et d'optimisation de la gestion et de l'exploitation de leurs infrastructures numériques.

Cet impact technologique pose aux communes de multiples questions :

Comment faire en sorte que la station dans son ensemble réponde par une innovation de services aux attentes renouvelées de la clientèle ? et comment maintenir une qualité des réseaux de communication dans un environnement climatique montagnard tout en répondant à des pics de fréquentation et de consommation, sur la saison ou sur la journée ?

Il y a donc un enjeu de disposer d'infrastructures de télécommunications performantes, sur le domaine skiable comme sur l'ensemble de la station (habitations, locaux professionnels, espace public,...). Cet impératif constitue le socle de toute action.

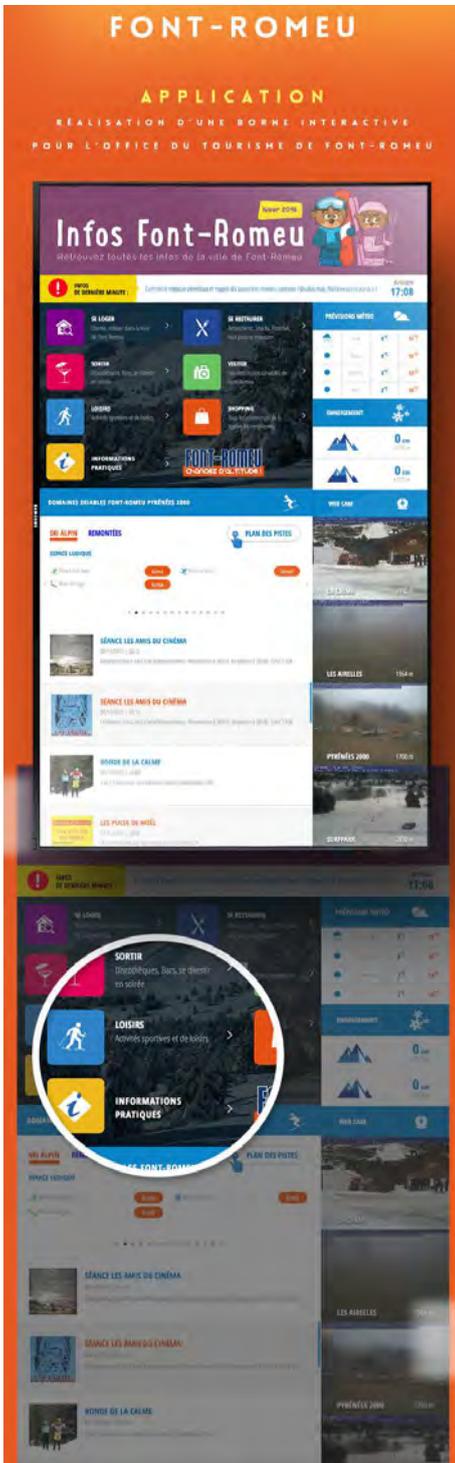
1. Les pratiques numériques et les besoins dans les stations de montagne

Le besoin d'accès à l'internet mobile, via la 4G, mais aussi via des réseaux WIFI accessibles librement reste la première exigence des skieurs.

Pour répondre à cette demande, le déploiement de la 4G en cœur de stations et sur les domaines skiables est la solution la plus courante. Mais le profil du terrain et la difficulté à amener de la fibre optique sur les points hauts limitent les usages et la performance des réseaux en cas de forte affluence.

Dans les stations, les établissements de restauration et les hôtels proposent en général une offre d'accès WIFI gratuite. L'accès reste souvent limité à l'espace d'accueil et se limite souvent à une borne connectée à une box Dsl. Les débits disponibles restent donc limités et partagés.





De leurs côtés, les mairies et offices de tourisme équipent les lieux publics de points WIFI gratuit dans des conditions techniques identiques à celles évoquées pour les hôteliers : c'est le cas pour l'office de tourisme de Font-Romeu, des Angles et de Formiguères, notamment. Font-Romeu est à l'initiative à travers l'installation, depuis 2016, d'une borne interactive tactile qui permet d'obtenir toutes les informations sur la ville, les pistes, la météo, les webcams en naviguant sur la vitrine de l'Office de Tourisme.

D'autres besoins des acteurs économiques des stations de montagne sont à inscrire pour l'exploitation et la gestion des stations de montagne elles-mêmes : billetterie en ligne, panneaux d'information aux skieurs en temps réel (état des pistes et des remontées mécaniques, météo, conditions d'enneigement), sites web marketing pour les stations, etc.

Cette stratégie numérique ne peut donc se concevoir sans réfléchir à l'accès au Très Haut Débit dans les stations.

2. Les bénéfiques dans les stations de montagne

L'aménagement numérique des domaines skiables est un atout pour **l'attractivité du territoire et le développement économique du tourisme**. Faciliter l'accès des professionnels et des visiteurs à des débits accélérés, c'est **favoriser la croissance, la compétitivité et l'emploi du territoire**.

L'objectif d'un réseau Très Haut Débit est d'apporter des débits accélérés (plus de 100Mbit/s) et un accès Wifi gratuit à l'ensemble des professionnels et visiteurs des domaines skiables.

Les bénéfiques sont multiples : les usagers des stations de montagne peuvent ainsi disposer de débits internet similaires à ceux qu'ils ont tout au long de l'année avec une disponibilité de service garantie et des connexions sécurisées. Pouvoir connecter son smartphone, sa tablette et son ordinateur portable en haut débit et accéder à la TV-vidéo HD sur son mobile est un vrai plus pour les touristes.

Pour les professionnels des domaines skiables (exploitants, hôteliers, commerçants) ces liaisons haut et très haut débit sont essentielles pour leur plateforme de services en ligne, la connexion avec les centrales de réservation, la gestion de la billetterie, la sauvegarde centralisée de données data, etc.



3. Apporter un accès à l'internet Très Haut Débit et l'Internet mobile aux zones de développement économique et aux sites touristiques d'intérêt communautaires

Les territoires ruraux et de montagne constituent une source d'activité économique et touristique particulièrement importante. La couverture internet et mobile des zones les plus stratégiques constitue donc une nécessité pour le territoire des Pyrénées Catalanes.

Compte tenu des nouveaux usages adoptés par les services publics, les entreprises et le grand public, les besoins en débit de chacune de ces catégories croissent rapidement :

- **Les entreprises** : besoins de communiquer avec leurs différents établissements (Intranet), de formation à distance, besoins de sécurité et de fiabilité accrus ...
- **Les services publics et les sites particuliers** : développement de l'administration électronique, télé médecine (maintien à domicile, hospitalisation à domicile), télé enseignement et télé formation, démarches administratives en ligne, consultation de données d'urbanisme...
- **Le grand public** : triple-play (Internet, téléphonie et télévision sur un seul abonnement), jeux en ligne, e-commerce, télétravail...

À cette fin, la définition d'une stratégie d'équipements des sites stratégiques en couverture **Très Haut Débit (fibre optique, et/ou téléphonie et internet mobiles)** pourraient être définie lors de l'élaboration du projet d'aménagement du SCoT (PADD) : ces sites pourraient concerner les **zones de développement économique, les sites touristiques, les établissements publics et privés en matière de santé, d'éducation qui sont déjà intégrés au SDTAN**, et les autres équipements tels que les sites hôteliers, les campings, les stations de montagne (pistes et pied de pistes notamment), les offices de tourisme, lycée, école, lieux de coworking) au regard notamment de l'importance particulière de ces sites sur les plans économique ou touristique (nombre d'emplois sur la zone, fréquentation, etc.).

La définition de cette stratégie du « Bon débit au bon moment au bon endroit » permettrait de confirmer la volonté de prioriser des sites économiques ou touristiques, tout en mettant en lumière un véritable besoin de couvrir d'autres sites (centres-bourgs en zone blanche, routes accidentées pour des raisons de sécurité, etc.), dans un souci de cohérence de l'action publique et d'équilibre du territoire des Pyrénées catalanes pour garantir son attractivité et sa compétitivité.





Synthèse des enjeux

3.6 | L'aménagement numérique du territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Une volonté politique de combattre la fracture numérique au travers des actions en faveur du Haut puis du Très Haut Débit• Un tissu d'établissements innovants et de recherche : CNRS, centre national d'entraînement en altitude (CNEA), Lycée de Font-Romeu.	<ul style="list-style-type: none">• Une faible densité dans le Capcir et les Garroxtes, donc une faible attractivité pour les opérateurs privés en dehors des communes principales• Une faible concurrence des services de communications électroniques
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Le développement de nouveaux usages et services générateurs de croissance et de bien-être social• La création d'entreprises et emplois innovants.• L'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants (cadre de vie préservé et services numériques performants).	<ul style="list-style-type: none">• Un territoire fracturé : risque de fracture numérique entre les bassins de vie et entre les villages et les stations de montagne..• Des pertes d'emplois et d'entreprises tentées ou obligées de se déplacer vers des lieux mieux pourvus en services numériques.



Paroles d'acteurs

Dans le cadre de la Loi Montagne, les stations de montagne sont prioritaires pour le déploiement de la fibre optique



L'aménagement numérique est un enjeu d'attractivité pour toutes les communes et pour développer les métiers innovants



Il y a un enjeu à définir des sites prioritaires : les stations de montagne, les sites d'activités, les offices de tourisme, les lieux de coworking. Les ZAE sont d'ailleurs la priorité du département.



Enjeux

- **un enjeu d'attractivité et de compétitivité pour le territoire et les entreprises**

Le numérique est un service essentiel pour le cadre de vie et l'économie du territoire. C'est un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement pour les entreprises et d'attractivité pour les services offerts à la population.

- **un enjeu de cohésion sociale et de désenclavement pour les bassins de vie éloignés et/ou isolés**

Il s'agit de résorber les zones blanches dans les centres bourgs des Garrotxes par des solutions alternatives au déploiement de la fibre optique en mobilisant des technologies d'internet mobile (internet 4G) ou hertziennes (satellite).

- **un enjeu de raccordement à la fibre optique des services publics et administratifs et des équipements pour faciliter leurs accès par les usagers**

Il s'agit de faciliter la connection des locaux administratifs, des mairies, de la communauté de communes, des écoles, des entreprises, en Très Haut Débit là où la fibre optique est déjà posée. Il s'agit également de raccorder les projets de tiers lieux et d'espaces de coworking à venir, aux projets de regroupements scolaires en cours d'élaboration pour le développement du numérique éducatif, aux autres établissements de santé et administratifs.

- **un enjeu de transformation pour des stations de montagne "connectées"**

Il s'agit de répondre aux attentes renouvelées de la clientèle par des services innovants sur le domaine skiable et sur l'ensemble de la station (logements, espaces publics, etc.).



4

L'économie

Une prospérité durement acquise,
un avenir incertain

- 4.1 | Le tableau économique du territoire
- 4.2 | Le moteur touristique
- 4.3 | L'activité commerciale
- 4.4 | Un univers agro-sylvo-pastoral en équilibre précaire



4.1 | Le tableau économique du territoire

A | L'emploi et le chômage

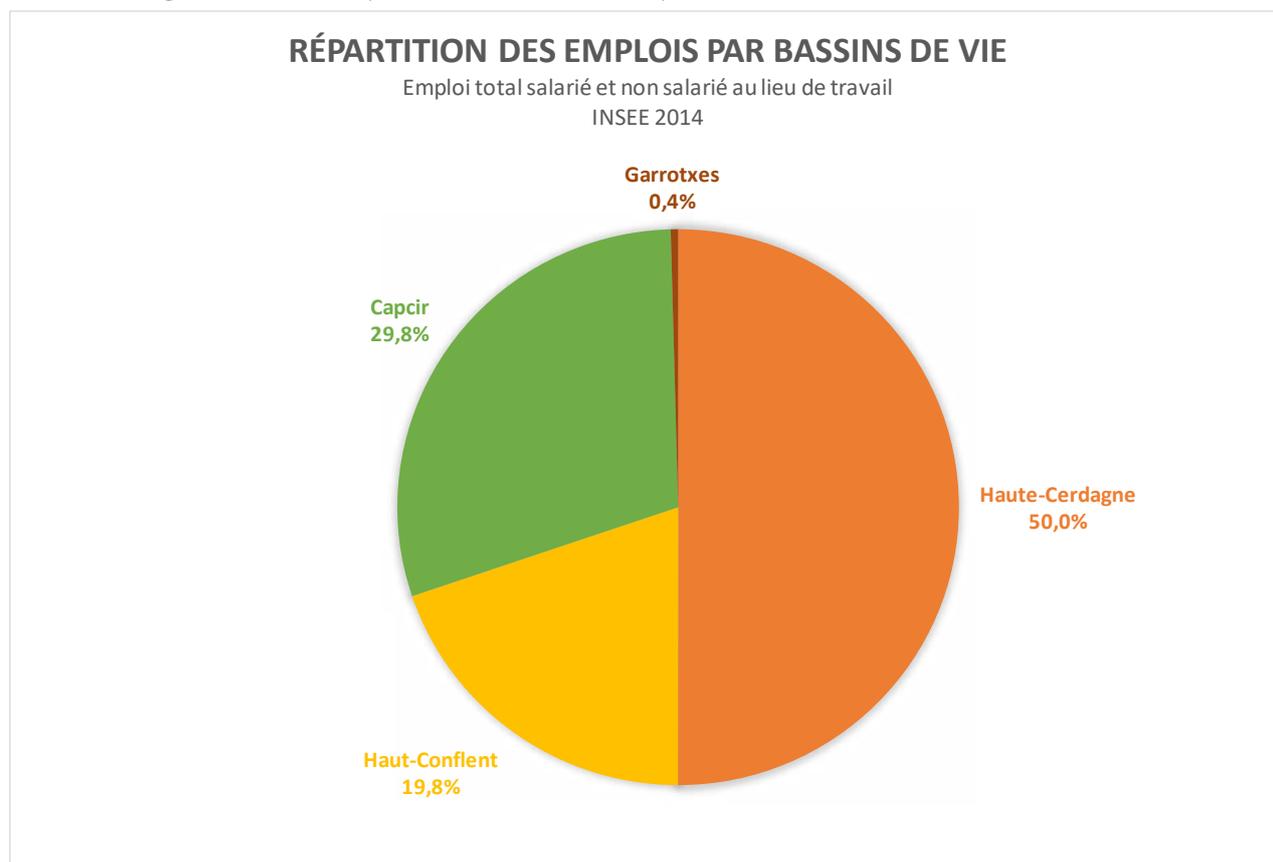
1. Un territoire relativement dynamique

Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes offre 3 545 emplois en 2014 (INSEE), soit 2,3% des emplois des Pyrénées-Orientales, pour seulement 1,2% de sa population. En moyenne, 79,3 % de ces emplois sont des emplois salariés, ce qui est comparable à la moyenne départementale.

Le territoire montre ainsi un visage dynamique, avec un indice de concentration d'emploi largement positif (on y compte 124 emplois pour 100 actifs occupés), et un taux d'activité de 76,3 % en 2014 (plus élevé de 5 points que celui du département).

Les emplois sont essentiellement concentrés sur les principales communes stations (Font-Romeu accueille 40 % des emplois du territoire), ainsi que sur le pôle Mont-Louis-La Cabanasse (13,5 % des emplois à eux deux).

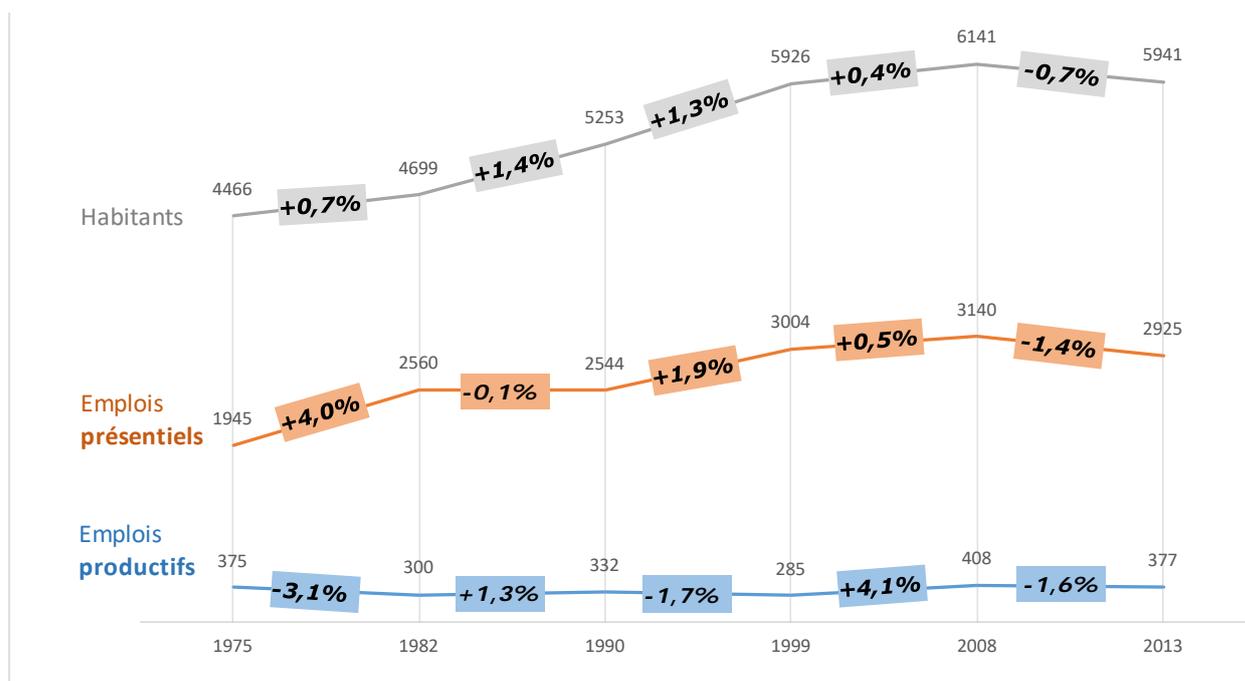
On constate ainsi des disparités fortes entre les différents bassins de vie, la Haute-Cerdagne concentrant plus de la moitié des emplois.



Source : INSEE 2014

2. Une tendance à la stagnation du nombre d'emplois

EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE L'EMPLOI DE LA CC PYRÉNÉES CATALANES SUR LA PÉRIODE 1975-2013



Après une période faste correspondant au développement des stations de montagne, l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire montre un ralentissement, parallèle à celui de la population, essentiellement dû à la stagnation de l'économie résidentielle (ensemble des activités économiques répondant aux besoins des résidents).

Le territoire a par ailleurs perdu un certain nombre d'emplois avec la disparition des activités liées au climatisme (fermetures d'établissements de santé à partir de 1997, en raison de la réduction des subventions) : près de 500 emplois liés à la santé ont été perdus entre Font-Romeu et Bolquère depuis les années 1990.

On constate cependant une légère reprise avec les résultats des derniers recensements : le territoire comptait, en 2008, 3 548 emplois, 3 302 en 2013, et remonte à 3 545 emplois en 2014.

Entre 2009 et 2014, la commune de Mont-Louis montre la perte d'emplois la plus importante en proportion (-6,2 % par an). Une baisse due à la diminution considérable des officiers résidents (qui touche également La Cabanasse), et qui entraîne par ricochet un véritable effondrement du commerce. Tandis que Font-Romeu, commune accueillant le plus d'emplois, est également celle qui en perd le plus en valeur absolue (- 145 emplois).

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR COMMUNES ENTRE 2009 ET 2014

Commune	Emploi total salarié et non salarié au lieu de travail en 2009	Emploi total salarié et non salarié au lieu de travail en 2014	Variation emploi total entre 2009 et 2014 (taux annuels moyens - %)
Ayguatebia	4	3	-5
Bolquère	241	277	2,8
Caudies-de-Conflent	2	2	non significatif
Eyne	76	69	-2,1
Fontrabieuse	23	22	-1,1
Font-Romeu	1 572	1 427	-1,9
Formiguères	189	335	12,1
La Cabanasse	157	166	1,1
La Llagonne	97	106	1,7
Les Angles	507	565	2,2
Matemale	89	88	-0,3
Montlouis	435	316	-6,2
Planés	15	11	non significatif
Puyvalador	47	37	-4,7
Railleu	3	5	non significatif
Réal	7	8	non significatif
Sansa	2	5	non significatif
Sauto	23	23	0
Saint-Pierre-dels-Forcats	87	80	-1,7
TOTAL	3 576	3 545	

Source : INSEE 2009-2014



3. Un chômage faible mais une économie dépendante de l'emploi saisonnier

Le territoire présente un taux de chômage relativement faible comparativement au département : 8,5 % contre 19,4 % dans les Pyrénées-Orientales. Le chômage des jeunes est ici relativement faible, en moyenne 2,5 % sur le territoire (avec une exception à Font-Romeu : 24 % de chômage parmi les 15-24 ans).

TAUX DE CHÔMAGE PAR COMMUNE EN 2014 (COMPARÉS AU POIDS DE POPULATION)

Commune	Population en 2014	Taux de chômage en 2014 (%)
Ayguatebia	46	12
Bolquère	799	6
Caudies-de-Conflent	17	-
Eyne	128	6
Fontrabieuse	135	-
Font-Romeu	1 916	10
Formiguères	447	10
La Cabanasse	670	9
La Llagonne	230	10
Les Angles	529	4
Matemale	272	9
Montlouis	179	9
Planés	54	10
Puyvalador	73	16
Railleu	28	11
Réal	64	9
Sansa	27	30
Sauto	93	9
Saint-Pierre-dels-Forcats	266	9
TOTAL	5 973	8,50

Source : Comparateur de Territoire Insee 2014

Note : L'emploi est compté au lieu de travail, le chômage au lieu de résidence

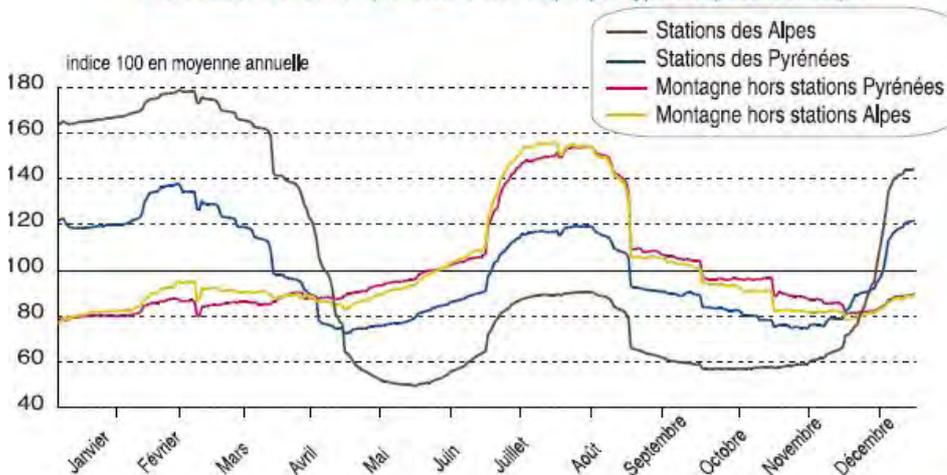
Ce premier constat, plutôt positif, est à nuancer par la part importante des emplois précaires (24,4 % contre 10 % en Pyrénées-Orientales), liée notamment à l'importance des emplois saisonniers.

Essentiellement lié au tourisme, l'emploi saisonnier représentait en 2003 environ 30% des emplois touristiques en zone Montagne des Pyrénées-Orientales, se répartissant de façon quasiment équivalente entre l'été et l'hiver. Ces chiffres se retrouvent en 2009 à l'échelle de la zone montagne pyrénéenne.

Grâce à la double saison touristique, les employés saisonniers peuvent être occupés tout au long de l'année (à l'échelle de la zone Montagne des Pyrénées, 7 saisonniers sur 10 assuraient plusieurs contrats en 2009). Ces emplois sont également prisés des jeunes du territoire (étudiants, jobs d'été), d'où le taux de chômage très faible de cette catégorie. Enfin, l'économie touristique représente un complément d'emplois pour de nombreux agriculteurs ou artisans du territoire, parmi lesquels la pluriactivité est répandue : en 2010, 23 % des agriculteurs du territoire sont pluriactifs (AGRESTE 2010).

Il n'en reste pas moins que le territoire est marqué par la précarité, les contrats saisonniers ne permettant parfois pas de bénéficier pleinement du chômage (contrats trop courts, pluriactivité), de côtoier correctement pour les retraites (statuts multiples : indépendants/salariés) ou encore de bénéficier facilement d'un emprunt immobilier.

Une saison d'été plus marquée que dans les stations alpines Profil saisonnier de l'emploi salarié touristique par type d'espace touristique



Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Les saisonniers d'hiver travaillent plus fréquemment tout au long de l'année

Répartition des saisonniers selon leur nombre de contrat en 2009 (%)

	Un seul contrat	Plus d'un contrat (saisonnier ou non) avec une durée sur l'année...	
		... inférieure à l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet	... supérieure à l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet
Saisonniers d'hiver (sans contrat de saisonnier d'été)	23	42	35
Saisonnier d'été (sans contrat de saisonnier d'hiver)	38	43	19
Saisonniers d'hiver et d'été	0	55	45
Ensemble des saisonniers	28	44	28

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Sources :

- «Zone de montagne touristique pyrénéenne : 1 emploi sur 6 est touristique», Repères synthèse pour l'économie du Languedoc Roussillon, n°3, INSEE, Avril 2013
- «Dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, 8 300 emplois salariés privés liés au tourisme», 6 pages de l'INSEE, n°99, mai 2007



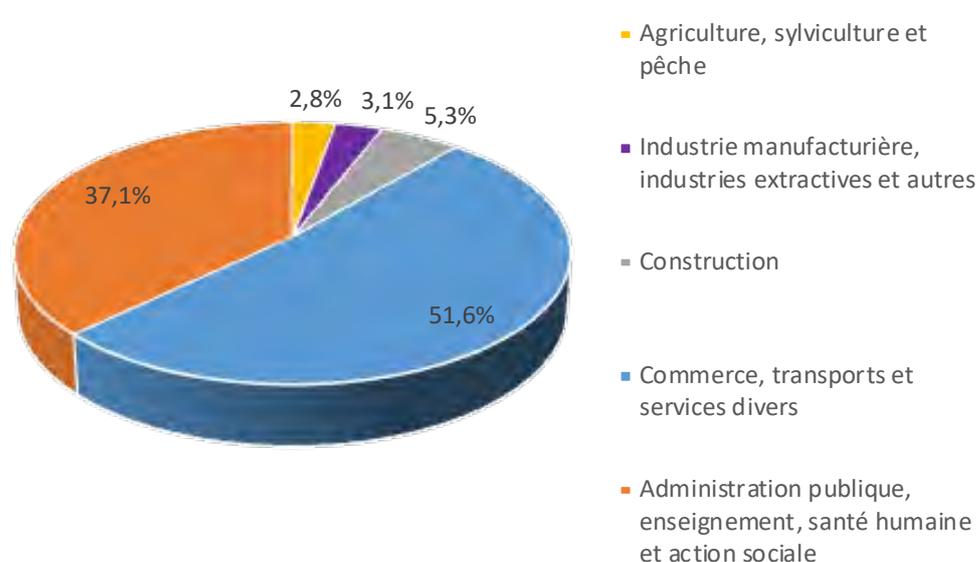
B I Un profil économique spécifique du fait de l'activité touristique et de la montagne

1. Un territoire marqué par l'économie présentielle

L'analyse de l'économie locale se base habituellement sur la distinction entre sphère productive (l'agriculture, l'industrie, les services aux entreprises, le transport de marchandises et le commerce de gros) et sphère présentielle (les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.).

Le territoire est marqué par la place exceptionnellement faible de l'économie productive dans l'emploi local : l'agriculture et l'industrie n'emploient que 5,9 % des résidents. Par contre, la **sphère présentielle**, qualifiée également "d'**économie induite**", est **écrasante: 94 %** des emplois. Ce cas n'est pas singulier, il se rapproche de la moyenne des lieux de haute intensité touristique¹.

RÉPARTITION DES ACTIFS DU TERRITOIRE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ
(INSEE-2014 - activité des résidents)



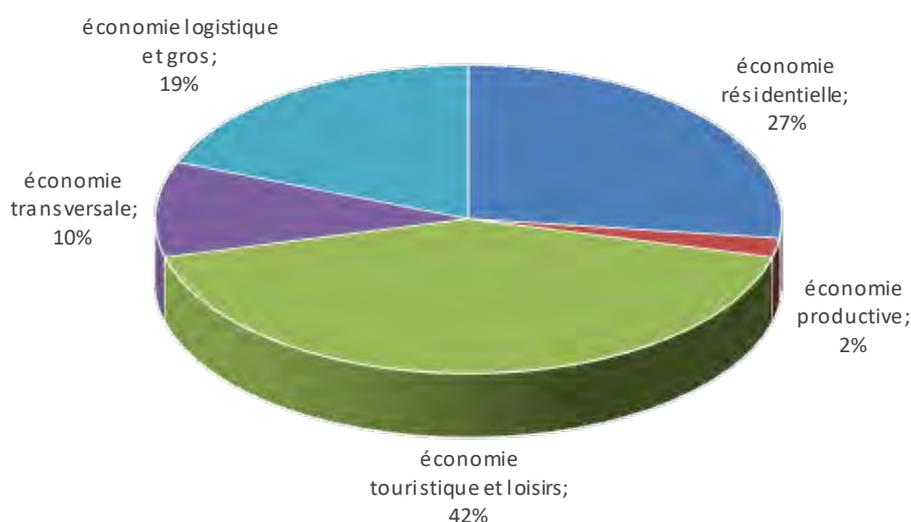
Si l'on compare les emplois occupés par les résidents et ceux offerts par le territoire, leur répartition est globalement équivalente, mais la part des emplois liés aux commerces, transports et services est encore accrue : 55 % des emplois offerts se situent dans ces secteurs de l'économie résidentielle.

2. Une surreprésentation des emplois touristiques

L'analyse des effectifs salariés des entreprises du territoire permet de mettre en évidence la part du tourisme et de l'économie résidentielle dans l'offre d'emploi (base Séquoia, Acooss). Dans la suite de l'analyse, une répartition a été opérée en distinguant :

- L'économie **résidentielle** qui regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détails, administration, éducation, services à la personne ...
- L'économie **productive**, qui regroupe les activités industrielles et agricoles
- La **logistique**, qui comprend les entreprises de transport et de commerce de gros
- Le **tourisme et les loisirs**, qui comprennent les activités hôtelières et récréatives, la restauration, ainsi que les activités liées à l'entretien et la gestion des remontées mécaniques
- Les **emplois transversaux**, qui regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, immobilières, la construction, ...

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS DU TERRITOIRE PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2016 (ACOSS-URSAFF - effectifs des entreprises)



Les emplois touristiques directs sont ici surreprésentés (42 % des emplois salariés privés, soit 927 emplois). Les remontées mécaniques représentent un poste important, avec près de 350 emplois.

Le tourisme est une ressource par ailleurs essentielle de l'économie résidentielle, qui se partage entre services aux résidents permanents et aux visiteurs. C'est ainsi près de 70 % des emplois salariés du territoire qui dépendent directement ou indirectement du tourisme.

Si l'on considère que près d'1/4 des emplois touristiques sont non-salariés (constat sur la zone montagne du Languedoc-Roussillon en 2009-CCI), cela porte à plus de 1 600 le nombre d'emplois liés au tourisme.

3. Une économie «blanche» dominante

Les stations de montagne concentrent une grande partie de ces emplois : les stations des Neiges catalanes comptabiliseraient environ 1000 emplois à l'année liés au tourisme (permanents, saisonniers, moniteurs, restaurants d'altitude, hôtels, personnels d'entretien,...), qui peuvent monter à près de 5 000 emplois chaque hiver (source : Neiges Catalanes).

Les sports d'hiver constituent l'activité la plus rentable du territoire : le chiffre souvent avancé est qu'un euro dépensé en forfait induit 6 à 7 euros supplémentaires de retombées (hébergements, services, restauration, ...) (source : CCI, Office de tourisme de Bolquère). Toutefois, cette « rentabilité » n'est obtenue qu'au prix d'un fort engagement des collectivités dans les investissements attachés aux équipements (création et maintenance).

Si les autres activités touristiques sont moins rentables, elles constituent cependant un apport non négligeable en terme d'emplois, tout au long de l'année, et de revenus : les Activités sportives et de pleine nature représentent ainsi près de 1000 emplois sur le territoire (DDCS66), et les touristes estivants, s'ils sont moins dépensiers, sont plus nombreux et séjournent plus longtemps. L'attractivité estivale est néanmoins moins perçue comme un produit économique : elle apporterait 4 à 5 fois moins de retombées économiques que l'hiver (DDTM, portrait de territoire - Tourisme - 2009).

4. Un besoin de formation aux métiers de la montagne

Plusieurs structures d'enseignement sont présentes à Font-Romeu, essentiellement orientées vers la pratique sportive :

- Le Lycée-collège climatique et sportif, qui offre des filières générales mais accueille de jeunes sportifs
- le CREPS, qui anime des stages sportifs de haut niveau, et offre notamment une formation de Tronc commun des métiers de la montagne.
- le STAPS, qui offre une formation universitaire jusqu'au doctorat dans les filières sportives (500 étudiants).
- le CNRS offre une filière recherche sur les énergies solaires (niveau doctorat)

Le territoire offre par ailleurs des formations initiales en accueil/hôtellerie/restauration, sanitaire et social, santé, secrétariat/bureautique/gestion, électricité/électronique¹ (source : Observatoire Régional Emploi Formation Languedoc Roussillon, Portrait du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, 2011).

Cependant, face à la spécificité économique de la montagne et de la neige, le territoire manque d'offres de formation dédiées : accompagnateurs de montagne, gestion des stations (dammage, remontées mécaniques), accompagnateur d'activités de pleine nature, gestion forestière, accueil/hôtellerie.

Les jeunes du territoire, s'ils souhaitent s'orienter vers les activités touristiques, doivent ainsi se former en dehors du territoire, du plus proche (Montpellier offre une formation de moniteur d'escalade), au plus lointain (les formations de guides de moyenne et haute montagne sont essentiellement délivrées dans les Alpes et le Jura).

¹ Observatoire Régional Emploi Formation Languedoc Roussillon, Portrait du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, 2011



C I L'importance de l'économie publique

Si l'on englobe l'ensemble des postes, l'emploi public représente près d'1/3 des emplois, soit 1 151 emplois en 2017, dont 89 % d'emplois salariés.

Si ces ratios sont similaires à ceux du département (37,3 % d'emplois publics dans les Pyrénées Orientales, 40 % à l'échelle du Parc), ils constituent une filière sûre et présentent une certaine stabilité sur le territoire.

Beaucoup de ces emplois sont classiques, et ne signent pas une spécificité locale :

- administration et services publics locaux ;
- services publics départementaux, gonflés par la gestion hivernale des routes ;
- services publics de l'État, en retrait (par exemple suppression de l'ancienne « Subdivision de l'Équipement »), encore présents notamment à Montlouis (trésorerie).

La spécificité de l'emploi public provient de la concentration d'importantes institutions, dépendant principalement de l'État.

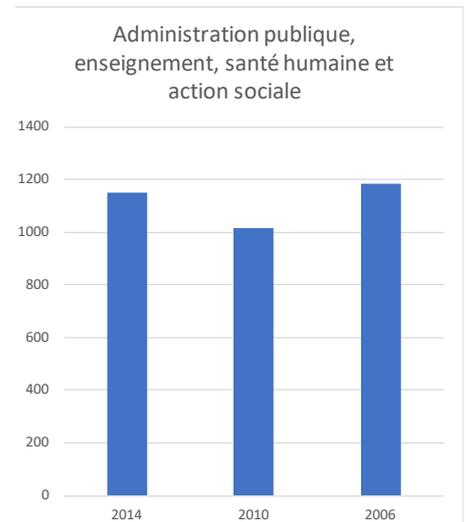
Institution	nombre d'emplois salariés
Direction interdépartementale des Routes du Sud-Ouest	10
Trésorerie de Mont-Louis	6
Mairies et Communauté de communes	200
CNEC Mont-Louis	50
CNRS	40
CNEA-CREPS	40 agents permanents + 15 en période de pointe
Collège et Lycée climatiques	100

source : répertoire SIRENE / entretiens

Enfin, les stations de ski étant gérées par les communes, ou en délégation de service public (que l'on peut assimiler aux communes), une partie essentielle de l'emploi touristique est du ressort de ces dernières (environ 250 emplois salariés dans les stations en régie et syndicats intercommunaux).

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PUBLICS ET ASSIMILÉS DEPUIS 2006

(INSEE 2014 - 2010 - 2006)



nota : en raison de l'évolution du périmètre de la communauté de communes, les données de l'INSEE pour 2006 ne comprennent pas les communes des Angles, de Bolquère et de Font-Romeu. Leurs effectifs ont été ajoutés à partir des bases de données sur l'emploi au lieu de travail par commune (INSEE RP2006).

D | Le Pôle santé-sport : un facteur de renommée Le sport de haut niveau, en phase ascendante

1. De la santé au sport de haut niveau, une bascule historique

Une tradition de « changement d'air » est attestée de longue date dans l'ensemble des Pyrénées catalanes, permettant aux citadins des plaines, souvent originaires du haut plateau, de se refaire une santé en période estivale tout en échappant à la canicule. Une tradition documentée notamment en Basse Cerdagne, et très active dès 1870.

Cette réputation déjà ancienne a nourri le dessein de la création de Font-Romeu, à partir de la construction du Grand hôtel en 1914, accompagnant l'ouverture du « train jaune » en 1911. Ce lieu de séjour, de promenade, et déjà de « Pyrénéisme » (le terme fait son entrée dans le dictionnaire en 1898), associe dès sa fondation la santé, sous la forme du climatisme, et le sport (un terme lui-même entré dans le dictionnaire vers 1880). En termes d'équipements spécialisés, l'antériorité revient à « la santé par le climatisme » puisque le « Balcon de Cerdagne », imposant sanatorium spécialisé dans le traitement des enfants asthmatiques, est ouvert dès 1924. Alors qu'il faut attendre – toujours à Font Romeu – 1937 pour que soit créée la première remontée mécanique, qui instaure le règne du ski-sport ; sachant toutefois, que les cerdans et capcinois pratiquaient de longue date le « ski à l'ancienne » pour leurs déplacements hivernaux.

Le ski, les sports de montagne estivaux et le climatisme vont se développer de concert entre 1945 et 1995, procurant à Font Romeu comme à l'ensemble des Pyrénées catalanes une période de grande prospérité. Prospérité renforcée de surcroît par la création en 1967, à la veille des JO de Mexico, du Centre de recherches et d'expertise de la performance sportive (CREPS) – Centre national d'entraînement en altitude (CNEA) de Font Romeu. En outre, « le Secrétaire d'État à la jeunesse et au sport avec l'aide du Ministère de l'Éducation Nationale décidèrent d'associer un Lycée (Pierre de Coubertin) au Centre National d'Entraînement. Les vocations scolaires et sportives seraient valorisées par les équipements du Centre . Les premières sections « sport études » françaises, recrutant des élèves sur le plan national, seront installées à Font-Romeu dès la rentrée 1967 ».

Collège, Lycée, CREPS et CNEA, quoique sous des tutelles différentes, forment une Cité commune et un ensemble indissociable voué à l'éclosion des talents, puis à la formation et à l'entraînement des sportifs de haut niveau. D'emblée, sa notoriété sera portée au sommet grâce à l'exploit de Colette Besson qui, loin d'être favorite, remporta néanmoins le 400 m. des J.O. de Mexico. Bien des champions, dont les frères Fourcade n'ont cessé depuis lors de ranimer la flamme.



Néanmoins, au fur et à mesure de la montée en puissance du CREPS-CNEA, c'est le climatisme qui a périclité depuis 1995, avant la fermeture du « Balcon de Cerdagne » en 2000 – mais ce ne fut pas le seul établissement fermé.

Avec la disparition d'un grand nombre d'établissements du climatisme en haute Cerdagne, par suite des progrès de la médecine et de la politique restrictive de la Sécurité sociale envers les sites de cure, ce sont 500 emplois supprimés. Compte-tenu de la large extension du bassin d'emploi, c'est l'ensemble du Capcir, du Haut-Conflent et de la Cerdagne entière qui a pâti de cette évolution. Aujourd'hui la Basse-Cerdagne a presque le monopole des établissements de santé, restructurés mais dynamiques ; ses établissements thermaux sont également attractifs pour les touristes. Il reste toutefois à Font Romeu 2 établissements : d'une part le « Pôle Santé », destiné aux enfants asthmatiques de 1 à 17 ans (62 emplois ETP), et d'autre part la « Clinique Val Pyrène », spécialisée en addictologie (62 emplois ETP également).. Ensemble, ces établissements de santé représentent 13 % de l'emploi et du volume d'activité de la Cerdagne, le reste se situant en Basse-Cerdagne.

Depuis la perte de vitesse du climatisme l'image du territoire a glissé vers un lieu voué aux sports de montagne et à la formation des athlètes de haut niveau, ancrée sur le CREPS-CEAN, sans que la perte d'emploi ait pu être entièrement compensée.



La cité scolaire en construction à Font Romeu en 1966 sur le site de l'Ermitage

2. Des équipements de haut niveau à Font-Romeu : le Lycée climatique et le STAPS

Font Romeu, « Cité de l'excellence sportive », comprend trois établissements distincts :

- **Le Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin** comprend un Lycée et un Collège, formant une cité scolaire dépendant de la Région Occitanie. Il accueille aussi bien des élèves des deux Communautés des Pyrénées catalanes, que des élèves sportifs de la 6ème à la terminale, de toutes provenances. Ces derniers sont accueillis en internat. Le lycée permet en même temps à de nombreux élèves de mener parallèlement leurs études et leur pratique sportive, un choix de 7 pôles sportifs de haut niveau étant offert. Au service de 850 élèves, le lycée comprend une centaine d'emplois entre le personnel administratif et le personnel enseignant.

- **L' UFR STAPS (Unité de Formation et de recherche des Sciences et techniques des activités physiques et sportives)** dépend de l'Université de Perpignan-Via Domitia. Elle compte près de 500 étudiants, principalement en licence (3 années), et depuis peu en Master. Cet effectif a fluctué de 313 en 2003/2004 à 460 en 2014/2015, en passant par un creux de moins de 200 en 2009/2010. L'effectif compte 30% de filles. Le personnel compte 8 emplois administratifs et 18 enseignants. Il est installé depuis 2012 dans des bâtiments neufs.

Les étudiants, non comptés dans la population municipale, sont pourtant de vrais habitants quasi-permanents, d'autant que nombreux sont ceux qui font tout leur cursus à Font Romeu. Ils sont logés, pour une petite partie, dans la nouvelle Cité Universitaire créée dans l'ancien Balcon de Cerdagne, et par ailleurs principalement en colocation, dans des appartements loués. Ils apportent à la ville une animation certaine.

- **Le CREPS-CNEA**, dont les étudiants utilisent les équipements tout comme les lycéens.

3. Le CREPS/CNEA à la veille d'une période faste ?

Le CREPS (Centre de recherches et d'expertise de la performance sportive)/ CNEA (Centre national d'entraînement en altitude), fondé en 1967, a un statut d'autonomie . Son modèle institutionnel est celui d'un Etablissement Public local ; il est désormais de compétence régionale (depuis le 01/01/2016), tout comme le Lycée. Le CNEA est « un établissement unique en Europe, offrant sur un même site d'altitude une grande variété de structures et d'installations, et accueillant en stage des publics très variés. Appartenant souvent à l'élite du sport mondial, ils séjournent sur le site à titre individuel, avec leur club, ou avec leur équipe nationale, pendant des périodes de une à plusieurs semaines ».

Le bilan est probant : depuis 50 ans, 250 médaillés olympiques sont passés ici, dont 100 médaillés d'or ; à l'occasion des derniers JO, 80 qualifiés, 17 finalistes et 15 médaillés se sont entraînés au CNEA.



4. Des équipements très complets mais à rénover

Disposer de 13 installations sportives, entre 1200 et 2100 m., c'est sans équivalent au niveau international. Des installations viennent d'être rénovées avec la création d'un plateau de jeux de haut niveau en snow board, snow park, free style : le seul type d'activités à pouvoir organiser des compétitions internationales.

Il reste à réaliser le bâtiment d'accueil et à rénover les installations d'athlétisme, grâce à un financement prévu de l'Occitanie.

5. Des activités et un positionnement à redresser

Bénéficiant d'une capacité d'hébergement et de restauration de 140 lits, le CREPS anime des stages sportifs de haut niveau. En 2016, 25000 journées-stagiaires ont été produites pour des stages de performance en altitude, comportant 50 % de clients étrangers, venant des 5 continents (y compris des japonais...). Ce résultat est le signe du redressement d'une situation qui a pu être jugée critique, le bilan étant tombé à 17000 journées-stagiaires quelques années auparavant. Au service des stagiaires, le CREPS emploie 40 agents permanents, et 15 saisonniers de plus en pointe, ainsi que 1 médecin ½ affecté. Hors salaires le budget de fonctionnement est équilibré.

6. Le CREPS/CNEA et son insertion dans le territoire

Les effets du CREPS/CNEA débordent de Font Romeu pour s'étendre à l'ensemble du territoire, dont « la logique sportive est forte, qui fait rêver et permet la pratique de tous », bien que certains relèvent que ce volet de l'activité soit absent de la Charte du PNR.

Ainsi la CdC vient de financer un « parcours de course d'orientation », ouvert mais pour des sportifs de haut niveau.

La Cerdagne vient de rénover sa piste de vol libre, cette discipline faisant partie des « pôles de haut niveau » du Lycée, qui s'appuie en outre, notamment, sur l'aérodrome de la Quillane.

Toujours en Cerdagne, le Centre de rééducation professionnelle (CRP) des Escaldes a un projet de Centre de rééducation sportive. Cette initiative renvoie au couple Santé-Sport, une piste peu suivie jusqu'alors, qui intéresse l'hôpital de Puigcerdà.

Enfin, en Capcir, le CREPS est présent dans le ski de fond, ou encore dans l'entraînement des militaires de Mont-Louis.

7. L'hébergement et l'accueil des stagiaires et des dirigeants

Actuellement les stagiaires « ordinaires » sont en partie accueillis au CREPS qui dispose d'un hébergement de 140 lits avec restauration. Les grands stages (rugby et foot) vont en résidence de tourisme. Mais les staffs (ainsi que les joueurs s'il s'agit d'équipes de prestige) se logeraient volontiers dans des hôtels de haut niveau, assortis de restaurants or il n'y a qu'un seul hôtel quatre étoiles situé à Font-Romeu et il n'existe pas d'offre supérieure sur le territoire.

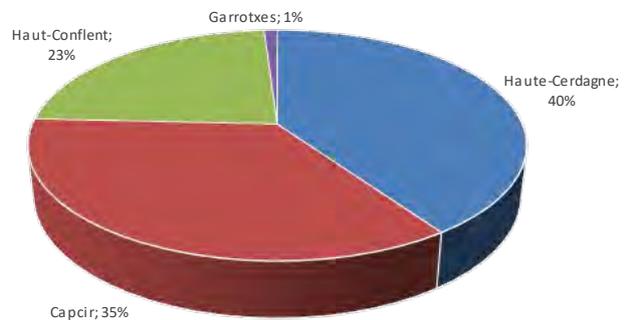
Très bénéfique pour l'image des Pyrénées catalanes, le pôle sportif de haut niveau n'a pu toutefois, en termes d'emploi et de flux économiques, remplacer le climatisme (presque) défunt. C'est pourquoi la période faste des 7 années de préparation des JO de 2024 est très attendue. Elle pourrait renforcer la dynamique de l'activité sport-santé.



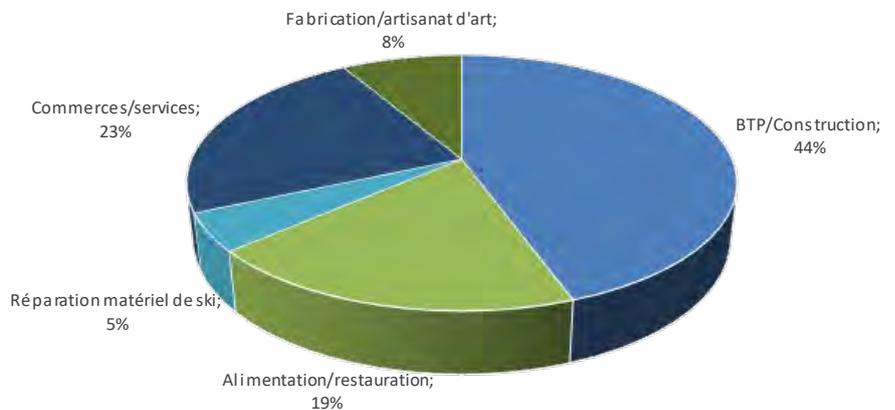
El Une activité artisanale dynamique

La Communauté de communes Pyrénées Catalanes se caractérise par une forte densité artisanale, avec 45 entreprises pour 1 000 habitants, soit 271 établissements, contre 25 pour 1 000 habitants à l'échelle de l'ancienne région Languedoc-Roussillon¹. Un quart des entreprises du territoire sont artisanales.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES SUR LE TERRITOIRE (recensement des entreprises artisanales, CMA 2017)



RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (recensement des entreprises artisanales, CMA 2017)



La répartition géographique des entreprises artisanales est plutôt équilibrée entre les 3 bassins de vie les plus peuplés, mais elles sont quasiment inexistantes en Garrotxes. La répartition sectorielle montre une forte représentation des entreprises de BTP (44%), et une représentation importante des services, liés au profil touristique du territoire. On notera la part non négligeable d'établissements de réparation du matériel de ski (5%).

¹ Liste des entreprises artisanales du territoire, Chambre des métiers et de l'artisanat 66, 2017

F I Le BTP, une économie importante

1. Le secteur de la construction représente près de la moitié de l'artisanat local

Les artisans – définis comme des entreprises de production de moins de 10 salariés - immatriculés à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA-2016) sont au nombre de 272 . Parmi eux, on en compte 126 dans le « secteur de la construction » (définition statistique du BTP), tous métiers confondus, soit 46 %. Sachant que, en outre, 3 entreprises de ce secteur dépassent le seuil de 9 ouvriers et sortent donc de l'artisanat à strictement parler.

2. Une structure de production locale très atomisée

Au 31 décembre 2015, on dénombrait donc 129 entreprises dans le secteur de la construction au sein des « Pyrénées catalanes », employant au moins 248 personnes au total, employeurs et employés. Soit à peine 7% de l'emploi, pour 12 % des entreprises. Ces données soulignent le caractère très artisanal d'un secteur dans lequel les chefs d'entreprise pèsent plus lourd que les salariés : 110 établissements n'ont aucun salarié et 9 établissements dépassent le seuil de 5 salariés et assurent 60 % de l'emploi du secteur de la construction.

Atomisées, mais pas inertes : avec 18 créations d'entreprises en 2018, dont 12 individuelles, et à nouveau 16 en 2016 (dont 7 individuelles), la construction montre un réel dynamisme, que pourrait toutefois entamer un fléchissement du marché.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION – ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS ACTIFS AU 31/12/15

Vallée	Entreprises 31/12/2015		Établissements actifs (31/12/2015)		
	nombre	%	Etab.	salariés	%
Cerdagne					
	57	44%	63	69	58%
Conflent					
	28	22%	33	18	15%
Capcir					
	41	32%	47	32	27%
Garrotxes					
	3	2%	3	0	0%
Total	129	100%	146	119	100%

Source : Insee-Connaissance locale de l'appareil productif



3. Une indéniable concentration des entreprises dans les stations de sports d'hiver

Les 4 principales stations Font-Romeu, Bolquère, les Angles et Formiguères, regroupent 70 % de l'activité de la construction.

En revanche, il n'y a, à Eyne, que deux entreprises individuelles et aucune à Puyvalador.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION – POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS AU 01/01/2015

Vallée	Ét. actifs (31/12/2015) Total		Étab. 0 salarié	Étab. 1 à 4 salariés	Étab. 5 à 9 salariés	Étab. 10 à 19 salariés
	Etab.	salariés				
Cerdagne	63	69	46	11	4	2
Conflent	33	18	26	5	2	0
Capcir	47	32	35	11	0	1
Garrotxes	3	0	3	0	0	0
Total	146	119	110	27	6	3

Source : Insee-Connaissance locale de l'appareil productif

4. Une faible spécialisation

La majeure partie des entreprises pratiquent plusieurs métiers simultanément, sans pour autant se définir comme entreprises générales (une seule explicitement définie ainsi). Le groupe central le plus fourni, soit 30% du total, est fait d'entreprises qui couvrent le second œuvre. On note avec intérêt que de nombreux menuisiers-charpentiers mentionnent une spécialisation dans les maisons en bois/ossature bois. De même sont proposées l'installation des énergies renouvelables et les formes diverses d'isolation.

Peu nombreuses, les entreprises principalement de travaux publics (13 en tout) sont principalement concentrées en Capcir.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION - ENTREPRISES PAR MÉTIER

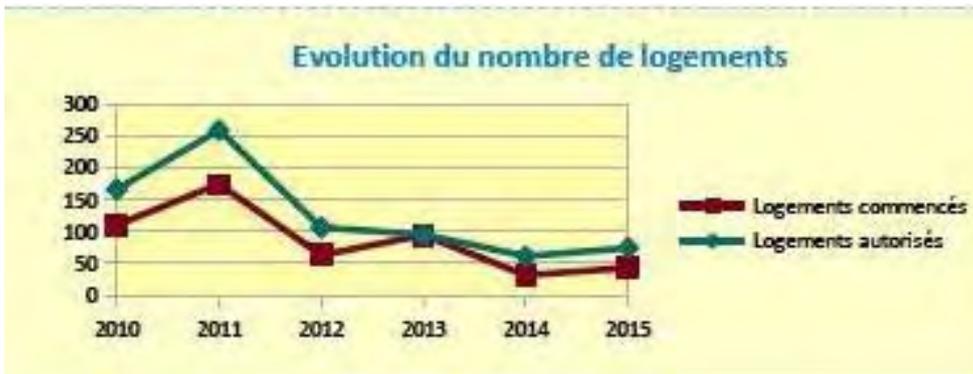
Vallée	Total	Travaux Publics	Maçonnerie entreprise générale	Plomberie Chauffage couverture électricité	Menuiserie charpente ossature bois	Peinture Maintenance Façades Trav. Divers
Cerdagne	45	4	7	17	10	7
Conflent	25	2	2	8	6	7
Capcir	39	7	10	7	9	6
Garrotxes	3	0	1	2	0	0
Total	112	13	20	34	25	20

Source : Chambre des métiers-2016

5. L'évolution du marché et de l'activité

Depuis 40 ans, l'essor du secteur est étroitement lié à l'envolée de la construction des résidences secondaires.

Or on lit un essoufflement de cette dynamique aujourd'hui : il y a tout lieu de craindre que le fléchissement observé depuis six ans ne soit structurel.



On est ainsi passé d'une moyenne de l'ordre de 130 logements mis en chantier à 43 logements en 2015, dont 6 touchant des constructions existantes.

Il est donc probable que l'activité du BTP se détourne du neuf au profit de la réhabilitation de l'habitat, notamment des chalets et collectifs des années 70-90 qui sont très nombreux à la vente, et souvent en mauvais état : le phénomène des copropriétés dégradées s'étend.

6. Les obstacles au développement de l'activité « construction »

La consolidation du secteur – voire son maintien en cas de dégradation de l'activité – se heurte à des difficultés souvent structurelles. Celles-ci sont en partie communes aux deux CdC, Pyrénées catalanes et Cerdagne-Pyrénées

- **Les dispositifs de formation**, initiale comme continue, concernant les métiers de la construction, sont peu étoffés ; la formation initiale (Collèges et lycées professionnels publics et privés, CFA, etc.), se déroule en plaine. L'antenne CCI CMA de Saillagouse propose de nombreux stages de gestion, mais rien de technique à proprement parler. On note aussi l'absence de formation aux métiers de tradition, visant la réhabilitation de l'habitat et des édifices patrimoniaux : taille de pierre (Granite) et couverture en lloses. Alors même que le « Musée du granit » de Dorres représente un intéressant gisement de connaissances.
- **Concurrence étrangère**, avec l'Espagne tout proche. Le territoire connaît une forte évasion de l'activité et de la valeur ajoutée, à tous les stades de l'avancement d'un projet : promotion, conception, financement, et surtout réalisation. Sur ce dernier point, il faut évidemment pointer la concurrence décisive de la Catalogne espagnole, qui produit à des coûts très inférieurs, et qui est aujourd'hui dominante, au moins dans le gros-œuvre.
- **La grande faiblesse des processus de conception** et de contrôle, architectural et urbain, sur le territoire. Celui-ci ne dispose que d'un seul cabinet d'architecte en haute Cerdagne (un autre architecte exerce à Saillagouse), et d'un autre de maîtrise d'œuvre. C'est une singularité pour un territoire de PNR, et d'autant plus suite à la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), qui impose notamment l'intervention d'un architecte dans tout lotissement, y compris un lotissement artisanal.



G I Une offre de foncier économique disponible mais une demande croissante

Voir également l'analyse des projets de Zones d'activités dans la partie 5.1, Occupation et consommation des sols, p. 428

1. L'offre de foncier économique

La Communauté de communes accueille aujourd'hui 5 zones d'activités économiques (ZAE), dont deux sont intercommunales (Matemale, Font-Romeu), et trois autres sont dédiées à l'artisanat et pour l'instant gérées par les communes.

La zone d'activité de Matemale, aménagée en 2010, a connu des difficultés de commercialisation. Elle accueille aujourd'hui une unique entreprise privée (charpentier-menuisier), ainsi que les locaux de la scierie intercommunale.

La ZAE de Font-Romeu est un projet de longue date de la commune, tombé dans les compétences intercommunales en 2011, dont la première tranche a été finalisée mi-2017 et est en cours de commercialisation. Son périmètre accueille pour l'instant les ateliers municipaux, et les services de la Lyonnaise des eaux pour la gestion de l'eau potable. Sa vocation est plutôt orientée vers l'artisanat et les services, mais s'ouvre au développement d'entreprises liées aux énergies renouvelables (en lien avec le four solaire et la Thémis) et des activités liées au tourisme.

Ces deux zones intercommunales sont raccordées pour permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques. Avec la présence de la scierie, alimentée en bois-énergie, la ZAE de MATemale aurait dû développer l'utilisation de cette énergie renouvelable, mais face aux difficultés de commercialisation, les lots n'ont pas été raccordés (le raccordement reste possible pour les preneurs de lot).

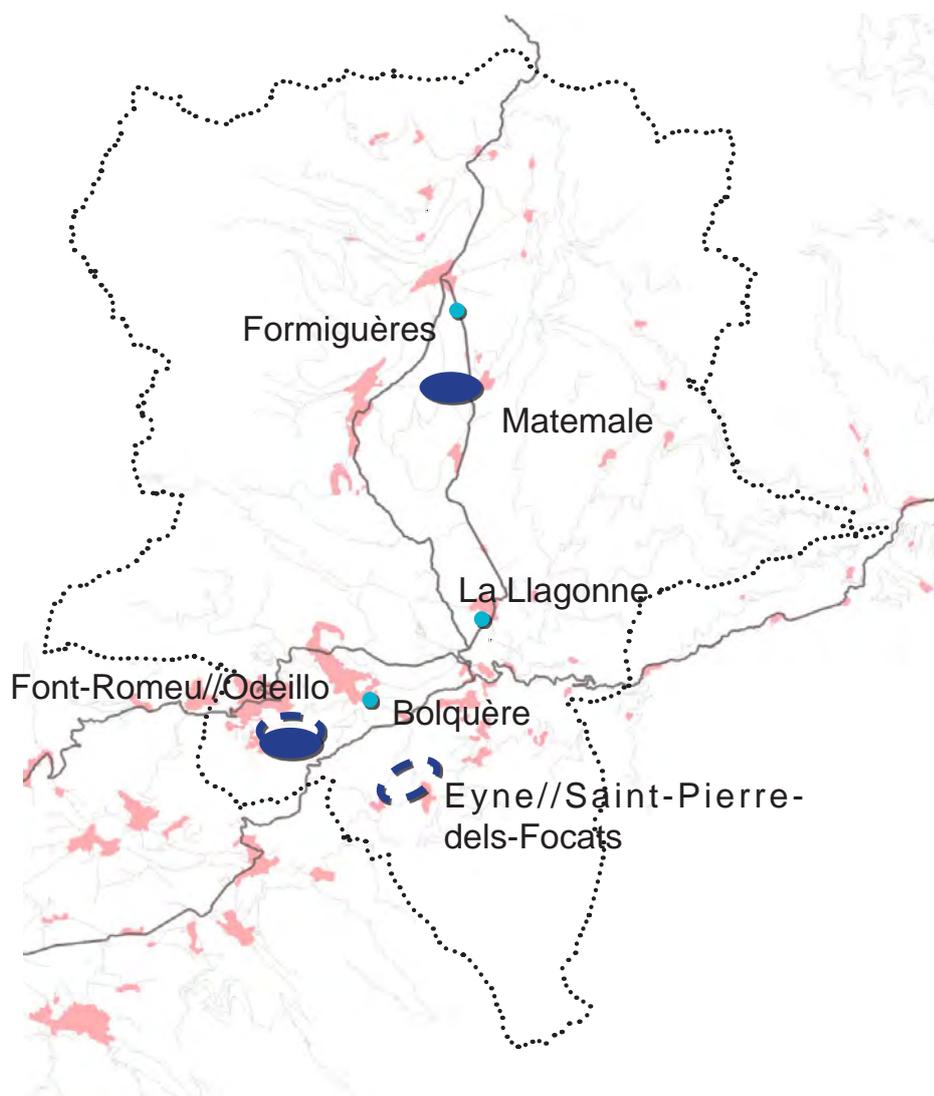
Les zones artisanales de Bolquère et La Llagonne sont quasiment complètes. **Celle de Formiguères**, répartie en deux ensembles, n'est occupée qu'aux deux tiers. Elles accueillent essentiellement des artisans du BTP et des ateliers mécaniques.

Plusieurs ZAE sont par ailleurs présentes à proximité et offrent du foncier disponible : Err/Saillagouse et Olette. Les autres ZAE sont complètes (Targassonne, Osseja). Les documents d'urbanisme en cours d'élaboration des Communautés de communes voisines accueillant ces zones d'activité seront également à étudier pour le dimensionnement des futures ZAE. Enfin, la concurrence espagnole est réelle, notamment pour l'implantation des artisans, qui est plus simple dans le pays voisin¹.

1 Schéma départemental des zones d'activités économiques, 2010



LOCALISATION DES ZAE



-  Zone d'activité intercommunale
-  Zone d'activité en projet
-  Zone artisanale



FONCIER DISPONIBLE DES ZONES D'ACTIVITÉ

Commune	Type	Superficie totale (ha)	Foncier d'activité (ha)	Foncier disponible (ha)	Taux de remplissage
Matemale	ZAE intercommunale	3,3	2,97	1,8	39 %
Font-Romeu (T1)	ZAE intercommunale	4,3	2,18	1,3	40 %
Font-Romeu (T2)	ZAE intercommunale	2	2	2	0%
Formiguères	Zone artisanale	5,75	4,64	2,6	44 %
Bolquère	Zone artisanale	1,25	1,25	0	100 %
La Llagonne	Zone artisanale	0,5	0,5	0	100 %
TOTAL		15,10	11,54	7,7	50 %

PROJETS DE ZONES D'ACTIVITÉ

Commune	Type	Superficie (ha)
Font-Romeu (T3)	ZAE intercommunale	2,5
Eyne	ZAE intercommunale	2,3
Saint-Pierre-dels-Forcats	ZAE intercommunale	2,2
TOTAL		7

→ **Total disponible : 14,7 ha**

2. Le foncier disponible et les projets

L'analyse de l'occupation des zones d'activité, recensées dans les PLU, montre un potentiel urbanisable de 5,7 ha, correspondant à près de 50 % du foncier économique.

La ZAE de Matemale peine à trouver des preneurs (enclavement, difficultés économiques des entreprises locales) et s'oriente de plus en plus vers des projets associatifs et intercommunaux (unité de transformation des plantes médicinales, extension de la scierie, ...). Un projet d'usine d'embouteillage est également en pourparlers.

La commercialisation de la ZAE de Font-Romeu est par contre bien engagée. Ainsi, les lots de la première tranche, d'une superficie de 3 ha, font l'objet d'intentions fermes d'achat pour 80 % d'entre eux, notamment sur les grandes parcelles. La zone d'activité pourra par la suite être portée à près de 9 ha (zonage UEa PLU) quand les terrains des 2e et 3e tranches seront viabilisés (travaux lancés début 2018).

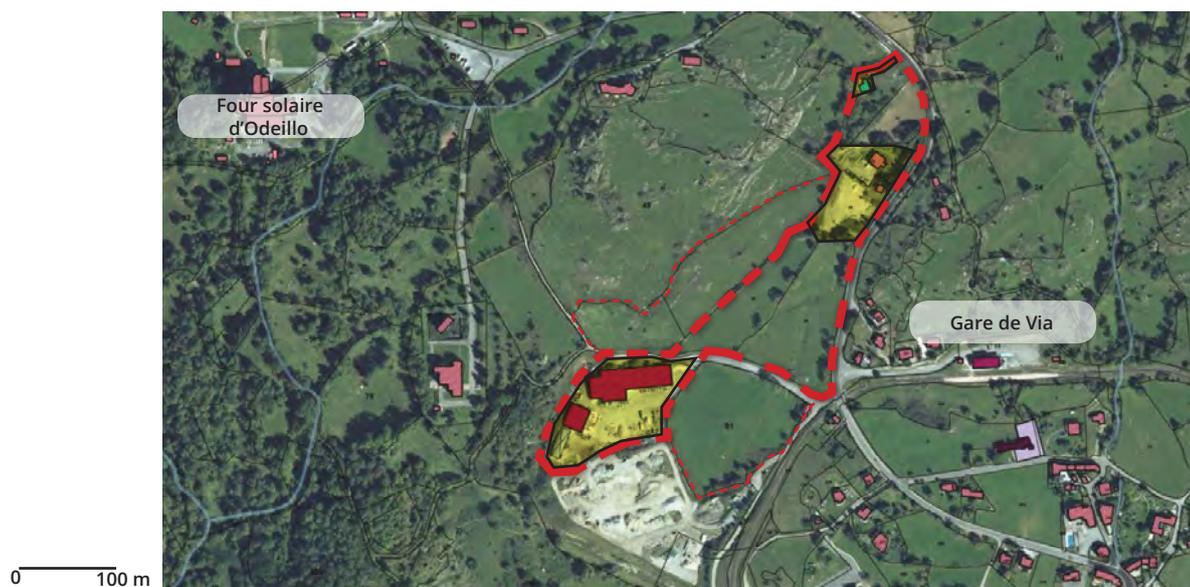
En dehors de cette extension, un autre projet de ZAE intercommunale, à vocation artisanale, a émergé dans le Haut-Conflent, entre Eyne et Saint-Pierre-dels-Forcats. Ce projet était porté par la Communauté de communes avant qu'elle ne soit rejointe par Font-Romeu en 2011, qui finalisait alors son propre projet de ZAE. Son aménagement est désormais conditionné par la commercialisation des ZAE de Matemale et de Font-Romeu ainsi qu'à une étude des besoins en foncier économique des entreprises locales.

ZAE INTERCOMMUNALE DE MATEMALE



source : Géoportail, PLU

ZAE INTERCOMMUNALE DE FONT-ROMEU-ODEILLO



source : Géoportail, PLU

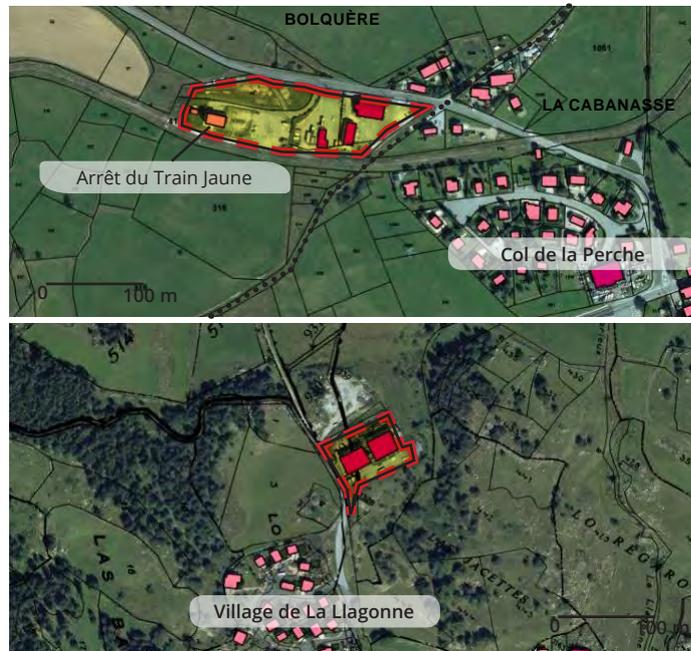


ZONE ARTISANALE DE FORMIGUÈRES



-  Superficie de la zone d'activité
-  Extension envisagée
-  Foncier occupé

ZONES ARTISANALES DE BOLQUÈRE ET LA LLAGONNE



source : Géoportail, PLU

3. La demande en foncier économique

Il n'existe pas de recensement des entreprises en attente de foncier sur le territoire élargi et la Communauté de communes n'a pour l'instant pas mis en place de communication spécifique à leur encontre. Les demandes émanent pour l'essentiel spontanément d'entreprises locales, et pour une grande part d'entreprises artisanales, et les implantations se font pour l'instant au fil de l'eau.

Il est cependant à noter que ce mode de fonctionnement conduit au remplissage rapide de la ZAE de Font-Romeu, des entreprises étant refusées sur ce périmètre. Un potentiel de développement économique semble donc présent et pourrait être accru avec une communication adéquate, mais il doit être étudié plus précisément pour envisager le développement de nouvelles ZAE.

La demande se concentre sur la Haute-Cerdagne et le Haut-Conflent, plus faciles d'accès et ouverts sur la Cerdagne et l'Espagne. La présence du pôle de recherche Thémis/four solaire d'Odeillo constitue par ailleurs un atout pour la notoriété et le développement d'activités autour des énergies renouvelables. En Capcir, le foncier économique est moins attractif : moins de 50 % d'occupation et faibles demandes.



4. Services aux entreprises : un besoin de structures d'accueil

Une demande se fait jour, émanant des milieux professionnels, pour créer des espaces de « co-working » et de « fab-lab ».

Les espaces de coworkings sont des bureaux collectifs équipés, avec notamment une bonne desserte internet, associés à des conseils de gestion. Ils peuvent aider à la création et au décollage de jeunes entreprises, ou tout simplement offrir des locaux aux indépendants, résidents secondaires et petites entreprises du territoire, afin de leur permettre d'exercer leur activité dans de bonnes conditions.

Les fab-lab (laboratoire de fabrication) reposent sur le même principe de partage et collaboration, mais sont plus orientés vers les activités de production et artisanales (mise à disposition d'outils, de machines assistées par ordinateur, ...). Ce type d'équipement pourrait notamment s'ouvrir vers les jeunes du territoire, offrant une activité/animation et apportant un complément de formation.

Une étude est en cours (Communauté de communes / CCI) pour préciser cette demande d'espaces collaboratifs et permettre l'émergence de projets adaptés aux spécificités du territoire.

Plusieurs lieux pourraient néanmoins être envisagés pour la création de tels équipements :

- la Gare de La Cabanasse, point focal et Porte d'entrée dans le territoire
- Mont-Louis, à condition d'y trouver un local convenable, et à condition aussi d'accompagner la renaissance de la ville
- plusieurs emplacements ont été avancés à Font-Romeu : l'Ermitage ; une des friches immobilières proches du centre ville ;
- La commune de Formiguères a fait connaître à la Région Occitanie la disponibilité de l'ancienne école, et reçu une réponse intéressée.

En outre, et peut-être surtout, les deux pôles de formations supérieures et de recherches, que sont le Laboratoire propre du CNRS « PROMES » (Félix Trombe) et le CNEA se proposent d'accueillir de jeunes techniciens, cadres ou chercheurs en 'essaimage » et de les appuyer dans la création de leur entreprise.



Synthèse des enjeux

4.1 | Le tableau économique du territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un fort taux d'activité et une économie dynamique • Un pôle d'emploi majeur en Haute-Cerdagne • Un chômage faible • Une grande qualité territoriale (paysages, air, terroir, héritages bâtis - les « vraies richesses » - attractive pour de nombreux secteurs : tourisme, santé-sport, ...) • Une capacité de pluriactivité • Une capacité de pluriactivité • Une stabilité du secteur public • Des activités de pointe de haute notoriété (four solaire, Thémis, ...) • Des équipements et services à destination des sportifs bien implantés • Un foncier économique disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Une sphère productive dynamique mais réduite • Un emploi saisonnier et précaire très répandu • Le plafonnement de l'emploi touristique • Des revenus moyens modestes • La fermeture récente et/ou délocalisation des maisons d'enfants : perte d'emplois • Une couverture numérique et téléphonique insuffisante
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'attractivité touristique, moteur de l'économie du territoire • Une offre immobilière potentielle de locaux d'activité • La tenue des JO 2024 et le potentiel de développement des équipements pour l'entraînement des sportifs de haut niveau associé 	<ul style="list-style-type: none"> • La très grande dépendance du territoire à l'économie touristique • La régression des services publics de l'Etat • La concurrence des entreprises espagnoles



Paroles d'acteurs

La vraie richesse du territoire, c'est qu'il est agréable à vivre. L'ensemble de l'économie y est accroché : le productif (forêt, agriculture, bâtiment), les différents tourisms, l'économie résidentielle ou présentielle, l'économie de l'attirance (le pays plaît au regard de la dynamique immobilière des résidences secondaires).



L'accueil de nouvelles entreprises peut être pensé en rapport avec la réhabilitation des gares du Train Jaune. Ce sont des bâtiments qui potentiellement peuvent être aménagés en espaces de coworking via la 4g ou la fibre optique ?



Le territoire présente une spécificité forte autour du sport, et pas seulement à Font Romeu : on travaille sur l'altitude combinée, avec la Calme, avec Matemale, ... Les activités sportives de pleine nature représentent 1000 emplois sur le territoire. C'est un chiffre à prendre en considération pour les secteurs d'activités générateurs d'emplois sur le territoire.



Enjeux

- **Faire valoir la spécificité de ce territoire de montagne**

Il est agréable à vivre, à travers son cadre naturel, son air pur, son climatisme. Ces spécificités sont à la base de l'économie du territoire. Ces richesses, qui influent sur différentes sphères de l'économie, doivent à tout prix être préservées et mises en valeur. Il s'agit par ailleurs de valoriser les expertises historiques locales : le sport, la santé, la science.

- **Consolider l'économie publique, premier employeur du territoire**

La concentration d'importantes institutions (CNEC, CNRS, établissements scolaires, CNEA-CREPS, stations de montagne, ...) dépendant principalement de l'Etat, permet de constituer un socle d'emplois stable et d'une ampleur exceptionnelle à l'échelle du territoire.

- **Poursuivre la diversification de l'économie**

L'économie touristique, et notamment l'économie de la neige, concentrent l'essentiel des emplois et des revenus du territoire. Une grande part de ces emplois (saisonniers) sont par ailleurs précaires. Face aux évolutions en cours (stagnation de l'économie blanche, évolutions climatiques), la diversification économique (en complément de la neige) est indispensable pour assurer le maintien de la dynamique du territoire et créer de nouveaux emplois.

- **Amplifier l'engagement des collectivités et des organismes professionnels en faveur de la création économique**

Le territoire est marqué par une sphère productive peu représentée, et une part importante d'artisans et de petites entreprises. Pourtant le territoire présente des atouts remarquables pour le développement des entreprises. Il s'agit de faciliter ces installations, par le développement de la fibre optique et de la couverture réseau, par l'assistance à la micro-entreprise, par la création d'espaces de co-workings...



4. 2 | Le moteur touristique

A | Un territoire touristique

Le tourisme – **les** tourisme - constitue **l'activité dominante du territoire**, qui entraîne l'ensemble de l'économie dans son sillage.

Les bienfaits de la montagne, de l'altitude, du soleil, sont mis en avant à partir du XIXe siècle, et initient le développement de l'activité touristique autour du climatisme à Font-Romeu. Réservé dans un premier temps à la haute société, l'attrait de ce territoire de montagne se matérialise par la construction du Grand Hôtel en 1914. La création de la ligne ferroviaire du «Train Jaune» en 1910 participe à l'afflux des visiteurs.

Dans les années 1920, Font-Romeu se lance dans le développement des sports d'hiver, et la première remontée mécanique est aménagée en 1937.

Face à l'engouement pour les sports d'hiver après-guerre, et pour répondre à l'exode rural (Plan neige, 1962), les autres stations de montagne sont aménagées à partir des villages historiques : Les Angles (1964), Pyrénées 2000, Formiguères, Cambre d'Aze, Puyvalador, ainsi que les domaines nordiques de La Quillane-Calvet et La Llose-Clavera.

Le territoire offre cependant tout un panel de sites naturels et patrimoniaux remarquables, et d'activités sportives, de loisirs et culturelles, participant également à son attrait touristique.



1. Le positionnement global : image et notoriété

Toute politique touristique moderne, dans son effort de commercialisation élargi, s'appuie nécessairement sur un couple image-notoriété, fondement de la construction d'une « destination » solide.

Toutes les stations estiment constituer des **marques reconnues**. Mais au-delà de l'attractivité des sports d'hiver, trois lieux focalisent l'image portée par les Pyrénées Catalanes : Font-Romeu, Montlouis et le site des Bouillouses

- Font-Romeu a construit son image sur le climatisme, avant que le ski ne prenne, incomplètement, le relais. Font-Romeu s'inscrivait au catalogue des stations climatiques de haut niveau. C'était à ce titre une « station familiale » de notoriété nationale, appuyée sur des symboles forts et « génériques » tels que le Grand Hôtel, le Casino, des commerces. L'accès ferré lui donnait un avantage comparatif fort. Font-Romeu reste sans conteste le lieu identitaire de la « marque Pyrénées Catalanes ». Une image reconnue à laquelle s'associe désormais le sport de haut niveau, dont Font-Romeu est un des hauts lieux nationaux (CNEA/CREPS).

Font-Romeu est aussi le seul lieu à bénéficier d'une image clairement établie de « double saison ».

- Mont-Louis véhicule l'image historique de la contrée, et plus généralement des rapports entre les nations française et espagnole (voire catalane). Reliée par le Train Jaune à la citadelle de Villefranche-de-Conflent, en aval dans la vallée de la Têt, cette cité profite de toute la panoplie de distinction des grands lieux historiques : Vauban, Louis XIV, Unesco, etc. À cet égard, son image porte loin, mais sa notoriété est atténuée par l'image endormie de la ville, qui forme une porte d'entrée décevante pour le territoire.

- Le site classé des Bouillouses (24 juin 1976) est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées Orientales et du massif des Pyrénées. Il accueille 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale¹ (randonnée, escalade, pêche) et est accessible au ski de randonnée et de fond l'hiver. Son accès est régulé depuis 2000 pour préserver ses qualités environnementales et paysagères exceptionnelles.

Ces trois sites apportent une notoriété considérable au territoire de la Communauté de communes, d'autant plus qu'ils sont complémentaires et montrent chacun une facette différente de l'image du pays :

- Font-Romeu : ville du climatisme, du sport et du ski
- Mont-Louis : citadelle historique
- Bouillouses : site naturel remarquable

¹ (106000 visiteurs l'été (entrées comptabilisées via la navette bus obligatoire). 20 000 autres y viennent en automobile en hors-saison quand la route est ouverte (source : compteurs du Conseil départemental), 20 000 par les télésièges depuis Font-Romeu (source : forfaits vendus par la Régie).



2. Les facteurs de l'attractivité

Ces facteurs sont multiples et vont au delà de l'image, tout en la nourrissant.

Le territoire de la Communauté de communes est caractérisé par son climat doux, entre influences méditerranéenne et pyrénéenne et un ensoleillement réputée comme l'un des plus importants de France (jusqu'à 3 000 h par an en moyenne pour les stations les mieux exposées).

C'est également un espace rural qui offre des paysages préservés, dans un environnement de montagne aux reliefs doux (Altiplano), mais en haute altitude (1 500 m au plus bas).

Il offre par ailleurs quelques touches d'exotisme, de part sa proximité avec l'Espagne et l'Andorre, de l'enclave de Llívia (seulement 5 cas en Europe), mais aussi la proximité de la mer (à 1h30 de route à Perpignan)¹.

Sa situation est également intéressante, au **coeur d'un triangle de bassins de population européen** situés à moins de 2h30 de trajet : Barcelone-Perpignan-Toulouse (près de 8 M d'habitants). Des liaisons routières directes sont en effet présentes depuis Perpignan, Barcelone, Toulouse ou Carcassonne ; le territoire est par ailleurs traversé par une ligne ferroviaire directe Paris-Latour de Carol-Barcelone, l'une des deux seules lignes ferrées nocturnes et internationales qui reste ouverte en France.

Les Pyrénées Catalanes (élargie) sont ainsi perçues par les touristes comme une montagne ensoleillée, humaine, et aux vallées accessibles².

Certains points difficiles sont néanmoins notés, nuisant à l'attractivité du territoire.

- Le premier concerne **l'accessibilité**, avec une intermodalité qui reste médiocre depuis les gares et les lieux d'arrivée (train jaune, bus, taxis, locations de voitures, mais aussi à une échelle plus large navettes depuis les aéroports), des routes d'accès (RN116, RN20) et des zones de stationnement saturées en période de pointe (cf. chapitre 3.3 sur les Mobilités).
- La variété et la qualité des produits touristiques souffrent d'un **manque d'identification**, aussi bien par le public que par les acteurs touristiques du territoire (coordination, connaissance de l'ensemble des activités du territoire, ...)
- Les **conditions d'accueil et d'hébergement**, dont l'abondance peut **cacher l'obsolescence** (cf. partie 3.2.b)
- Un **manque d'animation des lieux de séjours**, aussi bien culturelle (activités après-ski, hors-saison) qu'en termes de commerces et services.

1 Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique - MaHoc, 2014

2 Carnet de route de la montagne, Atout France, 2011



3. Structuration de l'activité touristique / gouvernance

Le territoire compte de nombreux acteurs intervenant dans la promotion touristique à différentes échelles :

- 6 **offices de tourisme** répartis dans les stations de montagne (Les Angles, Bolquère, Font-Romeu, Formiguères, Espace Cambre d'Aze) et à Mont-Louis.
- La **Communauté de communes** Pyrénées-Catalanes est également compétente en matière de tourisme, à l'exclusion des activités confiées par les communes aux régies ou syndicats préexistants (stations de ski, grotte et centres de vacances). Elle a notamment en charge la promotion des activités nordiques, des activités de pleine nature (randonnée et refuges, VTT, équitation ...), du lac de Matemale (Zone d'aménagement touristique - ZAT), de l'événementiel (course d'orientation, vélo, trail, etc.). Deux «points info» sont présents, à la Quillanne et sur le Lac de Matemale. Avec l'adoption de la loi NOTRe, l'organisation touristique du territoire est amenée à évoluer, la communauté de communes développant une promotion globale intégrant le patrimoine UNESCO, la vallée d'Eyne, les stations devraient maintenir une promotion indépendante.
- L'association **«Les Neiges Catalanes»** promeut les stations de montagne du territoire (Font-Romeu-Pyrénées 2000, Les Angles, Cambre d'Aze, Formiguères, Puyvalador, La Quillanne, mais aussi Porté-Puymorens) à une échelle territoriale plus large. Elle commercialise par ailleurs un forfait commun pour l'ensemble de ces stations de ski, qui constitue une première tentative de coordination de l'action commerciale. Toutefois, ce groupement a perdu une partie de son efficacité depuis la DSP de Font-Romeu-Pyrénées 2000 à Altiservice.
- Le **Syndicat mixte du Parc** a mis en œuvre un travail de coordination autour d'une destination globale «Pyrénées Catalanes». Il a notamment mis en place une «vitrine touristique», relayée dans les Offices de tourisme, et un réseau de marque «Parc Naturel Régional» pour les produits et acteurs du territoire, support d'une promotion par filière.
- Le **Comité Départemental du Tourisme** assure la promotion à l'échelle départementale, le **Comité Régional du Tourisme et «Sud de France»** à l'échelle régionale et le **Confédération Pyrénéenne du Tourisme** à l'échelle du massif des Pyrénées.



Ce fonctionnement de la compétence à des échelles variées rend parfois difficile la communication sur une «destination» unique. Afin de consolider et renforcer l'activité touristique du territoire, l'élargissement et la diversification de la clientèle et sa montée en gamme constituent la principale issue. La reconnaissance d'une «Destination Pyrénées Catalanes» affirmée et globale est l'une des conditions majeures du dispositif de promotion touristique visant ces objectifs.

Portée par le Parc à l'échelle élargie du territoire catalan (Capcir, Conflent, Cerdagne française, Cerdagne espagnole), la promotion de la «Destination Pyrénées Catalanes» a fait l'objet d'un premier travail de communication avec l'élaboration d'un site internet dédié.

Elle devait se poursuivre par une déclinaison de cette communication à l'échelle intercommunale, la structuration des acteurs touristiques du territoire et la création de produits touristiques (package). Cette ambition peine cependant à être mise en oeuvre, notamment dans sa déclinaison locale (le territoire du Conflent-Canigó et des Pyrénées-Cerdagne ont réalisé leurs propres outils de communication). La construction d'une destination globale, complète et diversifiée, se déclinant dans une arborescence faisant valoir les marques et les destinations locales, reste cependant opportune pour porter l'ambition touristique du territoire sur l'espace français et européen.

UNE CONCEPTION ÉLARGIE DE LA DESTINATION PYRÉNÉES CATALANES



Source : Carte des Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne Tourisme



B I La fréquentation touristique

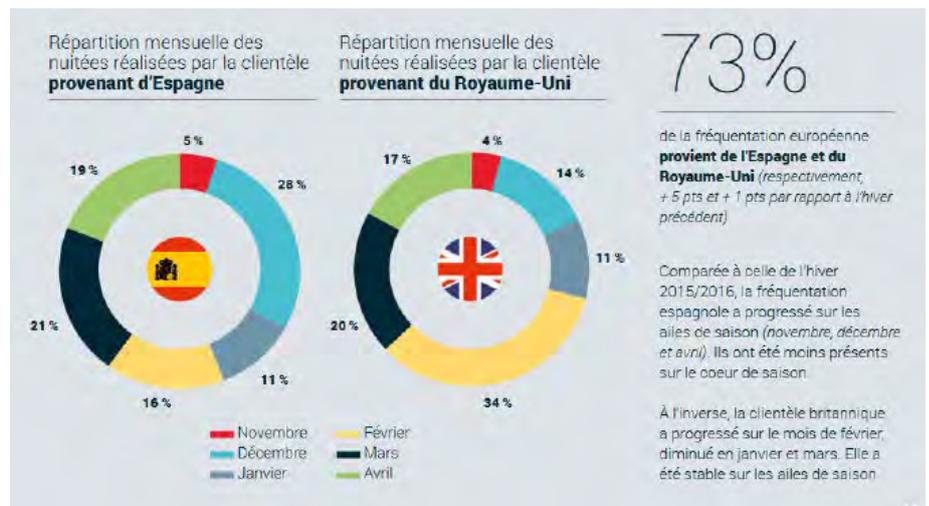
1. Évolution générale de la fréquentation de la montagne en France et dans les Pyrénées

De manière générale, la tendance d'évolution de la fréquentation de la montagne française stagne pour la saison d'hiver et est en baisse pour la saison d'été.

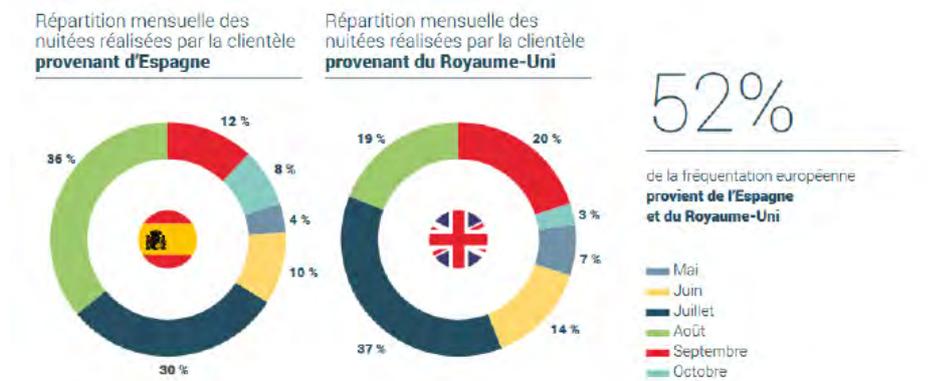
Depuis 2012, la France partage avec les Etats-Unis la place de leader mondial des sports d'hiver, devant l'Autriche, le Japon, l'Italie et la Suisse¹. Malgré cet excellent résultat, la France n'est pas la destination montagne préférée des Européens. Seuls les Belges nous placent en premier choix, été comme hiver. En hiver, la France n'est que le 3ème choix des Espagnols, Italiens, Anglais et Néerlandais, et le 5ème choix des Allemands. En été, les montagnes hexagonales sont le 2ème choix des Espagnols, le 3ème choix des Anglais et des Italiens, le 5ème choix des Allemands et Néerlandais.

Provenance des visiteurs l'hiver

Source : Confédération pyrénéenne du tourisme, Bilans de saison hiver 2016 et été 2015



Provenance des visiteurs l'été



1 Domaines skiables de France, 2012



A l'échelle des Pyrénées, la clientèle étrangère est surtout importante l'été (16 % des nuitées réalisées par la clientèle étrangère en 2015, contre 6,5 % en hiver). Elle est dominée par les touristes espagnols et britanniques¹.

En ce qui concerne la clientèle nationale, on constate que la montagne conserve une bonne attractivité. Avec 73 % de Français qui se déclarent attirés par la montagne, elle se place en troisième position, derrière la mer (83 %) et les visites de régions ou pays étrangers (79 %) mais devant les visites de villes (70 %) et la campagne (67 %). Malheureusement, le taux de concrétisation n'est pas optimum, puisque seuls 44 % des Français déclarent s'y rendre. En quatre ans, la montagne française a perdu globalement 6 millions de nuitées (soit 5 % de sa fréquentation en nuitées).

Les Pyrénées maintiennent une image attractive auprès de la clientèle française : c'est le territoire de montagne le plus attractif pour des séjours d'été (31%), et le premier en fréquentation, le second ex-aequo plus attractif l'hiver (27%) et le 3e en fréquentation². Les stations des Pyrénées-Orientales sont par ailleurs attractives, avec 25 % du chiffre d'affaire total des Pyrénées. On constate cependant une stagnation du nombre de nuitées, notamment l'hiver, depuis 2012 (cf. ci-contre).

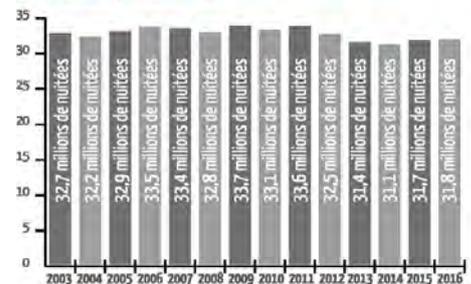
Le positionnement actuel de la montagne, parfois trop clivant pour certaines catégories de personnes pourtant attirées par la montagne, explique en partie cette érosion de fréquentation. C'est notamment le cas pour les jeunes, aussi bien les enfants, adolescents, que les 15-24 ans et les 25-34 ans, avec une problématique plus marquée l'été que l'hiver. Les seniors aussi ont tendance à se sentir exclus de l'offre touristique proposée à l'heure actuelle par la montagne française, mais avec une distance plus marquée l'hiver que l'été. Les clientèles « populaires » (revenus plus faibles, CSP intermédiaires à faibles) sont aussi touchées par cette désaffection, certes liée à un faible pouvoir d'achat, mais de façon plus importante que pour d'autres destinations.

Il existe néanmoins des freins en termes d'image : le ski est un sport exigeant, nécessitant un apprentissage, et les sports d'été mis en avant dans les médias (alpinisme, canyoning, parapente...) sont considérés comme élitistes, voire dangereux. Les stations de ski d'altitude sont perçues l'été comme des espaces froids, peu animés et perturbés par de multiples chantiers.

Le tableau n'est pas complètement noir pour autant. La montagne française, et les Pyrénées en particulier, disposent de nombreux atouts pour (re) conquérir des clientèles, notamment une offre touristique variée et dense, la possibilité de travailler sur deux saisons (été et hiver) complémentaires ou encore une identité forte.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE GLOBALE

(source BCT - Marchand 2017 - en millions de nuitées)



	2005	2010	2015	2016
Hiver	4,97	3,97	3,53	3,21
Printemps	4,84	5,43	5,20	4,91
Été	18,60	19,18	18,48	18,74
Automne	4,50	4,60	4,65	4,81

Source : Les chiffres-clés du tourisme 2016, Agence de développement touristique des Pyrénées-Orientales

1 Confédération Pyrénéenne du Tourisme, bilans de saison hiver 2014/2015 et été 2015

2 - Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique - MaHoc, 2014 ; Atout France, 2011



2. La saisonnalité de la fréquentation touristique

Evolution mensuelle de la fréquentation touristique totale de la zone Montagne des Pyrénées-Orientales (2010-2014)



Source : DDTM66, Urbaltherre, Atelier des Territoires - Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique, rapport de lancement, 2017

Au regard du tourisme, le principal atout du territoire des Pyrénées Catalanes tient au fait qu'il s'étend sur une double saison.

La saison d'hiver, qui mobilise le maximum de moyens autour des sports du même nom, et la saison d'été, plus liée à la qualité des espaces naturels et ruraux montagnards.

La **haute saison** est cependant courte (1,5 mois fort en hiver, 1,5 mois en été) et hachée, notamment par sa dépendance aux vacances scolaires.

Elle se concentre sur le mois d'août en été, plus faiblement en juillet.

En hiver, une semaine de pointe se déploie autour de Noël et du jour de l'An, et les mois de février-mars concentrent la fréquentation.

Enfin, on constate des variations importantes de fréquentation d'une année à l'autre l'hiver, qui est très liée à la variabilité des conditions climatiques, mais aussi aux dates des vacances d'hiver.

La **moyenne saison** est non moins singulière : elle se déploie sur 9 semaines d'hiver (janvier et mars) et seulement 2 semaines en été, où l'on tombe immédiatement, dès le début septembre, en basse saison. En tout, 8 semaines.

La **basse saison** couvre de loin la majeure partie de l'année : 32 semaines.

3. La fréquentation hivernale

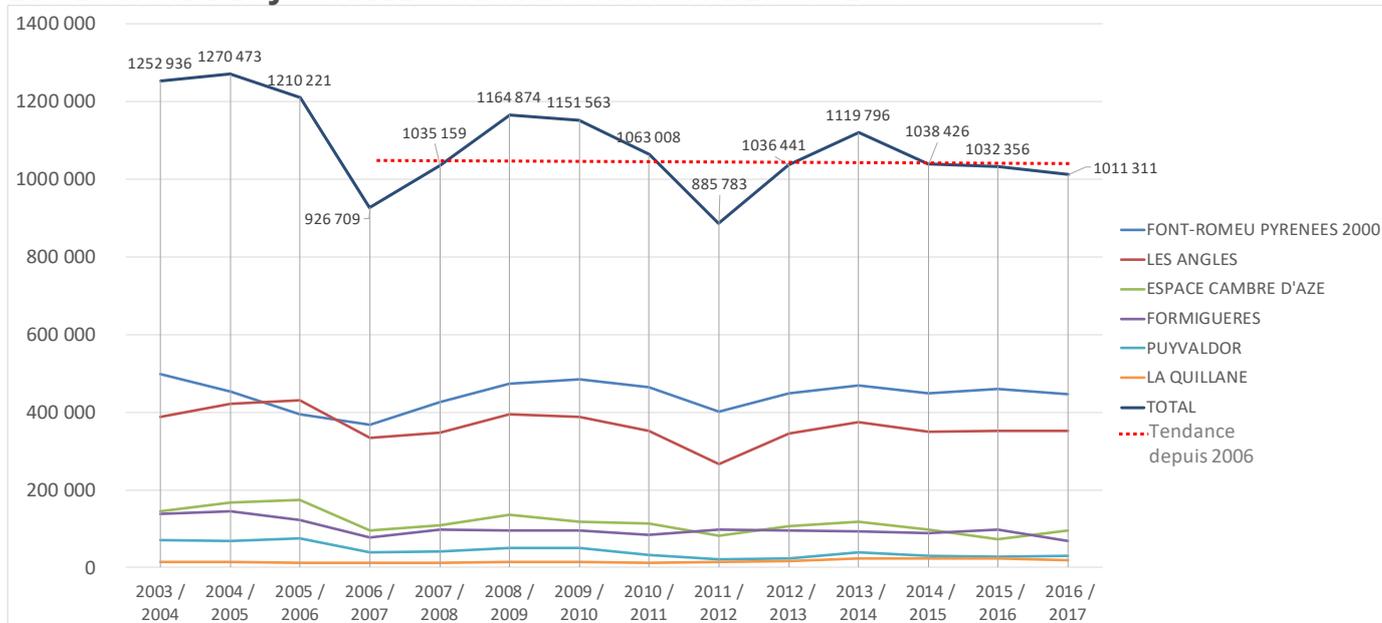
EVOLUTION DES JOURNÉES SKI DEPUIS 1990



Source : Neiges Catalanes

La fréquentation hivernale se concentre dans les stations de montagne (alpines et nordiques), bien qu'il soit estimé qu'un visiteur sur deux ne skie pas. Depuis 1990, la fréquentation des stations de montagne, estimée grâce au nombre de forfaits, est fluctuante mais reste comprise entre 1 000 000 et 1 500 000 journées-visiteurs par hiver, ce qui correspondrait à 2 à 3 millions de visiteurs au total.

EVOLUTION DES JOURNÉES SKI PAR STATION DEPUIS 2003



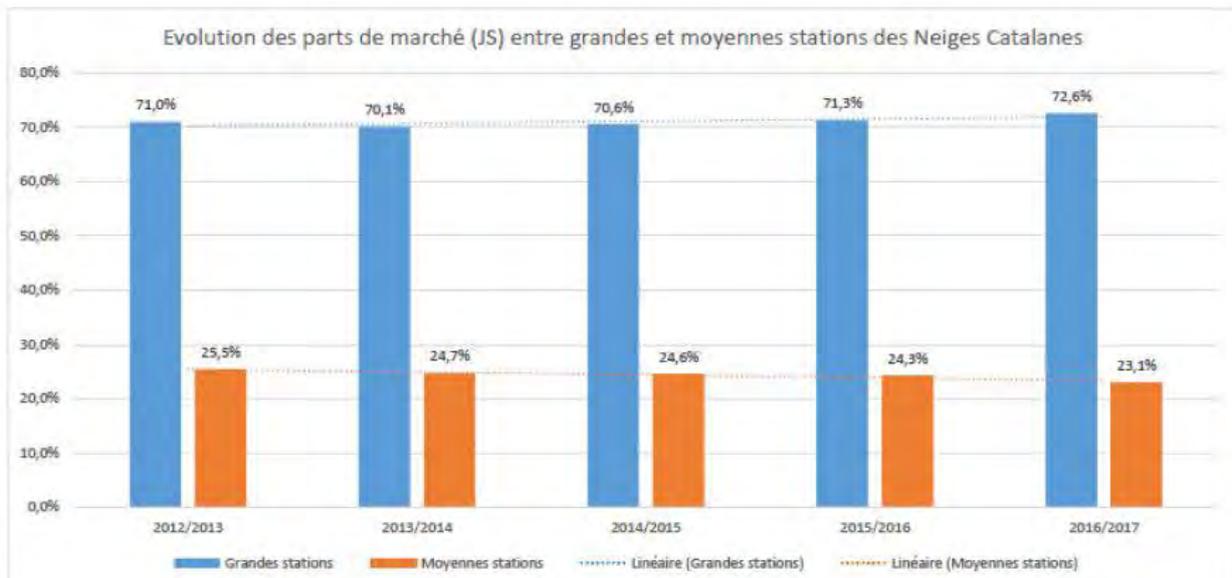
Source : Neiges Catalanes

Les stations de ski montrent globalement une fréquentation stable depuis 2006, avec quelques variations d'une année sur l'autre probablement liées à l'enneigement des stations et à la conjoncture économique.



Font-Romeu / Pyrénées 2000 et Les Angles apparaissent comme les deux « moteurs » des activités hivernales avec 4 fois plus de fréquentation que les autres stations. On constate cependant des évolutions contrastées entre les stations, avec une lente érosion des journées-ski sur les plus petites (Cambre d’Aze, Formiguères, Puyvalador).

EVOLUTION DES JOURNÉES SKI ENTRE GRANDES ET MOYENNES STATIONS



Source : SIECA - Cambre d’Aze

Cela traduit notamment la différence d’équipement entre les stations : la neige de culture, plus développée dans les grandes stations, offre une «assurance-ski» que ne permettent pour l’instant pas les stations moyennes, beaucoup plus dépendantes des conditions climatiques. On constate par ailleurs un report entre stations en fonction de leur enneigement.

Concernant les domaines nordiques, la fréquentation hivernale est très faible comparée à la dominance du ski alpin (45 425 journées ski en 2016/2017 à l’espace nordique Cerdagne-Capcir, soit 4,5 % de la fréquentation hivernale). Elle montre cependant un certain dynamisme, avec une hausse de 3,5% ces deux dernières années (source : ADT 66).

La fréquentation, et donc l’activité touristique hivernale, sont cependant particulièrement dépendantes des conditions climatiques : ainsi, les deux saisons peu enneigées de 2006-2007 et 2007-2008 ont vu la fréquentation des stations de ski baisser de 40 % et le chiffre d’affaires de 30 %. Par contre, la saison 2008-2009 a bénéficié d’une météo très favorable pendant laquelle la fréquentation a augmenté de 20 à 35 % lors de la période de Noël avec un taux d’occupation hôtelière avoisinant les 100 %. (DDTM)

• La clientèle

A l'échelle nationale, la clientèle des stations de montagne est plutôt familiale et jeune. Elle est également plus sédentaire, localisée dans les stations de montagne, avec une demande de commerces et services dans un rayon proche¹.

Les touristes viennent essentiellement de la région. La part des touristes français (de Toulouse et de Montpellier essentiellement) représente 64 % de la clientèle globale contre 20 % d'espagnols et d'andorrans.

Une étude auprès des touristes en station a permis de préciser ces éléments (Contours - 2015-2016). La clientèle des stations Neiges Catalanes est en moyenne plus âgée que sur le marché national. C'est une clientèle plutôt familiale (55%), en majorité logée en station (plus de 70 %). Elle comprend peu de débutants en ski, et montre plutôt un profil «sportif».

Les séjours semaine sont bien représentés, mais la part de séjours courts est importante : autour de 25 %, avec une prédominance dans les stations de Formiguères et du Cambre d'Aze (plus de 50 %). La transformation des nuitées en journée-skieur est également plus faible que sur l'ensemble des Pyrénées : elle est de 60 % aux Angles, 40 % à Font-Romeu, contre 90 % dans les Alpes (source: NEiges Catalanes).

• L'évolution des pratiques hivernales

Au niveau national, le ski n'est plus une activité en expansion : on estime que seulement 39.5 % des français partent en vacances l'hiver, dont 8,2 % aux sports d'hiver (Direction du Tourisme 2009). A l'échelle du massif des Pyrénées, 41 % des touristes fréquentant les stations pratiquent du ski (observatoire du tourisme pyrénéen, hiver 2010-2011).

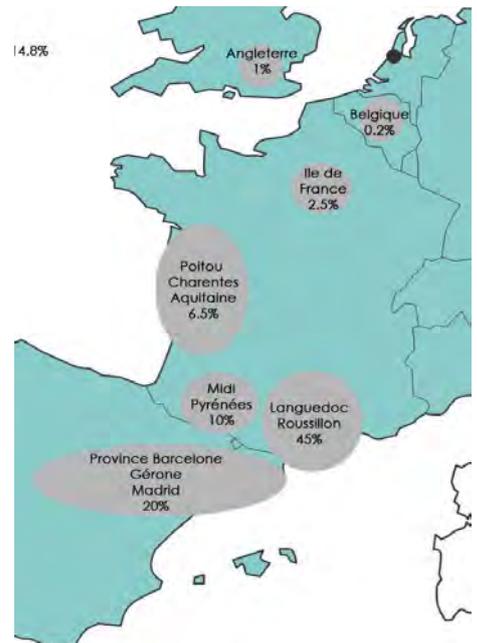
La pratique du ski alpin a évolué depuis une quinzaine d'années. Du fait de la modernisation des domaines skiables – remontées mécaniques plus performantes et pistes de mieux en mieux préparées – l'attente étant beaucoup moins longue qu'autrefois aux remontées mécaniques, les skieurs parcourent une plus grande quantité de pistes. Aussi, le temps moyen de pratique du ski par jour a diminué et s'élève désormais à environ 4h/jour.

L'âge moyen des skieurs a par ailleurs augmenté, et la nouvelle génération est moins attirée par le ski. Ces 4 à 5 heures de ski suffisent donc le plus souvent. Le ski demeure l'activité principale des touristes en hiver, mais n'est plus exclusive, et les stations doivent proposer des activités complémentaires sur les domaines skiables (restaurants d'altitudes) ou dans la station (itinéraires piétons et raquettes, free ride, loisirs ludiques, sportifs, bien-être...)

La concurrence sur le marché du ski est de plus en plus rude. Aujourd'hui, les stations doivent non seulement faire face aux destinations européennes classiques (Espagne, Andorre, Autriche, Allemagne, Italie, Suisse...) mais aussi, dans un contexte de baisse des prix du secteur aérien, à des destinations plus lointaines.

¹ Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique – MaHoc, 2014 ; Atout France, 2011

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE



Source : Neiges Catalanes



Concernant les activités nordiques, elles ont également beaucoup évolué ces 30 dernières années. Le ski de fond a connu un véritable essor économique à la fin des années 1970 – début des années 1980, avec la création sur le plateau du Capcir de 4 centres d'accueil de séjours spécifiques au ski de fond s'appuyant sur près d'une trentaine de moniteurs et de personnels d'accueil. Cette discipline a progressivement pris un autre tournant, avec le développement de pistes damées et entretenues et la perception d'une redevance. Progressivement, depuis les années 2000, on assiste à une baisse de la pratique du ski de fond qui s'accompagne en contrepartie d'une forte hausse d'intérêt pour les « activités » nordiques : raquette, chiens de traîneau, etc.

• L'impact du changement climatique

L'augmentation des températures liées au changement climatique global est une réalité, prise en compte par les stations du territoire. A l'échelle de la France et des massifs montagneux, le réchauffement observé au XXème siècle est d'environ 1,5°C. Il s'est accéléré sur les 30 dernières années et on observe une réduction de l'enneigement en moyenne montagne malgré de très grandes variations d'une année à l'autre.

Bien que des variations importantes puissent exister dans ce territoire de montagne (en fonction de l'orientation des versants, des couloirs de vents, etc.), on constate depuis 1990 un raccourcissement de la saison d'enneigement, notamment en début de saison, la diminution de près de moitié en 25 ans de l'épaisseur moyenne du manteau neigeux, et enfin des périodes de redoux prolongées en cœur de saison (cf. page suivante)².

Les importantes variations des cumuls de neige posent de réels problèmes en termes d'exploitation. Avec la concentration de la saison hivernale sur une courte période, l'activité ski est ainsi très dépendante des conditions climatiques. Les stations mettent donc en œuvre différentes techniques, complémentaires, pour assurer le maintien du manteau neigeux sur toute la saison.

Le damage des pistes permet sa meilleure conservation dans le temps, notamment face à l'érosion (skieurs, vent). Il nécessite cependant une couverture initiale. Les travaux de profilage des pistes sont également mis en œuvre, permettant de mieux fixer la neige et de limiter le recours aux enneigeurs.

Les stations se sont également orientées vers la production de neige de culture. La couverture est très variable entre les stations (20% à Formiguères, 92% à Font-Romeu), le recours aux enneigeurs représentant un investissement important. La présence d'un enneigement naturel initial reste cependant indispensable à la production de neige, même si celle-ci peut désormais se faire à des températures positives.³.

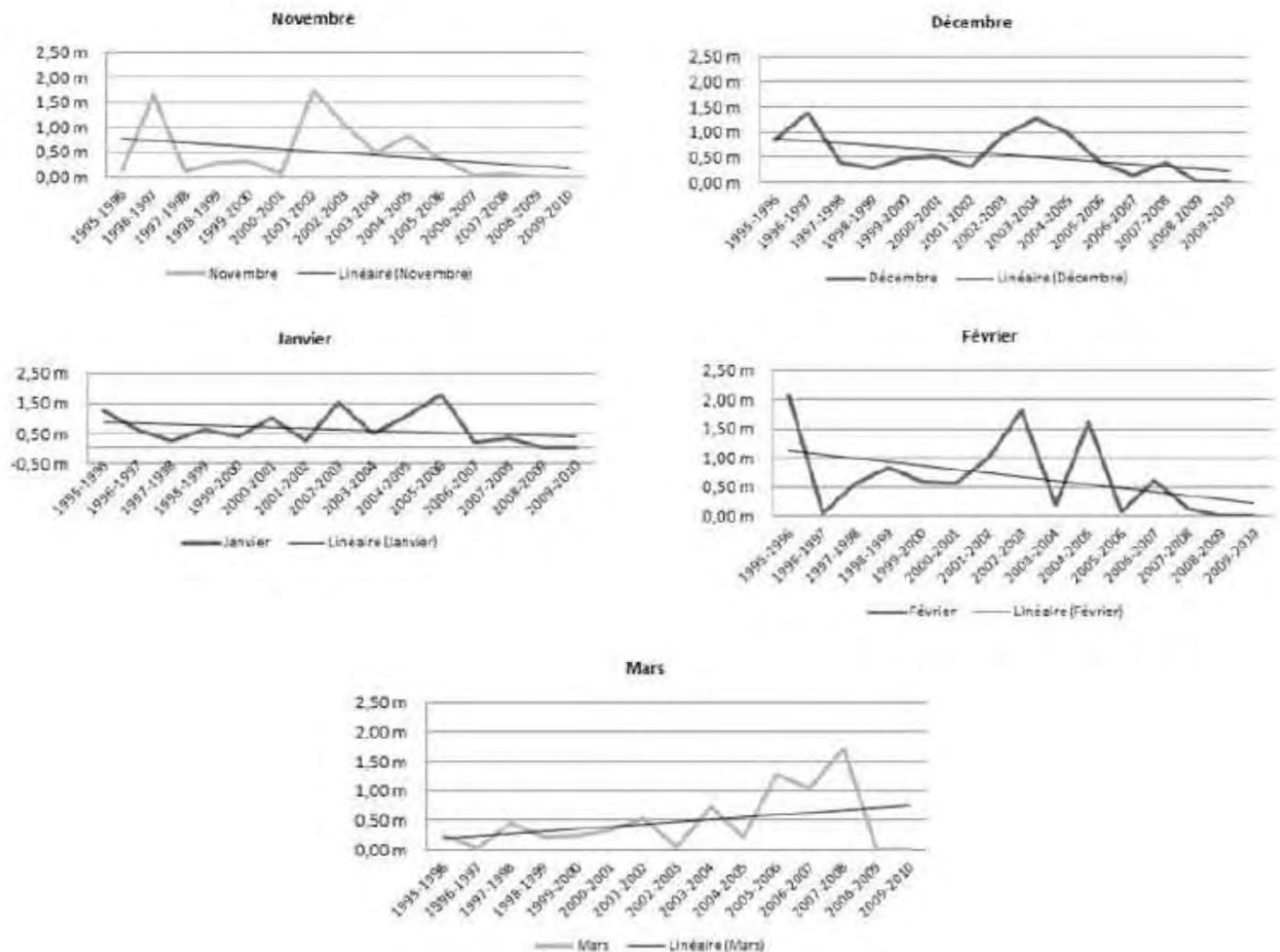
Face aux incertitudes pesant sur les évolutions climatiques futures, la diversification des activités touristiques semble indispensable pour assurer l'avenir du territoire.

² Les données météorologiques localisées ne permettent pas de remonter sur des temps longs, augmentant l'incertitude quand aux conditions réelles de manifestation du changement climatique (M. Lafaysse)

³ P. Spandre, M. Lafaysse, IRSTEA Grenoble/Météo France, La gestion de la neige, 2016

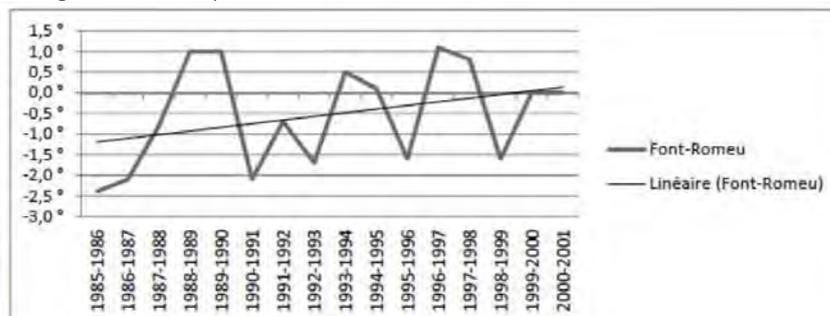


HAUTEUR DE NEIGE ENTRE 1990 ET 2015 POUR LES MOIS D'HIVER À PYRÉNÉES 2000 (ALT. 1995 M)



EVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE À FONT-ROMEU - LES AIRELLES (ALT. 1964 M) ENTRE 1985 ET 2000

source : Vincent Vlès, l'impact du changement climatique sur les stations de ski ; Météo France © Vincent Vlès, 2015



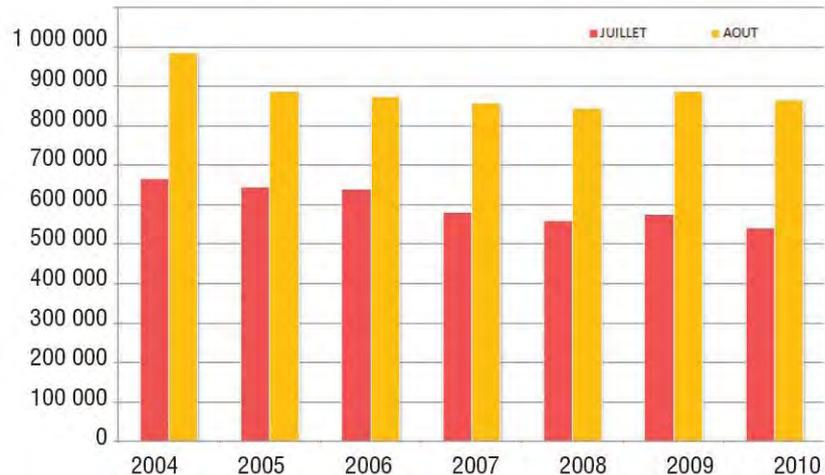
source : Vincent Vlès, l'impact du changement climatique sur les stations de ski ; Météo France © Vincent Vlès, 2015



4. La fréquentation l'été et les autres saisons

• En été

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ESTIVALE EN ZONE MONTAGNE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



source : Source : Diagnostic du Parc Naturel Régional, CDT 66, 2014

Jusqu'en 2007, la fréquentation touristique était largement supérieure en hiver (maximum au mois de février) qu'en été (maximum au mois août). Depuis, la tendance est moins marquée : selon les années, la fréquentation touristique au mois d'août et au mois de février s'équilibrent sur la zone montagne des Pyrénées-Orientales.

La fréquentation estivale reste stable au mois d'août, elle montre par contre une légère baisse au mois de juillet.

Le territoire constitue une destination privilégiée pour la randonnée et l'itinérance : le GR 10 accueille 20 000 visiteurs par an, et 15 000 personnes traversent la frontière par le Cami de Nuria (GRT 36) en haute saison.

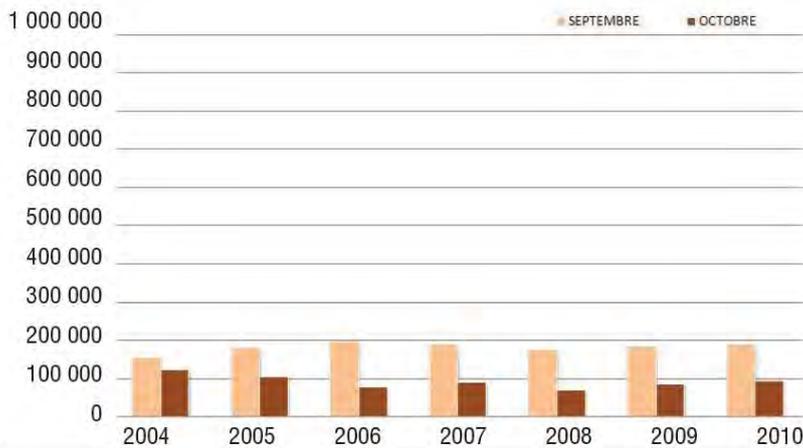
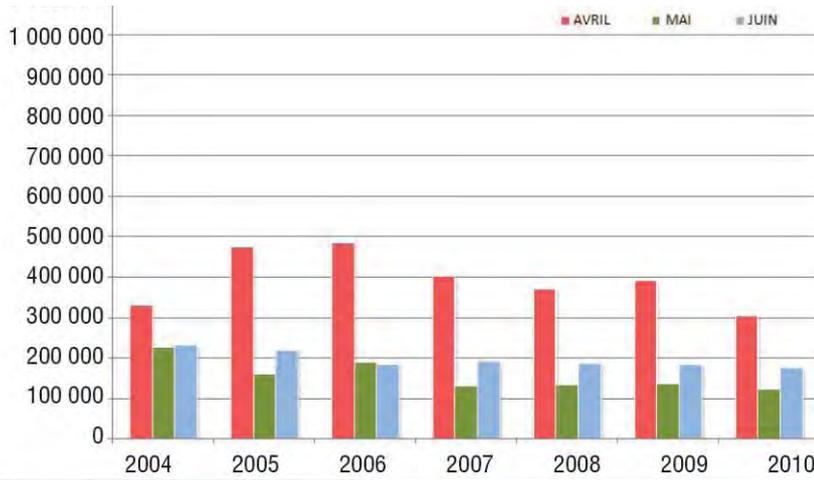
• Hors saison

En dehors des deux saisons d'été et d'hiver, la fréquentation est faible sur le territoire : elle correspond sur les mois d'avril à juin et de septembre à novembre à moins d'un quart de la fréquentation du reste de l'année (CDT 66)..

Le printemps est marqué par un mois d'avril relativement fréquenté, mais très dépendant du maintien de la neige. Le territoire est par la suite déserté, les vacanciers préférant rejoindre les plages au printemps. Le mois de juin montre par ailleurs une baisse significative de fréquentation.

L'automne est la «morte» saison du territoire, la fréquentation restant très faible et sans évolution significative. Seul le mois de septembre parvient à poursuivre faiblement la dynamique de l'été.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION PRINTANIÈRE ET AUTOMNALE EN ZONE MONTAGNE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



source : Diagnostic du Parc Naturel Régional, CDT 66, 2014

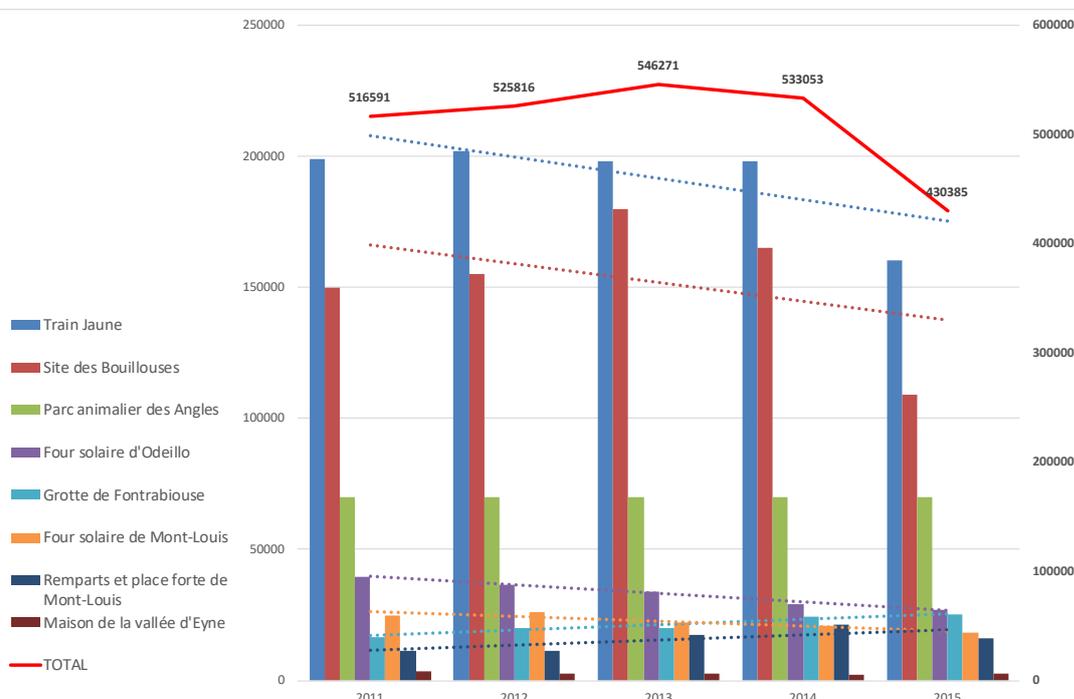
• La fréquentation des principaux sites

Le territoire de la Communauté de communes comprend plusieurs sites touristiques renommés. Le Train Jaune, qui traverse le territoire, est le plus emprunté/visité, avec une fréquentation annuelle sur le territoire de 160 273 personnes en 2015.

Le site classé des Bouillouses accueille quant à lui en moyenne 150 000 personnes par an.

La fréquentation de ces sites majeurs montre cependant une tendance à la baisse entre 2011 et 2015, tandis que des sites plus confidentiels voient leur fréquentation augmenter : grotte de Fontrabiouse, place-forte de Mont-Louis.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA FRÉQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES



source : ADT 66

La citadelle de Mont-Louis accueille ainsi 200 000 visiteurs par an en moyenne, dont 11 500 visitent les remparts. Ces chiffres sont à mettre en relation avec la fréquentation de l'autre citadelle Vauban classée UNESCO de Villefranche-de-Conflent, qui accueille 500 000 visiteurs par an, dont 56 000 payent un supplément pour visiter Fort Libéria, et 27 000 les remparts.

La mise en relation de ces deux sites, pourtant connectés par le Train Jaune, ne semble donc pas suffisante pour renforcer l'attractivité de Mont-Louis.

• La clientèle estivale

La clientèle estivale, et de manière générale hors-saison, diffère fortement de la clientèle hivernale. Elle est plus mobile, dans une logique de découverte du territoire là où les hivernants restent concentrés sur les stations. La randonnée et l'itinérance de manière générale sont particulièrement prisées.

Elle est également attachée aux ressources d'un territoire de montagne et à son authenticité : produits du terroir, contemplation de la nature, découverte culturelle, ... C'est enfin une clientèle moins consommatrice, mais aux durées de séjour plus longues¹.

¹ Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes / Massif du Canigó, Etude marketing touristique - MaHoc, 2014 ; Atout France, 2011

C | Les capacités d'hébergement

1. La capacité d'accueil touristique et sa qualité restent largement dépendants du stock de lits « diffus » que propose le parc des résidences secondaires

LA RÉPARTITION ENTRE LITS "PROFESSIONNELS" ET "DIFFUS" DANS LA CC PYRÉNÉES CATALANES EN 2017

Lits PROFESSIONNELS					Lits "DIFFUS"
Camping	Hôtel	Village de vacances	Centre sportif	Résidence de tourisme	Résidences secondaires
1 707	1 100	594	230	5 447	14 905 RS
19%	12%	7%	3%	60%	
9 078 lits					74 525 lits
11%					89%

Source : INSEE 2017

Largement renouvelées par l'apport des résidences de tourisme, les différentes formules d'hébergement gérées par les professionnels recouvrent aujourd'hui plus de 9 000 lits. Mais la structure de l'offre touristique reste largement dominée par les lits « diffus » que proposent les résidences secondaires. La règle habituelle consiste à affecter une capacité moyenne de 5 personnes par résidence secondaire. Cette méthode porte à près de 72 000 lits le potentiel d'accueil des résidences secondaires. **89% de la capacité d'accueil touristique du territoire se situe donc dans ce parc !**

Le poids dominant des résidences secondaires dans la capacité d'accueil touristique des Pyrénées Catalanes souligne les enjeux stratégiques qui entourent les dynamiques et les évolutions de cette offre :

- **l'image d'ensemble du territoire et le choix des Pyrénées catalanes comme destination touristique dépendent étroitement de la qualité de ce parc et de sa capacité à correspondre aux standards actuels ;**
- **sa mobilisation régulière (par ses propriétaires et leurs proches ou pour des locations saisonnières) ou inversement, son érosion et sa transformation en lits « froids » impactent directement le niveau de fréquentation du territoire et donc le dynamisme de son offre de commerces, services et équipements.**



2. Le parc des résidences secondaires présente des caractéristiques « typées » et parfois en décalage avec les préférences et standards actuels

EPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avant 1946	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	Après 2005
9%	13%	52%	20%	6%

74%

Source : INSEE 2013

Plus de la moitié des résidences secondaires ont été construites de 1971 à 1990. Le pic de leur développement est intervenu entre 1975 et 1982 (+12,1% par an sur cette période). Ces dates de construction confrontent aux risques d'usure et parfois d'obsolescence par manque de réinvestissement. La sous-utilisation qui en résulte, alimente l'érosion de la fonction marchande de cette offre et sa transformation en « lits froids ».

L'âge de ce parc soulève aussi les questions associées au vieillissement de leurs propriétaires. Eux aussi ont aujourd'hui entre trente ou quarante de plus. Dans un premier temps, le passage à la retraite a pu les autoriser à disposer de davantage de temps pour profiter plus souvent de leur bien. L'avancée en âge et les difficultés de déplacement associées, le souhait de découvrir d'autres destinations ou le fait de s'être rapprochés de leurs enfants éloignés géographiquement font que certains utilisent aujourd'hui moins souvent leur résidence secondaire, même si elle peut continuer à être mise à la disposition de la famille ou de proches. Pour ces premiers propriétaires, le fait d'avoir conservé leur résidence est souvent significatif du lien affectif qui les lie à leur logement. En sera-t-il de même pour leurs héritiers ?

LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA CC PYRÉNÉES CATALANES

Forme	Appartements		Maisons	
	63%		37%	
Taille	1 et 2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
	23%	44%	17%	16%

Source : INSEE 2013

Presque les deux tiers des résidences secondaires sont composées d'appartements. L'offre est dominée par les moyennes (44% de 3 pièces) et petites surfaces (près d'un quart de studios et F2). Ce sont là les caractéristiques d'un immobilier de loisirs développé pour accompagner l'essor de la pratique du ski. Sur un segment qui s'est entre temps largement développé et est parfois même considéré comme arrivé à maturité, la concurrence est vive ; la clientèle, est à la fois plus exigeante et diversifiée : elle compte toujours des passionnés du ski mais également des familles (familles traditionnelles, familles recomposées, « tribus »...) voulant diversifier leurs activités (raquettes, découverte du patrimoine...) ou des « contemplatifs » de la montagne, venus essentiellement se reposer. Ces visiteurs attachent une importance plus grande à l'espace et à la qualité des logements offerts. Les studios-cabine ou les deux pièces de moins de 35 m2 accusent le plus leur décalage avec ces besoins et attentes nouvelles.

3. Derrière des dominantes, le parc de résidences secondaires révèle une grande variété de formes, de produits et d'usages

Les studios-cabines et les F2 édifiés dans les années 1970-80 sous forme d'immeubles collectifs et conçus comme des « machines à skier » pèsent dans le parc des résidences secondaires des Pyrénées catalanes. Mais cette offre ne se résume pas à ces seuls produits. La part davantage élevée de résidences secondaires construites avant 1946 dans les communes sans station de ski vient rappeler que le segment des résidences secondaires s'appuie aussi sur la remobilisation d'anciennes fermes, de maisons de village dont les reprises qualifiantes en font aujourd'hui un patrimoine de qualité, prisé et recherché. Autre signe de la diversification de l'offre, la production récente accorde davantage de place à l'habitat individuel (46% des RS construites après 1990) notamment avec le développement de chalets de type nordique.

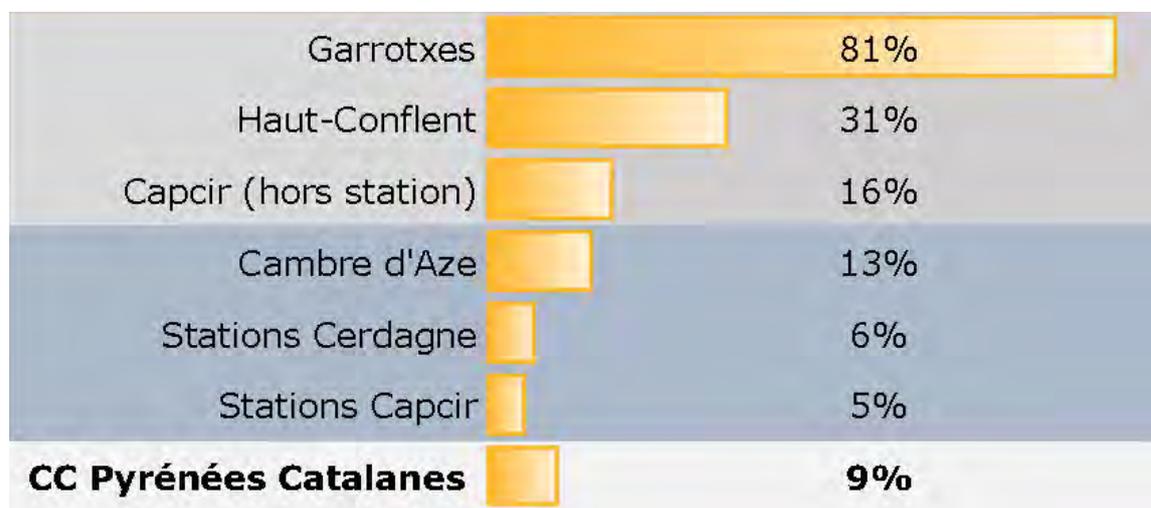
Ces points viennent rappeler que le parc de résidences secondaires recouvre une diversité aussi bien de types et formes d'habitat, que de pratiques et d'usages dont les contours restent difficiles à cerner :

- Combien de résidences secondaires ont été retirées du marché de la location touristique et transformées en « lits froids » ?
- Combien sont toujours louées, avec quelles difficultés et par quel biais (réseau des agences immobilières, location de particulier à particulier...)?
- Combien ont fait l'objet de requalifications en changeant de propriétaires suite à des ventes ou des héritages ?
- Quelles stratégies patrimoniales et familiales se jouent autour des résidences secondaires ?
- Quel est le rôle de la résidence secondaire dans le cycle de vie de leurs propriétaires ?
- Quelles sont les durées et les moments de son utilisation ?...

Derrière ces questions, c'est la place des résidents secondaires au sein de la société et des dynamiques locales qui se joue et s'organise.

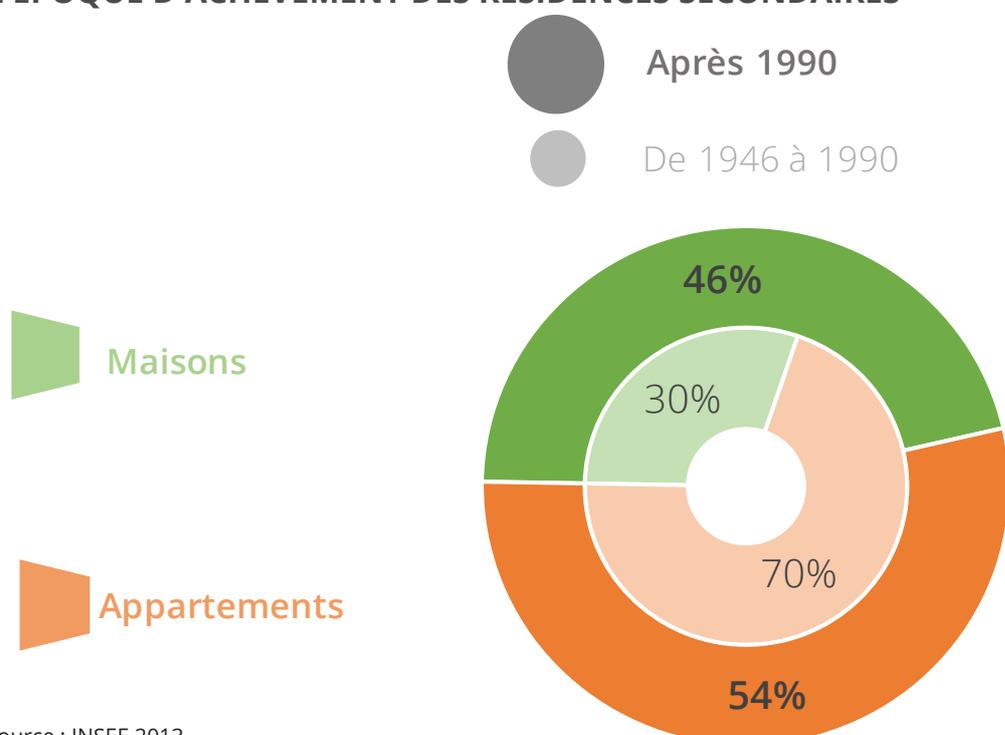


LA PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES CONSTRUITES AVANT 1946



Source : INSEE 2013

L'ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES



Source : INSEE 2013

4. L'hébergement touristique professionnel se transforme et se recompose

EVOLUTION DE LA CAPACITÉ HÔTELIÈRE DANS LA CC DES PYRÉNÉES CATALANES

Capacité hôtelière	Nbre d'hôtels	Nbre de chambres
2017	19	550
2013	24	696

INSEE

Source : INSEE

Les hôtels doivent faire face à des contraintes d'investissement importantes, d'une part pour s'adapter à l'évolution des normes, mais également pour assurer une montée en gamme. Dans l'incapacité de surmonter ces contraintes, 5 établissements de Font-Romeu ont dû mettre un terme à leur exploitation sur les cinq dernières années. L'absence d'une offre d'hôtellerie de haut niveau (un seul hôtel quatre étoiles et aucune offre supérieure) peut représenter un frein pour l'accueil d'une clientèle haut de gamme: sportifs de haut niveau, touristes étrangers, etc...

CAPACITÉS DES AUTRES MODES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE PROFESSIONNEL

CC Pyrénées Catalanes	Camping		Villages de vacance		Centres sportifs	
	Sites	Lits	Sites	Lits	Site	Lits
1 393 lits	4	569	3	594	1	230
(INSEE 2017)	Matemale, Formiguères, Font-Romeu, Mont-Louis		Bolquère, Font-Romeu, La Cabanasse		Font-Romeu	

Source : INSEE 2017

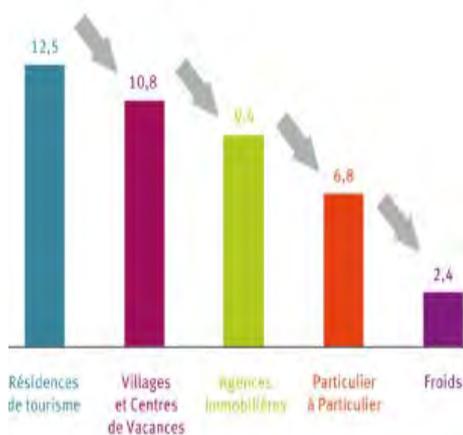
Les campings, les villages de vacance et les centres sportifs cumulent près de 1 400 lits. La capacité d'hébergement proposée en camping n'a pas varié depuis 2013. Celle des maisons familiales et centres pour enfants reste vulnérable, confrontée à la fragilisation générale de ce secteur.

Les campings offrent des prestations médianes (2 étoiles pour le Pla de Barrès, 3 étoiles pour les autres, camping rural de Saint-Pierre dels-Focats). Ils proposent quelques locations : chalets à Font-Romeu, roulotte à Formiguères, mobil-homes...

Une cinquantaine d'emplacements pour campings-car sont répartis dans ces campings, ainsi que sur 2 aires municipales au pied des remparts de Mont-Louis (10 places) et aux Angles (10 places).



NOMBRE DE SEMAINES D'OCCUPATION PAR AN SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE LITS



Source : Atout France, Focus sur l'immobilier de loisirs, Atelier des territoire - Pyrénées Catalanes, 17 mars 2017

5. Occupation des différents modes d'hébergement touristique et évolutions à venir

Sur le cœur de saison (semaine 51 à semaine 16), on constate une occupation globale moyenne de 46 % de la capacité de lits sur le territoire¹. La majorité des lits est occupée moins de 10 semaines par an. Le taux de remplissage atteint par contre près de 100 % sur les quelques semaines de haute fréquentation (fin décembre et vacances de février). Cette occupation est variable selon les modes d'hébergement : **le lit marchand (résidences de tourisme, villages et centres de vacances, lits commercialisés par les agences immobilières) montre ainsi un meilleur taux de remplissage que les lits en résidence secondaire, commercialisés entre particuliers.**

Plus de 20 000 lits ont été mis en service récemment via le développement des résidences de tourisme. Appuyés sur les incitations initiées par la loi Demessine (1999-2010), ces nouveaux produits immobiliers de loisirs ont permis une évolution quantitative et un renouvellement qualitatif du parc d'hébergement marchand. En Pyrénées catalanes comme dans les autres massifs, leur logique de développement s'est appuyée sur la nécessité de lancer de nouveaux produits afin de compenser le phénomène structurel d'érosion des lits marchands et ainsi espérer sécuriser la fréquentation et le remplissage des stations.

L'effet de cet apport sera amené à se tasser à la fin de la durée du bail (9 ans) : ces lits marchands aujourd'hui « chauds » risquent alors de subir la même évolution qu'une bonne partie des résidences secondaires et se transformer en lits « froids ». Le renouvellement des résidences de tourisme est ainsi nécessaire pour retarder l'échéance de la perte de lits liés à leur banalisation.

Les Pyrénées Catalanes ont pour singularité qu'en même temps que se développaient les résidences de tourisme, le segment « traditionnel » des résidences secondaires, notamment porté par la proximité du marché investisseur catalan, continuait lui aussi à progresser : sans atteindre les niveaux records des années 1970-90, le rythme de croissance des résidences secondaires s'est situé à 2% par an entre 1999 et 2013 (+6 095 logements). Privilégiant, contrairement aux résidences de tourisme et autres types d'hébergements professionnels, des formes urbaines individuelles, ce regain a par ailleurs entraîné une accélération de la consommation d'espaces.

Cette évolution a cependant permis d'accueillir une nouvelle forme d'habitat sur le territoire : des résidents, ni permanents, ni touristes, que l'on peut dénommer des habitants « semi-permanents », occupant les résidences secondaires. Ce sont souvent des retraités ou des actifs indépendants qui séjournent sur le territoire jusqu'à 6 mois dans l'année. Leur nombre (on peut estimer qu'ils doublent la population de certaines communes) reste difficile à évaluer, mais pourrait s'accroître avec les évolutions climatiques et un regain d'attrait pour les espaces montagnards. Plusieurs communes (Les Angles, Formiguères, Font-Romeu) ont par ailleurs constaté la fixation sur le

¹ Atout France, Focus sur l'immobilier de loisirs, Atelier des territoire - Pyrénées Catalanes, 17 mars 2017

territoire de certains de ces résidents, une fois à la retraite.

Cette prédominance d'hébergements non marchands et individuels, si elle a permis un rééquilibrage de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire, doit cependant évoluer aujourd'hui. Ainsi, en 2006, un virage dans la création de lits touristiques est constaté² : la création d'hébergements neufs ne suffit plus à créer l'attractivité et à développer les marchés de clientèles qui font fonctionner l'économie réceptive du territoire.

La demande des touristes, mais aussi des résidents semi-permanents, est plus variée. Suivant la durée et la période de leur séjour, les visiteurs chercheront des appartements « pied de pistes » orientés sur le tout ski, des appartements ou des hôtels en centre urbain, très équipés (minimum ***) avec spa, piscine et commerces à proximité, des maisons avec terrasses pour profiter du soleil ou des chalets entourés de verdure pour des séjours plus longs. Les attentes environnementales sont également à prendre en compte pour le développement de nouveaux programmes.

L'orientation touristique du territoire dans son ensemble doit donc se repositionner et se diversifier, dans son offre touristique, mais également dans les formes d'hébergements qu'elle propose.

Pour asseoir la fréquentation touristique, s'adapter aux transformations de ses attentes ou encore compenser les transformations en « lits froids», le modèle de développement d'hébergements touristique doit ainsi mieux prendre en compte ses impacts et ses conséquences :

- Le développement continu des résidences secondaires, notamment sous la forme de chalets individuels, alimente la consommation de foncier et expose à la fragilisation de la qualité des sites et des paysages.
- Il sollicite les dépenses publiques pour aménager et desservir les zones ouvertes à l'urbanisation puis assurer leur entretien (ordures ménagères, déneigement, réfection de la voirie...)
- Il alimente les effets concurrentiels qui jouent au détriment de l'offre existante dont les composantes les plus en décalage avec les standards actuels connaissent un processus de délaissement voire d'abandon, qui rejaillit sur l'image et la notoriété du territoire
- La dominance d'hébergements non professionnels et hors des circuits traditionnels de distribution (particulier à particulier) contribue à une sous-occupation du parc touristique et entraîne une inflation de la création de lits pour permettre de répondre à la demande.

² PAMIR Conseil, Le développement 2000-2010 des résidences de tourisme dans le massif des Pyrénées-Orientales

L'enjeu pour le futur des hébergements touristiques sur le territoire est donc multiple :

- Il porte sur le réinvestissement et la montée en gamme du parc existant, dominé par des résidences secondaires anciennes et plus adaptées aux standards, afin d'en améliorer la fréquentation globale et de limiter les besoins de création de nouveaux hébergements.

- Il passe par une évolution du modèle de développement touristique, privilégiant des formes d'hébergements plus variées, pour répondre à l'ensemble des clientèles, mais également pour réduire la consommation des sols en limitant la part d'habitat individuel

- Il implique l'investissement dans des projets phares d'hébergements touristiques intégrant une forte proportion de lits professionnels, développant des hébergements haut de gamme, innovants et à forte composante environnementale, participant au repositionnement de l'offre touristique des stations et permettant de porter la mise en valeur du reste du parc d'hébergements.



D | Les produits touristiques

Le territoire de la Communauté de communes offre une **très large gamme d'activités**, organisées en deux saisons principales, hiver ou été, mais avec une possibilité de déborder sur les saisons intermédiaires. La plupart de ces activités peuvent se pratiquer soit lors d'un séjour prolongé (une semaine au moins), soit lors d'un bref séjour d'une ou deux journées, principalement de type « fin de semaine ».

1. Les domaines skiables et les sports d'hiver

Les sports d'hiver restent l'activité dominante des loisirs touristiques. La pratique du ski de piste (ainsi que du snowboard) reste dominante, mais le free-ride, la randonnée à ski ou en raquettes, du ski de fond libre ou en pistes damée, et autres activités nordiques, complètent la gamme des activités. Chacune d'entre elles appelle un professionnalisme propre, en termes de métiers comme de matériel (vente ou location) et d'équipements.

• Typologie des stations

Loin d'être conçues sur le même modèle, les stations appartiennent toutes à un type différent, selon que les **lieux de vie** sont plus ou moins intégrés aux **lieux d'activité** sportive. L'analyse de cette typologie est importante dans la mesure où l'évolution des stations, leurs aménagements et projets, sont conditionnés par chaque configuration particulière.

La « **station-village** » a développé son domaine et ses installations en continuité directe avec un village montagnard, de sorte que l'activité sportive est physiquement liée au cadre, aux services, et à la vie sociale. La croissance urbaine s'ancre sur les structures du village, mais peut aussi les bouleverser d'autant plus aisément. Ce type de station, représenté ici uniquement par Les Angles, est censé avoir été conçu et promu « de l'intérieur » afin de développer l'artisanat et la pluriactivité liés aux activités hivernales, et donc faire face à la disparition de la société paysanne. Pour autant, le rôle des acteurs extérieurs – en l'occurrence la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc – dans la création de la station a pu rester majeur.

Le « **stade de neige** » répond aux mêmes objectifs économiques et sociaux, mais se développe à distance du village en recherchant des conditions physiques optimales. La qualité du lien avec le village se pose en enjeu majeur. Formiguères est de ce type, ainsi que Puyvalador. Toutefois, cette commune a développé un embryon de quartier d'altitude associé à la station.

Six « **domaines nordiques** » voués au ski de fond (domaine de la Quillane, domaine de la Llose, Lac de l'Olive, forêt de la Matte, la Calme et les Estanyols à Font-Romeu/P2000) disposent d'un équipement important. S'y ajoutent d'autres sites pouvant accueillir des activités nordiques hors ski de fond (marche nordique, raquettes, chiens de traîneaux, etc.)³.

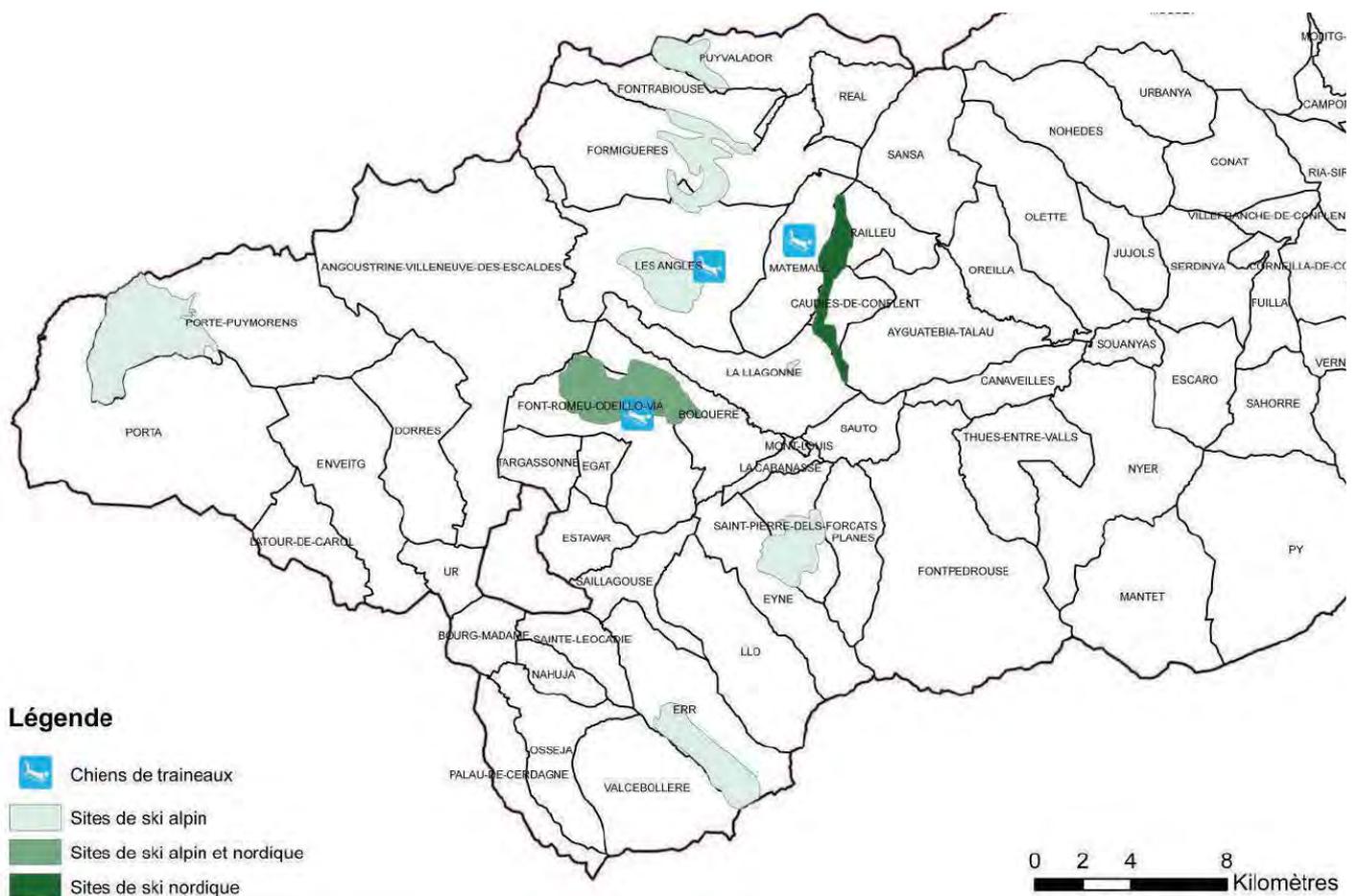
3 Val de Galbe, Lac de Balcère, val d'Aude, Farnells.



Enfin, dernier type et non le moindre, celui de la **station de ski-village d'altitude créée ex nihilo**. En dépit du rôle majeur des opérateurs extérieurs, les communes ont toujours été, dans ce cas, à l'origine des décisions d'aménagement. En rupture brutale avec l'économie locale, à l'origine, ces stations ont depuis lors conforté sans conteste la situation des villages en termes d'emploi et leur ont permis une réelle croissance démographique jusqu'à une date récente. Mais ces stations d'altitude restent aujourd'hui en **rupture physique et sociale** avec les villages d'origine. L'intégration de leurs résidents à la vie du village est faible voire nulle.

A ce type sont attachées les 2 stations d'Eyne et de Saint-Pierre-dels-Forcats, réunies dans l'« **Espace Cambre d'Aze** ».

Pyrénées 2000 appartient aussi à cette catégorie, mais est attachée à Font-Romeu, station-mère des Pyrénées catalanes. Celle-ci, souvent présentée comme une station-village, fonctionne plutôt, à beaucoup d'égards, comme un **stade de neige multipolaire**, le lien avec le cœur de ville par un télécabine étant encore assez ténu, voire confidentiel. Ensemble, « **Font Romeu-Pyrénées 2000** » forment un espace complexe.



Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Diagnostic, 2014



- **Le ski alpin**

Dans un rayon de 20 km autour de Mont-Louis, sept domaines skiables de haute altitude (départ à 1600m) offrent une grande variété de paysages et de pratiques : Font-Romeu, Pyrénées 2000, Cambre d’Aze, Les Angles, Formiguères, Puyvalador, La Quillanne. **C’est unique dans les Pyrénées françaises.** Un skieur curieux peut dans la semaine pratiquer les **160 pistes offertes**, en passant le cas échéant d’un domaine à l’autre dans la même journée.

Considérées comme des outils d’aménagement du territoire, ces stations sont historiquement et encore aujourd’hui majoritairement gérées par les collectivités : régie municipale, syndicat intercommunal. Seul Font-Romeu-Pyrénées 2000 (et dans une moindre mesure La Quillanne) sont de gestion privée.

Ces stations, prises isolément, sont de taille modeste, et ne rivalisent pas avec les grandes stations des Alpes, ou encore de l’Andorre. Cela constitue cependant leur spécificité, tournée vers l’accueil d’une clientèle familiale et de proximité : elles sont les seules dans ce périmètre.

Les pratiques plus sportives sont néanmoins possibles : des pistes homologuées en ski alpin sont présentes dans toutes les stations, et on en trouve également dans d’autres disciplines alpines (snow bord, free style, etc.). Leur taille réduite limite cependant les capacités à diversifier leur clientèle.

STATIONS DE SKI DES PC - DONNÉES TECHNIQUES

Stations	Gestion	Emprise domaine alpin (ha)	Nombre de remontées	Nombre de pistes
Font-Romeu-P2000	Privée - Altiservices	490	23	41
Les Angles	Régie municipale autonome	470	19	45
Formiguères	Régie municipale autonome	187	7	19
Cambre d’Aze	Syndicat intercommunal	450	17	23
Puyvalador	Régie municipale	210	8	17
La Quillanne	Privée	20	2	1
Total		1 827	74	146

L’emprise des domaines alpins a été évaluée à partir du plan de la Charte du Parc (emprise circonscrivant les aménagements existants)

L'emprise des domaines est aujourd'hui limitée par la Charte du Parc Naturel Régional, qui limite les extensions de domaine skiables en dehors des périmètres déjà aménagés. Les stations cherchent désormais surtout à renforcer la qualité de leurs domaines.

Elle ouvre cependant la possibilité de développer des zones d'activité adossées aux stations, accueillant des aménagements légers.

Les domaines skiables rencontrent aujourd'hui certaines difficultés ponctuelles :

- Certaines zones de neige peuvent être encombrées avec la concentration d'arrivées de pistes et de départ de remontées, nécessitant la requalification et la réorganisation des fronts de neige (Formiguères, Cambre d'Aze, notamment).
- Certaines remontées mécaniques peuvent être saturées, ou sont trop anciennes pour être maintenues à long terme. Elles nécessitent un renouvellement, améliorant leur fonctionnement mais aussi leurs performances énergétiques (Font-Romeu, Cambre d'Aze, Formiguères).
- Font-Romeu, locomotive du territoire, doit renouveler son offre touristique pour rester attractive.

- **Les activités nordiques**

L'offre de fond est considérable, répartie sur 4 domaines en Capcir (La Llose, Lac de l'Olive, Forêt de la Matte, La Quillanne), gérés par la Communauté de communes, et des domaines complémentaires aux stations (espace nordique Font-Romeu Pyrénées 2000), avec près de 200 km de pistes en tout.

Avec l'évolution des pratiques nordiques, ces stations ont largement diversifié leurs activités, évoluant vers le concept d'«espace nordique», qui prend en compte les pistes de ski mais aussi des demandes plus larges des autres disciplines nordiques. L'espace nordique de la station des Angles

LES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES NORDIQUES

ski de fond	pistes damées et tracées quotidiennement, réservées à cette pratique
sentiers nordiques	pistes damées régulièrement (2 à 3 fois par semaine), non tracées, ouvertes à toute forme de pratique (randonnées, équitation, fat-bike, ..)
raquettes	pistes balisées et sécurisées
luge	pistes damées et sécurisées
chiens de traîneaux	pistes gérées de manière différente selon les domaines



comprend ainsi uniquement des sentiers nordiques, et plus de pistes de fond. L'ensemble de stations du territoire possèdent par ailleurs une offre en raquettes, et permet l'accès au ski de randonnée. On trouve également une offre de promenade en chiens de traîneau, par exemple au Lac de Matemale, aux Angles ou à Font-Romeu.

L'économie directe liée à l'exploitation des pistes de ski de fond est majoritairement déficitaire. Cependant, les stations et les collectivités continuent d'investir car ce volet peut être porteur d'une économie induite. De plus, cette pratique concerne beaucoup les clientèles catalanes espagnoles. A l'avenir, un nouvel élan est à trouver pour faire de ces activités un vrai support de développement, adapté aux attentes de la clientèle et aux évolutions climatiques, dans le respect de l'environnement⁴.

- **Les autres activités hivernales en station**

Comme vu précédemment, près d'1 touriste sur 2 ne skie pas en hiver. Diverses activités sont développées, en stations et en dehors : randonnée, alpinisme, centre aquatique, bike-park, salles de spectacle et de cinéma, musées, etc.

L'animation des stations est un élément important pour la qualité d'accueil de la clientèle des skieurs et des non-skieurs : des semaines à thèmes sont développées, et même des festivals : gare au snow, aux Angles, la première de janvier, permet de remplir la station en dehors des saisons hautes, Flocons de l'humour, Festival du livre de montagne (Font-Romeu).

L'animation passe aussi par les restaurants d'altitude. Font-Romeu- Pyrénées 2000 en offre 6, les Angles, 3, le Cambre d'Aze, Formiguères et Puyvalador possèdent un restaurant en pied de piste. L'étendue des domaines ne nécessitant pas de rester en altitude au milieu de la journée, il est souvent tout aussi facile de redescendre en station.

On constate néanmoins de grosses différences sur l'animation et les activités après-ski entre les grosses stations, qui concentrent l'essentiel des activités, (Font-Romeu - Pyrénées 2000, Les Angles) et les plus petites, qui en sont quasiment dépourvues. La dissociation de ces stations et des villages limite par ailleurs les possibilités d'animation autour du ski. De manière générale, les gestionnaires de stations constatent un manque d'activités hors-ski et

4 Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Diagnostic, 2014



COUVERTURE EN NEIGE DE CULTURE

Station	Couverture en neige de culture	part d'enneigeurs d'ancienne génération
Font-Romeu	92%	50%
Les Angles	65 %	50 %
Cambre d'Aze	60 %	100 %
Formiguères	20 %	?
Puyvalador	40 %	?

d'animation des stations.

- **La couverture en neige de culture**

La capacité d'enneigement est déjà importante, comparée par exemple aux Alpes (30 % de couverture des domaines skiables). Les stations pyrénéennes ont en effet recours depuis plus longtemps à la neige de culture.

La couverture en neige de culture assure la stabilité de la saison pour les Angles et Font-Romeu, Les stations plus petites restent très dépendantes des conditions météorologiques. Si les progrès techniques ont permis de réduire fortement les consommations en eau et énergie pour les enneigeurs de dernière génération, il est à noter qu'une grande partie du parc est aujourd'hui vieillissant, et donc énergivore et moins productifs à des températures proches de 0°C.

L'extension des surfaces enneigées nécessite par ailleurs l'aménagement de retenues collinaires, permettant de stocker l'eau avant sa transformation.

- **Les équipements des stations**

Le parc de remontées mécaniques du territoire est de manière générale ancien, avec une moyenne de 35 ans. D'une durée de vie de 40 ans, le renouvellement d'une grande partie de ce parc est à prévoir dans les prochaines années.

L'entretien de ce parc a un coût croissant avec le temps (visites d'entretien, changement des pièces, ...) et leur changement représente un investissement majeur (8-9 M d'euros pour changer les deux télésièges de Formiguères).

- **Package et produits constitués**

Les Pyrénées Catalanes n'offrent que très peu de « produits touristiques constitués » (Voyage-séjour-activités), une offre nécessaire pour élargir le champ de la clientèle. A titre d'exemple, le Clos Cerdan à Montlouis propose



des « Séjours de Balnéothérapie », associés à « Raquettes ou randonnées ». Néanmoins, de nombreuses résidences de tourisme proposent à leur clientèle, telles que Pierre et Vacances-Le Pédrrou Balcons du Soleil à Font Romeu, en sus des appartements et services associés, une information complète sur les activités des stations, et un accès à celles-ci. Par ailleurs des produits touristiques complets sont très rares voire inexistantes en Pyrénées françaises.

Des projets sont par ailleurs en cours de constitution depuis 3 ans au niveau du Parc s'appuyant sur les professionnels de la marque Parc et offrant une alternative au ski.

2. La montagne et les sports d'été

- **Itinérance et activités de pleine nature**

Randonnée :

C'est la principale activité des estivants. Le territoire possède à ce titre une offre complète et structurée, autour du GR 10, axe de la traversée des Pyrénées, et plus de 500 km de sentiers à l'échelle du Parc. L'offre de sentiers et parcours balisés pour les activités d'itinérance (randonnée, VTT, équitation, trail...) est particulièrement riche.

Le renforcement de l'armature d'itinérance se structure aujourd'hui autour de boucles de randonnées : Tour du Capcir, Tour du Carlit, Tour des Pérics., Chemin de Saint-Jacques, ... et plusieurs projets en réflexion : Tour des Camporells, Tour de Torn...

La Communauté de communes a en charge la gestion et l'entretien des sentiers et des refuges. Suite à un vaste projet de réhabilitation des refuges non-gardés ces dernières années, une quinzaine sont aujourd'hui accessibles sur le territoire, ouverts en été, mais aussi en hiver pour certains (refuge du Torn, accueillant les skieurs de fond de la Llose). Ils nécessitent cependant d'être modernisés pour correspondre aux attentes des randonneurs (performance thermiques notamment).

4 refuges sont en ruines (Llobins, Pradella, Valcerra, Orri de la Jacca del Xais). Un manque est constaté sur le lac des Bouillouses (un seul refuge au sud, insuffisant). La Communauté de communes développe par ailleurs un projet d'accueil de sportifs de haut niveau au refuge de la Calme, en partenariat avec le CNEA.

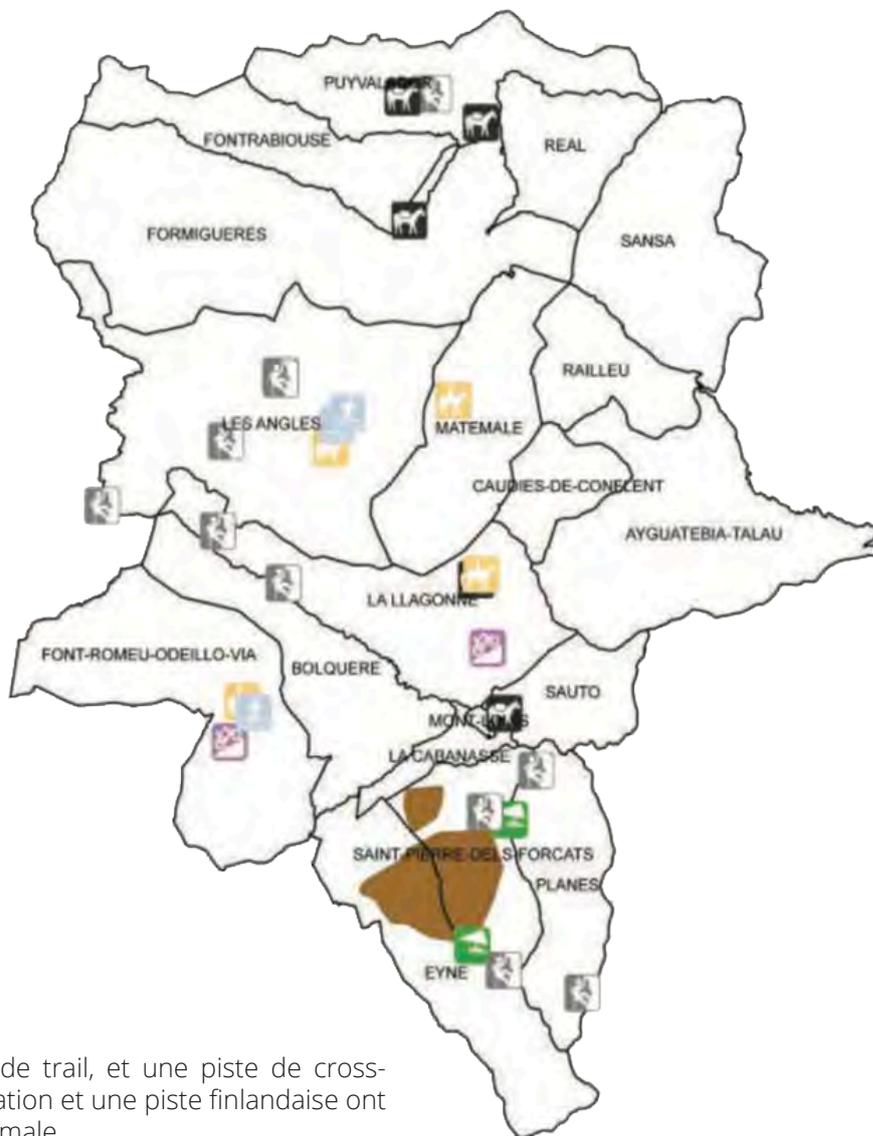
32 accompagnateurs de randonnées, et près de près de 70 entreprises travaillent dans le seul registre de la randonnée. On dénombre par ailleurs 4 centres équestres et 14 entreprises de location et/ou accompagnement à cheval et âne. La « Maison de la nature » d'Eyne joue par ailleurs un rôle majeur dans le dispositif de découverte peu intrusive de la nature.



Offre touristique estivale

source : PNRPC

Légende	
	Parc aventures
	Bike park
	Centres_equestres
	Ane_de_bat
	Via_ferrata
	Sites_escalades
	Départs_de_vols_libres
	Canyoning
	Sites_de_vols_libres



Course à pied, trail, ... :

Le territoire offre par ailleurs 6 parcours de trail, et une piste de cross-country à Font-Romeu. Une course d'orientation et une piste finlandaise ont également été créés autour du Lac de Matemale.

L'événementiel sportif est par ailleurs en plein essor, avec 2 trails en hiver et en été à Font-Romeu, une course entre Pyrénées 2000 et Argelès, un triathlon l'été aux Angles, etc. Ces événements sont très prisés et attirent une population nombreuse de sportifs.

Cyclotourisme :

Le territoire développe par ailleurs des **itinéraires cyclables** à l'échelle du Capcir, du Conflent et de la Cerdagne élargis, avec aujourd'hui 49 circuits familiaux ou sportifs, dont un tour des villages, et un total de 715 km de parcours. Le vélo électrique est en cours de développement, avec de nombreux loueurs présents sur le territoire, et un projet de mise à disposition par la Communauté de communes.

Deux espaces VTT sont labellisés par la Fédération Française de cyclisme : Font-Romeu/Pyrénées 2000 (130 km de sentiers balisés) et le site Capcir Haut-Conflent (190 km).





Plusieurs bike-park sont également présents dans les stations (Font-Romeu, Les Angles, La Quillanne), et permettent notamment de pratiquer le vélo de descente sur les pistes.

14 loueurs et 9 accompagnateurs de VTT sont présents sur le territoire.

Escalade, via ferrata, accrobranche :

Un dizaine de sites d'escalade sont aménagés en pleine nature, dont 4 dans la vallée des Bouillouses, et dans le cirque du Cambre d'Aze. Une salle est également présente à Bolquère, permettant notamment la pratique en hiver. On trouve également des via ferrata (Cambre d'Aze) et de l'accrobranche (parcs aventure à Font-Romeu, au Lac de Matemale).

Eaux vives :

Le canyoning est peu développé directement sur le territoire, mais de nombreux sites existent autour, notamment dans les vallées du Conflent. La pêche est par contre une activité importante, avec notamment le site du lac de Balcère aux Angles et du lac de Matemale.

Aqualudisme :



La base de loisirs du Lac de Matemale, faisant l'objet d'une Zone d'aménagement touristique, est un équipement central de l'activité touristique estivale : baignade, club nautique, piscine, ... associé à toute une offre complémentaire en parcours sportifs, VTT, centre équestre, accrobranche, lazer game, trampoline ascensionnel...

Un centre aqualudique est également présent aux Angles. Enfin, un «SPA» existe à La Cabanasse.

Vol :

L'aérodrome de La Quillanne permet la pratique du planeur, avec un équipement écologique (treuil photovoltaïque). Des sites de vol libre existent également au Cambre d'Aze.

Les **stations** participent également à ces activités estivales, avec l'ouverture des remontées mécaniques vers certains sites (3 par exemple à Font-Romeu). Les stations restent les portes d'entrée vers les sites naturels, et cherchent à renforcer l'accueil estival dans une logique de diversification touristique : amélioration des pieds de pistes, des accès, etc.

De nombreuses activités de pleine nature se développent par ailleurs à partir des communes-stations, notamment des Angles et Font-Romeu : bike-park, cross-country, accrobranche, aqualudisme, escalade, etc.

La richesse de cette offre «4 saisons» n'est cependant pas suffisamment connue, en raison de la diversité des gestionnaires (office du tourisme communaux, Communauté de communes, entreprises privées) et du manque de coordination entre les différents acteurs touristiques.

- **Les loisirs à équipements**

Une quinzaine d'équipements de loisirs sont concentrés dans la Zone d'aménagement touristique de Matemale-Les Angles. Encore faut-il que l'espace soit judicieusement aménagé, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, la forêt, en particulier étant maltraitée (bien que le site de la forêt de La Matte soit domanial et sous tutelle de l'ONF). Dans ce but a été conduite une étude mise en œuvre au printemps 2017 de réaménagement du site. La première tranche a consisté à aménager des parkings en retrait du bord de l'eau, l'accès aux véhicules étant désormais interdit. Il restera à procéder à un profond réaménagement du site et à sa restauration, à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements, et à l'intégration qualitative des activités existantes et futures.





Projet en cours d'aménagement de la Zone d'activité touristique de Matemale

D'autres sites de loisirs aménagés sont présents sur le territoire et offrent toute une panoplie d'activités estivales :

- Font-Romeu : Golf, parc aventure
- Bolquère : Aire de Motocross (elle nécessite une reconfiguration et une extension pour pallier des problèmes de sécurité), ternaland des loisirs, permettant la pratique de diverses activités sportives, en extérieur mais aussi sur 2500m² en intérieur (activités hivernales)
- Les Angles : Parc animalier, centre aqualudique en projet

Encore une fois, on constate la dominance des principales stations dans l'offre de loisirs à équipements.

- **L'agritourisme et le tourisme durable**

cf. également partie 4.3 sur les activités agro-pastorales, p.472

Depuis quelques années, le développement de l'accueil à la ferme, de la vente directe de produits du terroir, apporte un nouveau souffle aux exploitants

agricoles du territoire, en lien avec la présence touristique. A l'échelle du Parc, on comptait en 2013, 10 producteurs de lait en vente directe sur 13, et 16 producteurs de pomme de terre sur 17.

L'avantage pour le territoire est d'offrir une grande variété de produits : safran, autruche, canard gars, confiture, jus, lait frais, en raison d'une grande diversité géographique et climatique. Cette situation constitue un atout touristique non négligeable.

Plusieurs marchés accueillent les producteurs locaux, et l'été est rythmé par de nombreuses foires dans les villages. Enfin, la fête de la Patate, à Matemale, valorise les producteurs locaux au mois d'octobre.

Malgré une dynamique évidente, ces filières sont encore peu structurées à l'échelle de la Communauté de communes (pas de coopérative, ni boutique). L'absence de centralisation limite la mise en réseau entre producteurs et restaurateurs (mais aussi cantines), qui ne valorisent pas toujours les produits du territoire (difficultés d'approvisionnement).

Depuis 10 ans, le Parc naturel régional a mis en œuvre une «marque Parc», permettant d'accompagner les hébergeurs, accompagnateurs, restaurateurs, vers des pratiques de tourisme durable. Elle compte aujourd'hui 70 hébergements labellisés et 180 professionnels (sur le territoire élargi du Parc). Si cela concerne un nombre réduit d'acteurs touristiques, c'est plus de la moitié des producteurs du territoire qui sont labellisés. Ce noyau exemplaire permet de véhiculer une image de qualité, et de soutenir le développement du tourisme durable⁵.

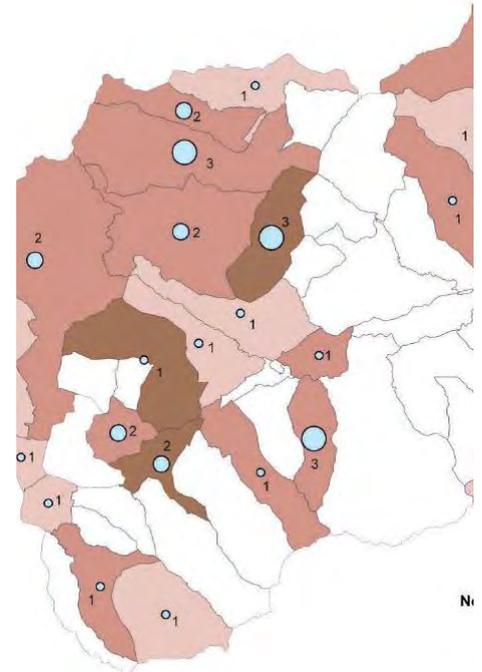
Enfin, la Maison de la Vallée de l'Eyne constitue un point de départ pour la découverte des paysages agro-pastoraux du territoire, en lien avec la Réserve Naturelle, avec des expositions, des conférences et un jardin ethnobotanique.

- **L'offre culturelle**

La diversité patrimoniale du site, et ses éléments emblématiques (Mont-Louis notamment) ont été évoqués dans la partie 2.3 | Le patrimoine historique, culturel et immatériel, p.218

Le territoire bénéficie d'une offre touristique patrimoniale d'une très grande richesse pouvant répondre aux attirances de clientèles très variées, quasiment toute l'année :

- patrimoine défensif (autour de Mont-Louis, de la frontière),
- patrimoine religieux, patrimoine catalan
- patrimoine vernaculaire (Vallée de l'Eyne notamment, mais nombreux sites dispersés dans le territoire),
- patrimoine naturel (grottes de Fontrabiouse, forêt de la Matte, et bien sûr les grands sites naturels)



Légende

Nombre de bénéficiaires des marques Parc par commune

- Aucun bénéficiaire dans la commune
- 1 bénéficiaire
- de 1 à 3 bénéficiaires
- de 3 à 6 bénéficiaires

Nombre de marques différentes par commune

- 1 marque présente sur la commune
- de 1 à 2 marques présentes sur la commune
- de 2 à 3 marques présentes sur la commune

Source : Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, Diagnostic, 2014



- patrimoine ferroviaire,
- patrimoine scientifique (fours solaires),
- patrimoine sportif (site olympique), ...

L'enjeu est aujourd'hui de mettre en réseau et de structurer les acteurs afin de construire une destination touristique plus lisible. La qualité d'accueil du site de Mont-Louis, plate-forme d'entrée du territoire, est un jalon essentiel du réseau touristique culturel.

L'offre événementielle est également variée, mais est inégale et essentiellement concentrée en saison estivale :

- Festival du livre de montagne à Font-Romeu
- Rendez-vous musicaux de la chapelle de Villeneuve à Font-Romeu
- Concerts des jeudis d'été à Bolquère
- Festival cinématographique de l'aventure aux Angles
- Festives d'Eyne
- Festical' à Angles
- Les musicales de Matemale
- Festival international du livre des Garrotxes,
- ...

Concernant les équipements, le territoire compte peu de musées :

- la Maison de la nature d'Eyne présente un jardin ethno-botanique, et des expositions du 1^{er} juillet au 31 août
- le musée sans murs de Font-Romeu présentent des sculptures monumentales en forêt.

Deux cinémas sont présents, à Font-Romeu et aux Angles, mais il n'existe pas de salle de spectacle.



Synthèse des enjeux

4.2 | Le moteur touristique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre naturelle et paysagère exceptionnelle et diversifiée • Des fondements historiques, culturels et patrimoniaux vivants • Le développement continu et diversifié des hébergements secondaires et touristiques qui a permis d'accompagner la structuration de l'économie locale autour des activités de loisirs sportifs et de « bien-être » et ainsi de faire levier sur la dynamique démographique • Des activités touristiques diversifiées, hiver comme été • Un grand professionnalisme technique • L'inclusion dans le territoire du Parc naturel régional 	<ul style="list-style-type: none"> • La baisse de la pratique traditionnelle du ski • L'ancienneté du parc d'hébergements touristiques, dominés par des résidences secondaires des années 70-90 • La faiblesse de l'hôtellerie classique et l'absence de programme "haut de gamme" • Les hébergements non-professionnels sous-occupés • Une gestion politique du tourisme en Pyrénées Catalanes historiquement chaotique • Une méconnaissance et une mise en réseau insuffisante des activités de pleine nature
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des solidarités en construction • Une forte créativité des professionnels • Un état d'esprit en faveur du « développement durable », de la préservation d'une nature intacte et d'une mobilité « décarbonée » • La prise de conscience de la qualité urbaine et paysagère comme atout n° 1 du tourisme • Une amélioration dans la diversité des produits et des prestations dans l'habitat secondaire et touristique • L'évolution des attentes de la clientèle en termes d'offre touristique et d'hébergements (services, haut de gamme, nature, etc.) • Les efforts de « mise en lisibilité » des possibilités d'hébergement touristique du territoire, notamment relayés par les offices du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du changement climatique • La faillite des stations fragiles • Les incertitudes qui entourent les stratégies des propriétaires de résidences secondaires (vieillesse, changement générationnel associés aux successions ...) • L'obsolescence de certains produits immobiliers de tourisme par manque de réinvestissement, au risque de l'accélération de leur transformation en « lits froids » • Le risque d'alimenter les jeux de concurrence qui mettent à l'épreuve l'attractivité du parc existant, avec la construction de nouveaux programmes sans stratégie collective

Entre les Angles et Formiguères, il y a eu des tentatives de mutualiser les régies en une seule. Mais les économies d'échelle au bout du compte restent faibles : ce n'est donc pas à cette échelle qu'il faut réfléchir mais dans une vision encore élargie.

Le territoire se prête aux nouvelles disciplines : Free ride, VTT électriques, etc. Il est également favorable, notamment par son relief, à la randonnée, à la raquette, au ski de fond. Ce sont des activités qui ne sont pas offertes par d'autres stations pyrénéennes qui ne peuvent pas jouer la carte de la complémentarité ou de la diversification comme à Saint-Lary Il faut que l'on soit en capacité d'accueillir par des aménagements et des équipements ces pratiques pour compenser l'économie de la neige qui peut s'étioler.



Enjeux

Paroles d'acteurs

La double saisonnalité est un avantage en montagne par rapport au littoral. Toutefois, l'économie de la neige et plus particulièrement le ski ne représente que 100 journées très productives pour l'économie, auxquelles il faut rajouter 60 journées moins intensives. Il reste donc environ 250 jours de vide ... durant lesquels il faut proposer une offre pour étendre les saisons.



Aujourd'hui, c'est l'ensemble des stations qui font la notoriété des Neiges Catalanes. Ce sont pour chacune des « marques commerciales » proposées par les stations de montagne, mais elles ne sont pas très connues à l'extérieur du périmètre de la clientèle d'habités.



Le manque de diversification touristique n'est pas si marquée : il existe une offre de loisirs culturelle pérenne, avec des professionnels présents à l'année pour accueillir les visiteurs. Le mot qui manque, c'est « complémentarité ». Entre le sport de haut niveau, la santé, les familles, le thermalisme.



- **Consolider l'activité des stations de montagne, moteurs de l'économie**

Pour se maintenir dans la course et fidéliser leur clientèle, les stations de montagne doivent poursuivre l'amélioration de leurs équipements (remontées mécaniques, enneigeurs) mais également diversifier leurs activités et améliorer les qualités d'accueil (animation en station, hébergements, ...).

- **Poursuivre la diversification des activités touristiques**

Les différents atouts naturels et patrimoniaux du territoire permettent de développer des activités complémentaires au ski : activités sportives et de pleine nature, lacs, offre culturelle, agritourisme... Ces activités, déjà présentes, manquent de visibilité. Leur développement doit par ailleurs être respectueux du paysage.

- **Viser une clientèle élargie et montée en gamme**

Si une augmentation importante du nombre de touristes semble difficile à atteindre pour le territoire, l'élargissement, la diversification et une relative montée en gamme de la clientèle sont des objectifs réalistes pour renforcer l'économie touristique.

- **Ajuster et valoriser l'offre d'hébergement touristique**

Pour maintenir son attractivité touristique, et limiter la transformation en lits froids, le territoire doit disposer d'une offre d'hébergement diversifiée et adaptée à ses clientèles (diversité, attentes de qualité, de nouveauté), aux standards actuels et à l'orientation touristique de la destination (été/hiver, tourisme durable, ...). Une action double doit ainsi être menée sur l'adaptation des nouveaux programmes (éviter qu'ils ne ratent leur cible et se transforment en lits froids, ou qu'ils ne rentrent en concurrence avec le parc existant) et la montée en gamme de l'hébergement existant (en grande partie obsolète). L'objectif étant de sortir de la "fuite en avant" que connaît aujourd'hui l'immobilier touristique : la multiplication de programmes d'hébergements pour limiter l'érosion des lits marchands, et son pendant qui est la consommation de foncier.

- **Promouvoir la rénovation-restructuration-modernisation du parc existant**

Le parc existant, majoritairement obsolète et délaissé, est à réinvestir en priorité en activant des registres d'intervention variés : consolidation des services d'accompagnement des propriétaires pour la commercialisation et la rénovation de leurs biens, reprise-restructuration des programmes les plus dégradés, ... Ces actions nécessitent une connaissance fine de l'offre touristique existante et des propriétaires, pour permettre un accompagnement adapté en fonction des typologies d'hébergements, de destination, de gestionnaires, ...

- **Renforcer la structuration et la mutualisation des activités touristiques, de l'hébergement, des services, ...**

Face aux enjeux majeurs de revitalisation des stations et de diversification touristique, le renforcement de la coordination entre les acteurs du tourisme semble indispensable pour étendre la promotion du territoire. Au sein de la destination des Pyrénées Catalanes, la Communauté de communes a des atouts majeurs à valoriser (stations de montagne, mais aussi autres éléments de notoriété tels que Mont-Louis, Font-Romeu, Les Bouillouses, ...) qui doivent s'intégrer dans une arborescence d'acteurs et d'activités se déclinant jusqu'au niveau local.



4.3 | L'activité commerciale

A | Une couverture commerciale satisfaisante... avec des trous

Le très grand nombre de commerces est évidemment en lien avec la population effectivement résidente et non pas la population municipale. **Les gros pôles commerciaux sont attachés aux stations** de Font-Romeu-Pyrénées 2000, Les Angles et Formiguères, mais par contre les autres stations n'ont généré qu'une étroite couverture, notamment à Puyvalador. Curieusement, Saint-Pierre-dels-Forcats, et Eyne, les deux villages et stations d'altitude de Cambre d'Aze, sont très pauvres en commerces, ce qui compromet la stabilité des stations. Mont-Louis se distingue par son potentiel, en dépit de disparitions récentes.

L'opinion (presque) générale est que la desserte par les commerces de proximité, indépendants et petits marchés urbains (« City markets », de moins de 400 m²) est correcte. « On trouve tout dans un rayon de 10 km. Par exemple, il y a 7 bons bouchers (vendant souvent la production locale) et de bonnes boutiques d'alimentation. En général, les reprises se font sans trop de problèmes ».

Néanmoins, des « trous » sérieux apparaissent dans cette couverture : les Garrotxes d'abord : un seul commerce à Sansa, exemple intéressant car il peut préfigurer une sorte de modèle de petit dépanneur rural : bar-restaurant-refuge... ; le bas Capcir, assez démuné.

Enfin, mis à part les matériaux de construction et l'outillage, les Pyrénées Catalanes sont désormais pratiquement dépourvues de commerces d'équipement des ménages hors des grandes surfaces.

B | Une emprise équilibrée des grandes surfaces

Seul le secteur de Font-Romeu-Pyrénées 2000 est desservi par des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ; mais le tableau des établissements ne doit pas faire illusion : le principal supermarché desservant les Pyrénées Catalanes est installé à Egat, à sa frontière. Quoique situé à plus de 30 km de Sansa ou de Rieutort, il est le magasin le plus couru.

En outre, l'évasion est forte en direction de la GMS de Bourg-Madame, d'autant que sous peu, celle-ci va déménager à Ur, tout en passant à 4000 m².

Enfin, la concurrence du Carrefour de Puigcerda est sensible, en termes de prix comme de variété des produits. Sans parler d'Andorre. C'est pourquoi, à certains égards, l'absence en Capcir d'une surface de plus de 400 m² peut interroger. Sachant toutefois que l'appareil commercial de centre-ville des Angles et de Formiguères, bien qu'il ne cesse d'évoluer, est constitutif de la qualité urbaine des deux communes. Sachant aussi qu'un projet à Formiguères, il y a plus d'une dizaine d'années, a échoué.

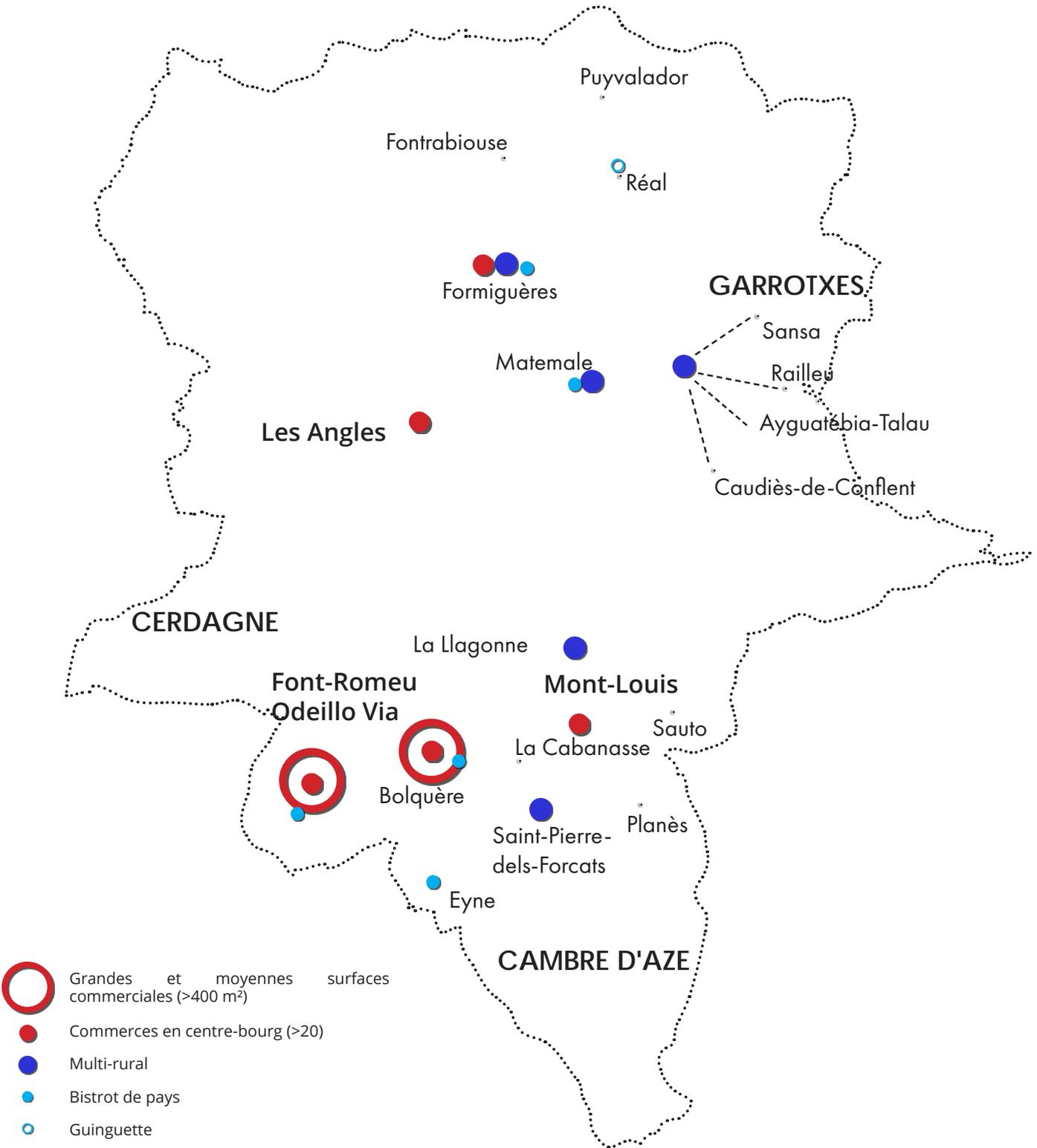
RÉPARTITION DES COMMERCES EN 2014

HAUTE-CERDAGNE	189 commerces 2 moyennes surfaces
CAPCIR	130 commerces
HAUT-CONFLENT	51 commerces
GARROTXES	1 commerce
TOTAL	368 commerces 2 moyennes surfaces

Source : CCI Perpignan-obseco



LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes



C | La difficile question de la saisonnalité

Une adaptation des commerces à la saisonnalité est bien sûr inéluctable, comme dans toutes les zones touristiques. Il est également normal que la plupart d'entre eux ferment quelques semaines après les pics saisonniers.

Toutefois, deux problèmes principaux se posent, sachant que la population résidente réelle n'est jamais inférieure à 10000 personnes (cf. ci-dessus).

Tout d'abord, il n'y a pas de coordination entre commerçants de manière à faire en sorte que deux commerces de même type ne ferment pas en même temps.

Et d'autre part, les fermetures de printemps, mai et juin, sont gravement préjudiciables à l'extension de la saison en cette période, qui est la plus belle de l'année en montagne.

Il y a là un grave cercle vicieux. Or l'initiative de le rompre ne peut venir que des commerçants à l'incitation des collectivités.

D | Marchés volants et tournées : une place centrale

La distribution, principalement de produits frais, sur les marchés volants hebdomadaires ou bihebdomadaires (à Font-Romeu), est un atout très attrayant des Pyrénées Catalanes. Ils intéressent un grand nombre de communes, et de plus, fonctionnent à peu près toute l'année, ce qui est une forme d'exploit.

Ils sont le pivot de la vente des produits du terroir labellisés par le Parc naturel régional. Ils appellent par ailleurs un **effort continu d'aménagement des lieux centraux** de marché où ils s'installent. Nombre de communes ont engagé cet effort, encore inachevé, qui en outre concourt à la qualité de la vie urbaine. Et qui doit inclure la maîtrise du stationnement.

Les tournées sont par contre en perte de vitesse, voire en voie d'extinction, sauf dans les Garrotxes : **comment remplacer ce service majeur rendu aux personnes âgées en particulier?**

E | L'offre spécifique des commerces de sport

Pivots de l'attractivité touristique, les commerces de sports, d'hiver notamment, sont très nombreux. Ils sont en situation de **concurrence aigüe**, et connaissent une évolution rapide, sous l'effet de deux phénomènes : la franchisation généralisée, et la réservation des locations par Internet qui l'accompagne. Les prix sont écrasés, « *le temps de la poule aux œufs d'or de la location est fini* ».



Des produits nouveaux apparaissent qui peuvent (temporairement) compenser le manque à gagner : par exemple, depuis peu, l'engouement de la location de vélos, notamment électriques.

Certains entrepreneurs constituent des ensembles de plusieurs commerces pour jouer sur plusieurs tableaux, sous la réserve de disposer du foncier ou de baux convenables.

A cet égard, il semblerait qu'à Font-Romeu, la situation des titulaires de baux commerciaux soit particulièrement précaire, face à de véritables empires immobiliers, constitués de longue date.

Il faut s'attendre à des remaniements profonds dans ce secteur du commerce, qui peuvent peser sur la santé des centres-villes en particulier, voire des stations d'altitude.

F I Des évolutions à prendre en compte ou à encourager



Le gîte rural de Sansa

Le commerce est saisi d'impressionnants phénomènes de mode, ainsi « on passe du tout pizza au burger » : ces changements incessants, qu'il faut simplement constater, ont toutefois un assez lourd inconvénient : **ils conduisent à une importante vacance des locaux commerciaux et à une instabilité de l'image des alignements.**

Quelles réponses possibles aux déserts commerciaux et à l'extinction des ambulants ?

Dans les Garrotxes, un petit « multirural » (avec WIFI !) ne peut-il s'accrocher au Refuge de Sansa, et se dupliquer à Ayguatebia ou ailleurs ?

Les « guinguettes » saisonnières peuvent-elles étaler leur saison, et amplifier leur rôle de dépôts ?

Et « La Poste », peut-elle assumer une mission de dépannage sur commandes par Internet ?



Synthèse des enjeux

4.3 | L'activité commerciale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne couverture de proximité, en lien avec l'importante population touristique • Encadrement serré et 4 saisons des marchés forains • Distribution efficace des produits du terroir • Bonne capacité de reprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Des déserts commerciaux loin des pôles touristiques • Faiblesses préoccupantes de l'équipement des stations d'altitude • Pas de commerces d'équipement ménager hors GMS • Volatilité des spécialisations et vacance récurrente des locaux • Quelques baux commerciaux léonins • Service de basse saison défaillant
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de réponse rapide à la demande et aux « modes » de consommation • Capacité d'innovation sur les modèles de distribution : « multirural », dépôts, distribution à la demande • Ajustement des capacités en Moyenne surface en Capcir (400 à 800 m2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse de la clientèle globale • Une forte évasion vers la Cerdagne • Appauvrissement de la clientèle et descente en gamme • Vieillesse de la clientèle et chute de la consommation d'articles de sports • Difficultés des commerces de sports d'hiver et compression de leur nombre



Paroles d'acteurs

Dans les Garrotxes, il faut surtout soutenir le seul commerce ambulante qui existe, le conforter et le renforcer ; éventuellement aider une épicerie privée, avec l'aide des pouvoirs publics. Pour que le multi-rural fonctionne, il faut que ça soit rentable.

En développant la multi-activité (atelier de transformation, ...) on peut permettre la rentabilité.



Comment maintenir un minimum d'activité dans chaque village ? Alors que l'aire de chalandise est très réduite dans ces villages ? La mutualisation des services et des commerces est plus rentable, mais il faut repenser alors la mobilité à l'échelle du territoire. Et cela réinterroge l'organisation du territoire entre les villes et les villages (son armature territoriale).



Enjeux

- **Renforcer et réaménager globalement les alignements et regroupements commerciaux des centres-villes**

La présence des commerces est un élément fort de la reprise et de l'animation des centres-villages. Leur présence doit être consolidée, en s'accompagnant d'une requalification des linéaires commerciaux et des espaces publics.

- **Eviter rigoureusement la dispersion éventuelle de Moyennes Surfaces hors périmètre aggloméré**

En dehors du pôle Font-Romeu-Bolquère, il n'existe pas de moyenne surface sur le territoire. Si le développement de ce type de commerce ne semble pour l'instant pas à l'ordre du jour, il est à noter l'animation existante et la qualité urbaine des centres-bourgs dotés de commerces, qu'il faut à tout prix préserver. Il est par ailleurs important de conserver ce type d'équipements dans les zones agglomérées, afin de limiter le mitage des espaces naturels et agricoles, et surtout d'en faciliter l'accessibilité (éviter de systématiser l'usage de la voiture).

- **Encourager les formes de distribution innovantes dans les sites enclavés ou pour les populations à mobilité réduite**

Plusieurs villages sont totalement dépourvus de commerces, les habitants dépendant exclusivement de la voiture pour rejoindre les pôles les plus proches, ou du commerce ambulante, en perte de vitesse. C'est notamment le cas des personnes pour qui les déplacements sont difficiles (personnes âgées, ...). Des solutions innovantes sont à développer pour atteindre ces populations. Le multi-rural est également à développer, en s'appuyant notamment sur la pluri-activité.



4.4 | Un univers agro-sylvo-pastoral en équilibre fragile

A | Une agriculture encore très vivante

1. Une plaine fertile : une activité au « centre » du territoire

Les plaines d'altitude- de la Haute-Cerdagne, du Haut-Conflent et du Capcir forment de vastes espaces agricoles nettement délimités par les pentes des massifs montagnards boisés. L'activité agricole se déploie au coeur du territoire du SCoT, ses paysages constituent l'horizon de l'ensemble des villages, qui se tournent vers leur terroir, notamment les villages de piémonts faisant face aux plaines. Longtemps la principale ressource du territoire, l'agriculture a façonné ici des paysages raffinés, variant d'une plaine à l'autre en raison des reliefs, des structures végétales, du climat, des pratiques...

- **Capcir**

L'espace agricole couvre le fond de cette vaste cuvette d'un tapis vert tendre à la belle saison : les prairies (permanentes et temporaires) et parcelles cultivées (céréales, pomme de terre) s'étendent largement sur toute la plaine et remontent sur les piémonts. Le paysage ainsi constitué reste largement ouvert, les arbres étant rares, à l'exception de la forêt de la Matte qui s'allonge entre le lac de Matemale et Formiguères et isole la plaine des Angles.

Entre Matemale et Puyvalador, la plaine est plus vallonnée, avec des parcelles de prairies délimitées par des talus enherbés, parfois des murets de pierres, et parsemées de rares arbres isolés. Sur le piémont du versant du Madres, exposé au nord-ouest, la forêt reconquiert peu à peu d'anciennes parcelles agricoles et descend désormais jusqu'en lisière des villages accrochés à mi-pente.

- **Haute-Cerdagne**

Les paysages de Haute-Cerdagne, plus vallonnés qu'en Capcir, sont essentiellement occupés par des prairies de fauche, composant un tapis verdoyant, ponctué de quelques champs labourés.

Très perceptibles depuis les secteurs habités qui les dominent ou depuis les routes qui les traversent, ils composent des paysages ouverts et lumineux remarquables, majestueusement soulignés par la toile de fond des montagnes. Sur cette partie haute de la Cerdagne, l'espace agricole est animé par des structures végétales plus présentes qu'en Capcir : pins isolés autour de Saint-Pierre, saules têtards et bocage à Eyne, Bolquère et Font-Romeu. Le bocage cerdan constitue un terroir et un patrimoine agricole unique et rare à de telles altitudes.



Les parcelles cultivées de la plaine du Capcir



Le bocage cerdan à Font-Romeu



Paysage ouvert agricole du Capcir autour du lac de Matemale



La plaine vallonnée de Haute-Cerdagne, ponctuée d'arbres

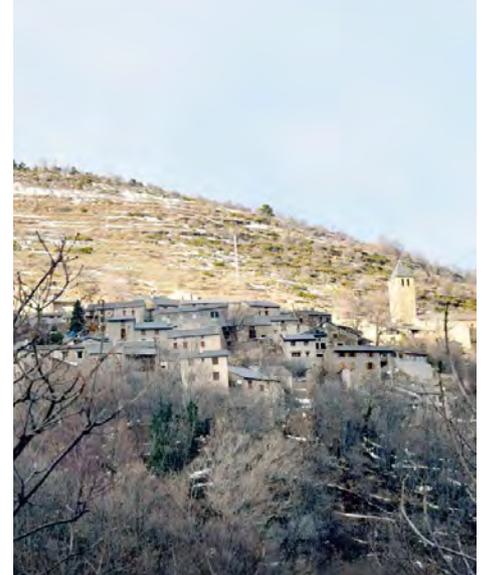


- **Haut-Conflent :**

Les espaces de replats sont cultivés en prairies de fauches non irriguées sur les espaces les plus aplanis et en parcours ou estives sur le bas des pentes. L'élevage ovin domine (environ 75 % des exploitations animales), avec des exploitations à La Cabanasse, La Llagonne, Saint-Pierre-dels-Forcats et Planès (source : AGRESTE 2010).

- **Les Garrotxes :**

Les espaces plats et fertiles sont souvent réduits par le relief de vallées étroites. Les Garrotxes sont ainsi caractérisées par une agriculture de pente, organisée sur des terrasses soutenues par des murets de pierres sèches qui encadrent les villages et descendent le long des versants. Autrefois basée sur un modèle d'organisation agro-pastorale traditionnel, les terrasses de cultures ont été reconverties en pâturage avec le déclin démographique survenu au XXe siècle. Bien que peu à peu gagnées par la forêt, on y distingue encore des jardins et vergers qui mettent en valeur les villages qu'ils encadrent. L'élevage est aujourd'hui dominant, et les parcours ont ici un rôle primordial dans les systèmes fourragers des éleveurs.



Terrasses dans les pentes ensoleillées entourant Ayguatèbia

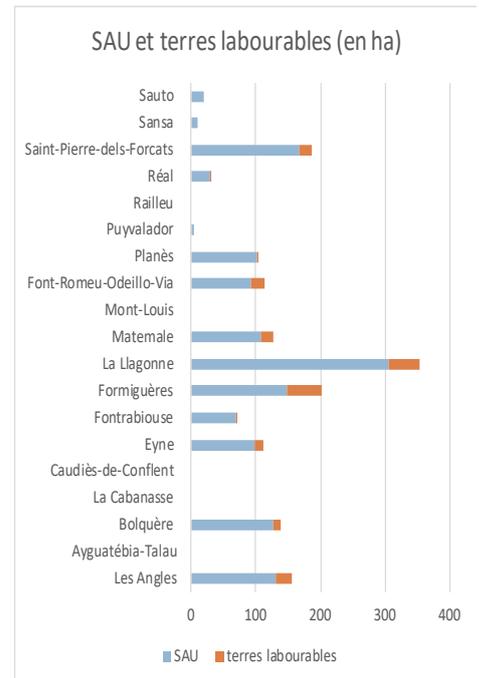
2. Une agriculture dominée par l'élevage

Nota Bene : les analyses ci-après sont pour l'essentiel issues des données du recensement agricole de 2010, publiées par l'AGRESTE. A l'échelon communal, certains résultats ne peuvent être diffusés et font l'objet d'estimations (secret statistique ou absence de données), par redistribution des informations entre les communes concernées. On cherchera donc surtout à faire émerger des tendances, sans pour autant donner de chiffres précis.

- **Les types de cultures**

Le Capcir, le Haut-Conflent, les Garrotxes et la Haute-Cerdagne sont des entités géographiques distinctes mais qui présentent des caractéristiques proches en matière d'organisation territoriale : la production agricole est basée sur l'utilisation des prairies permanentes et temporaires et des parcours pacagés. L'irrigation est moins présente qu'en Basse-Cerdagne, territoire plus sec, mais permet cependant d'alimenter les cultures de pommes de terre et certaines prairies (canal de Formiguères). Les terres de Cerdagne et du Capcir sont riches. L'ensoleillement abondant et la ressource en eau permettent de compenser l'altitude au point que la culture de céréales est ici possible à plus de 1500 m .

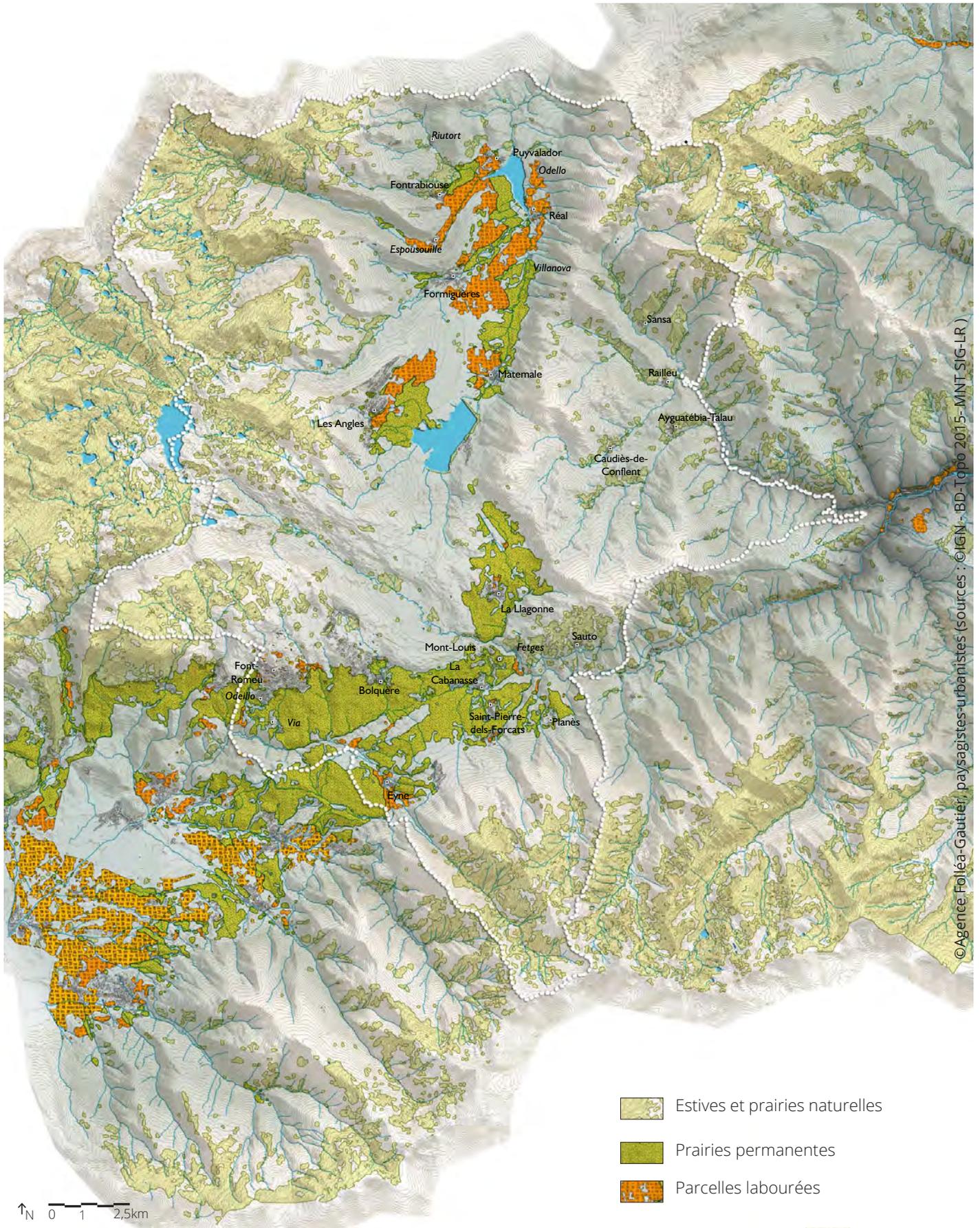
Dans ce territoire de montagne, l'espace agricole présente ainsi la spécificité de compter une part non négligeable de terres mécanisables dans la surface agricole utile. Celle-ci atteint, en 2010, 20,3 % pour les Angles, 24,6 % pour Font Romeu et jusqu'à 36,5 % à Formiguères . Les prairies de fauche occupent la majeure partie des surfaces, mais aussi le maraîchage, avec notamment la culture de la pomme de terre en Capcir, ainsi que quelques champs de céréales (dédiés principalement à l'alimentation animale).



Source : Recensement AGRESTE 2010



RÉPARTITION DES TERRES AGRICOLES



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo 2015 - MNT SIG-LR)



L'élevage met en valeur la majeure partie des territoires agricoles et fonctionne autour de la transhumance. En hiver, les animaux restent en étable, sur le territoire ou en dehors (jusque dans l'Hérault) et sont nourris avec le fourrage récolté dans les prairies de fauche durant l'été. Au printemps, les bêtes montent en estives.

SURFACE AGRICOLE UTILISÉE EN 2010 PAR TYPE D'EXPLOITATION

Prairies naturelles	Terres labourables	Cultures permanentes	Total
1193 ha	218 ha	0 ha	1410 ha
85 %	15 %	0%	100 %

source : DRAAF Occitanie - données AGRESTE 2010

La surface agricole utile est ainsi majoritairement dédiée aux prairies naturelles (85 % en 2010 - AGRESTE). Celle-ci ne prend par ailleurs pas en compte les surfaces de bois et forêts qui font partie des parcours de pâturage. Les trois quart des exploitations sont par ailleurs orientées vers l'élevage.

L'élevage traditionnel ovin s'est aujourd'hui tourné vers l'élevage bovin plutôt destiné à la production de viande. On distingue par ailleurs une spécificité locale dans l'élevage des chevaux « viande », mais aussi à destination des loisirs (équitation). Enfin, les caprins ont un effectif très limité.

ANIMAUX PRÉSENTS DANS LES EXPLOITATIONS EN 2010

	nombre d'exploitations en ayant	Effectifs (têtes/unités)
Bovins	20	1121
Ovins	11	729
Caprins	3	135
Equidés	19	305
Porcins	0	0
Volailles	7	7000
Lapins	7	23
Ruches	3	605 ruches

source : DRAAF Occitanie - données AGRESTE 2010

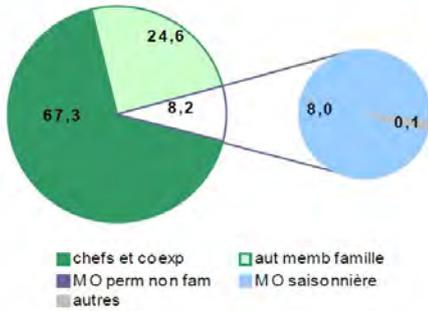


Elevage équin près de La Cabanasse



Estive dans le massif du Carlit

Répartition en 2010 des UTA par type de main-d'œuvre (%)



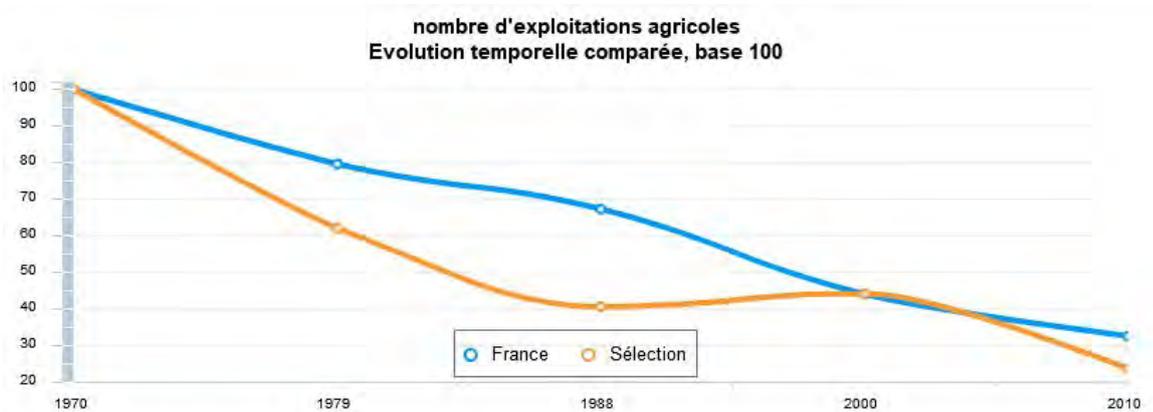
Source : Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

• La structure des exploitations

Les espaces agricoles, qui couvrent une grande partie du territoire avec les parcours et estives, sont gérés par un petit nombre de personnes. On estime ainsi à une cinquantaine le nombre d'exploitations sur le territoire en 2010.

Ces exploitations sont en majorité de petite taille, en moyenne 30,7 ha, contre 52,7 en France. Il est cependant à noter qu'elles exploitent un territoire beaucoup plus vaste, avec le pâturage des troupeaux dans les estives. D'autres éleveurs de la plaine, des départements voisins et même d'Espagne viennent pacager sur les estives de la Communauté de communes. Les éleveurs sont ainsi pour beaucoup regroupés dans une vingtaine de groupements pastoraux, (structure collective d'éleveurs qui leur permet de grouper leurs troupeaux pour exploiter et entretenir ensemble un espace pastoral).

En 2017, l'INSEE recensait 84 emplois agricoles sur le territoire, dont 36 salariés. Une grande part de ces emplois sont occupés par les membres de la famille du chef d'exploitation (1/4 de la main d'oeuvre (en unité de travail annuelle) - AGRESTE 2010), le reste est effectué par des entreprises de travaux agricoles. La main d'oeuvre saisonnière est présente mais peu marquée (7%). Enfin, la pluriactivité est répandue parmi les exploitants (23%).



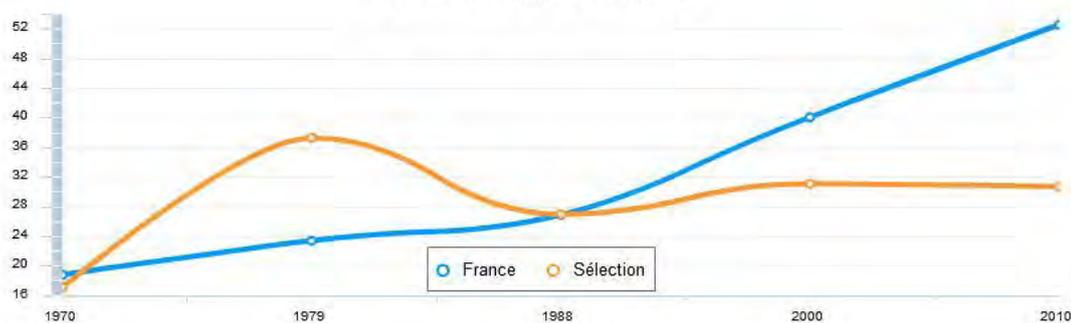
Source : AGRESTE - Recensement agricole 2010

Le nombre d'exploitations a connu une diminution importante depuis les années 1970, comme cela a été le cas partout en France. Après une légère progression de la taille moyenne des exploitations entre 1990 et 2000, le territoire est marqué par une relative stagnation qui se traduit par une baisse de la surface agricole utilisée au cours des 30 dernières années, au profit de l'avancée de la forêt.

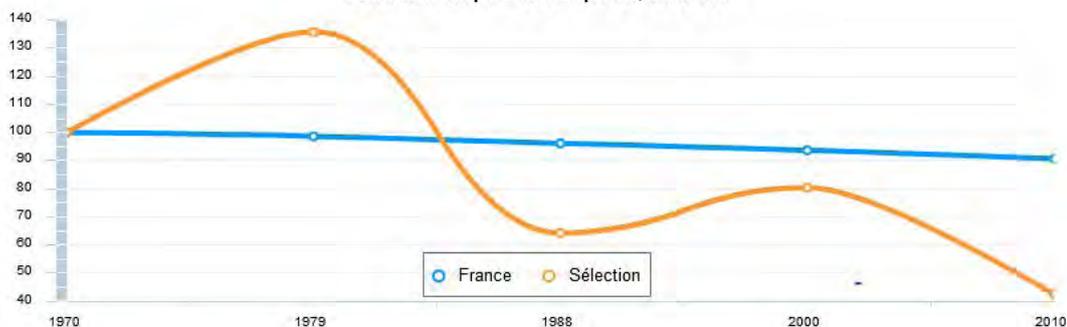
La population agricole (de 15 ans et plus) présente cependant une reprise ces dernières années, avec une hausse du nombre d'agriculteurs de plus de 50 % entre 2009 et 2014. On constate une **reprise des installations** depuis 2010, avec une population jeune (28 ans en moyenne) et sur de petites surfaces d'exploitation (13 ha en moyenne en 2010 - MSA).



SAU moyenne par exploitation (ha)
Evolution temporelle comparée



superficie agricole utilisée (ha)
Evolution temporelle comparée, base 100



Parallèlement, le territoire connaît un important vieillissement de la population agricole, le nombre d'exploitants de 55 ans et plus ayant plus que doublé entre 2009 et 2014¹. La question de la reprise des exploitations est ainsi prégnante, avec des difficultés de transmission constatées (coût d'installation, difficulté de viabilisation des exploitations par rapport à la réglementation, ...).

Cette reprise de l'activité agricole, permise en partie par la diversification des cultures, reste ainsi fragile.

3. Un foncier agricole peu structuré

La maîtrise du foncier est compliquée sur le territoire du fait de la structure et des pratiques d'exploitation : petite taille des parcelles, surtout en Capcir (0,3 ha en moyenne à Matemale, contre 0,53 dans les Pyrénées Orientales, ce qui est déjà faible), difficulté à localiser ou impliquer le propriétaire (indivision, résidence hors du territoire), complexité des droits d'usage, et notamment nombreux baux oraux, ...

A titre d'exemple, dans la zone Cerdagne-Capcir (territoire du Parc), la structure foncière moyenne des exploitations agricoles peut être caractérisée de la manière suivante : 20 % en faire-valoir direct, 20 % en fermage et 60 % en foncier non maîtrisé (baux oraux, voire aucun accord du propriétaire)².

¹ Source : INSEE, recensements de la population 2014 et 2009

² Terre de Liens, Regards et expériences sur l'accès au foncier pour le renouvellement des actifs agricoles dans les Pyrénées, juin 2015

Les outils collectifs de gestion et d'animation foncière sont quasiment inexistants : seules deux associations foncières pastorales sont présentes, dans les Garrtoxos (Ayguatèbia et Sansa). A Sansa, l'AFP a ainsi permis de créer un lot de parcelles pour l'implantation d'un jeune éleveur caprin pour l'entretien des terrasses du village.

La petite taille des parcelles, et leur morcellement accru notamment par l'urbanisation aux abords des villages, constituent des menaces pour la pérennisation des terres agricoles, et par extension des exploitations sur le territoire. La mise en oeuvre d'outils de restructuration et de mobilisation du foncier agricole sont ainsi essentiels, à l'échelle de la Communauté de communes.

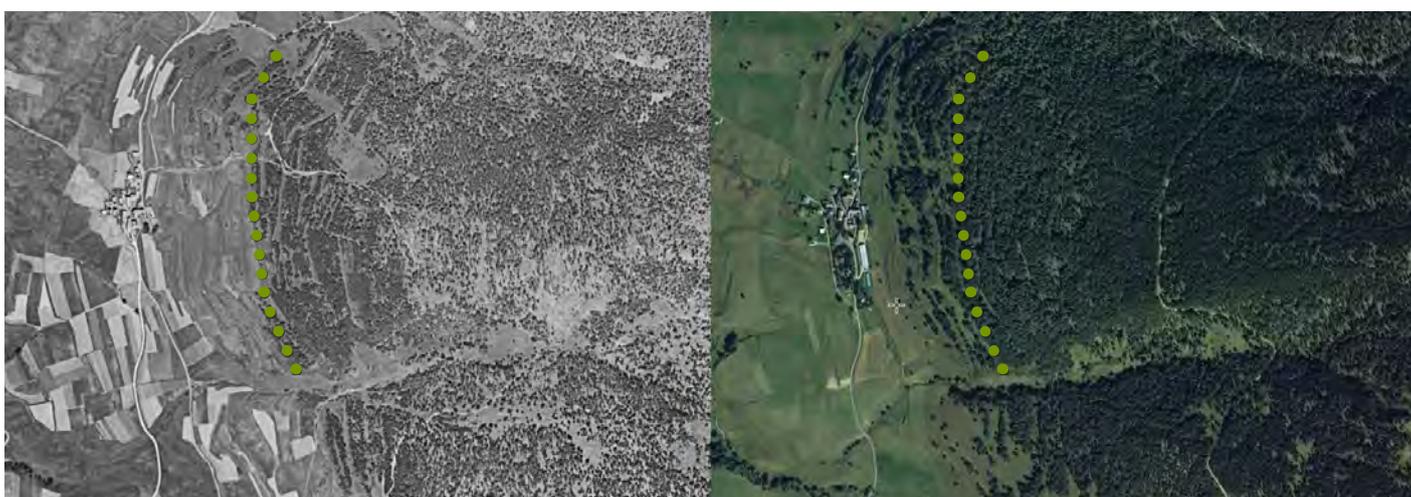
4. Des évolutions récentes à prendre en compte

- **L'évolution des pratiques pastorales**

A partir des années 1980, le territoire connaît un fort recul des cheptels ovins au profit des bovins. Cette évolution du cheptel a participé à la transformation des paysages agricoles, avec une évolution de l'entretien des espaces pastoraux. Le système de la transhumance repose sur l'étagement entre les zones plates de prairies et les estives d'altitude, séparées par un espace forestier intermédiaire. Ce dernier, traditionnellement pacagé, est de plus en plus colonisé par des boisements spontanés, notamment en raison de l'évolution de la consommation des troupeaux.

En contrepartie, on assiste à un surpâturage de certaines estives, accru par la présence de cervidés en nombre, qui peut devenir problématique pour l'équilibre de l'activité (notamment aux Bouillouses). Les chasseurs jouent ainsi un rôle primordial pour l'accompagnement des activités pastorales, participant à la gestion de la faune sauvage, la protection des cultures et la réouverture des milieux. Un premier enjeu repose ainsi sur le maintien de l'ouverture des espaces intermédiaires.

La filière bovine montre un certain dynamisme, avec un label IGP « Rosée des Pyrénées Catalanes » et la restructuration des filières aval (mutualisation des abattoirs avec la création de l'abattoir transfrontalier d'Urr).



Odello de Réal : Avancée de la forêt sur les zones intermédiaires de parcours (1953-2017)
Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail

- **La diversification des exploitations**

Depuis quelques années, une diversification des élevages laitiers vers la production fromagère est constatée sur le territoire. De la même manière, les productions orientées vers le « terroir » sont en augmentation : canards gras, volailles, maraîchage (pomme de terre et navet). **Ces cultures qualitatives sont à la source du développement de la vente directe et de l'accueil à la ferme, permise par la fréquentation touristique hivernale et estivale.**

En 2010, la moitié des exploitations du territoire vendaient leurs produits via des circuits courts de commercialisation. Une petite dizaine avait par ailleurs développé des activités de transformation à la ferme, essentiellement laitier. **La coexistence de l'exploitation traditionnelle (élevage) et de ces activités de transformation et de vente directe peut cependant présenter des difficultés** : les bâtiments d'élevage doivent s'implanter à distance des zones urbanisées, tandis que la commercialisation doit être au plus proche. Les changements d'activité ne sont par ailleurs pas toujours possibles en zone agricole. Il s'agit de faciliter la mise en oeuvre de cette diversification, qui participe à la consolidation des exploitations agricoles.

La structuration de la filière des produits du terroir est en cours de renforcement : création d'une boutique à Err (Ah, la Laiterie!), réseau des marchés, labellisation des produits locaux par la marque « Produit du Parc ». **Les circuits de commercialisation restent cependant insuffisamment structurés** : deux coopératives en Pyrénées-Cerdagne (viande et lait) mais pas sur le territoire, difficulté d'approvisionnement pour les restaurateurs, les cantines scolaires...

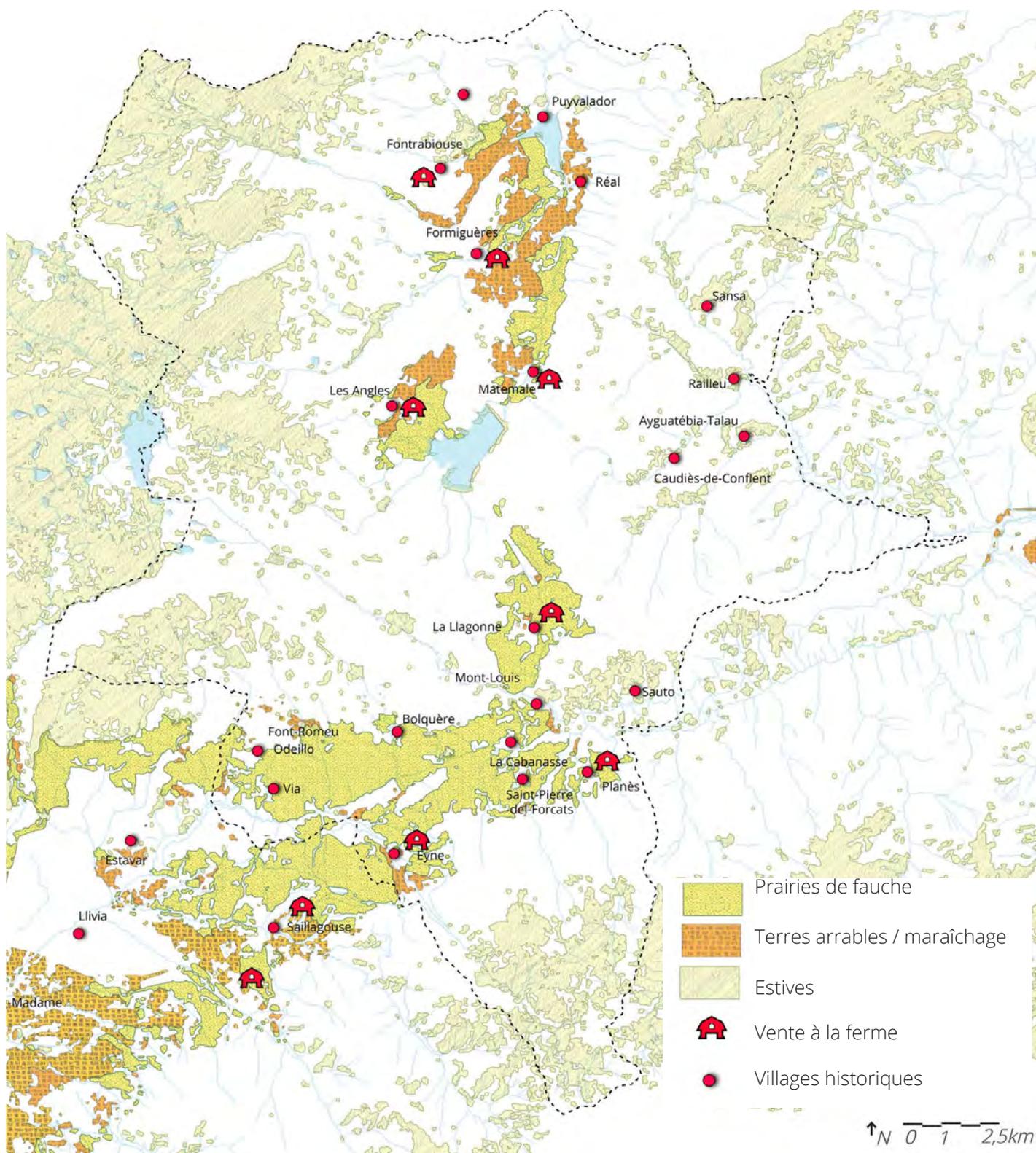
- **Le développement de nouvelles filières**

Enfin, le territoire est riche en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), qui font l'objet d'une cueillette non réglementée par les particuliers. Elles représentent une niche économique intéressante, complémentaire des activités hivernales, qui pourrait être développée (arnica, narcisses sauvages, sève de bouleau, gentiane, églantier, cynorrhodon, genévrier,...). Cependant, les pratiques de cueillettes sont sources de tensions (sans autorisation des propriétaires, baux oraux, concurrence sur la récolte) et doivent être conciliées avec l'agriculture.

Une association a été créée en Capcir pour mettre en place des prés à usage lors de la récolte des narcisses, se faisant l'intermédiaire entre les propriétaires et les cueilleurs. Un projet de transformation est par ailleurs en cours sur la zone artisanale de Matemale, pour la fabrication d'huiles essentielles, associée à une culture d'arnica. Enfin, une étude est en cours avec le programme SUDOUE pour tester la plantation du narcisse.



UN RÉSEAU DE VENTE DIRECT BIEN RÉPARTI SUR LE TERRITOIRE



5. Des paysages agricoles emblématiques à protéger

- **Evolution des structures agricoles : bocage cerdan, canaux d'irrigation, terrasses cultivées des Garrotxes**

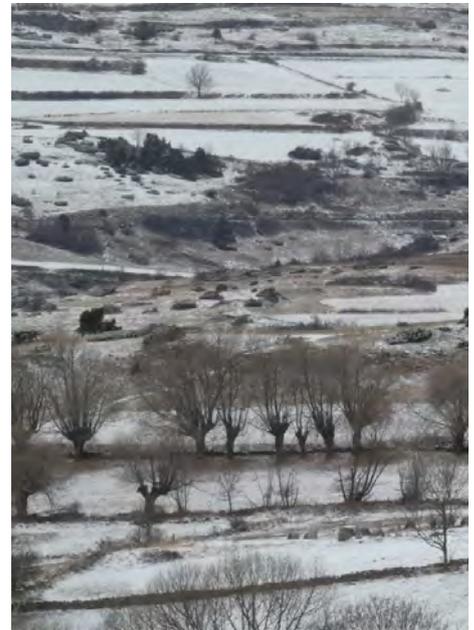
La forte diminution du nombre d'agriculteurs dans la seconde partie du XXe siècle a fortement touché deux paysages emblématiques du territoire : le bocage cerdan et les terrasses cultivées des Garrotxes.

Dans les Garrotxes, la diminution du nombre de bras a réorienté l'usage des terrasses accueillant autrefois des cultures vivrières ou céréalières vers une utilisation extensive pour le pâturage. La végétation s'est ainsi peu à peu développée, et les espaces les moins accessibles ont été rendus à la forêt.

Le maintien d'une ceinture d'espaces ouverts et l'entretien des terrasses autour des villages est un enjeu important pour maintenir leur qualité d'implantation et leur perception : la restructuration foncière est un des outils permettant une action ciblée sur ces parcelles morcelées et de petite taille, comme cela a été réalisé par l'AFP de Sansa (voir précédemment).

Le bocage cerdan est également menacé : présent autour d'Eyne et de Font-Romeu, ce paysage, héritage d'une agriculture vivrière, est constitué de canaux d'irrigation gravitaires, de murets de pierres sèches, de haies et d'arbres têtards. L'évolution des pratiques agricoles et la perte d'usage de l'arbre agricole (bois de chauffe) entraînent une disparition progressive du bocage, par manque d'entretien des haies et du réseau d'irrigation. On constate une densification de la végétation autour du bocage, faisant parfois disparaître les haies. Mais surtout, leur état d'abandon rend difficile le maintien des arbres, qui meurent où sont arrachés pour faciliter l'exploitation des espaces, ou leur urbanisation (arrachage des arbres têtards pour la construction d'une zone d'activité à Font-Romeu).

L'usage des arbres agricoles pourrait cependant être revalorisé, notamment pour le bois-énergie.



Saules têtards délimitant les parcelles à Eyne



Ayguatébia : enrichement des terrasses entourant le village (1953-2017)
 Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail



Eyne : le bocage rattrapé par les boisements occupant d'anciennes terres cultivées (1953-2017)
 Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail

- **Des pressions urbaines sur les terres agricoles**

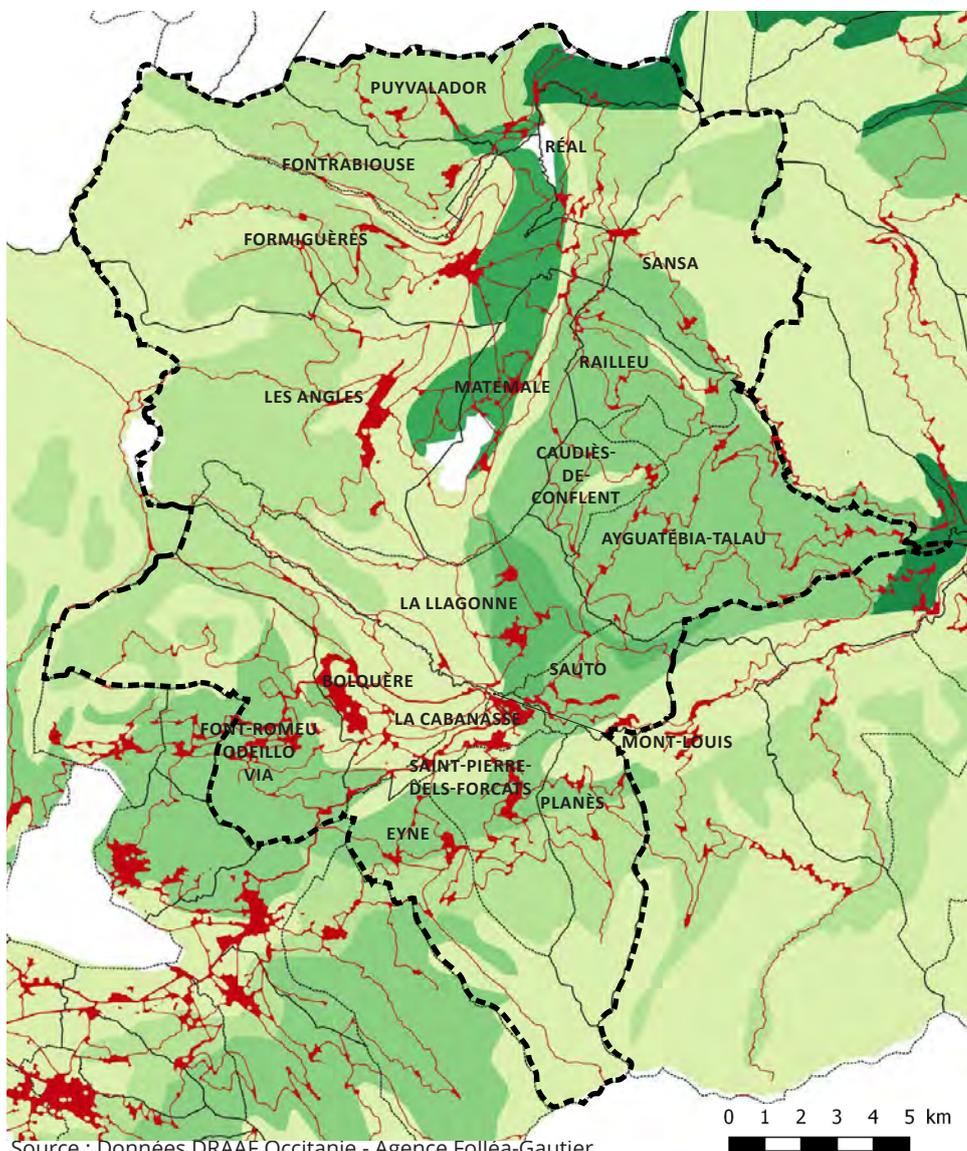
L'utilisation agricole du territoire se partage entre une utilisation extensive sur de grands espaces (estives et parcours) et une concentration de l'activité sur les espaces restreints des plaines d'altitude. Selon la Chambre d'Agriculture¹, en Capcir, Haut-Conflent et Haute-Cerdagne, les estives occupent près de 70 % de l'espace (dont 4% de parcours), alors que les terres mécanisables n'en couvrent que 13 % .

¹ Etude pour la prise en compte de l'agriculture dans la Charte du PNR, Chambre d'Agriculture, septembre 2006

Le maintien de ces espaces agricoles de plaine constituent cependant un enjeu majeur, comme cela a été noté à plusieurs reprises dans ce diagnostic :

- C'est tout d'abord un trait caractéristique du territoire, avec la plaine cultivée la plus haute d'Europe
- Ces vastes espaces ouverts en montagne sont participant en premier lieu à la qualité paysagère exceptionnelle du territoire
- Ces terres mécanisables sont indispensables au maintien du système agropastoral : prairies de fauche
- Ce sont par ailleurs les terres les plus fertiles du territoire

POTENTIEL AGRONOMIQUE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS



Source : Données DRAAF Occitanie - Agence Folléa-Gautier

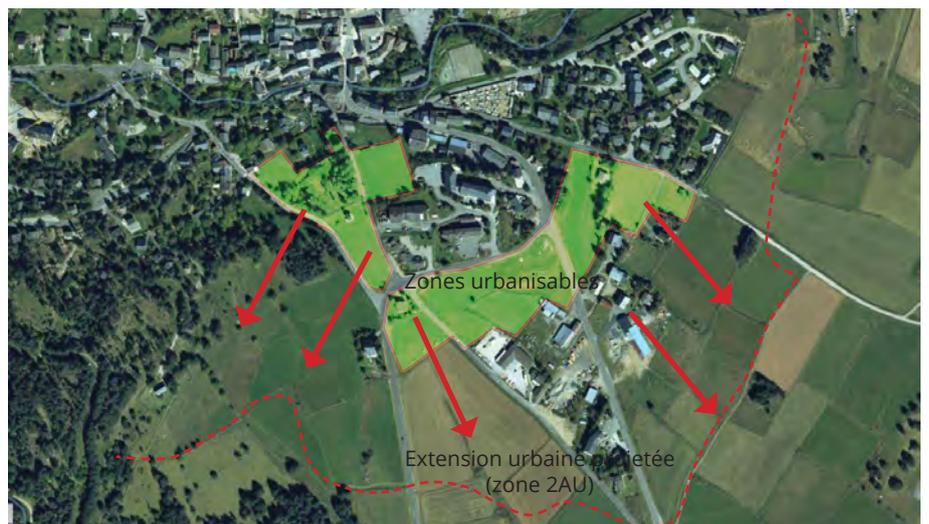


Ces terres représentent par ailleurs de par leur topographie plate des terrains privilégiés pour l'expansion urbaine. Une urbanisation importante, notamment de résidences secondaires, s'est développée à partir des villages, consommant des terres autrefois liées au pastoralisme ou aux cultures vivrières.

La pression foncière reste importante, avec une consommation d'espaces naturels et agricoles de 69 ha entre 2005 et 2015, et des prévisions qui restent élevées dans les documents d'urbanisme (cf. Partie sur la consommation des sols). Cette urbanisation, en grande partie destinée aux résidences secondaires, touche essentiellement des terres agricoles, situées en périphérie des villages existants, et notamment des stations de montagne.



Bolquère : un ensemble de prairies sèches d'enjeu stratégique aujourd'hui enserrées dans l'urbanisation ; Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail



Formiguères : plus de 10 ha de terres agricoles sont destinées à l'urbanisation
Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail



Les Angles : 7 ha de terres agricoles sont destinées à l'urbanisation, en plusieurs phases, en commençant par la partie haute

Source : Agence Folléa-Gautier ; ©IGN, Géoportail

Bien que nécessaire, l'expansion urbaine doit ainsi être ajustée et notamment préserver les terres agricoles les plus intéressantes. Ainsi, la ferme solaire prévue dans le PLU de La Llagonne s'implanterait sur un ensemble de terres de la plaine qui, bien que non exploitées, sont parmi les plus fertiles du territoire, questionnant la justesse de son implantation.

La préservation des prairies de fauche et des terres mécanisables les plus intéressantes, en indiquant une limite claire à l'urbanisation, constitue un enjeu primordial.

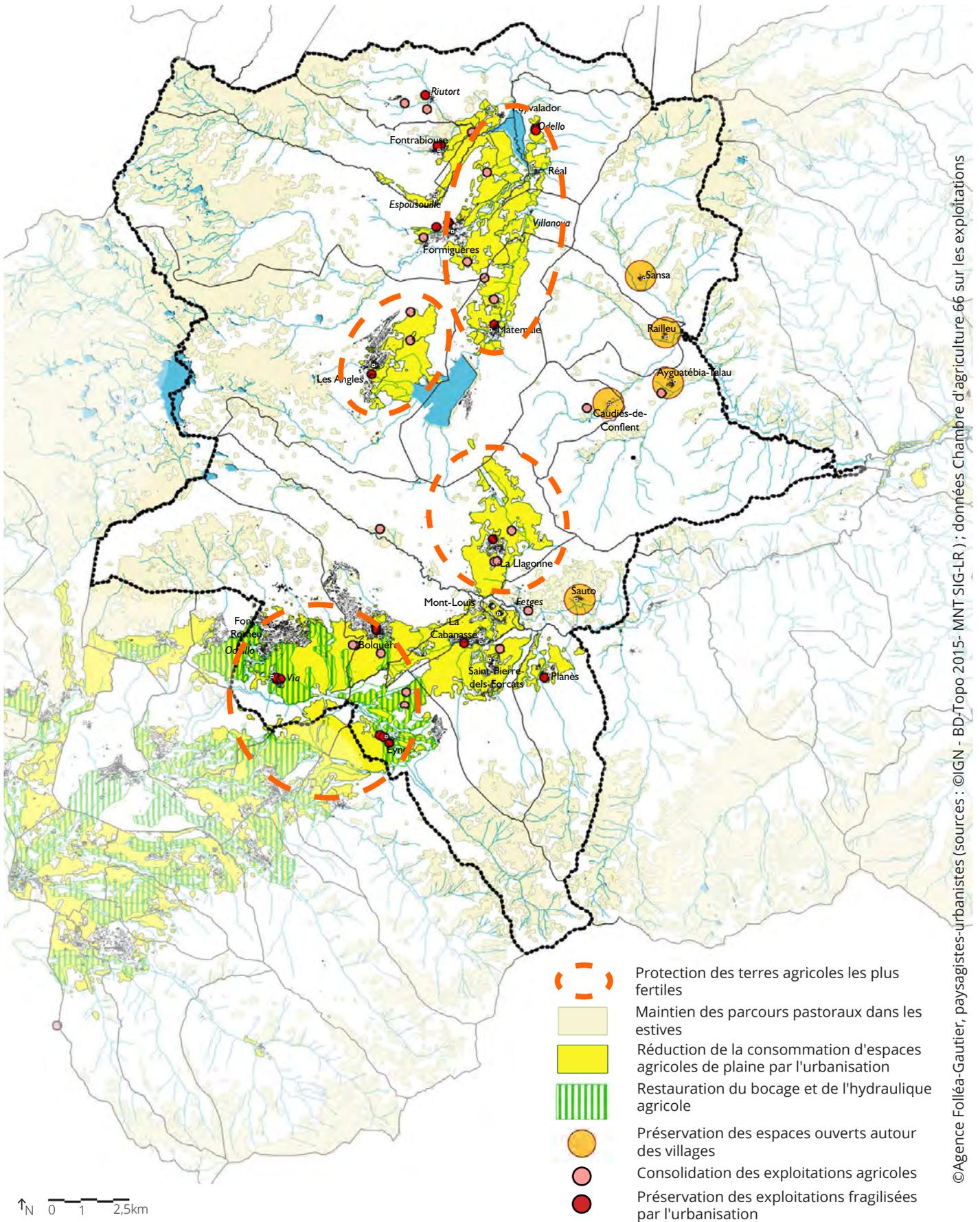
Outre la disparition des terres agricoles, cette compétition fragilise le maintien des exploitations, qui par ailleurs ne sont majoritairement pas propriétaires des sols (80 % des terres agricoles).

La pression urbaine entraîne des phénomènes de rétention foncière à proximité des villages, et une augmentation du prix des terres, y rendant difficile le maintien et la consolidation des exploitations, et justifiant d'autant plus leur urbanisation. **La consolidation du foncier agricole est donc un enjeu majeur.**

Enfin, un dernier enjeu porte sur les bâtiments agricoles, dont certains sont peu à peu rattrapés par l'urbanisation. Leur situation est rendue précaire en raison de la réglementation qui touche notamment les bâtiments d'élevage, qui doivent être maintenus à distance des habitations (ICPE, RSD), obligeant à leur délocalisation, ou rendant difficile leur transmission (mise aux normes nécessaire pour les exploitations non réglementaires). **La sécurisation des sièges d'exploitation, nécessaire au maintien de l'activité agricole, et donc de la qualité des paysages, est un élément à prendre en compte².**

² Chambre d'Agriculture 66

ENJEUX SUR LES ESPACES AGRICOLES



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo 2015- MNT SIG-LR) ; données Chambre d'agriculture 66 sur les exploitations

↑N 0 1 2,5km



BI Une exploitation forestière à consolider

1. Un territoire majoritairement occupé par la forêt

La forêt recouvre environ 57 % du territoire de la Communauté de communes, soit environ 21 000 ha. Le Capcir enregistre le plus fort taux de boisement, au-delà de 60 %. Entre 1991 et 2007, le Parc a constaté une hausse de près de 30 % de la surface boisée, essentiellement liée à la déprise agricole et à l'avancée des boisements au détriment des cultures et des zones pastorales (terrasses des Garrotxes, espaces intermédiaires de parcours de Capcir, ...)¹. Dans les Garrotxes, la forêt occupe la moitié de l'espace, et 17% du territoire est en cours d'enfrichement sous forme de broussailles².

Les forêts domaniales sont d'origine diverses : en Conflent, dans la vallée de la Têt, elles sont souvent d'origine RTM (restauration des terrains en montagne), acquises par l'état à partir de 1870 jusque dans les années 1960. La plupart de ces terrains ont fait l'objet de reboisements au titre de la protection des sols. Les reboisements ont été réalisés avec des essences variées, indigènes ou exotiques : pin à crochet, pin sylvestre, épicéa commun, mélèze d'Europe, etc. Les forêts du Capcir sont plutôt d'origine royale ou appartenaient à des communautés religieuses, et leur vocation était initialement principalement pastorales. La diminution de l'activité pastorale a contribué au reboisement naturel par le pin à crochets.

Les massifs forestiers sont plus ou moins continus, selon les reliefs et les usages introduits par l'homme. Naturellement séparées par les crêtes montagnardes où les arbres sont peu présents du fait de l'altitude, des fragmentations intra-forestières sont également dues aux pistes de ski et aux infrastructures routières (notamment RD 118 et RN 116).

Le territoire est dominé par les résineux. Les pins à crochets sont les plus présents, couvrant plus de 70 % de la surface boisée en Cerdagne et Capcir³. La seconde essence est le pin sylvestre, associée au pin à crochet ou en boisements quasi monospécifiques telles que la forêt de la Matte et les versants du Haut-Conflent.

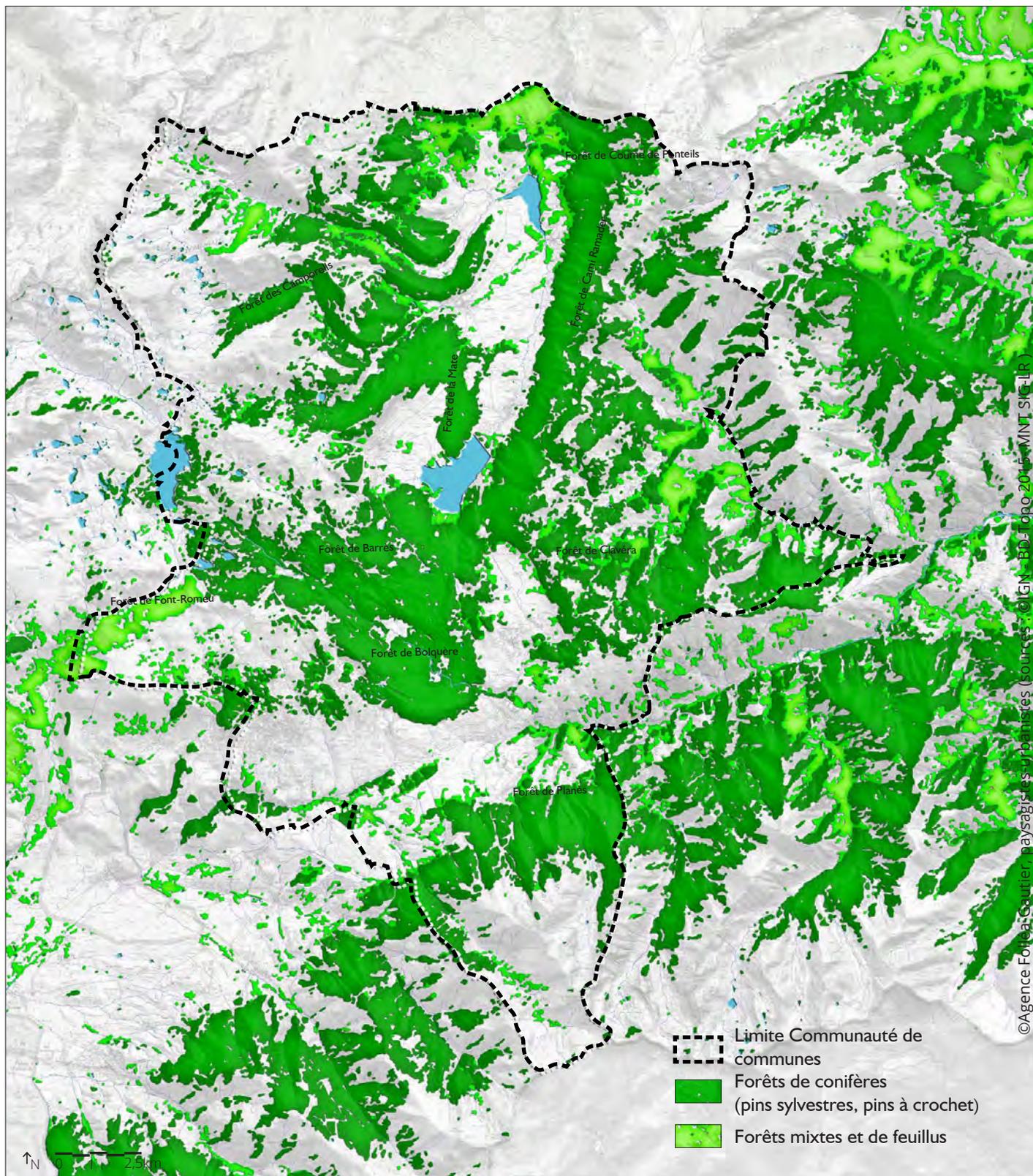
Le versant Est du Capcir est quant à lui couvert dans sa quasi totalité par des forêts de Pin à crochets et de Pin sylvestre (Forêt domaniale de Cami Ramader). Enfin, sur les versants ombrés (Bac) on rencontre également des sapins pectinés.

Quelques bois de feuillus sont également présents. Les principaux boisements sont localisés au nord du Capcir, autour de la vallée de l'Aude, où l'on remarque notamment une futaie de hêtres, et dans la vallée du Galbe, où il est mêlé à des sapins. Ces boisements de hêtres ont contribué au surnom de « Petite Sibérie » du Capcir.

3 Régions IFN 668-669; in Laurie Sivade, La relance économique de la filière bois locale au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2007

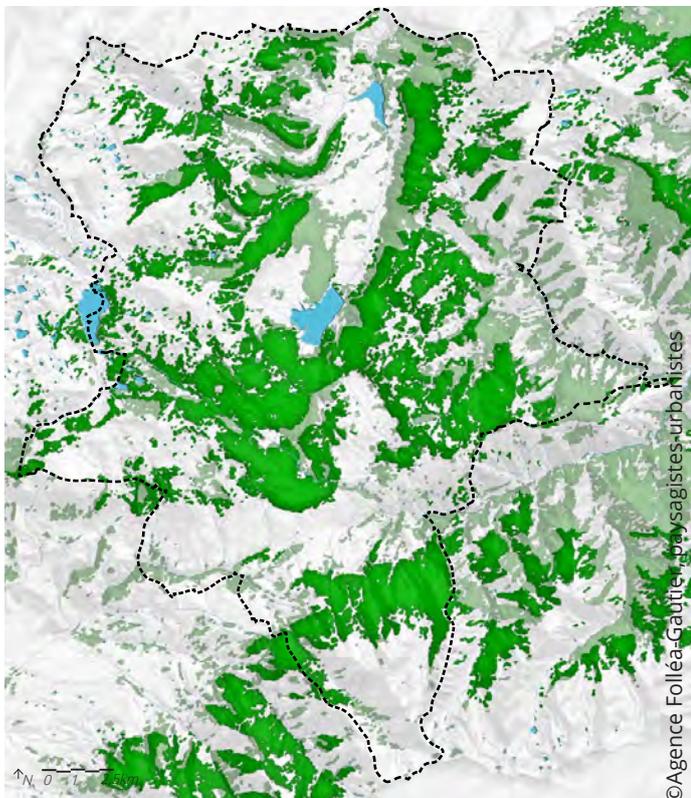


FORÊTS PAR TYPE



PAYSAGES FORESTIERS

Présence du pin à crochet



© Agence Folléa-Gautier, Paysagistes-urbanistes
(sources : ©IGN - BD-Topo 2015- MNT SIG-LR - IFN - carte forestière)



Les étendues de pins sur les versants montagneux (Capcir)

Bois de pin à crochet



Versants boisés du Capcir



On retrouve également des feuillus dans les vallées des Garrotxes et dans le fond de vallée de la Têt, autour de la Cabanasse, où apparaît aux altitudes les plus basses l'étage méditerranéen avec la présence de chênes pubescents. Enfin, des feuillus sont présents en altitude sous forme de boisements pionniers encore lâches (bouleau, sorbier des oiseleurs, frêne, ...), notamment dans la forêt domaniale de Font-Romeu.

2. Des espaces forestiers reconnus pour leur beauté

Les forêts participent à la qualité des paysages du territoire du SCoT. Sur les rebords de plateau, les forêts sombres de pins à crochets soulignent nettement les pentes et mettent en valeur par contraste le fond cultivé. Certaines forêts du territoire sont reconnues pour leur qualité et constituent des espaces remarquables.

Les Camporells ont ainsi été classés par l'ONF "forêt d'exception" pour leur valeur paysagère et patrimoniale. L'ONF a mis en place ce label en 2007 afin de créer un réseau de massifs forestiers démonstratifs et exemplaires en termes de gestion. A ce jour, 19 forêts domaniales ont été choisies sur l'ensemble du territoire géré par l'ONF, dont celle des Camporells.

Sur plus de 4000 ha, la forêt des Camporells s'étend sur les communes de Formiguères, Les Angles, Fontrabieuse et Puyvalador, depuis les vallées du Galbe et de la Lladure jusqu'au cœur du massif et au vaste cirque des étangs des Camporells. Elle offre des paysages grandioses, les versants boisés contrastant avec les pelouses d'altitude, les nombreux lacs et les pics qui dominent cet ensemble harmonieux et pittoresque entre 1600 et 2800 m d'altitude. Elle abrite par ailleurs une faune et une flore remarquables de part la mosaïque d'habitats qui la compose.



La "forêt d'exception" des Camporells (Source : ONF)

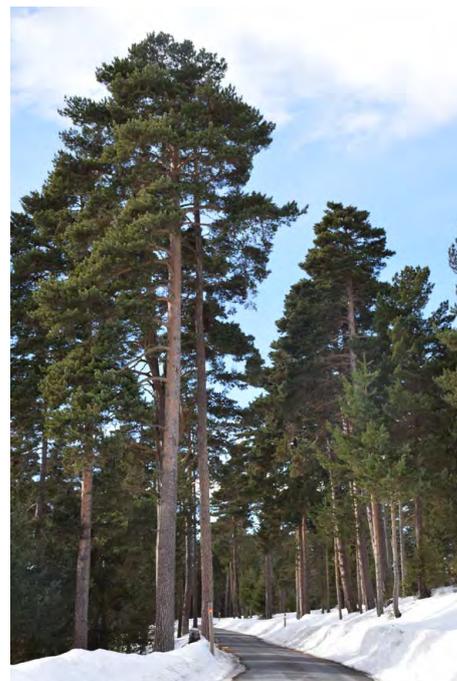
La gestion de la forêt par l'ONF allie la prise en compte d'usages très divers (tourisme, exploitation forestière, pastoralisme, chasse, pêche, ...) avec la préservation des qualités écologiques et paysagères du site.

La forêt de la Matte constitue une autre forêt emblématique du territoire, plantée exclusivement de pins sylvestres, s'étendant au centre de la plaine du Capcir. Plantée par l'homme pour la production d'un bois d'œuvre, la forêt de la Matte fut utilisée pour produire des mâts pour les bateaux de guerre de la flotte de Louis XIV et comme bois de charpente et de chauffage lors de la construction de la place forte de Mont-Louis.

Cette forêt de production constitue également un espace de loisirs particulièrement apprécié des habitants et des touristes.

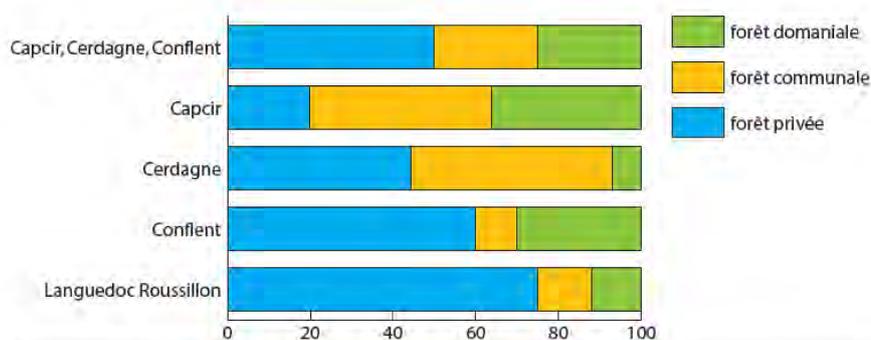


Randonnée à cheval dans le bois de la Matte



Les pins sylvestres sur les pentes du Madres

3. Une exploitation de la ressource qui peut être améliorée aussi bien en forêts publiques que privées



Nature de la propriété forestière

Source : Mobilisation du bois et approvisionnement pour une filière bois-énergie en LR (AEF, IET - 2007)

Les périmètres étudiés correspondent aux Régions Forestières Nationales de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent (les Garrotxes étant incluses dans ce dernier). Ces trois RFN couvrent l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional.

Source : Diagnostic du PNR des Pyrénées-Catalanes, 2014

- **Les forêts publiques**

L'ONF gère l'ensemble des forêts publiques (domaniales et communales). Il prend en charge la gestion, l'exploitation et la mise en vente de la production qui permet de financer les frais de garderie.

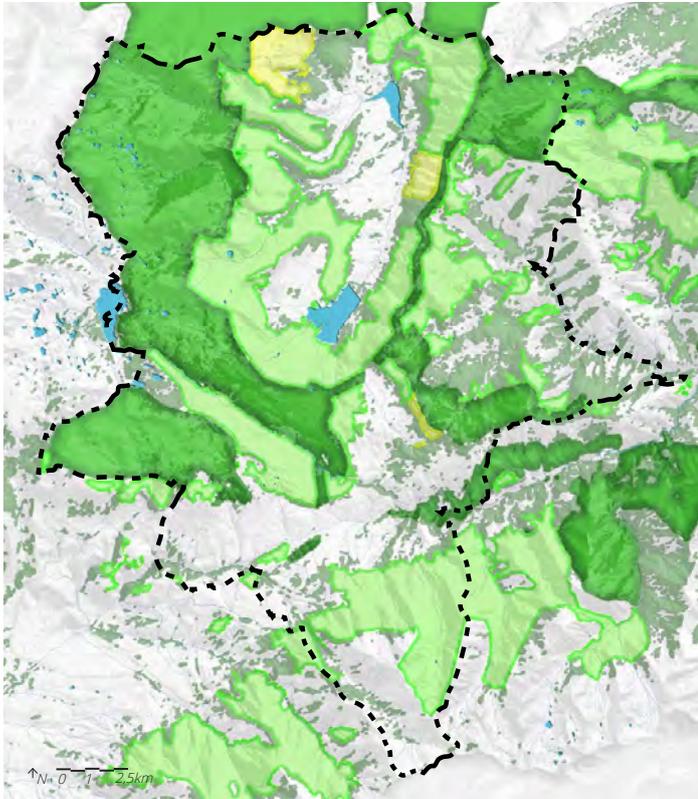
A l'échelle du PNR, le taux de prélèvement est relativement faible. Les volumes se situent entre 15 000 et 20 000 m³ pour les forêts publiques. Les 4/5e de ces prélèvements se situent sur le territoire du SCoT (Cerdagne, Capcir et Haut-Conflent), le plus boisé du PNR¹ (12 000 à 13 000 m³). Ce volume va augmenter dans les prochaines années jusqu'à 15 000 m³, avec l'entrée de parcelles en première éclaircie.

L'exploitation de la ressource forestière publique est aujourd'hui optimisée dans les zones les plus facilement accessibles, et les volumes ne peuvent pas être accrus sans la mise en oeuvre de travaux titanesques.

Les forêts sont ici récentes (quelques centaines d'années), et la production est donc encore dominée par le bois d'industrie, avec une augmentation progressive du bois d'oeuvre plus les forêts croissent. Sur les essences récoltées sur le territoire (Hêtre, Pin sylvestre, Pin à crochets) on constate, de ce fait, une grande différence entre le volume produit et un volume vendu bien inférieur (en 2005, 60 000 m³ de pin à crochet produit en Pyrénées-Orientales et seulement 13 000 m³ vendus).

1 Diagnostic du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, 2014

Gestion des forêts publiques



Le PNR note un taux de récolte annuel pour l'ensemble des essences de 25 % par rapport au gisement mobilisable. Ce taux descend à 12 % si l'on prend en compte l'ensemble du gisement exploitable (dont des forêts non desservies actuellement). L'ONF note également en Cerdagne, Capcir et Conflent une tendance à surestimer les volumes commercialisables en forêt communale du fait des fortes contraintes d'exploitation et d'infrastructures de desserte insuffisante.

Le Capcir reste cependant une zone de production importante, atteignant 3,7 m³/ha/an. La Cerdagne et le Conflent sont les moins productifs, avec environ 2 m³/ha/an. C'est aussi les moins pourvues en réseau de desserte forestière.

L'ONF constate en Cerdagne et Capcir une densité souvent insuffisante de pistes de dessertes, voire très insuffisante en Conflent (accès aux massifs par de très longues routes forestières coûteuses à entretenir). Le calibrage des routes et la structure de la chaussée limitent également l'accessibilité à la ressource forestière : beaucoup de routes ne sont pas de "gabarit grumier", notamment dans les Garrotxes, limitant les tonnages transportables, créant des ruptures de charges et réduisant la rentabilité de l'exploitation.

L'ONF participe à la mise en place d'un plan local de mobilisation des bois. Il vise à définir à une échelle de 5-10-15 ans quelles sont les ressources immédiatement disponibles, la nature des produits et l'investissement minimum pour permettre l'exploitation, pour les forêts publiques et privées (première semaine de septembre).

En résumé, les forêts publiques constituent un volume de production important, mais leur exploitation optimale nécessite des investissements sur le long terme : pour obtenir un bois de meilleure qualité, les éclaircies doivent être poursuivies et les boisements gérés de façon plus équilibrée ; d'autre part, la desserte de ces espaces forestiers difficilement accessibles doit être développée.

- **Les forêts privées**

La forêt privée représente environ 30 % de la surface forestière de la Communauté de Communes, ce qui est plutôt faible par rapport à la moyenne du Parc Naturel Régional (50 %). Elle est caractérisée par un très fort morcellement de la propriété, avec une moyenne de 2,27 ha par propriété forestière privée, atteignant une moyenne de 0.7 ha dans les Garrotxes . Ce morcellement constitue un véritable frein à l'exploitation forestière, les parcelles étant trop petites pour être exploitées individuellement de façon rentable.

Ces forêts sont essentiellement constituées d'anciennes prairies agricoles qui se sont enfrichées, faisant des propriétaires des forestiers malgré eux. Le taux de prélèvement par rapport à l'accroissement naturel resterait cependant inférieur à 10 %, entraînant un enrichissement relativement rapide des parcelles privées.

Pour remédier à cette situation, le PNR et le CRPF ont conjointement mené l'élaboration d'une Charte forestière des Garrotxes conduisant à la création de l'association syndicale libre de gestion forestière. L'objectif est la gestion, l'exploitation et la commercialisation groupée du bois, limitant les charges pour chaque propriétaire et permettant l'entretien des forêts privées : L'Association Syndicale Libre (ASL) permet de mutualiser la gestion en répartissant les revenus aux propriétaires au pro-rata de la surface. Elle a déjà mobilisé près de 3 600 T de bois en première éclaircie.

La Charte regroupe les parties prenantes de la forêt sur ce secteur : propriétaires, usagers, chasseurs, pour constituer un dispositif opérationnel de gestion forestière. Fin 2016, ce sont 55 propriétaires qui avaient adhéré à l'association, représentant plus de 120 ha sur les communes de Railleu et Ayguatèbia-Talau. Le Parc envisage d'étendre ce dispositif aux communes du Capcir (Les Angles, Formiguères, Réal, ...). Le Parc développe par ailleurs désormais sur ce territoire, où l'ensemble des acteurs sont désormais réunis, des projets de développement des trames forestières.

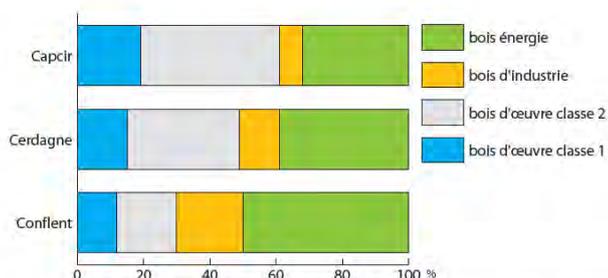
L'animation en forêt privée vise enfin à développer la mobilisation du bois local en recherchant des contrats d'approvisionnement locaux, avec la scierie intercommunale (SPIC) par exemple.

Il y a un réel enjeu de soutenir l'animation des propriétaires forestiers privés pour favoriser la gestion forestière et permettre notamment la valorisation des petits bois en circuit courts (bois-énergie).

4. Un fort potentiel en bois-construction et bois-énergie à structurer

Dans le contexte national d'augmentation des parts de marché pour la construction bois et l'enthousiasme généralisé pour le bois-énergie, le développement de la filière bois locale sur le territoire trouve tout son intérêt.





Estimation du gisement mobilisable dans les conditions d'exploitabilité actuelles (définies en fonction de la pente et de la desserte)

Source : Mobilisation du bois et approvisionnement pour une filière bois-énergie en LR (AEF, IET - 2007)

- Bois d'œuvre classe 1 : utilisation pour la menuiserie, la charpente – produit à forte valorisation
- Bois d'œuvre classe 2 : utilisation pour la fabrication d'emballage
- Bois d'industrie : fabrication pâte à papier, panneaux
- Bois énergie : inclus les rémanent

Les périmètres étudiés correspondent aux Régions Forestières Nationales de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent (Les Garrotxes étant incluses dans ce dernier). Ces trois RFN couvrent l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional.

Source : diagnostic du PNR des Pyrénées-Catalanes, 2014

• Activités de transformation

Les produits commercialisés issus des forêts publiques sont de deux types :

- Les bois d'industrie (palettes notamment) vendu essentiellement à des entreprises espagnoles, représentent 40 % du volume. Une partie du bois est également revendue en trituration à l'usine de Saint-Gaudens.
- Le bois d'œuvre (charpente et avivés) représente 60 % du volume commercialisé, réparti entre les acteurs locaux, autochtones et espagnols.

L'essentiel des produits achetés porte sur les résineux : Nord rouge (Pin sylvestre scandinave) et Nord blanc (Epicéa / Sapin scandinave), Pin sylvestre de Haute Loire et Pin sylvestre local. Le Douglas, le Cèdre et le Mélèze, sciés principalement dans l'Aude, sont également utilisés mais en faible proportion.

Les productions locales sont très fortement concurrencées par les bois de l'Europe de l'Est, avec des prix plus compétitifs, des produits standardisés plus facilement disponibles et des délais d'approvisionnement plus courts. En parallèle, l'importation des sciages de résineux est en hausse du fait de l'augmentation de la demande en bois dans la construction.

On constate par ailleurs une "fuite des bois", notamment vers l'Espagne, l'écoulement local de la production n'étant pas favorisé. En Capcir Garrotxes, depuis 2000, 41 % du bois exploité est vendu à des entreprises espagnoles et 82 % des bois exploités par des entreprises françaises sont exportés en Espagne¹.

¹ Laurie Sivade, La relance économique de la filière bois locale au Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, 2007



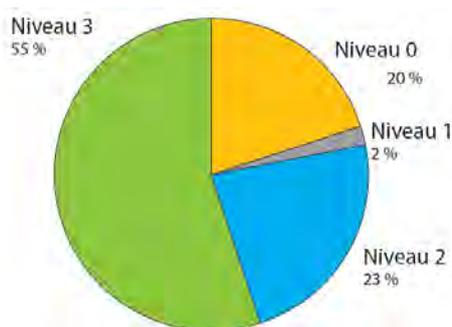
Pour l'éviter, une solution envisagée est de développer les contrats locaux d'approvisionnement, aujourd'hui en très petite proportion (2000 m3), soit environ 10% des ventes. En Ariège, ces contrats en constituent 75%, ce qui permet de favoriser les filières locales et de consolider la production.

Malgré l'important gisement forestier, la filière forêt-bois est fragile.

On constate des difficultés de maintien des entreprises de transformation en aval de la filière, avec une disparition progressive des scieries (d'une dizaine dans les années 1990 à zéro en 2009). Les exploitants se maintiennent également difficilement (2 exploitants sur le territoire). En contrepartie, les filières de construction et de négoce connaissent un dynamisme certain, notamment avec le développement du bois-énergie et la construction de chalets bois (une demi-douzaine d'artisans sont spécialisés dans la construction de chalets en bois).

Une activité de première transformation a été relancée par la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes suite à la tempête Klaus en 2009, face à l'insuffisance du tissu local : création d'une scierie intercommunale, sous forme de Service public industriel et commercial (SPIC) forestier. Ses premières années de fonctionnement ont été compliquées, et la Communauté de communes continue à la soutenir financièrement. La scierie arrive cependant peu à peu à une certaine autonomie qui permet d'envisager une évolution vers un fonctionnement plus entrepreneurial.

Localisée dans la zone d'activité économique de Matemale, elle assure des activités de sciage, séchage, rabotage et traitement, autrement quasiment absente sur le territoire.



Répartition des entreprises du Parc par secteur d'activités (49 entreprises).

Source : Diagnostic de la filière et ressources forestières, PNRPC, 2010.

- Niveau 0 : exploitation forestière et négoce brut.
- Niveau 1 : entreprises de 1er transformation (sciage, emballage conditionnement, industrie papetière)
- Niveau 2 : entreprises de 2nde transformation (menuiserie, charpente, construction bois)
- Niveau 3 : entreprises autre que transformation (négoce de produits finis, pose, construction)

(source : diagnostic du PNR des Pyrénées-Catalanes, 2014)





Scierie intercommunale

Un travail est en cours depuis 2016 sur le développement d'un partenariat public/privé autour de la scierie, mobilisant 7 entreprises (chauffage bois, bois construction), dans l'optique de restructurer la filière locale.

- **Développement des essences locales : le pin à crochets**

La difficulté d'approvisionnement local repose également sur la dominance des boisements de pins à crochets, essence locale et patrimoniale, mais encore peu valorisée et peu connue en dehors du territoire. Le pin à crochet a cependant toujours été utilisé sur le territoire pour la construction. Le Pin à crochet est pour l'instant peu géré de façon productive, à part en Capcir où il se développe particulièrement bien (contexte géomorphologique et climatique).

Les forêts des Pyrénées catalanes, essentiellement résineuses, accueillent 46 % des peuplements de pins à crochets français. **Cette essence représente un fort potentiel de développement mais est à ce jour très peu exploitée en comparaison de la production forestière.**

L'objectif est aujourd'hui de développer des marchés spécifiques pour cette essence locale en ciblant la qualité et l'image du bois (éco-construction). Dans cette optique, une démarche de certification à l'échelon européen du pin à crochet a été menée par différents partenaires, entre la France, l'Espagne et l'Andorre (PNR, GEIE Forespir, ONF, CRPF, CIRAD, Généralitat de Catalunya, CTFC, INCAFUST, Région Languedoc-Roussillon, CD 66).

Suite à des tests et essais mécaniques, menés selon des normes françaises et espagnoles d'utilisation du bois, le pin a été labellisé pour la construction (palier C22). La labellisation a permis une reconnaissance du pin à crochet en tant que bois d'œuvre (menuiserie par exemple), même si son utilisation en charpente reste limitée (label insuffisant).



- **Le bois-énergie**

Voir également le chapitre 1.2.F "Des ressources énergétiques valorisées et valorisables".

Le bois-énergie représente un débouché majeur de l'exploitation forestière. Le département des Pyrénées orientales comprend 95 chaufferies, dont 25 sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes. Le territoire produit 11 000 m³ de plaquettes, qui devrait pouvoir subvenir aux besoins locaux.

D'ici trois ans, la demande sur le territoire devrait fortement augmenter, grâce à plusieurs gros projets mettant en œuvre des chaufferies et de la biomasse forestière (Clinique du souffle, usine à Font-Romeu, ...). Les besoins vont être multipliés par deux, et l'approvisionnement local sera à son maximum.

Les éclaircies actuellement réalisées par l'ONF ne suffiront pas à couvrir la demande tout en maintenant une exploitation en bois d'œuvre plus rentable à long terme. Le potentiel des forêts privées est à exploiter mais nécessite la mise en place d'une gestion mutualisée. Il sera par ailleurs possible d'élargir le périmètre d'approvisionnement.

Si la ressource est limitée localement, le principal problème concerne surtout le stockage : **le territoire est en limite de capacité en stockage et séchage du bois-énergie**. Il existe aujourd'hui une unité de stockage à Bolquère, une à la scierie de Matemale, et une à Osséja, hors du territoire. Un projet est en cours aux Angles.



C | La chasse, entre loisirs et économie

Ancestrale, l'activité de la chasse mobilise des centaines d'amateurs – dont certains sont quasiment des professionnels - de septembre à janvier. Depuis la multiplication des cervidés (900 animaux recensés en Capcir, autant dans les Garotxes, où le mouflon se développe) et la prolifération des sangliers, le prélèvement annuel total serait de l'ordre de 500 animaux.

Les chasseurs autochtones, membres titulaires des ACCA et AICA se comptent par centaines (environ 200 en Capcir), ils acquittent un droit annuel de 190 € (sans compter le permis de chasse). Quant aux « urbains » invités, ils s'acquittent d'un droit de 350 €. Enfin, le tourisme cynégétique (tirs de cervidés), animé notamment par la société Sud-France, attire des amateurs fortunés qui peuvent acquitter un droit de 1000 € pour un cerf et 400 pour une biche.

D'autres indicateurs confirment le **rôle économique de la chasse** : au delà de la consommation personnelle des chasseurs, un cerf se vend entre 200 et 300 €, et la chambre froide d'un important boucher en gros, aux Angles, accueille 80 carcasses de sangliers. Ces produits sont distribués sur les marchés et dans les 7 boucheries de la Communauté de communes.

Les redevances ne sont pas minces : l'AICA du Capcir (hors Fontrabieuse) débourse annuellement 60000 € de droits aux Domaines, et en outre, les ACA prennent en charge le dédommagement (jugé satisfaisant) des dégâts de cultures dus au grand gibier.

Ancrée dans l'arrière-saison (à contre-saison de la pêche), la chasse participe au maintien d'une **activité automnale** non négligeable, qui conduit des hôteliers à rester ouverts, et qui contraste avec un printemps « mort ». Mais toute l'année, de réunions en comptages et préparatifs divers, c'est aussi une **animation sociale** majeure pour le territoire.

Enfin, la gestion des territoires de chasse est une activité partenariale savante, où il s'agit :

- d'établir des plans de gestions (notamment pour les mouflons et les grands cerfs, ce qui permet de mieux valoriser la venaison du gibier),
- d'équilibrer la préservation des habitats favorables au grand gibier et la fermeture des milieux,
- de gérer les conflits d'usages avec le pastoralisme, et éventuellement l'agriculture.





Synthèse des enjeux

4.4 | Un univers agro-pastoral en équilibre fragile

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • une agriculture qui marque encore remarquablement les paysages des plaines d'altitude • des terres permettant la culture de céréales en montagne • un système agro-pastoral ancré participant à l'entretien des paysages • une forêt présente sur plus de la moitié du territoire, essentiellement de résineux • des forêts reconnues pour leurs qualités paysagères : Camporells, La Matte, ... • une exploitation optimisée des forêts publiques entre bois d'oeuvre et bois d'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> • une population agricole très réduite • un vieillissement de la population des exploitants agricoles • un foncier agricole peu structuré • un réseau de desserte insuffisant limitant les possibilités d'exploitation forestière : densité, calibrage des voies • un taux important de forêts privées, difficilement exploitables • une filière forestière peu développée sur le territoire (exploitation, scierie, stockage, sèchage, ...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • la présence de Groupements Pastoraux pour l'élevage, qui permettent une gestion collective des terres • l'abattoir transfrontalier d'Urr • une diversification agricole vers les produits du terroir et des filières de niche (plantes aromatiques et médicinales) • un renforcement des exploitations par le développement d'activités liées au tourisme : vente directe, accueil à la ferme • la marque "Produit du Parc" • la Charte Forestière des Garrotxes, qui permet le regroupement des acteurs pour faciliter l'exploitation de la forêt privée • la labellisation du pin à crochet pour la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • une évolution des pratiques pastorales et agricoles participant à l'enfrichement des zones intermédiaires, des terrasses, du bocage, ... • une transformation encore marginale des produits agricoles sur place et une commercialisation peu structurée • des tensions sur le foncier agricole et la dominance de baux oraux et précaires • une concurrence de l'urbanisation sur les terres agricoles de plaine • une "fuite des bois" en dehors du territoire • des exploitations fragilisées par l'avancée de l'urbanisation

" Il y a un enjeu de lutter contre la concurrence en ayant de l'activité en local et de l'approvisionnement en local pour une économie circulaire. Il faut favoriser les contrats d'approvisionnement : ils permettent de contracter la fourniture de produits à un prix donné. Cela permet d'optimiser les produits issus de la coupe et d'assurer un calendrier et un prix au producteur. C'est une garantie de vente aux collectivités."



"Pour vendre les coupes forestières, il faut des routes forestières. Sans routes pas de coupes. Dans les Garrotxes, le tonnage est limité à 15 T. Il faut 50 tonnes pour les grumiers. Il y a des ruptures de charge qui impactent le marché du bois."



Paroles d'acteurs

"Au XIXe siècle dans la vallée d'Eyne, 45 exploitations comptaient plusieurs centaines de têtes de bétail. Et ils exportaient. Aujourd'hui, il n'y plus que 3 agriculteurs qui doivent gérer 2000 ha en milieu ouvert.

Il faut travailler sur une autre façon de gérer l'espace entre enjeux touristiques et agricoles, entre modernité et tradition".



"Les chasseurs sont confrontés à la problématique de la fermeture des milieux, qui est favorable au grand gibier et ne doit pas forcément être privilégiée. Il y a un partenariat fort à mettre en place entre la gestion cynégétique, l'agriculture, les élus et les services publics."



"Il y a une vraie ressource dans le bocage, qui pourra prendre le relais de la forêt avec la demande de bois énergie. Mais il faut l'entretenir. "



Enjeux

• **Prendre en compte l'évolution des moyens et des pratiques agricoles :**
Un nombre d'exploitants de plus en plus réduits pour gérer les espaces agricoles, qui se traduit par une déprise agricole visible dans les paysages (avancée de la forêt, disparition du bocage, de l'hydraulique agricole). Comment gérer ces espaces aujourd'hui ?

• **Renforcer la relation avec le tourisme et les circuits courts :**
De nouvelles filières agricoles sont en train d'émerger et de se constituer sur le territoire : circuits courts, plantes aromatiques et médicinales, cultures à fortes valeur ajoutée. Des besoins se font sentir en termes d'infrastructures et d'aides spécifiques pour l'implantation d'exploitations. La présence d'une activité de chasse dynamique sur le territoire pourrait également participer au développement des circuits courts, avec la valorisation de la venaison.

• **Soutenir les exploitations agricoles**
Face à l'avancée de l'urbanisation, la situation de certains sièges d'exploitation est devenue précaire, la réglementation qui touche notamment les bâtiments d'élevage implique un maintien à distance des habitations, obligeant leur délocalisation ou rendant difficile leur transmission. Leur sécurisation est nécessaire pour maintenir l'activité agricole, et donc préserver la qualité des paysages.

• **Préserver et mettre en valeur le foncier agricole, surtout autour des villages :**
Les espaces agricoles situés à proximité des villages constituent un véritable enjeu d'identification et de préservation : c'est ici que doivent se concentrer les efforts en termes de développement de l'activité (terrasses, jardins vivriers, préservation du bocage, etc.). C'est également là que les pressions sont les plus fortes, en termes d'extension de l'urbanisation, de blocage de parcelles, etc.

• **Favoriser les outils de regroupement foncier pour l'agriculture et la sylviculture :**
Le territoire est marqué par une taille réduite de parcelles agricoles et forestière, et par un nombre faible d'exploitants. Les regroupements à travers des associations de gestion (association pastorale, associations forestière) permettent de réduire les coûts d'exploitation et consolident ainsi ces activités et leur rôle dans le maintien des paysages.

• **Renforcer la desserte forestière pour accroître l'exploitation :**
L'exploitation forestière est en hausse et l'enjeu est d'offrir les conditions pour poursuivre cette dynamique. Les besoins concernent surtout la desserte forestière : tonnages insuffisants et ruptures de charge.

• **Consolider la filière bois dans ses débouchés :**
Si la ressource ne pose pas de problème, en revanche la filière doit être consolidée dans les débouchés : plateformes de stockage et de séchage insuffisantes et débouchés locaux à favoriser (mise en place de contrats d'approvisionnement).





Jean Marieu
JMU



Juin 2019